

Ce Livre appartient  
aux Carmelites  
de Marseille.









LETTRES  
DE LA GLORIEUSE MERE  
STE. TERESE DE JESUS,  
SECONDE PARTIE.

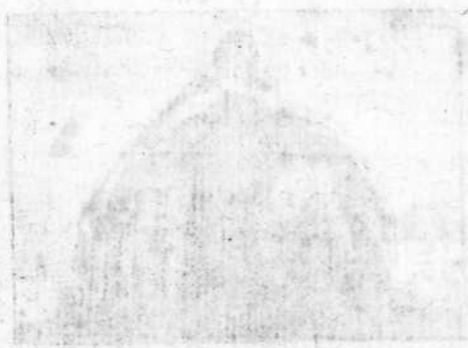
Où sont les Lettres qu'elle a écrites à ses  
Parens, à quelques Personnes particu-  
lières, & à ses Filles les Carmelites  
déchaussées.

*Avec les Remarques du R. Pere Pierre de  
l'Annonciation, Carme Déchaussé & Lec-  
teur en Theologie, &c.*

Traduites d'Espagnol en François, par le  
R. P. PIERRE DE LA MERE DE DIEU,  
aussi Carme déchaussé.



A LILLE,  
Chez FRANÇOIS FIEVET, Imprimeur  
du Roy, à la Bible Royale. 1698.





# LETTRES

De nôtre glorieuse Mere  
 SAINTE TERESE  
 DE JESUS.

---

## LETTRE XLIX.

*Au Seigneur Laurent de Zepede frere  
 de la Sainte.*

J E S U S.



*A grace du S. Esprit soit  
 toujours avec vous. O que  
 ces quinze jours m'ont  
 semblé longs! Loué soit  
 Dieu que vous vous portez  
 bien: j'en ay été fort con-  
 solée. Ce que vous me marquez du train  
 que vous voulez tenir & du reglement*

4 LETTRES DE N. G. MERE  
de v<sup>o</sup>tre maison ne me paroît pas aller  
dans l'excez. Le Maître des ceremo-  
nies m'a fait rire de bon cœur : car je  
vous assure qu'elles m'ont semblé plai-  
santes. Vous pouvez bien vous fier à cette  
femme, parce qu'elle est bonne & dis-  
crette : saluez-la beaucoup de ma part  
lors que vous la verrez : car je luy suis  
tres-obligée aussi-bien qu'à François de  
Salzedo.

2. Je suis fâchée de v<sup>o</sup>tre incommo-  
dité. Le froid commence de bonne heure  
à vous faire du mal. Je me porte, ce me  
semble, beaucoup mieux que je n'ay fait  
depuis plusieurs années ; j'ay icy une petite  
cellule fort propre & à l'écart, qui a v<sup>u</sup>ie  
sur le jardin. Je ne suis gueres occupée de  
visites. Si je pouvois être débarrassée des  
Lettres que l'on m'écrit, & faire qu'elles  
ne fussent pas si frequentes, ce seroit en-  
core mieux. J'en étois si accablée qu'il  
me sembloit impossible de durer plus long-  
temps : c'est ce qui m'arrive ordinaire-  
ment lors que je me porte bien. Rien ne  
me manqueroit si je vous tenois icy. Mais  
aussi long-temps que Dieu me fait la  
grace de vous conserver en santé, cela  
sera aisé à supporter. Dieu vous paye le  
soin que vous prenez de la mienne : j'ay  
perdu en partie la peine que je souffrois,

S. TERESE DE JESUS. Let. 49. 5

lors que j'ay veu celle que vous vouliez  
endurer à l'occasion qui me retient icy.  
Je veux esperer en Nôtre Seigneur que  
le séjour que je fais icy ne sera pas de si  
longue durée qu'il m'empêche d'aller  
sentir le froid d'Avila. Au moins tout  
le mal qu'il peut me faire ne sera point  
capable de me faire desister, ny de m'ar-  
rêter même un jour: car quand il plaît à  
Dieu nous trouvons la santé par tout.  
O avec quelle ardeur pour mon conten-  
tement je vous la souhaite plus qu'à moy-  
même! Dieu vous la donne comme il  
le peut.

3. Je ne voudrois pas que vous missiez  
en oubly une chose, laquelle pour être de  
consequence, j'ay bien voulu vous mar-  
quer icy. C'est que si dès à present vous  
ne prenez pas grand soin de ces Enfans,  
j'ay grand'peur qu'ils ne se mêlent bien-  
tôt parmy les jeunes éventez d'Avila.  
Voilà pourquoy il est de necessité que sans  
differer vous les fassiez aller au College  
de la Compagnie. J'en écris au Recteur,  
comme vous le verrez icy: & si le bon  
François de Salzedo & le Maître Daze  
le trouvent bon, qu'on leur fasse porter le  
bonnet. Quoy que la fille de Rodrigue  
parmy six enfans n'ait eu qu'un seul gar-  
çon, pour son plus grand bien elle l'a

toûjours entretenu dans les Etudes, & à l'heure qu'il est il les continue dans l'Université de Salamanque. Un autre fils de Don Diegue del Aguila a tenu la même route. Enfin c'est là qu'ils apprendront ce que l'on doit retenir. Dieu veuille que mes freres ne leur mettent point la vanité & la folie en tête.

4. Vous ne pourrez gueres voir François de Salzedo, ny le Maître, si vous n'allez exprés à leurs maisons, parce qu'ils demeurent fort loin de Peralvarez, & il est important que ces entretiens se fassent dans le secret. N'oubliez pas à l'heure qu'il est de prendre un Confesseur déterminé, & n'admettez chez vous que le moins de Domestiques que vous pourrez; car il vaut bien mieux augmenter que de diminuer vôtre famille. J'ay déjà écrit à Vailladolid pour en faire venir le Page: ce n'est pas une grande affaire qu'ils aillent sans luy pour quelques jours, puis qu'étant deux ils peuvent aller ensemble; je mande qu'il vienne incessamment. Vous avez un panchant naturel, & vous avez été même élevé & dressé à paroître avec honneur & à le porter haut: mais il faut vous mortifier en cela, & n'écouter pas indifferemment tout le monde, mais dépendez en tout du sentiment



S. TERESE DE JESUS. *Let. 49. . 7*  
de ces deux Messieurs, si vous le jugez à propos, & dans les affaires de plus grande importance vous pourrez leur joindre le Pere Mugnoz de la Compagnie, quoy que ces deux autres me semblent être suffisans, & tenez-vous à cela. Considerez que dans les commencemens on ne s'aperçoit pas du dommage qui peut arriver, & qu'épargnant pour faire des aumônes vous gagnerez plus non seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, que par tout ce que vous pourriez épargner ou procurer à vos Enfans. Je ne suis pas d'avis que vous achetiez maintenant une Mule, ce sera assez d'un Courtaut qui puisse servir dans les Voyages, & pour les autres besoins de la maison. Il n'est pas raisonnable que ces Enfans prennent la promenade autrement qu'à pied. Laissez-les étudier.

V<sup>o</sup>tre servante  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est pour le Seigneur Laurent de Zepede frere de la Sainte, duquel on a tant de fois fait mention dans le premier

Tome & dans ce second. La Sainte l'écrivit à Toledé peu de temps après qu'elle y étoit arrivée, venant de Seville, & que son Frere étoit arrivé à Avila après son retour des Indes. De là vient qu'elle y traite du reglement de sa maison, de la conduite de sa famille, & du nombre de ses domestiques, le priant d'être modéré en tout, afin qu'il ne dissipe point en superfluitez, pour suivre les maximes du Monde corrompu, ce qu'il peut employer pour Dieu en le donnant aux pauvres. On diroit qu'elle avoit lû ce que S. Ambroise a écrit à ce sujet dans le livre des Offices, où il enseigne la même doctrine par ces

S. Amb.  
lib. 1.  
Offic.  
cap. 30

paroles : *Approbanda est liberalitas ut proximos seminis tui non despicias, si egere cognoscas ; non tamen ut illi ditiores fieri vellent ex eo quod tu potes conferre inopibus.* La libéralité doit être approuvée lors qu'elle s'étend sur vos Proches, que vous sçavez être dans la nécessité : mais non pas celle qui va jusqu'à entretenir leur cupidité, qui les fait souhaiter de devenir plus riches de vos biens, que vous pouvez employer à soulager les nécessités des misérables.

2. Dans le nombre 3. elle s'efforce de le porter à la moderation qu'il doit observer en ce qui regarde l'honneur & l'éclat de son train, & elle luy enseigne le moyen d'accorder l'égard qu'il doit avoir à sa qualité de Noble, avec l'obligation d'un Chrétien : parce que l'état du Christianisme, bien loin d'être incompatible avec la Noblesse, fait au contraire que la plus véritable & la plus pure même aux yeux & dans l'estime du Monde est celle qui procede de la vertu : *Nobilitas sola est atque unica virtus*; disoit autrefois Juvenal tout payen qu'il étoit. La Noblesse consiste uniquement dans la vertu. Demosthene parle en Chrétien, lors qu'il dit : *Bonus vir, mihi Nobilis videtur; qui verò non justus est, licet à Patre meliorem quàm Jupiter sit, genus ducat, ignobilis mihi videtur.* Je ne reconnois pas d'autre Noble, que l'homme juste; & celuy qui n'est pas homme de bien, fut-il d'un Pere plus grand & plus illustre que Jupiter, ne doit être réputé qu'un roturier.

Juvenalis  
Sat. 8.

Demo-  
sthenes.

3. Elle le charge dans la suite de prendre un grand soin à bien élever ses Enfans, afin qu'arrêtés par le frein

d'une bonne éducation, ils ne se precipitent point dans l'abîme des vanités, qui est le plus dangereux écüeil de la Jeunesse. *Vicina est lapsibus adolescentia*, dit S. Ambroise, *quia variarum estu cupiditatum & fervore calentis inflammatur aetatis* : La Jeunesse est toujours exposée, & elle a les dernieres dispositions requises à faire de lourdes chûtes, parce qu'elle est continuellement excitée par les bouillons de diverses passions, & embrazée par l'ardeur de cet âge qui est tout de feu. C'est pour ces raisons que la Sainte prie son Frere d'envoier ses fils au College de la Compagnie de JESUS, qui est une Ecole où l'on apprend également les belles Lettres & les Vertus, & dans laquelle les tendres plantes des jeunes esprits sont tres-bien cultivées pour croître dans les unes & dans les autres à la plus grande gloire de Dieu, & au bien de toute la Chrétienté. C'est en ce point de la dernière consequence que cette Sainte & illustre Societé excelle & rend un tres-signalé service à l'Eglise de Dieu.

4. Ces deux Fils du Seigneur Laurent de Zepede étoient Don

S. Amb.  
de vi-  
duis  
lib. 1.

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 49. 11  
François & Don Laurent de Zepede.  
Le premier mourut dans les Indes sans  
laisser de succession. Le second étant  
allé dans le Peru pendant la vie de son  
Pere y a laissé une nombreuse posterité,  
qu'il avoit eüe de Madame Marie  
d'Inojosa son Epouse. Un petit Fils  
de ce Cavalier vint l'année passée  
1666. en Espagne pour pretendre  
une prebende de l'Eglise de Quito,  
& quoy que sa pretension eut été  
presentée au Conseil des Indes en  
concurrence de plusieurs autres plus  
anciens , ayant fait voir qu'il étoit  
arriere-neveu de Ste. Terese , il fut  
preferé à tous non seulement pour  
cette prebende , mais encore dans la  
suite il obtint par cette même consi-  
deration un Canoniat , qui luy fut  
conferé par la Reine , dans le cœur  
de laquelle l'amour & la devotion  
envers nôtre Ste. Mere brûle tou-  
jours & pousse d'agreables flâmes dans  
les occasions qu'elle a de l'honorer  
à l'imitation de ses Augustes Ayeux.

5. Nous venons d'en avoir une  
preuve incontestable dans le Brevet  
forti par ordre de Sa Majesté, & que  
son insigne pieté semble avoir dicté,  
par lequel elle ordonne que dans le

12 LETTRES DE N. G. MERE  
Monastere d'Alve , où est conservé  
& reveré le precieux Corps incor-  
rompu de la Sainte , on bâtitte à ses  
propres frais une Eglise qui réponde  
à la magnificence d'une si puissante  
Reine , & à l'estime qu'elle fait d'un  
si riche depôt, sans sortir neanmoins  
des bornes de la moderation prescrite  
par nos loix à tous ceux qui font pro-  
fession de la Reforme. En quoy elle  
nous fait une faveur si grande qu'il  
n'y a que la Sainte , comme y étant  
particulierement interessée , qui la  
puisse dignement reconnoître, & dé-  
gager ainsi ses Enfans des nouvelles  
obligations que Sa Majesté leur a  
imposées par cet insigne bienfait.

---

## LETTRE L.

*Au même Seigneur Laurent de Zepeda  
Frere de la Sainte. Seconde.*

### J E S U S

1. **S**Oit avec vous. De peur de l'ou-  
blier , comme j'ay fait autrefois,  
je vous prie d'abord que vous ordonniez  
à François de m'envoier quelques bonnes

plumes toutes taillées , parce que celles que nous avons icy sont si mauvaises qu'elles me donnent du déplaisir & de la peine à écrire. Ne le détournerez jamais de m'écrire , parce que peut-être il a besoin de le faire; une Lettre le rendra content , & il ne m'en coûtera rien. Je croy que le mal qui me tient m'a tourné à profit puis qu'il m'a enseigné à me servir de la main d'autrui pour écrire mes Lettres : il est vray que j'aurois pû user de ce moyen en des choses de peu d'importance , je me tiendray desormais à cela. Je me trouve beaucoup mieux depuis que j'ay pris quelques pilules. Je pense que j'ay nuit à ma santé d'avoir commencé à jeuner le Carême , parce que non seulement j'avois mal à la tête , mais aussi au cœur ; je m'en sens soulagée à l'heure qu'il est , & mon mal de tête n'a pas été si violent durant ces deux jours , qui étoit néanmoins ce qui m'incommodoit le plus ; certes ce n'est pas peu que cela , parce que j'étois saisie de crainte que je ne demeurasse inhabile pour toute chose. Ce seroit pour moy une grande temerité de procurer la grace d'Oraison ; Nôtre Seigneur sçait assez le dommage qui m'en reviendroit : car je n'ay non plus de recueillement surnaturel que si je n'en avois jamais eu.

*ce qui m'étonne extrêmement, parce que s'il m'en venoit, il ne seroit pas en mon pouvoir d'y résister. Que cela ne vous donne pas de peine, parce que, comme j'espère, la tête se fortifiera peu-à-peu. Je prens tous les soulagemens dont je pense avoir besoin; ils ne sont pas petits, puis qu'ils sont au-delà de ceux que l'on a coutume de prendre icy. Je ne pourray faire Oraison. Je desire beaucoup la santé: mais il faut que je l'aye à vos dépens: ce qui me fait regarder le mal que je souffre comme un bien: car je suis d'une telle humeur, que pour n'en avoir pas du chagrin il faut que j'aye cette veüe: parce que toute mon infirmité consiste principalement dans une grande foiblesse, qui est causée par le jeûne que j'ay gardé depuis la Croix au mois de Septembre, & je n'ay pû empêcher mon ennuy voyant qu'enfin je ne vaux presque plus pour rien, à cause que ce corps a toujours été sujet aux maladies, par lesquelles il m'a détournée de tout le bien que j'aurois pû faire. Mais le mal n'est pas si grand qu'il m'empêche de vous écrire de ma main. Je veux vous épargner maintenant la mortification que cela vous causeroit, parce que je prevois qu'elle vous seroit tres-sensible par cet endroit.*



2. Cependant vous me pardonnerez celle que je vous donne en ne consentant pas à ce que vous portiez le Cilice, parce que vous ne devez pas faire ce qui est de vôtre choix. Sçachez que les disciplines doivent être courtes afin qu'elles soient plus sensibles & qu'elles nuisent moins. Ne frappez pas trop fort, parce que cela importe peu, quoy que vous vous imaginiez que c'est une grande imperfection. Mais afin que vous puissiez en quelque façon satisfaire au grand desir que vous avez, je vous envoie ce Cilice pour le porter deux fois la semaine, j'entens que ce soit depuis vôtre lever au matin, jusqu'à vôtre coucher au soir, mais quittez-le avant que de vous mettre au lit. J'ay trouvé assez plaisante l'exactitude que vous avez de compter si au juste les jours, que je ne pense pas que les Carmelites aient encore acquis cette habilité. Ne portez pas maintenant cet autre Cilice, mais gardez-le: j'en envoie un à Terese avec une discipline, parce qu'elle m'en a fait demander une fort rude. Commandez-luy de la prendre, & saluez-la de ma part. Julien d'Avila m'écrit tant de bonnes choses d'elle, que je suis obligée d'en louer Dieu, & le prier qu'il la tienne toujours de sa main, puis

qu'il luy a fait une si grande grace, & en même temps à nous qui luy voulons du bien.

3. J'avois tout de bon souhaité durant ces jours que vous eussiez quelque aridité: d'où vient que je fus beaucoup rejoüie à la veüe de vôtre lettre, bien que cela ne se puisse pas nommer proprement aridité: croyez-moy elle est de grande utilité pour bien des choses. Si ce Cilice est assez grand pour vous ceindre tout le corps, mettez une petite piece de linge à l'endroit de l'estomach, parce qu'autrement il pourroit vous nuire beaucoup: mais prenez garde de ne le point porter, ny de vous donner la discipline, si le mal de reins vous reprend, parce que cela vous causeroit un grand dommage. Dieu veut vôtre santé preferablement à vôtre penitence, & sur tout que vous obeissiez: Souvenez-vous de ce qui est arrivé à Saül, (a) & ne faites pas autre chose. Cette personne ne fera pas peu si elle peut supporter sa condition & l'état où elle se trouve, parce que je me persuade que toutes ces grandes peines, & ces travaux interieurs qu'elle souffre procedent de la melancolie, qui l'assûjettit imperieusement; ainsi il n'y a pas de sa faute en cela, ny sujet de nous épouvanter, mais plutôt de louer Nôtre Seigneur, qui ne

(a) Elle fait une allusiō à ce que Samuel dit autrefois à Saül 1. des Rois ch. 5. que l'obeissance vaut mieux que le Sacrifice.

nous fait pas ressentir tous ces tourmens.

4. Ayez grand soin de ne vous pas priver du dormir, & de prendre une collation suffisante, parce qu'avec le desir que l'on a de faire quelque chose pour Dieu, on ne sent point le mal que l'on se fait, que lors qu'il est trop tard. Je vous en avertis, parce que je dois être devenue sage par experience non seulement pour moy, mais aussi pour les autres. Il seroit bien necessaire en partie de porter le cilice tous les jours, afin que par la coûtume de le porter vous ne trouviez pas cette nouveauté que vous dites; mais il faut prendre garde de ne pas le serrer si fort aux épaules, comme vous le faites ordinairement: Ayez soin en tout cela que vous n'en receviez point de mal. Dieu vous fait une grande grace de vous faire supporter si paisiblement le défaut d'Oraison, parce que c'est un signe que vous êtes soumis à sa volonté, que j'ai à être le plus grand bien que l'Oraison puisse produire.

5. Il y a de bonnes nouvelles de mes Cahiers. (b) Le grand Inquisiteur même les lit, qui est une chose toute nouvelle; il faut bien qu'il les ait loüés, puis qu'il a dit à Madame Louïse, qu'il n'y avoit point de matiere où ils trouvaissent à re-

(b) Elle parle du Livre de sa Vie que l'on examinoit dans le Tribunal de l'Inquisition, lequel par ce moyen acquit la grande estime que Don Gaspar de Quiroga Inquisiteur general en a témoignée depuis.

dire, & que bien loin qu'il y eut du mal, au contraire tout étoit tres-bon. Il luy a demandé ensuite pourquoy je n'avois pas fondé un Convent à Madrid ? Il est favorable aux Déchaussez : c'est celuy-là même que l'on vient de faire Archevêque de Toledé. Je croy que Madame Louïse a été par-delà dans quelque endroit avec luy, où il a fait paroître qu'il prenoit cette affaire fort à cœur, parce qu'il y a une grande amitié entre eux, & c'est elle-même qui me l'a écrit. Elle doit venir bientôt, ainsi je sçauray tout le reste. Dites tout cecy, mais sous un grand secret, à Monseigneur l'Evêque, à la Souprieure & à Isabelle de Saint Paul, non pas à d'autres, afin que cette affaire ne soit communiquée à personne, & qu'ils la recommandent beaucoup à Nôtre Seigneur. Ce sont de tres-bonnes nouvelles. Il a été avantageux pour tout cela que je sois demeurée icy, à la reserve de ma tête qui a souffert à cause que j'y ay reçû plus de lettres que dans aucun autre endroit.

(c) Elle parle de la Prieure de Seville.

6. Vous verrez par cette lettre (c) de la Prieure, comme elles ont payé la moitié de la Maison, & que sans toucher à ce qui vient de Beatrix & de sa Mere, elles acheveront avec l'aide de

S. TERESE DE JESUS. Let. 50. 19

Nôtre Seigneur d'en donner bientôt l'entier payement. J'ay été fort réjouië, que vous n'avez pas été par-delà, & cette lettre (d) d'Augustin a augmenté ma joye : mais j'ay été marrie que vous avez envoyé vos lettres sans la mienne: j'en attens une de la Marquise de Villena pour le Viceroy, dont elle est Niecettes-cherie, pour l'envoyer lors qu'il y aura une commodité sûre. Cependant j'ay grand' pitié de le voir encore engagé dans cette sorte d'affaires. Recommandez-le à Dieu, je le fais ainsi moy-même.

7. Quant à ce que vous dites de l'Eaubenîte, je n'en sçay pas d'autre raison que ce que l'experience m'en a appris: je l'ay proposé à quelques Sçavans, & ils ne m'ont pas dit le contraire. Il suffit que l'Eglise le croye, comme vous le dites. Quelque mal qu'il aille avec celles (e) de la Reformation, elles ont été cause que plusieurs offenses n'ont point été commises.

8. Tout ce que François de Salzedo dit de (f) l'Ospedal est tres-vray, au moins suis-je comme elle en ce cas. Faites-luy & à Pierre d'Ahumade un grand compliment de ma part. Je ne veux pas vous écrire davantage sinon pour vous

(d) C'étoit le Seigneur Augustin d'Ahumade

Frere de la Sainte.

(e) Elle parle de la Reforme du Convent de Patern.

(f) C'étoit une Servante de François de Salzedo, qui l'étoit beaucoup plus de Dieu, & s'appelloit Ospedal.

prier de voir si vous pouvez donner à Jean d'Ouille de quoy pour acheter quelques moutons, ce seroit pour luy un puissant secours, & une grosse aumône que vous luy feriez, si cela se peut sans vous porter prejudice.

9. J'ay tant de fois changé de plume pour faire cette lettre, qu'elle vous paroitra plus mal écrite que je n'aye coutume de faire. Ne l'attribuez donc pas au mal que je souffre, mais à ce que je viens de dire. Je l'écrivis hier, & aujourd'huy à mon lever je me suis trouvée beaucoup mieux; gloire soit à Dieu. La crainte de demeurer dans cet état doit être plus grande que le mal même. Ma Compagne a été plaisante au sujet du Paveur, de qui elle a porté si haut l'habilité, que je luy ay donné ordre d'en écrire par-delà. Après tout comme la Prieure, qui le sçait bien, assure qu'il est affranchi, je pense qu'il le fera bien, parce qu'elle connoît l'un & l'autre: quoy que l'on m'eût toujours fait entendre que le nommé Victoria est celuy qui étoit intelligent en cela. Plaise à Dieu que tout se fasse bien, & qu'il vous conserve pour son service, comme je l'en prie. Ainsi soit-il. C'est aujourd'huy le 28. de Février.

10. Le Pere Visiteur se porte bien.

S. TERESE DE JESUS. Let. 50. 21

Toftat , à ce qu'on dit , revient maintenant. On diroit que tout cela arrive, afin que le monde venant en connoiffance de nos affaires , on les regarde comme une Comedie. Cependant je fouhaite avec ardeur de le voir hors de ces embarras. Nôtre Seigneur le faffe felon qu'il le voit être neceffaire. La Prieure & toutes les Sœurs fe recommandent beaucoup à vous. Les Prieures de Seville & de Salamanque me font de grands regales : même celles de Veas & de Caravaque n'ont rien ômis de tout ce qu'elles ont pû faire pour me caresser. Enfin elles montrent leur bonne volonté. Je voudrois être auprès de vous , afin que vous en fuffiez témoin , & que j'euffe le plaisir de vous en faire part. Mais ce qui me plaît le plus en cela est la grande affection avec laquelle elles le font.

Vôtre indigne Servante

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **P** Ar les fix Lettres du Tome premier écrites au Seigneur Laurent de Zepede , on voit assez la tres-intime communication qu'il entretenoit avec la sainte Sœur, à

laquelle il obeïssoit comme à sa Maîtresse spirituelle ; il luy découvroit les plus secrets replis de son Ame, & luy rendoit compte des graces qu'il avoit reçûes de Dieu dans l'Oraison. Dans celle - cy qui fut écrite le 28. de Février 1577. elle continue cette correspondance spirituelle qu'elle avoit avec son bon Frere.

2. Dans le premier nombre elle parle d'une grande indisposition, & particulièrement d'un mal de cœur qu'elle souffroit, & elle dit en même temps, *que ce seroit une grande temerité de procurer l'Oraison.* Elle entend icy l'Oraison surnaturelle & infuse, dans laquelle l'Ame goûte à loisir & par avance la douceur des benedictions Celestes : Ce que la Sainte n'osoit pas procurer se considerant si mauvaise, comme elle le dit elle-même dans le neuvième chapitre du Livre de sa vie : Mais elle enseigne aussi que l'on peut se disposer à cette Oraison surnaturelle, par la pratique de la naturelle, qui consiste dans l'application des puissances de l'Ame à Dieu.

3. Depuis le nombre second jusqu'au cinquième, elle luy serre la



bride pour qu'il ne s'empporte pas indiscrettement aux rigueurs de la penitence, elle luy donne la mesure & luy marque le nombre des disciplines qu'il doit prendre, des veilles qu'il peut faire, & des cilices qu'il peut porter. Elle en use de la sorte non seulement pour le mortifier comme une sçavante Maîtresse de la vie spirituelle, mais aussi comme une bonne Sœur elle a soin de la santé de son Frere, laquelle étoit assez foible, parce qu'il souffroit de grandes douleurs de foye, & d'autres accidens tres-fâcheux : Il étoit si sanguin qu'un violent flux de sang l'ayant pris à la gorge, il en perdit la vie. Ce seroit donc une erreur bien grossiere à quelqu'un de s'appliquer ces avis de la Sainte pour moderer ses rigueurs, se servant à contre-sens de ces paroles pour se relâcher dans la pratique de la penitence, sans avoir la même necessité que ce bon Gentil-homme. En quoy il faut qu'un chacun se rende au jugement du Pere spirituel qui le dirige.

4. Ce qu'elle dit de l'Eau-benite dans le 7. nombre, a du rapport à ce que dix-huit jours auparavant

la Sainte luy avoit écrit dans la Lettre trente - troisiéme du premier Tome, nombre 8. où elle dit: *Pour ce qui est de cette peur dont vous me parlez, je pense qu'elle doit effectivement proceder de ce que l'esprit entend le mauvais esprit, qui est le demon: & bien que les yeux corporels ne le voyent point, toutefois l'Amé le doit voir & sentir. Ayez toujours de l'Eau-benite auprès de vous: car il n'y a rien qui le fasse plutôt fuir. Si toutefois vous n'adressez pas à jeter l'Eau-benite dans l'endroit où il est, il ne s'enfuira pas: Voilà pourquoy il est necessaire de jeter de l'Eau-benite tout à l'entour de vous.* Ce qui peut avoir obligé la Sainte à parler de l'Eau-benite a été peut-être quelque question que son Frere luy avoit faite là-dessus, & elle répond dans ce nombre qu'elle n'avoit pas d'autre raison à luy donner, que l'experience qu'elle en avoit faite suivant l'usage commun de l'Eglise, qui a coûtume de jeter de l'Eau-benite à l'entour du Patient, pour donner la fuite à l'esprit malin, qui, comme dit S. Pierre, tourne autour de nous cherchant qui il pourra devorer: *Circuit quærens quem devoret.*

1. Petr.  
5.

Mais

Mais comment l'Eau - benite , qui est une chose materielle , peut toucher réellement le demon, qui est un esprit , c'est une question expliquée par les Theologiens dans le Traité des Anges.

5. Dans le nombre precedent la Sainte fait mention du Seigneur Augustin d'Ahumade son frere , qui fut un Capitaine si vaillant & si heureux dans Chilé, qu'il remporta la victoire dans dix - sept batailles. La Sainte dit de luy dans ce nombre: *J'ay grand'pitié de le voir ainsi toujours engagé dans cette sorte d'affaires*: C'est à dire, dans des pretentions. Ce que la Sainte étoit obligée de dire, parce qu'elle avoit eu revelation que s'il prenoit quelque charge dans les Indes, & qu'il y mourut , il seroit damné. Elle ne manqua point de l'en avertir par une Lettre qu'elle luy écrivit sur ce sujet , lors qu'il étoit dans le Peru : Il reçût de si bonne part cet avertissement de sa Sœur , qu'il abandonna aussi-tôt la pretention d'un Gouvernement , qu'il étoit en passe d'obtenir en vûe des signalés services qu'il avoit rendus. Lors qu'il étoit en possession d'un autre Gouvernement qui

luy valoit dix mille Ecus de rente, il reçût encore une Lettre de sa sainte Sœur, qui luy marquoit de se démettre sans délai de ce Gouvernement & de fortir de la Ville, s'il ne vouloit perdre l'Âme & la vie. Le Gentilhomme effrayé obeït, & peu de jours après les Ennemis prirent & saccoierent la Ville, & firent passer au fil de l'épée sesvoifins, & le Gouverneur même, qui luy avoit succédé. Ce Cavalier mourut depuis dans la Ville des Roys un peu avant que de prendre possession d'un Gouvernement dans la Province de Tucuman, qu'il avoit obtenu après la mort de la Sainte, qui l'assista puissamment dans ce dernier passage, & ne l'abandonna point jusqu'à ce qu'elle l'eut conduit en la presence de son Divin Epoux, comme le R. Pere Louïs de Valdivia de la Compagnie de JESUS, qui avoit entendu la dernière Confession de ce Gentilhomme, l'a déposé & attesté dans les informations faites pour la Beatification de nôtre glorieuse Fondatrice.

## LETTRE LI.

*A Madame Jeanne d'Ahumade Sœur de la Sainte. Premiere.*

## J E S U S

1. **S**Oit avec vous. Ce seroit une folie, si pour vous priver du plaisir que vous prenez à lire mes Lettres, je refusois d'employer un peu de temps à vous écrire par un si bon Messager. Loué soit Nôtre Seigneur qui en a si bien disposé, & plaise à sa Divine Majesté qu'il en soit de même pour ce qui reste à faire.

2. Ne voyez-vous pas que quoy que vous ne l'ayez pas voulu, il s'est présenté des choses necessaires pour obliger mon \* \* Elle parle de son Beau-frere Jean d'Ouille.

frere à venir icy ? Peut-être y devra-t'il venir encore une fois pour l'argent, quoy qu'il puisse aussi arriver que l'on trouvera quelqu'un par qui on le puisse faire tenir, Il nous apportera des nouvelles de son Fils. L'affaire des contentemens est maintenant sur un bon pied, qu'il en soit de même en ce qui regarde l'avancement spirituel de vôtre Ame. Confessez-vous aux Fêtes prochaines de la Nativité,

Et recommandez-moy à Dieu.

3. Ne remarquez-vous pas, que quoy que je fasse, sa Divine Majesté ne veut pas que je sois pauvre? Je vous le dis en verité que cela feroit une grande partie de ma peine, si d'ailleurs il ne me déli-vroit pas du scrupule qui me vient lors que je dois faire quelque entreprise. Ainsi je pense presentement payer certaines ba-gatelles, que je vous ay apportées, Et laisser quelque chose pour le surplus de ce qui a été depensé dans l'Ordre même, dont je pretens tenir si bon compte, que si je veux faire quelque chose qui soit hors de la Religion, je n'aye plus matiere de scrupule: car si je m'y laisse aller, la ne-cessité que je voy qu'il y a dans le Mona-stere de l'Incarnation est si grande, que je ne pourray rien reserver: Et encore pour beaucoup que je fasse, on ne me lais-sera point cinquante ducats, pour mettre en execution ce que je dis qui se doit faire, non pas suivant ma volonté, mais selon ce qui est à la plus grande gloire de Dieu. Cela est sûr. Sa Divine Majesté vous tienne de sa main, qu'elle vous fasse sainte, Et vous donne les bonnes Fêtes.

4. Ces établissemens, dont mon Frere me parle, ne me plaisent pas: parce qu'il luy faudroit pour cela être toujours hors

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 51. 29*  
de la maison, & dépenser plus que gagner:  
d'où s'ensuit que vous seriez contrainte  
d'être toujours seule, & tous seroient dans  
l'inquietude. Attendons maintenant ce  
que Nôtre Seigneur fera. Tâchez de le  
contenter, & il prendra le soin de vos  
affaires : mais sur tout n'oubliez jamais,  
que tout ce qui est icy bas finit. N'ayez  
pas peur que rien manque à vos Enfans,  
s'ils sont soigneux de plaire à Dieu. Je  
me recommande à Beatrix. Sa Divine  
Majesté vous aye tous en sa sainte garde.  
Ainsi soit-il.

5. Une chose, que je vous demande  
par charité, est que vous ne m'aimiez  
point par la considération de quelque uti-  
lité temporelle, mais seulement afin que  
je vous recommande à Dieu : parce que  
pour toute autre chose, quoy que le Sei-  
gneur Godinez puisse dire, je ne feray  
rien : cela ne fait que me causer beau-  
coup de peine. J'ay des Directeurs pour  
mon Ame, & je suis résolue de ne me  
pas conduire par le caprice d'un chacun.  
Je vous dis cecy afin que vous puissiez ré-  
pondre à ceux qui vous en parleront. Vous  
devez sçavoir que selon la disposition où  
le Monde est aujourd'huy, & selon l'é-  
tat où il a plû à Nôtre Seigneur de me  
mettre, moins on sera persuadé que je

fais quelque chose pour vous, mieux sera-ce pour moy, & c'est ce qui est plus convenable pour le service de Dieu. Certes quand je ne ferois rien du tout, le moindre ombrage ou soupçon qu'ils auront leur fera dire de moy, ce que j'entends qu'ils disent des autres. Comme donc on m'apporte maintenant ce peu de chose, il faut être sur mes gardes.

6. Soyez persuadée que je vous aime, & pour cela je prens l'occasion de faire quelque petite chose qui vous soit agreable. Mais je veux que ceux qui en peuvent parler sçachent, que tout ce que j'ay doit être employé dans l'Ordre, parce qu'il luy appartient. Qu'ont-ils à voir en cela? Croyez-moy qu'une personne qui est exposée aux yeux du monde autant que je le suis, a besoin dans les choses même de vertu de prendre bien garde comme elle se comporte. Vous ne sçauriez vous imaginer le travail que j'ay sur les bras: mais puis que je le fais pour le service de Dieu, je me confie qu'en cette consideration il aura soin de vous & de vos affaires: qu'il veuille vous conserver. Je me suis beaucoup étendue, on a sonné à Matines. Je vous le dis en verité que lors que je vois quelque chose de beau & de curieux parmy les Nippes qu'appor-



S. TERESE DE JESUS. *Let. 51. 31*  
*tent celles qui entrent parmy nous , je*  
*penſe à vous & à Beatrix: cependant je*  
*n'ay jamais oſé en prendre aucune , non*  
*pas même pour mon argent.*

Vôtre TERESE DE JESUS  
*Carmelite.*

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre eſt pour Madame Jeanne d'Ahumade Sœur tres-cherie de nôtre Sainte , qui avoit pour elle des tendreſſes toutes particulieres , parce que durant qu'elle vécut dans le Monaſtere de l'Incarnation, elle l'avoit élevée dans ſa Cellule avec un grand ſoin juſqu'à ce qu'elle en ſortit pour épouſer Don Jean d'Ovaille bon Gentilhomme, & grand ſerviteur de Dieu. Elle étoit femme d'un grand courage, & d'une heroïque vertu , comme la Sainte le dit dans la Lettre 29. du premier Tome nomb. 9. en quoy elle a reſſemblé à ſes Freres, qui ont tous joint la valeur avec la vertu , & ont fait paroître qu'ils étoient d'une race ſainte & choiſie de Dieu pour la Vie éternelle.

2. L'intelligence de cette Lettre se prend de la 30. du premier Tome, qui est pour le Seigneur Laurent de Zepede, de laquelle il conste que celle-cy fut écrite sur la fin de l'an 1569. lors que la Sainte étoit à Tolède, où elle reçût un secours d'argent que son Frere luy avoit envoyé des Indes, auquel étoit jointe une autre somme pour sa Sœur, laquelle comme la Sainte dit en cette autre Lettre nombre 10. Nôtre Seigneur exerçoit la laissant tomber dans des necessitez temporelles, qui est une conduite qu'il tient assez ordinairement avec ses amis pour les faire riches des biens éternels. L'Arbitre Souverain & invisible de toutes les choses (dit le Bienheureux Cardinal Pierre Damien dans une lettre écrite pour consoler une de ses Sœurs, qui souffroit une pareille necessité) enseigne & dresse durant cette vie avec la verge des miseres temporelles ceux qu'il a predestinés à la jouissance des droits de l'Heritage éternel. *Invisibilis Arbiter eos in hac vita temporalis arumna flagellis erudit, quibus tradere perpetuæ Hereditatis jura disponit.*

Petrus  
Dam.  
lib. 8.  
Epist.  
14.

3. Dans le nombre 5. elle prie sa

Sœur de ne la pas aimer par le motif de quelque intérêt temporel, ny en vûë de ce qu'elle peut être utile à ses Proches, mais seulement pour être recommandée à Dieu, & avoir part à ses prieres. C'est icy une excellente leçon qu'elle fait à toutes les Personnes Religieuses, d'oublier leurs Parens, & la maison paternelle, afin que Dieu soit ravi de la beauté de leurs Ames. La Sainte agit icy par le même esprit qui animoit le devot S. Bernard, lors qu'il écrivoit à sa Sœur en ces termes : Il est bon à l'homme, ma tres-chere Sœur, d'être separé du Siecle de corps, mais il est incomparablement meilleur de l'être d'esprit, c'est à dire d'affection, parce que les Religieux qui s'engagent & s'interessent dans les affaires de leurs Proches s'éloignent de l'amour de Dieu. Voilà pourquoy l'Homme Religieux & Spirituel doit être utile à ses Parens, à condition que pour avancer leurs affaires temporelles, il ne se relâche point dans les exercices spirituels, & ne desiste point de prendre les moyens de s'avancer à la perfection de son état.

*Soror dilecta, bonum est ut homo sit cor-*

S. Bern. *poraliter remotus à Mundo, sed multò*  
 Serm. *melius est ut sit voluntate elongatus à sæ-*  
 7. de *culo. Servi Dei qui parentum suorum*  
 modo *utilitatem procurant à Dei amore se se-*  
 vivend. *parant : Unde spiritualis ita prodesse*  
 ad So- *debet suis parentibus, ut dum illis gra-*  
 rorem. *tiam carnis præstare studet, ipse à spiri-*  
*tuali opere vel proposito non declinet.*

4. La Sainte soutient cette sage conduite par une raison que sa grande prudence luy avoit inspirée, & qu'elle propose en ces termes: *Croyez-moy, une personne, qui est exposée aux yeux du monde autant que je le suis, a besoin dans les choses même de vertu, de prendre bien garde de quelle maniere elle se comporte.* C'est en cecy que consiste la persecution ou le martyre que souffrent les Personnes spirituelles, que la Sainte represente avec ce poids qui étoit naturel à son esprit & à son stile dans le chapitre 31. du Livre de sa vie : c'est sous la rigueur de cette persecution que gemissent les Prelats, les Superieurs, même les Prêtres & les Religieux, qui, comme enseigne nôtre Divin Maître dans l'Evangile, doivent être des lampes ardantes & des flambeaux allumez aux yeux des gens du monde:

mais ils doivent sçavoir aussi que cette qualité de lumière les rendant plus visibles, les mondains s'en servent pour les observer plus curieusement, & remarquer les plus petits atômes & les ombres ou les apparences mêmes d'imperfections, qui se rencontrent en eux. Voilà pourquoy ils sont obligez de vivre dans une plus grande retenüe, & de marcher avec plus de circonspection, puis qu'ils sont éclairés des yeux de tant de gens, qui les regardent & les censurent avec une si grande severité, qu'ils ne leur pardonnent pas les plus legeres fautes.

5. La retenüe de la Sainte a toujours été si grande, que comme elle l'avoüe à la fin de cette Lettre, elle ne s'est jamais donné la liberté de prendre pour sa Sœur ou pour sa Nièce aucune petite piece de meuble, ou quelque nippe agreable de celles qui passoient par ses mains, & qu'apportoient les Filles qui entroient dans ses Convens pour y être Religieuses: & elle ajoûte ces mots: *Non pas même en les payant de mon argent.* C'est celuy qui provenoit des aumônes qu'on luy faisoit pour fon-

der ses Monasteres, & subvenir aux necessitez de ceux qui étoient pauvres, pour quoy elle avoit une ample licence de ses Superieurs, ainsi qu'elle le donne à entendre dans la Lettre 30. citée cy-dessus sur la fin du 10. nombre. Si la Sainte n'osoit pas employer des deniers dans ces bagatelles, c'est une preuve incontestable de son integrité & de la retenüe avec laquelle elle a toujours vécu.

6. Dans le même nombre elle fait mention du Seigneur Godinez, qui étoit un Gentilhomme d'Alve & Parent de nôtre Sainte, duquel le nom & la famille sont aujourd'huy soutenus dans Salamanque par Don Francois Godinez, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara, Fils de Don Rodrigue Godinez, Chevalier de S. Jacques, qui ont tous deux obtenus ces honneurs & ces graces de Philippes IV. à titre de Parens de Ste. Terefe. Ainsi nos Rois ayant pris si fort à cœur d'honorer tous les Proches de la Sainte, nous voyons l'accomplissement de ce qu'elle avance dans cette Lettre, que pour les avoir abandonnés à la tres-aimable Pro-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 52. 37*  
vidence de Dieu, il s'est chargé de  
pourvoir à tous leurs besoins.

---

## LETTRE LII.

*A la même Dame Madame Jeanne d'A-*  
*humade Sœur de la Sainte. Seconde.*

### J E S U S

I. **S**Oit avec vous. On diroit que vous  
êtes dans un autre Monde depuis  
que vous demeurez dans ce lieu-là : Dieu  
m'en délivre comme encore de celui-cy,  
parce que depuis que j'y suis, je n'ay  
presque pas eu de santé, & pour que vous  
n'en scussiez rien j'ay trouvé bon de ne  
vous pas écrire. Je fus attaquée de la  
fièvre avant la Nativité avec un mal de  
gorge, pour lequel je fus saignée & pur-  
gée deux fois. Dex devant la Fête des  
Rois je suis tourmentée de la fièvre-  
quarte, non pas toutefois avec dégoût, &  
les jours que j'en suis libre je ne laisse  
point d'aller avec les autres au Chœur  
& au Refectoire. Je pense quelques-fois  
qu'elles ne dureront pas long-temps, &  
lors que je considere ce que Nôtre Seig-  
neur a fait pour l'avancement de cette

Maison, je m'efforce de ne point tenir le lit qu'au temps de la fièvre qui dure toute la nuit : car le frisson commence ordinairement à deux heures, quoy qu'il ne soit pas violent. Au reste il va assez bien parmy les occupations & les travaux, qui ne me manquent point, & qui sont quelques-fois si grands, que je ne comprens point comment je puis les supporter. Le plus grand de mes travaux est celuy que me donnent les Lettres. J'ay écrit quatre fois aux Indes, parce que l'Armée va partir. Je suis étonnée du peu de soin que vous prenez, pendant que vous me voyez parmy tant de travaux : car j'esperois de jour en jour de voir le Seigneur Jean d'Ouille, que l'on m'avoit dit devoir venir, afin qu'il aille à Madrid : parce qu'il importe grandement d'envoier à mon Frere ce qu'il m'a fait demander : mais maintenant il n'est plus temps pour cela, & je ne sçay ce qu'il me dira. Il semble que tout doive vous tomber sans peine entre les mains. Certainement cela n'a pas bonne grace.

2. On m'a dit que Messieurs Jean

\* C'est d'Ouille & Gregoire d'Ouille sont  
 toit ceux qui s'opposent à ce que l'on donne  
 celuy une petite rue au Monastere. \* Je ne  
 d'Alve,



ſçauois le croire, & ne voudrois pas que nous commençassions à entrer en contestation, parce qu'il n'est pas dans la bienséance d'en auoir avec des femmes, quand il y auroit quelque sujet pour cela, & d'ailleurs ces Messieurs y terniroient l'éclat de leur reputation, particulièrement à cause que cette affaire me touche, & beaucoup plus encore parce que je suis persuadée qu'elles n'en ont pas donné occasion, au moins de propos délibéré, si ce n'est peut-être que leur naïveté leur soit prejudiciable. Faites-moy ſçavoir ce qui en est : parce que, comme je dis, elles sont encore peu expérimentées, ainsi elles peuvent s'être trompées. Ne vous donnez pas de peine du mal que je souffre, parce que comme j'espère, ce ne sera rien, au moins ne m'embarrassera-t'il gueres, quoy qu'il m'en coûte.

3. Je vous ay beaucoup desirée icy, parce que je m'y trouve toute seule. J'auray besoin de quelques Reales, parce que je ne mange rien aux fraiz du Convent que le pain : ainsi ayez soin de me les envoyer. Je baise les mains à ces Seigneurs, & à ma Beatrix. Je serois bien réjoüie de l'auoir icy avec moy. Je ſçay que Gregoire se porte bien : Dieu le conserue. Augustin d'Ahumade est avec

§ Elle parle du R. P. Garcia de Toledo son Cōfesseur, qui en qualité de Cōmissaire General des Indes étoit dans le Peru.

*le Viceroy ; le Pere Garcia § me l'a écrit. Mon Frere a marié tres - bien deux de ses Nièces, avec quoy avant que de venir il les laisse bien pourvûes. Douze heures vont sonner, & comme je suis entierement fatiguée je ne la feray pas plus longue. C'étoit hier le jour de Saint Blaise, & avanthier la Fête de Nôtre - Dame.*

*Fort vôtre Servante*

TERESE DE JESUS,

## REMARQUES.

1. **A** Utant que l'on peut colliger de cette Lettre, la Sainte l'écrivit étant à Seville le 4. de Février 1576. après que son frere le Seigneur Laurent de Zepede étoit retourné des Indes, qui sans s'arrêter, étoit allé droit à Avila, & avant que d'en partir pour se rendre à Seville il pourvût avantageusement ses deux Nièces, dont la Sainte parle dans le nombre 3.

2. Dans le même nombre elle demande une aumône à sa Sœur, *parce, dit - elle, que je ne mange rien aux fraiz du Convent que le pain.* Cecy est plus

S. TERESE DE JESUS. *Let. 52.* 41  
myfterieux qu'il ne paroît d'abord :  
Le cas eft , que dans les commence-  
mens de la Fondation de Seville ,  
comme nôtre Chronique le rapporte ,  
la Sainte & fes Filles fouffrirent une  
tres - grande difette. Car elles n'a-  
voient pour lit que la plate terre ,  
pour couvertures que leurs chapes ,  
& pour tout regal qu'un peu de pain ,  
dont le Pere Ambroife Marian  
avoit foin de les pourvoir. Voilà  
tout le foulagement que la Sainte  
pouvoit tirer alors de cette Maifon  
dans fes grandes infirmités : car il  
sembloit que Dieu eut arrêté & com-  
me bouché le canal des charités que  
l'on fait ordinairement dans cette  
grande Ville , dont les habitans ont  
de genereufes inclinations à prati-  
quer les œuvres de mifericorde. Mais  
la Providence en ufoit de la forte  
pour éprouver ces Epoufes de JESUS-  
CHRIST , & leur faire trouver le tre-  
for inestimable de la pauvreté Evan-  
gelique dans une Ville , où les En-  
fans du Siecle vont chercher l'or &  
l'argent qui les font riches des biens  
de la terre. C'eft de cette extrême  
neceffité que parle la Sainte lors  
qu'elle dit , qu'elle ne tiroit rien da

Monastere pour sa nourriture que le pain, qui seul faisoit toute la subsistance de cette sainte Communauté.

¶ 3. Je ne puis passer à la Lettre suivante, sans remarquer le courage plus que viril de cette Femme forte & Heroïne Chrétienne, qui malgré tant d'infirmités qui l'attaquoient toutes à la fois & avec violence s'appliquoit à tant d'affaires, écrivoit tant de Lettres jusques bien avant dans la nuit, comme nous le voyons dans celle-cy, où elle dit que douze heures alloient sonner lors qu'elle l'achevoit, & ne laissoit pas de se trouver avec diligence à tous les actes de la Communauté; de sorte que cette Lettre seule est un grand éloge de la magnanimité de nôtre glorieuse Mere & une preuve tres-visible que ces paroles qu'elle avoit souvent à la bouche, *Ou souffrir, ou mourir*, partoient du fond de son cœur, qui étoit insatiable de souffrances. Ha tres-sainte Amante de JESUS crucifié, que n'ay-je un peu de ce feu sacré qui vous faisoit tant travailler & souffrir! Je vous le demande, & vous conjure de me l'obtenir de celuy, qui ayant par son adorable presence

S. TERESE DE JESUS. *Let. 53. 43*  
& par ses exemples aussi - bien que  
par sa doctrine allumé ce feu Divin  
dans le Monde, ne desire rien tant  
que de voir qu'il embraze & consume  
heureusement nos cœurs. Je vous le  
demande, ô ma tres-sainte Mere,  
avec toute la confiance qui peut ani-  
mer un Enfant dans le besoin ex-  
trême où se trouve ma pauvre Ame.

---

## LETTRE LIII.

*A la même Dame Madame Jeanne  
d'Abumade Sœur de la Sainte. Troi-  
sième.*

### J E S U S.

1. **L**A grace du Saint Esprit soit  
avec vous, ma sœur. J'ay un  
desir extrême d'apprendre l'état de vô-  
tre santé, & de sçavoir comment vous  
vous êtes trouvée durant ces Fêtes ? (:)  
Vous pouvez bien croire qu'encore que  
j'en aye passé plusieurs semblables dans  
ma vie, je ne me souviens point de vous  
y avoir eu si presente à mon esprit avec  
toute vôtre famille, comme je vous ay  
eüe dans celles-cy pour vous recomman-  
souls.

(:)  
En Es-  
pagnol  
Pasqua  
voyez  
la Re-  
marque  
cy-des-  
sous.

der tous à Nôtre Seigneur, & encore pour prendre part à vos souffrances. Benî soit celuy qui n'est venu dans le Monde que pour souffrir : & comme je suis persuadée que celuy qui l'imitera de plus près en cela par une exacte observance des Divins Commandemens, aura une plus grande gloire, j'en reçois une tres-particuliere consolation, qui seroit plus grande si je pouvois souffrir moy-même vos peines, pourvu que vous en tirassiez la recompense, ou bien être dans un endroit qui me donnât plus de liberté pour traiter & converser avec vous. Mais puisque Nôtre Seigneur en a disposé d'une autre maniere, qu'il soit loué pour tout.

2. Je partis avec mes Compagnes de Vailladolid le jour des Innocens par un tres-mauvais temps, pour venir dans cette Ville de Palence : mais je ne m'en suis pas trouvée plus mal pour la santé, quoy que je sois toujours attaquée de quelque indisposition. Mais aussi long-temps que la fièvre ne me prend pas, tout va bien. Deux jours après mon arrivée je pendis durant la nuit une petite cloche, & ainsi il s'y fonda un Monastere du glorieux S. Joseph. Le contentement de tous les Habitans du lieu a été si grand qu'il m'a causé de l'admiration. Je croy

S. TERESE DE JESUS. Let. 53. 45  
que cela procede en partie de ce qu'ils  
voient que l'Evêque en est fort content,  
parce qu'il y est beaucoup aimé; il nous  
fait de grandes faveurs. Tout y est sur  
un si bon pied, que, comme j'espere en  
Dieu, elle sera une des meilleures Mai-  
sons que nous ayons.

3. Je n'ay pas d'autres nouvelles de  
Don François, que celles que sa Belle-  
mere m'écrivit il y a peu de jours, qu'on  
luy avoit tiré deux fois du sang. Elle est  
assez satisfaite de luy, comme il l'est re-  
ciproquement d'elle & de sa fille. Pierre  
d'Ahumade \* est celuy qui a sujet d'é-  
tre le moins content, à ce qu'il m'en a  
écrit: parce que comme Don François  
doit vouloir demeurer avec sa Belle-  
mere, il n'y a point d'apparence qu'il  
souffre que Pierre d'Ahumade y aille.  
Il y a pitié de voir le peu de repos qu'il  
trouve par tout. Il m'a mandé qu'il se  
portoit bien, & que pour la fête des Rois  
il iroit à Avila, afin de sçavoir par quel  
moyen il pourra recouvrer ce qui est à  
Seville, parce qu'il n'en a tiré rien. Plus  
ceux de Madrid m'apprennent de par-  
ticularitez de cette affaire, plus nous  
avons sujet d'en être satisfaites, specia-  
lement de la discretion & des qualitez  
de Madame Orofrize, que l'on dit être

\* Il  
étoit  
Frere  
de la  
Sainte.

avantageuses. Dieu les benisse, & leur communique sa grace pour le bien servir : car tous les contentemens de la terre finissent bientôt.

4. V<sup>o</sup>tre Lettre viendra avec sûreté si vous l'adressez à la Mere Prieure d'Avila pour l'envoyer à Salamanque, où il y a un Courrier ordinaire qui vient icy. Par charité ne manquez pas de m'écrire, vous y êtes obligée particulièrement durant ces jours, ou je voudrois bien ne vous avoir pas tous si presens à mon esprit. Dites au Seigneur Jean d'Ovaille qu'il tienne cette Lettre, comme si elle luy étoit écrite. Je desire de sçavoir comme il se porte. Je me recommande à Madame Beatrix. \* Dieu vous garde tous, & vous fasse aussi saints que je l'en supplie. Ainsi soit-il. C'est aujourd'huy le treizième de Janvier. Ne manquez pas d'écrire à Don François : il est raisonnable de le faire : car s'il ne vous a point donné part de cette affaire, ce n'a pas été sa faute, parce que la chose a été ménagée d'une maniere qu'il n'y a pas eu lieu d'en user autrement. La Mere Agnes de JESUS se porte bien, & elle se recommande beaucoup à tous.

V<sup>o</sup>tre Servante.

TERESE DE JESUS.

\* Elle étoit Nièce de la Sainte.



## R E M A R Q U E S.

1. **D**Ans cette Lettre, qui fut écrite à Palence l'an 1581. comme dans toutes les autres, il faut remarquer la prudence & l'adresse merveilleuse de la Sainte, qui sçavoit faire une si juste alliance des choses humaines avec les Divines, que des affaires temporelles qu'elle traitoit elle prenoit occasion d'insinuër la pieté, & de donner aux Ames des instructions salutaires pour les porter au service de Dieu, & les conduire au Ciel, nous découvrant le moyen de trouver le précieux tresor de la vertu même parmy les bassesses de la Terre.

2. Dans le nombre premier elle encourage sa Sœur à supporter patiemment ses travaux par l'exemple de JESUS - CHRIST nouveau né dans l'Etable, qui n'est venu au Monde à autre fin que pour souffrir pour les hommes, & nous donner l'exemple de souffrir à son imitation. Voilà pourquoy S. Augustin dit tres-bien, que toute la vie de nôtre aimable Sauveur depuis la Crèche jusques sur la Croix a été une continuelle

instruction, que nous devons regarder sans cesse comme le Pole necessaire pour bien gouverner la petite barque de nôtre vie dans le détroit du Siecle, en sorte que nous n'échoüions pas contre ses dangereux écueils, qui font les adversitez & les prosperitez, ne nous effraiant point par la rigueur des premieres, & ne nous laissant point entraîner à la douceur trompeuse des dernieres. *Tota vita Christi in terris per hominem quem gessit, disciplina morum fuit. Omnia enim bona mundi contempsit Christus, quæ contemnenda docuit, & omnia mala sustinuit quæ sustinenda præcepit, ut nec in illis quæreretur felicitas, nec in istis infelicitas timeretur.*

D. August. de vera religione.

3. Dans le troisiéme nombre elle parle de Don François de Zepede son neveu nouvellement marié à Madrid avec Madame Orofrize de Mendoza & Castille alliée à la Maison de l'Infantade & Mondejar. Elle dit que tous étoient fort contens du succez de cette affaire : mais en même temps elle leur represente l'inconstance & l'instabilité des satisfactions & des menus plaisirs de cette vie mortelle, & comme ils se dissipent  
& se

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 53. 49

& se perdent en un instant. Ce qui est fondé sur la sentence du Sage aux Proverbes, où il dit que le jour de la joye est la veille de celuy de la douleur ou de la tristesse : *Extrema gaudij*

Prov.

*luctus occupat* ; pour nous enseigner 14. v.

combien peu on doit s'appuyer sur 13.

les prosperitez temporelles, qui s'évanouissent presque au moment même où elles ont pris naissance.

4. C'est à cette occasion que les Anciens ont donné de grands éloges à l'action de Romulus Fondateur de Rome, qui voyant les heureux commencemens de cette Ville, qui depuis est devenue la Capitale du Monde, & entendant les presages du bonheur que les Romains s'en promettoient, pour leur faire comprendre qu'il ne faut pas se fier aux prosperitez riantes de la Fortune, leur donna pour Armoiries une Botte de Foin : comme s'il leur eut dit, ne vous asûrez point sur de si glorieux principes, parce que toute la gloire des hommes n'est qu'une poignée de foin, puis qu'elle se flétrit & qu'elle passe comme la fleur du foin.

¶ 5. On pourroit trouver étrange que cette Lettre ayant été écrite le

C

13. de Janvier 1581. la Sainte y parle comme de la Pâque. Mais il faut remarquer que les Espagnols employent ce mot de *Pâque* pour marquer toutes les grandes Fêtes de l'année, de forte que pour les distinguer les unes des autres, ils appellent la grande Pâque, *la Pasqua de la Resurecion*. La Pentecôte, *la Pasqua del Espiritu Santo*. La Nativité, *la Pasqua de Navidad*. Et c'est de cette dernière que la Sainte parle dans cet endroit, conformément au stile de sa Nation, où les hommes se faisant les uns aux autres les souhaits des bonnes Fêtes usent ordinairement de ce terme : *Dios de las Buenas Pasquas à vuestra merced*. Dieu vous donne les bonnes Fêtes.

---

## LETTRE LIV.

*A Jean d'Ouille Beau-frere de la Ste.*

7 E S U S.

1. **L**E Saint Esprit soit avec vous.  
Ainsi soit-il. Il n'y a pas long-

temps que je vous ay écrit : Cependant j'ay un grand desir de sçavoir comment tout va chez vous. J'ay aujourd'huy reçu une lettre qui me marque que la Ville de Burgos a donné permission pour que j'y fasse une Fondation : j'avois déjà celle de l'Archevêque : ainsi je pense aller faire une Fondation à Burgos avant que d'aller à Madrid. Je suis marrie d'être obligée à partir sans avoir vû ma Sœur, parce que de là j'iray peut-être droit à Madrid.

2. Si Madame Beatrix avoit dessein de se faire Religieuse, je pense que ce seroit un bon moyen pour cela de la prendre avec moy pour la mener ensuite à Madrid : parce qu'elle deviendroit ainsi Fondatrice avant que de faire profession, & imperceptiblement elle se trouveroit si bien établie, qu'elle en seroit ravie de joye, & pourroit ensuite retourner par-delà. Notre Seigneur sçait combien je souhaite son repos : ç'en seroit un grand pour vous & pour ma Sœur de la voir pourveüe. Pensez-y-bien, & recommandez cette affaire à Dieu, je le fais beaucoup de ma part. Plaise à sa Divine Majesté d'en disposer comme il est plus avantageux à sa gloire. Ainsi soit-il. Dieu vous ait tous deux en sa sainte garde. Que ma Sœur tienne cette lettre

écrite pour elle. Je me recommande beaucoup à mes Neveux, Tereſe en fait de même à vous & à eux. Ce Meſſager eſt un Exprez qui va trouver à Salamanque nôtre R. Pere Provincial pour avoir licence de faire certaine renonciation. Je le fais paſſer par chez vous, comme je deſire auſſi qu'il revienne. Répondez-moy, & donnez vôtre lettre à la Mere Prieure; mais ne dites rien maintenant à perſonne de l'affaire de Burgos. 15. de Novembre.

Vôtre indigne Servante  
TERESE DE JESUS.

3. Tournez le feüillet. Si cela ſe faiſoit, il ne faudroit pas que vous ſortifiez de chez vous, parce que la neceſſité d'aller ſi loin ſera toujours une cauſe ſuffiſante pour moy de voir ma Sœur, & puis on pourra dire que j'ay voulu mener ma Niece avec moy, ainſi perſonne d'icy n'aura rien à dire. Si vous le trouvez bon de la ſorte, je vous indiqueray le temps de mon départ, lors que la reſolution en ſera priſe. Mais quand vous viendriez plutôt, il n'y auroit pas grand'perte. Je n'ay jamais pû apprendre rien de la ſanté de Madame Mayor, quoy que je le deſiraſſe, ny pû trouver par qui envoier ces toiles: parce que comme

S. TERESE DE JESUS. *Let. 54. 53*  
*elles sont si pesantes , personne ne veut*  
*s'en charger. Envoyez faire à cette Da-*  
*me un compliment de ma part , & fai-*  
*tes-moy sçavoir comme elle se porte.*  
*Pour moy je suis assez bien.*

## REMARQUES.

1. **L**'Adresse de cette Lettre est.  
*La Jean d'Ouille mon Seig-*  
*neur , ou à ma Sœur. La Sainte l'écri-*  
*vit à Avila vers la fin de l'an 1581. lors*  
*qu'elle se preparoit à faire le voyage*  
*pour fonder une Maison à Burgos.*  
*Comme cette occasion paroissoit fa-*  
*vorable au dessein que Madame Bea-*  
*trix d'Ahumade sa Niece pouvoit*  
*avoir de se faire Religieuse, si elle la*  
*menoit avec elle à cette Fondation ,*  
*elle en fait dans cette Lettre la pro-*  
*position à ses Parens, qui bien qu'ils*  
*l'eussent menée à Avila comme la*  
*Sainte le demande icy dans le nom-*  
*bre 3. & qu'il conste de la Lettre 7.*  
*du premier Tome nombre 3. elle*  
*n'alla pas à Burgos avec la Sainte*  
*pour les raisons qu'elle donne dans la*  
*Lettre 62. nombre 5. & pour la*  
*grande averfion que Madame Beatrix*  
*témoignoit alors pour l'état Reli-*  
*gieux.*

2. Ce fut peut-être à cette occasion que la Sainte par esprit de Prophetie luy predict qu'elle seroit un jour Religieuse : car comme cette Fille luy faisoit paroître de la résistance à tout ce qu'elle luy alleguoit sur ce chapitre , la Sainte luy dit ces paroles : *Beatrix, faites ce que vous voulez, il faut à la fin que vous soyez Religieuse déchaussée.* Ce qui ne s'accomplit qu'après la mort de la Sainte : car cette Demoiselle ayant pris l'habit de la Religion dans le Monastere d'Alve , elle fut appelée Beatrix de JESUS , & se rendit par sa vertu fort semblable à sa sainte Tante. Elle mourut enfin à Madrid l'an 1639. dans une grande opinion de Sainteté après un long ravissement , durant lequel nôtre Pere S. Joseph , & nôtre Mere Ste. Terese luy apparurent pour luy tenir compagnie , & conduire son Ame en Paradis. On dit que son Corps est sans corruption





## LETTRE LV.

*A Don Laurent de Zepede Neveu de la Sainte.*

J E S U S.

I. **L**A grace du Saint Esprit soit avec vous, mon Fils. Vous ne pouvez pas douter de la peine extrême que je ressens de me voir obligée à vous mander de si fâcheuses nouvelles que sont celles que vous allez apprendre par cette Lettre. Mais considérant que vous ne pouvez point manquer de les sçavoir d'ailleurs, & que ce ne seroit point par une relation qui fit voir le sujet que vous avez de vous consoler dans une si grande affliction, j'ay mieux aimé que vous l'appriessiez de moy: car si nous considérons bien les miseres de cette vie, nous devons nous rejoyir du bonheur que possèdent ceux qui sont déjà avec Dieu. Il a donc plû à sa Divine Majesté d'appeller à soy mon bon frere Laurent de Zepede. Cette mort arriva deux jours après la S. Jean assez subitement, causée par un vomissement de sang: mais il

avoit fait sa confession & sa Communion le jour de S. Jean, & je croy que pour sa condition ç'a été une faveur du Ciel de n'avoir pas eu plus de temps: car pour ce qui est de l'état de son Ame, je sçay tres-bien qu'il la tenoit continuellement préparée à ce dernier passage. D'où vient que huit jours auparavant il m'avoit écrit une lettre, dans laquelle il me disoit qu'il n'avoit plus que tres-peu à vivre, quoy qu'il ne sçût pas précisément à quel jour il devoit mourir.

2. Il est mort comme un Saint, en se recommandant à Dieu, de sorte que selon les principes de nôtre Foy nous pouvons croire qu'il n'a été que tres-peu ou point du tout en Purgatoire: car encore bien qu'il eut toujours été, comme vous sçavez, serviteur de Dieu, il l'étoit alors devenu avec tant de perfection, qu'il ne vouloit plus traiter d'aucune chose de la terre, mais sa conversation étoit avec les Personnes qui ne l'entretenoient que de Dieu. Tout le reste l'ennuioit & luy déplaisoit si fort que je n'avois pas peu de peine à le consoler. Voilà pourquoy dans la veüe de vivre dans une plus grande solitude, il s'étoit retiré à la Serne, où il est mort, ou pour mieux dire, où il a commencé à vivre: car s'il

S. TERESE DE JESUS. Let. 55. 57  
m'étoit permis d'écrire quelques particu-  
laritez de l'état de son Ame, vous  
verriez combien grande est l'obligation  
que vous avez à Nôtre Seigneur de vous  
avoir donné un si bon Pere, & en même  
temps celle que vous avez de vivre d'une  
maniere qui fasse paroître que vous êtes  
son Fils. Mais une lettre ne souffre pas  
que l'on luy confie plus que ce que je  
viens de dire. Cependant consolez-vous,  
& croïez qu'il peut beaucoup plus vous  
aider du lieu où il est, que s'il étoit en-  
core sur la terre.

3. Pour moy j'ay plus perdu que per-  
sonne, comme aussi la bonne petite Te-  
rese \* de JESUS, à qui Notre Seigneur  
a donné tant de sagesse qu'elle a supporté  
cet accident comme un Ange: elle est  
telle en effet, tres-bonne Religieuse, &  
extrêmement contente dans sa vocation,  
j'espere en Dieu qu'elle sera semblable à  
son Pere. Il ne m'a point manqué ma-  
tiere de travaux jusqu'à ce que j'ay vû  
Don François établi comme il est: car  
par cette mort il s'est vû luy-même tout  
seul & comme abandonné, parce que, com-  
me vous voiez, il luy reste peu de Parens.

4. Il a été recherché avec tant d'em-  
pressement pour se marier à Avila, que  
j'étois dans une grande crainte qu'il ne

\* C'é-  
toit la  
Sœur  
Terefe  
de JES-  
sus fille  
du Sei-  
gneur  
Laurêt  
de Ze-  
pede,  
Novice  
dans le  
Côvent  
de Saint  
Joseph  
d'Avi-  
la.

s'engageât dans quelque party qui ne luy eut pas été convenable : mais il a plû à Notre Seigneur que le jour de la Conception il ait épousé à Madrid une Dame, qui a encore sa Mere, mais non pas son

\* Le Pere de Madame Orofrize étoit Don François de Mendoza, & la Mere Madame Beatrix de Castille & Mendoza.

\* la Mere a fait paroître tant d'ardeur pour la conclusion de ce Mariage, que nous en avons tous été étonnés ; car étant ce qu'elle est, elle auroit sans doute pû faire une meilleure alliance. Il est vray que la dot est petite, néanmoins nulle de celles que nous pretendions à Avila n'en pouvoit apporter autant. Sa Femme s'appelle Madame Orofrize de Mendoza & Castille, qui quoy qu'elle ait à peine quinze ans est belle & fort discrete. Elle est cousine germaine de la Mere de la Femme du Duc d'Albuquerque, Niece du Duc del Infantado, & alliée à plusieurs autres Seigneurs de Marque : enfin on dit que soit du côté du Pere ou de celui de la Mere elle ne cede en Noblesse à aucune autre en Espagne. Elle a pour Parens à Avila le Marquis de las Navas, & celui de Velade, & elle est fort proche parente de la femme de Don Louis qui est celui de Mosen Rubi.

5. On luy a donné quatre mille Ducats. Il m'écrit qu'il est fort content,

qui est le plus important de l'affaire. Pour moy je suis fort satisfaite de sçavoir que Madame Beatrix sa Mere est une Dame de si grand courage, & doiïée de tant de prudence qu'elle pourra aisément les gouverner tous deux, & à ce que l'on dit elle se mettra sur le pied de ne pas faire grande dépense. Madame Orofrize n'a qu'un Frere ainé de sa Famille, & une Sœur Religieuse, de sorte que si l'ainé ne laisse point d'enfans, elle deviendra heritiere : c'est ce qui peut arriver. Tout le défaut que je remarque icy c'est le peu de bien de Don François, car tout ce qu'il en a est si chargé & si engagé, qu'à moins qu'on luy apporte promptement ce qui luy est dû par-delà, je ne sçay comment il pourra vivre. Je vous prie pour l'amour de Dieu de le luy procurer, afin qu'en même temps que Dieu luy confere de si grands honneurs, il ne manque pas de ce qui est nécessaire pour les soutenir.

6. Don François s'est jusqu'à present comporté fort vertueusement, & j'espere en Dieu qu'il continuera, parce qu'il est un tres-bon Chrétien. Plaise à sa Divine Majesté que l'on me donne d'aussi bonnes nouvelles de vous. Vous voyez mon Fils, comme tout passe & finit, & qu'il

n'y a que le bien ou le mal, que nous ferons icy bas, qui soit éternel & sans fin. Pierre d'Abumade se porte bien, comme encore ma Sœur & ses enfans, qui souffrent une grande nécessité, parce que mon Frere, que Dieu ait en sa gloire, les aidoit beaucoup. Il y a peu de temps que son fils Don Gonzale fut icy; il vous aime beaucoup, comme il fait encore d'autres Personnes, qu'il a trompées par la bonne opinion qu'elles ont de luy; mais pour moy je voudrois le voir meilleur. Plaise à Dieu qu'il le soit à l'heure qu'il est, & que Sa Majesté luy communique la vertu & la Sainteté que je demande pour luy. Ainsi soit-il. Vous pouvez adresser vos lettres au Monastere de nos Religieuses de Seville, parce que vous devez sçavoir que c'est la même Prieure qui y étoit au temps que i'y étois; toutes les contestations, qu'il y avoit alors, ont eu une heureuse issue, gloire soit à Dieu. Je vous écris cette Lettre dans nôtre Monastere de Vailladolid: celle qui en est Prieure vous baise les mains, comme je baise celles de ces Seigneurs & de ces Dames nos Parens par-delà.

TERESE DE JESUS.

## R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre est pour Don Laurent de Zepede, second Fils du Seigneur Laurent de Zepede, & Neveu de la Sainte qui étoit dans les Indes, où il étoit allé un peu auparavant, pour administrer la Commission que son Pere luy avoit laissée par testament, afin qu'il renoncât au droit de sa legitime, pour établir le droit d'aïnesse en Don François son premier Fils.

2. Elle luy fait dans cette Lettre avec une admirable prudence le recit de la mort de son bon Pere, laquelle, quoy qu'elle eût été subite, n'avoit pas été imprevûë, puis qu'il avoit toujours eu devant les yeux ce dernier moment, comme la Sainte le dit à la fin du nombre 1. On peut dire même avec S. Anselme, que ceux-là ne doivent pas être censés mourir subitement, qui ont toujours eu en veüe la necessité inévitable de mourir. *Non nocet justis si subito occidantur; non enim subito moriuntur, qui semper se cogitaverunt morituros.*

S. Anselm,

3. Ce que la Sainte n'a pas voulu dire dans cette Lettre de la Beati-

62 LETTRES DE N. G. MERE  
tude de son Frere , parce qu'il n'é-  
toit pas expedient de confier au pa-  
pier une chose de si grande conse-  
quence , elle l'a déclaré depuis de  
vive voix à son Neveu Don Fran-  
çois de Zepede pour sa consolation .  
comme son Epouse Madame Oro-  
frize de Mendoza l'a attesté dans les  
informations faites pour la Beatifica-  
tion de la Sainte. En voicy l'Hi-  
stoire ; lors que le Seigneur Laurent  
de Zepede mourut la Sainte étoit à  
Segovie occupée à quelque ouvrage  
avec ses Religieuses à l'heure de la  
recreation , pendant laquelle son  
Frere qui venoit d'expirer luy appa-  
rut. Voilà pourquoy elle quitta aussitôt  
le travail, & alla droit au Chœur  
pour recommander son Ame à Nô-  
tre Seigneur. Toutes les Religieuses  
la suivirent , & durant son Oraison  
sa Divine Majesté luy revela que  
l'Ame de son Frere n'avoit fait que  
passer par le Purgatoire , & qu'elle  
jouïssoit déjà de la gloire du Ciel.  
Depuis comme elle voulut un jour  
communier, en même temps qu'on  
luy apportoit le tres-S. Sacrement ,  
elle vid depuis l'Autel jusqu'à la pe-  
tite fenêtré de la Communion d'un



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 55. 63  
côté du Prêtre nôtre Pere S. Joseph,  
& de l'autre son Frere déjà Bienheu-  
reux qui accompagnoient avec des  
flambeaux la tres - Adorable Eu-  
charistie.

4. Il est nécessaire de verifier icy en  
quelle année mourut le Seig.<sup>r</sup> Lau-  
rent de Zepede, parce que les Histo-  
riographes de la Sainte sont partagés  
de sentiment sur ce point, & il faut  
en même temps developper l'équi-  
voque que cette diversité d'opinions  
a causée. L'inscription de son Sepul-  
chre marque qu'il mourut l'an 1580.  
mais la Lettre 64. du premier Tome,  
dans laquelle la Sainte donne la nou-  
velle de la mort de son Frere à la  
Mere Marie de S. Joseph Prieure du  
Convent des Carmelites de Seville,  
est écrite de Segovie, & dattée du  
4. de Juillet l'an 1579. ce qui a fait  
dire à quelqu'un qu'il faut corriger  
l'inscription du Tombeau par la  
Lettre.

5. Mais il est certain que le Seig-  
neur Laurent de Zepede mourut  
l'an 1580. comme il est marqué par  
l'inscription de la Pierre sepulchrale.  
Ce qui paroît évidemment par la  
Lettre 34. du premier Tome, la-

64 LETTRES DE N. G. MERE  
quelle est adressée au même Seigneur  
Laurent de Zepede, & qui fut écrite  
le 27. de Juillet un jour après la fête  
de S. Anne: En quoy il ne peut pas y  
avoir d'équivoque, puis que la Sainte  
finit sa Lettre en ces termes: *C'étoit  
hier le jour de Ste. Anne. Je me souviens  
icy de vous, parce que je sçay bien que  
vous êtes fort devot à cette Sainte, &  
que vous luy ferez bâtir une Eglise, si  
vous ne l'avez pas déjà fait. De plus  
il est certain que cette Lettre fut  
écrite l'an 1579. ce qui se prouve  
premierement parce que la Sainte dit  
dans cette même Lettre nombre 5.  
Par celle de Seville, vous verrez com-  
me l'on a rétabli la Prieure dans sa  
Charge, dont je me suis fort réjouie. Or  
ce rétablissement de la Mere Prieure  
de Seville arriva le 28. de Juin 1579.  
comme il se voit manifestement par  
la Patente du R. Pere Ange de Sala-  
zar Vicaire general, qu'il avoit don-  
née pour l'exécution de ce rétablif-  
sement.*

6. En second lieu on tire une  
preuve pour cecy de ce que la Sainte  
dit au nombre 6. de la même Lettre.  
*Le Pere Jean de JESUS est maintenant à  
Rome. Le Chanoine Montoya qui con-*

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 55. 65  
*duisoit nos affaires en est de retour, pour*  
*apporter le Chapeau de Cardinal à l'Ar-*  
*chevêque de Toledé.* Ce Chanoine  
étoit le Licentié Diegue Lopez  
Montoya qui possédoit une Prebende  
de l'Eglise d'Avila, & étoit Agent  
general de l'Inquisition, qui fut  
chargé du Brevet par lequel sa Sain-  
teté donnoit le Chapeau de Cardinal  
à Don Gaspar de Quiroga Archevê-  
que de Toledé. Or ce Brevet fut dé-  
pêché à Rome le 15. de Decembre  
de l'an 1578. Il est donc évident que  
la Lettre datée du mois de Juillet  
fut écrite l'année suivante, & par con-  
sequent comment la Sainte auroit-  
elle pû le 4. de Juillet de l'an 1579.  
mander à la Prieure de Seville la  
mort de son Frere le Seigneur Lau-  
rent de Zepede, si elle écrivit à ce-  
luy-cy encore le 27. de Juillet de la  
même année?

7. Cecy enfin est constant par le  
contenu de cette Lettre que nous  
avons entre les mains : car comme la  
Sainte dit à la fin, elle l'écrivit à  
Vailladolid au mois de Decembre  
après la Fête de la Conception de N.  
Dame, ainsi qu'il paroît du nom-  
bre 4. où parlant de son Neveu Don

François de Zepede elle dit : *Il a plu à Dieu qu'il se soit marié le jour de la Conception.* Or le 12. de Decembre de l'an 1579. la Sainte étoit à Malagon, & par consequent elle ne pût pas se trouver alors à Vailladolid, où elle fut l'année suivante, & d'où elle partit le jour des Innocens pour aller faire la Fondation de Palence, & il n'est pas croïable que la Sainte ait differé dix-huit mois à faire (çavoir à son Neveu la mort de son Pere.

8. D'abondant on ne sçauroit prouver que la Sainte ait été à Segovie au mois de Juillet de l'an 1579. parce qu'au jour de la Fête-Dieu de cette année elle avoit reçu un precepte du Pere Vicaire general, qui luy commandoit d'aller à Vailladolid & à Salamanque, comme l'on verra cy-aprés, & le 3. de Juillet elle arriva à Vailladolid. Mais cecy se prouve fort bien de l'année 1580. parce qu'en cette année la Sainte partit de Toledé au mois de Juillet pour aller à la Fondation de Palence, & prit son chemin, comme il a été dit, par Segovie, où elle apprit la mort de son Frere.

9. Il ne reste plus qu'à resoudre la

**S. TERESE DE JESUS.** *Lett. 55. 67*  
difficulté, qui naît de la Lettre 64.  
écrite à Segovie le 4. de Juillet  
1579. si la chose étoit ainsi, nous de-  
vrions certainement nous rendre à la  
date que la Sainte a donnée à la Let-  
tre. Mais il n'en va point de la sorte:  
car après avoir regardé & examiné  
avec un grand soin l'Original de  
cette Lettre, que nos Religieuses  
de Vailladolid conservent avec une  
grande veneration parmi plusieurs  
autres Originaux des écrits de nôtre  
Sainte Mere, je certifie qu'elle n'a  
point la date de l'année mais seule-  
ment du mois. La verité est, comme la  
Mere Raphaële de S. Joseph Prieure  
de ce Convent me l'a avoué, qu'elle  
& une autre Religieuse avoient en-  
trepris de verifiser les années auquel-  
les ces Lettres ont été écrites, &  
qu'elles avoient marqué celle-cy de  
l'année 1579. en quoy elles se sont  
trompées, comme en plusieurs au-  
tres choses de cette nature: & celle  
qui en a tiré la premiere copie a mis  
la date de l'année sans prendre garde  
que celle qui étoit dans l'Original  
n'étoit pas de la main de la Sainte,  
ce qui a donné sujet à la varieté des  
sentimens qu'ont eûs les Historiens

68 LETTRES DE N. G. MERE  
en ce point, sur lequel j'ay été obligé  
de m'étendre un peu pour l'éclaircir,  
pour mettre en ordre les Lettres de  
nôtre glorieuse Mere sans confondre  
les temps de ses illustres Actions, &  
pour rendre raison de la conduite  
que j'ay tenue dans ces Remarques.

---

## LETTRE LVI.

*A François de Salcede Gentilhomme  
d'Avila.*

F E S U S

I. **S**Oit avec vous. Graces à Dieu  
de ce qu'après sept ou huit lettres,  
que je n'ay pu me dispenser d'écrire pour  
affaires, il me reste un peu de temps à  
me délasser en vous faisant ces lignes,  
afin que vous sçachiez que lors que vous  
m'en écrivez quelques-unes, j'en reçois  
une grande consolation. Ne pensez donc  
pas que ce soit temps perdu pour vous de  
m'écrire, il est même nécessaire que vous  
le fassiez quelques-fois, à condition que  
vous ne me disiez pas tant que vous êtes  
vieux, parce qu'en tout mon bon sens  
vous me donnez de la peine: comme si

*l'on pouvoit établir une plus grande assû-  
rance sur la vie des jeunes gens. Dieu  
vous la conserve jusqu'à ce que je meure,  
parce qu'après cela pour n'être point là  
haut sans vous, je dois procurer que Nô-  
tre Seigneur vous appelle promptement  
de ce Monde.*

2. Parlez, je vous prie, à ce Pere \*  
& soyez luy favorable dans l'affaire heu-  
qu'il doit vous communiquer : bien qu'il reux  
soit petit, je sçay qu'il est grand aux yeux Pere  
de Dieu. Certainement nous perdons Jean  
beaucoup par son absence, parce qu'il de la  
est prudent & fort propre pour nôtre Croix,  
maniere de vivre, ce qui me fait croire qui al-  
que Dieu l'a choisi & l'a appelé parti- loit à  
culierement pour cela. Il n'est point de Durve-  
Religieux qui ne parle bien de luy, le pour  
parce que sa vie, quoy qu'il soit encore se dé-  
jeune, s'est passée dans la pratique d'une chaus-  
grande penitence. Mais il paroît encore fer &  
que Notre Seigneur le tient de sa main, donner  
car, quoy que dans le tracas des affaires le com-  
nous ayons eu beaucoup d'occasions mence-  
de fâcherie, & que moy, qui en suis ment à  
l'occasion même, j'aye témoigné quel- la Re-  
ques - fois un peu de promptitude à son forme  
égard, nous n'avons jamais pu décou- parmy  
vrir en luy une seule imperfection. Il a les Re-  
du courage : mais comme il est seul, il ligieux

a besoin de tout celuy que Nôtre Seigneur luy a donné , pour qu'il prenne fort à cœur une si haute entreprise. Il vous dira comme tout va icy à nôtre égard.

3. L'exageration des six Ducats ne me paroît pas peu de chose. Mais je pourrois bien me porter à de plus grandes largesses pour avoir le bien de vous voir. Il est vray que vous meritez bien plus qu'une pauvre Religieuse : car qui voudroit en faire la prisee ? Vous qui pouvez regaler vos amis avec de l'hidromel & des oublies, qui fournissez des raves & de lattües, parce que vous possédez un jardin, & je sçay même que vous faites l'office de valet pour porter des presens de belles pommes, vous, dis-je, sur ce pied vous êtes digne d'être mis à plus haut prix. A propos de l'hidromel on dit qu'il s'en trouve icy qui est tres-bonne, mais tandis que je n'ay point François de Salcede, nous ne sçavons pas quel goût elle a, & il n'y a pas même moyen de le sçavoir. J'ay dit à Antoinette de vous écrire, puis que je ne puis pas faire celle-cy plus longue. Demeurez avec Dieu. Je baise les mains à Madame Mencie (a) & à Mademoiselle Ospedal.

4. Plaise à Nôtre Seigneur que la

(a) C'é-  
toit  
Mada-  
me  
Merçie  
d'Avila  
Epouse  
de  
Fran-  
gois  
de Sal-  
cede.  
Et la  
Demoi-  
selle  
Ospe-  
dal é-  
toit une  
de ses  
Servan-  
tes.



convalescence de ce Gentilhomme nouvellement fiancé aille de mieux en mieux. Ne soyez pas incrédule, parce que l'Oraison peut tout, & que la liaison du sang qu'il a avec vous pourra y faire beaucoup. Nous vous y aiderons icy selon nôtre petit pouvoir. Nôtre Seigneur le fasse comme il le peut. Certes je tiens plus incurable la maladie de la Fiancée. Nôtre Seigneur peut remédier à tout. Lors que vous verrez Marie Diaz, la Flamende, & Madame Marie d'Avila (à laquelle j'ay grand desir d'écrire, & que je n'oublie pas assurément) je vous supplie de leur dire qu'elles me recommandent à Dieu, avec cette affaire du Monastere. Sa Divine Majesté vous conserve longues années. Ainsi soit-il. Ce sera bien hazard, si cette année se passe sans que j'aye le bien de vous revoir, comme je le puis juger de l'empressement que la Princesse (b) d'Ebuli fait paroître.

Vôtre indigne mais véritable Servante

TERESE DE JESUS Carmelite.

5. Je viens encore un coup vous demander par aumône, que vous parliez à ce Pere, & que vous l'aidiez de vos

(b) c'étoit la Duchesse de Pastrane, qui pressoit la Ste. d'y faire une Fondation.

*conseils en tout ce que vous jugerez convenable pour sa maniere de vie. L'esprit & la vertu que Nôtre Seigneur luy a donnée dans des occasions importantes m'encourage beaucoup, & me fait juger que nous avons de bons commencemens. Il est homme de grande Oraison, & doüé d'un bon entendement. Nôtre Seigneur le veuille avancer de plus en plus.*

## R E M A R Q U E S.

I. **D**ieu soit à mon aide ! Voicy alsûrement la Lettre du monde la plus agreable & la plus discrete. J'avoüe que lors que je la lûs je me representay ce qu'avoient dit Madame la Princesse Jeanne & les Religieuses de son Convent Royal des Franciscaines déchaussées de Madrid, lors que la Sainte pour se rendre aux instantes prieres & même au commandement de son Alteze fut obligée de demeurer quinze jours parmy elles. *Loüé soit Dieu, disoient-elles, qui nous a fait voir une Sainte que nous pouvons toutes imiter: elle parle, elle dort, elle mange comme nous: elle converse sans ceremonies & sans scrupules d'esprit. Ce qui fait voir sans doute*

S. TERESE DE JESUS. *Let. 56. 73*  
doute que l'esprit qui l'anime est celui  
de Dieu , puis qu'il la fait agir avec  
sincerité , sans feintise , & qu'elle vit  
parmy nous comme il a vécu luy-même  
parmy les hommes. La raison de cecy  
étoit , parce que quoy qu'elle fut  
si dure , & pour ainsi dire si cruelle  
à elle-même , que tous ses plus ar-  
dans desirs se terminoient , selon sa  
propre expression *A mourir ou à souff-*  
*rir* , elle étoit néanmoins si douce  
& si condescendante envers les au-  
tres , qu'elle déroboit leurs cœurs,  
pour les engager dans les honora-  
bles chaînes de la charité de JESUS-  
CHRIST , auxquelles elle les tenoit  
attachés par l'humilité & par la  
candeur discrete de sa conversation.

2. La Lettre est pour François de  
Salcede , ce Gentil-homme d'Avila,  
que la Sainte avoit accoustumé d'ap-  
peller le saint Gentil-homme ; &  
de ce qu'elle contient on collige  
que c'est la réponse à une Lettre  
qu'il avoit écrite à la Sainte , dans la-  
quelle il parloit avec beaucoup de  
force de son grand âge , & de l'a-  
mitié qu'il avoit pour elle , qui luy  
faisoit dire qu'il auroit volontiers  
donné six ducats pour la voir. A

quoy la Sainte répond dans les nombres 1. & 3. avec cette grace qui luy étoit ordinaire, & avec une onction que Dieu luy avoit communiquée pour applanir le chemin de la vertu, pour rendre doux le joug de la Religion, & gagner les ames à Dieu.

3. La Sainte écrivit cette Lettre lors qu'elle étoit occupée à faire la Fondation de Vailladolid l'an 1568. d'où elle envoya à Durvele nôtre Bien-heureux Pere Jean de la Croix la pierre fondamentale de nôtre Ste. Reforme, pour en donner le commencement parmy les Religieux, comme nôtre Ste. Mere l'avoit déjà si heureusement executée parmy les Religieuses. La brieveté qu'exigent les Remarques ne permet pas que je pese icy les loüanges que la Sainte donne à nôtre B. Pere dans les nombres 2. & 5. Cette emphase avec laquelle elle releve la perfection qu'il avoit acquise dans sa naissance spirituelle à la vie reformée, est tres-remarquable, disant, *qu'il étoit grand aux yeux de Dieu, quoy qu'il fut petit de corps.* Avec quoy elle luy fait un éloge iemblable à celuy qui nous a marqué les grandeurs du petit Bap-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 56. 75*  
tiste en sa nativité : *Iste puer magnus*  
*coram Domino* : Enfin cette expres-  
sion , *Que jamais elle n'avoit pû re-*  
*marquer en luy aucune imperfection*, est  
un panegyrique si achevé, que j'en  
ternirois tout l'éclat si j'étois assez  
temeraire d'y ajoûter quelque chose.  
Ainsi je me contente de dire, que  
c'est luy qui a été le premier Carme  
dechaussé , & le premier Pere que  
le Ciel nous a donné après nôtre  
glorieuse Mere Ste. Terese , afin  
qu'à la vûë d'une si éminente per-  
fection , nous nous animions à l'imi-  
ter, nous qui faisons gloire d'être ses  
enfants.

4. Dans le nombrequatrième elle  
fait mention de trois Personnes tres-  
spirituelles , & grandes Servantes  
de Dieu qui étoient à Avila. La  
premiere est la venerable Marie Diaz  
une des plus illustres en sainteté, qui  
aient paru dans cette noble Ville,  
qui comme une Mere feconde a  
produit quantité de Saints & de  
Saintes. La Flamende étoit Madame  
Anne Wasteels épouse de Matthias  
de Gusman qui fut depuis Religieuse  
Carmelite sous le nom d'Anne de  
St. Pierre ; & Madame Marie d'A-

vila étoit la fille de cette Dame. C'est de cette dernière que Don Antoine de Quignones Comte de Luna a dit dans les Informations faites pour la Beatification de nôtre Sainte, que lors qu'elle étoit encore jeune & assez agreable, sa Sœur appelée Anne des Anges souhaita ardemment qu'elle se fit Carmelite déchaussée dans le Convent de S. Joseph, & dans cette vûë elle pressa à force de prieres nôtre Ste. Mere de luy obtenir de Dieu cette vocation. La Sainte luy dit alors ces paroles remarquables : *Rendez graces à Dieu de ce que vôtre Sœur après avoir été dans le Mariage sera Religieuse, non pas toutefois dans nôtre Ordre, & les deux Enfans qu'elle aura embrasseront l'Etat Religieux.* Le tout a été accompli, comme la Sainte l'avoit prédit : car cette Demoiselle s'étant mariée eut un fils qui entra dans l'Ordre de S. Benoît, & une fille qui prit l'habit de Religieuse, après quoy la Mere se donna elle-même à Dieu dans la Religion de S. François dans le Convent de la ville de Leon, où elle fut appelée Madame Marie de Guzman.

¶ 5. Quoy que la brieveté soit une chose qu'il faut chercher dans les Remarques, à laquelle nôtre Auteur Espagnol s'est particulièrement attaché, je ne sçauois me dispenser d'arrêter icy un peu mon Lecteur, pour le prier de prendre haleine dans la lecture de ces Lettres & de ces Remarques, par la consideration de celle - cy, que nôtre Mere Ste. Terese n'a écrite que pour respirer & se delasser elle-même parmy les grandes occupations qui étoient capables de l'accabler, si son esprit & son cœur n'eussent point été animés d'une charité aussi ardante que celle qui l'éclairoit & l'embrazoit tout ensemble. Elle eut sans doute dessein en l'écrivant de divertir ce saint Gentil-homme, qui étoit toujours dans le sérieux de la Vie spirituelle, & que le grand âge rendoit déjà un peu pesant & enclin à la melancolie: ce qui oblige la Sainte à luy dire que pour se donner un peu de relâche dans les exercices de l'esprit il étoit nécessaire qu'il luy écrivit quelques-fois, à condition neanmoins qu'il ne luy parlât point tant de sa vieillesse, laquelle obligeoit asûrément

ce bon Gentil-homme à penser sans cesse à ce dernier moment, dont il se sentoit approcher, lequel tirant le rideau sur toutes les choses d'icy-bas, ouvre la grande porte de l'Eternité: *A momento pendet Æternitas.* Mais la Sainte luy dit agreablement que l'on ne peut pas établir un fond plus assûré sur la vie des jeunes Gens: parce qu'en effet la mort frappe à l'aveugle, & moissonne également les jeunes & les vieillards, & je ne voy point d'autre difference dans cette execution de la Sentence du souverain Juge, que celle qui nous est marquée par le commun Proverbe qui dit: *Mors senibus est in januis, juvenibus autem in insidijs.* La mort est à la porte des personnes âgées & qui sont sur le declin de la vie, elle se montre à eux à face découverte, & ceux qui sçavent faire bon usage de ce reste de vie par la consideration de la dernière Fin, s'apprivoisent tellement avec la mort, qu'ils ne s'épouvantent point de tout ce qu'elle a d'affreux; au contraire, ils luy font un bon accueil lors qu'elle se presente, parce qu'ils la regardent comme un port assûré après



**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 56.* 79  
une longue & dangereuse navigation , dans lequel ils doivent décharger leur vaisseau rempli des richesses de la Grace pour en jouïr éternellement dans la gloire du Paradis. Mais cette mort est en embuscade pour surprendre les jeunes Gens , qui parmy les bouïllons de l'âge & les ardeurs des passions ne songent qu'aux plaisirs de la vie , & renvoïent l'affaire de leur salut à un temps qu'ils ne verront peut - être jamais, cette cruelle meurtriere leur enfonçant , lors qu'ils y pensent le moins, son javelot dans le cœur qui est encore tout gros de desirs charnels , pour les arracher de tous ces vains objets , auxquels ils étoient attachés par tant de funestes liaisons, & les plonger dans l'étang de feu où ils brûleront sans fin. Ce qui a fait dire à une Personne fort éclairée, qu'il se trouve tres peu de ceux qui meurent depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de trente-fix, qui soient sauvés.

6. Mais n'ay - je pas tort de mêler des matieres si lugubres parmy les Remarques d'une Lettre divertissante écrite de la main d'une Sainte

dont l'humeur n'étoit pas moins agreable, que la vertu en étoit solide & éminente? Je fais afsûrement contre l'avis que le Sage nous donne par ces paroles : *Musica in luctu importuna narratio.* Si les chansons & les témoignages d'allegresse sont importuns dans le deüil & parmy les pleurs, ceux - cy ne sont pas moins opposés à la joye & au plaisir, que nous donnent les traits agreables de la plume de Ste. Terese : Il est vray que je pourrois m'excuser sur la conduite que le Poëte veut que l'homme sage tienne, lors qu'il dit que celui - là a satisfait de tous points à son devoir, qui a pû faire un juste mélange de l'utile avec l'agreable : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* Mais j'aime mieux profiter de cette tacite correction, & reparer la faute que j'ay commise par cette digression, qui n'est pas tout-à-fait hors de propos, & qui ne fera peut-être pas inutile, si elle peut produire l'effet que le Sage attribüe au souvenir que l'on a des choses qui doivent nous arriver à la fin de cette vie courte & miserable, qui est de ne pas offenser Dieu, ou de faire une

Eccli.

22.v.6

S. TERESE DE JESUS. *Let. 56. 81*  
veritable & serieuse penitence : *In Eccli. 7.*  
*omnibus operibus tuis memorare Noviss- v. 40.*  
*ima tua & in aeternum non peccabis.*

7. Laisant donc ce sujet je fais d'abord reflexion sur l'agreable expression, que la belle humeur de nôtre Sainte a fait couler de sa plume, & qui nous est une preuve incontestable qu'elle possedoit les vertus morales en perfection, puisque celle qui met le juste temperament dans l'usage que l'on doit faire des plaisirs honnêtes pour soulager l'esprit, & que les Sçavans, après le Philosophe, appellent Eutrapelie, ne luy manquoit pas. Je passe ce petit coup de plume si adroitement porté pour répondre au compliment que ce bon Gentil-homme luy avoit fait, disant qu'il auroit donné de bon cœur six ducats pour la voir. La Sainte qui ne vouloit pas luy ceder en generosité témoigne qu'elle a pour agreable ce desir dont il souhaite l'accomplissement qui doit luy coûter si cher. Mais en même temps elle encherit sur son avance, & elle asûre qu'elle étoit prête d'en donner beaucoup plus pour avoir l'honneur de le voir. Cependant comme elle ne

pouvoit pas oublier l'humilité dont elle assaisonna toutes ses actions, aussi-bien que ses Ecrits, elle ajoute agreablement & saintement, qu'il étoit juste qu'elle mît à plus haut prix le desir qu'elle avoit de voir un homme de son merite, que n'étoit celuy qu'il offroit luy-même pour voir une petite Religieuse, qui n'étant riche que de pauvreté ne meritoit aucune estime.

8. Nôtre Sainte veut, diroit-on, se divertir au dépens du saint Gentilhomme, & si la vertu d'Eutrapelie, selon S. Thomas, consiste à railler agreablement sans blesser la charité, nôtre Ste. Mere le fait en cet endroit de la maniere du monde la plus innocente & la plus charmante : car elle fait valoir le merite de cet homme par des choses qui paroissent ridicules si nous les prenons à la lettre, & qui sans doute étoient de petits mots agreables dont les amis se servent pour se divertir saintement, & se donner quelque relâche raisonnable dans les occupations spirituelles. Mais s'il m'est permis de fonder les pensées de la Sainte, j'ose bien dire qu'elle renferme dans ces

S. TERESE DE JESUS. *Let. 56. 83*  
expressions l'éloge de ce Gentil-  
homme, qu'elle appelloit ordinai-  
rement Saint. Nous sçavons que la  
Sainte étoit éclairée d'une lumière  
furnaturelle pour l'intelligence des  
Ecritures Saintes, quoy qu'elle n'eut  
jamais lû la Bible; ce qu'elle a fait  
assez paroître dans l'explication du  
Cantique des Cantiques, qu'elle n'a-  
voit entreprise que par soumission  
aux ordres d'un de ses Confesseurs,  
de laquelle il ne nous est demeuré  
qu'un fragment, qui a heureusement  
échapé les flâmes qui ont consumé  
tout le reste, qu'elle y avoit jetté  
pour obeir à un autre Directeur, qui  
ne la connoissant point assez, avoit  
jugé qu'il n'appartenoit pas à une  
fille d'expliquer les Livres Sacrés, &  
ainsi l'avoit obligée à jeter son ca-  
hier dans le feu, comme elle fit.  
D'où il est évident qu'elle étoit tres-  
sçavante dans toutes les expressions  
de l'Amour Divin, dont ce sacré  
Cantique est rempli, & qu'elle fait  
adroitement entrer dans cette Let-  
tre, pour faire un racourci des ver-  
tus de ce Gentil - homme, & mar-  
quer les graces qu'il avoit reçûes de  
la main infiniment liberale du Tout-

puissant : car lors qu'elle dit qu'il peut donner de l'hydromel, qui est une liqueur faite de miel, laquelle parmy une grande douceur a de la force pour échauffer l'estomach & la tête, elle nous represente la grace qu'il avoit de répandre dans les Ames l'amour de la vertu, ce qu'il faisoit avec tant de force & de douceur, que ceux qui avoient le bonheur de traiter avec luy rompoient avec le Monde & ses vanités, pour se consacrer au service de Dieu, & accomplissoient ainsi les paroles du Roy Prophete : *Audi, filia, & vide, & inclina aurem tuam, & obliviscere populum tuum & domum patris tui.* En quoy consistent dans le sens mystique ces Oublies, selon l'allusion que l'on fait ordinairement de ce mot en nôtre langue, parce que l'amour que ces Ames converties conçoivent pour le Souverain Bien, leur fait mettre en oubly leur Patrie & les douceurs de la maison paternelle, pour ne se souvenir que de Dieu seul. Les raves & les laitues sont les adversitez & les prosperitez dont la tres-aimable Providence fait comme un tissu de diverses couleurs en cette

S. TERESE DE JESUS. *Let. 56. 85*  
vie, pour être la route par laquelle  
il conduit les Elûs à la gloire qui  
leur est préparée dans le Ciel. Ce  
jardin qu'il possédoit, étoit son Ame  
féconde de toutes les vertus Chré-  
tiennes, & le garçon pour porter  
les présens de pommes qui crois-  
soient dans ce jardin, c'étoit luy-  
même par la grande édification qu'il  
donnoit à toute l'Espagne, pour la-  
quelle il a mérité qu'on luy applique  
ces paroles de l'Apôtre : *Christi bonus* 2. Cor.  
*odor sumus Deo.* 2. V. 15.

9. La Sainte dans le nombre 4.  
promet à ce Gentil - homme qu'elle  
l'aidera selon son petit pouvoir à ob-  
tenir la parfaite santé à un de ses Pa-  
rens. L'expression Espagnole est  
celle-cy : *Acà ayudaremos con nuestro*  
*cornadillo.* Pour l'intelligence de  
ce cette phrase Espagnole il faut  
sçavoir que le mot *cornadillo*, est le  
diminutif de *cornado* : Et que ce  
dernier, suivant quelques Auteurs,  
est une piece de monnoie d'Espagne  
de fort petite valeur, puis qu'il en  
faut six pour un maravedi, qui ne  
vaut que deux deniers tournois, qui  
font une obole. Vous pouvez juger  
de la petitesse du diminutif de ce

mot, que ce que *cornadillo* signifie est tres peu de chose & presque rien. C'est à ce vil prix que nôtre Sainte Mere met ses prieres, lesquelles neanmoins par la force de son humilité, dont sa plume n'étoit pas moins teinte, que ses actions en étoient comme animées, ont penetré si souvent les nûes pour attirer les graces & les benedictions du Ciel sur tous ceux pour qui elle a voulu les offrir.

Eccli. *Oratio humiliantis se nubes penetrabit.*

35.v.21

10. Le Monastere dont la Sainte recommande l'affaire à ces devotes Dames peut avoir été celuy de Paftrane, que la Duchesse de ce nom épouse du Prince d'Ebuly ou Evoly pressoit nôtre Ste. Mere d'aller fonder, comme elle a fait, mais qu'elle fut depuis obligée d'abandonner à cause des inquietudes que ses Filles souffroient de la part de cette Princesse, comme il est rapporté dans l'Histoire de la vie de nôtre Mere Ste. Terefe, dans la Chronique de nôtre Reforme & ailleurs. Je pense toutefois plus vray-semblablement qu'elle parle du premier Monastere de nôtre Reforme dont nôtre B. Pere Jean de la Croix alloit jeter les pre-



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 57. 87  
miers fondemens à Durvele, & je  
juge de plus que c'étoit ce qui met-  
toit nôtre Ste. Fondatrice dans une  
si belle humeur.

---

## LETTRE LVII.

*A Antoine Gaitan Gentil-homme  
d'Alve, à Salamanque.*

J E S U S.

1. **L**E Saint Esprit soit avec vous,  
mon Fils. Je n'ay pas le bon-  
heur de trouver autant de temps que je  
voudrois bien pour vous faire une longue  
Lettre. Je vous assure que j'en ay grande  
envie, à cause du contentement que me  
donnent les vôtres, par lesquelles j'a-  
prends que les graces, que Nôtre Seigneur  
vous communique, croissent de jour en  
jour. Il vous paye maintenant le travail  
que vous prenez icy-bas.

2. Ne vous fatiguez point à vouloir  
vous faire grande violence, & ne vous  
souciez pas beaucoup de la Meditation.  
Car si vous ne l'avez pas oublié, je vous ay  
dit plusieurs fois ce que vous devez faire,  
& que c'est une plus grande faveur de

Dieu que vous vous laissiez toujours aller à luy donner des loüanges : car desirer que tous fassent la même chose , est un tres-grand effet qui procede de ce que l' Ame est occupée à traiter avec Sa Divine Majesté. Qu'il luy plaise que vous & moy le sçachions servir en quelque chose de ce que nous luy devons, & qu'il nous donne beaucoup à souffrir, quand ce ne seroit que par le moyen des puçes, des lutins, & des voyages.

3. Antoine Sanchez sans me parler davantage venoit déjà nous donner la maison : mais je ne comprends pas où vous & le Pere Julien d' Avila aviez les yeux, lors que vous voulûtes nous en acheter une telle. Encore est-ce beaucoup qu'ils ne l'ont pas voulu vendre. Nous allons maintenant en acheter une près de St. François dans la ruë Royale au meilleur endroit du Faubourg pas loin du Marché : elle est tres-bonne. Recommandez cette affaire à Nôtre Seigneur. Toutes les Sœurs vous font beaucoup leurs recommandations. Je suis mieux, j'allois dire tout-à-fait bien, parce que quand je ne sens que mes maux ordinaires, c'est pour moy une grande santé. Nôtre Seigneur vous la donne, & vous conserve.

Vôtre servante

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **C**ette Lettre est pour Antoine Gaitan ce fortuné Gentil-homme d'Alve, de qui la Sainte fait si souvent mention dans le Livre de ses Fondations. Il avoit vécu quelques années engagé dans les vanitez du siecle, mais par un éclat de la lumiere Celeste, qui le jetta par terre comme un autre Saul, il ouvrit les yeux pour se détromper, & pour rompre les chaînes dans lesquelles le Monde l'avoit tenu prisonnier. Afin de se venger du Monde trompeur, & recouvrer le temps perdu, il se dedia au service de la Sainte & de ses Filles dans les diverses entreprises de ses Fondations, dont il s'est acquité avec tant de bonté, que comme dit *Ch. 20.* la Sainte, il s'étoit fait le petit serviteur des Religieuses, enrichissant le joyau de sa Noblesse du pretieux émail de cette humilité Chrétienne. Nôtre Ste. Mere nous represente dans cette Lettre l'épargne qu'il avoit faite des richesses du Ciel dans cette occupation, épargne qu'elle estimoit monter à un si haut prix

qu'elle a crû être obligée de faire son éloge, où elle represente au long ses rares & excellentes vertus, comme elle l'a fait dans le Livre de ses Fondations.

¶ 2. La Sainte qui étoit alterée du desir des souffrances , pour satisfaire les ardeurs de son amour Seraphique, qui travailloit à la transformer en JESUS - CHRIST Crucifié, dit aussi agreablement que familièrement à cet Homme de Dieu, qu'elle desiroit de servir Sa Divine Majesté pour luy rendre un peu du beaucoup dont elle luy étoit redevable , & comme si le plus grand moyen de servir ce Dieu d'amour & de bonté étoit uniquement de souffrir, elle luy fait une humble priere de luy obtenir la matiere qui devoit contenter ses desirs, qui étoit l'occasion des souffrances, quand ce ne seroient que celles qui sont causées par les puces qui piquent, par les lutins qui inquietent durant la nuit, & par les chemins raboteux qui tourmentent tout le corps. Ce sont les incommoditez ordinaires qu'éprouvent les personnes qui sont obligées à faire de longs voyages, comme la

Sainte en avoit fait quelques - uns pour ses Fondations en la compagnie de ce Gentil - homme , qu'elle regardoit comme son associé dans les travaux.

3. L'an 1574. il avoit accompagné la Sainte à la Fondation du Monastere de Segovie , & après y avoir rendu tous les devoirs possibles pour son accomplissement, non seulement faisant avoir à la Sainte premièrement une maison prêtée , puis une autre prise à loüage , mais encore ayant traité de l'achat d'une qu'elle auroit eu en propre, il étoit allé à Salamanque , où il reçût cette Lettre de la Sainte , dans laquelle elle luy marque l'état de la Fondation, & luy dit en même temps de certaines choses qui pouvoient contribuer à sa consolation , & l'assûrer sur quelques doutes qu'il avoit dans la conduite de son Ame. Dans le 2. nombre elle luy donne un admirable principe pour faire Oraison, qui est de ne se mettre pas en peine de la Meditation, lors que les bonnes œuvres luy faisoient connoître le fruit de la véritable Oraison : car comme elle dit dans la Lettre 23.

du premier Tome : Cette Oraison est la meilleure qui laisse de meilleurs effets confirmés par les œuvres , & qui fait croître les vertus dans l'Âme , ce qui est d'une grande consolation pour les personnes occupées par l'obeissance dans les choses extérieures, & pour celles qui ne peuvent pas méditer, ou discourir par l'entendement, qui d'ailleurs ont un grand soin de leur conduite intérieure, qui sont humbles, craignans Dieu, & qui ont une continuelle attention à luy plaire & à ne le point offenser. Voila en quoy consiste la meilleure Oraison suivant la doctrine de nôtre Ste. Mere, & même suivant celle du Saint des Saints nôtre Divin Maître JESUS - CHRIST, lors qu'il nous a prescrit la forme de prier dans l'Oraison, que l'on appelle pour cela par excellence Dominicale : car si on la considère bien, on verra qu'elle se réduit uniquement à la pratique des actions vertueuses.

LETTRE LVIII.

*Au Licentié Martin Alphonse de Salinas, Chanoine de la sainte Eglise de Palence.*

J E S U S.

1. **L**A grace du Saint Esprit soit avec V<sup>otre</sup> Reverence. Il seroit bon que vous m'écrivissiez quelques-fois pour que je p<sup>usse</sup> me délasser un peu parmi d'autres occupations enn<sup>uie</sup>uses, parce que certainement ce n'est pas seulement pour moy une faveur, mais encore un soulagement de voir vos Lettres: Quoy que le ressentiment de vous voir si éloigné, & moy dans une si grande solitude en ce lieu, se renouvelle en même temps. Mais Dieu soit loüé de tout: je luy rends graces de ce que vous vous portez bien, & que Messieurs vos freres sont arrivés en parfaite santé.

2. Mais puis qu'ils sont maintenant à Burgos, il me semble que nous ne devons pas desister, s'il vous plaît, d'agir avec toute la chaleur possible, voyant que Dieu en donne une si grande à cette

bonne Dame Madame Catherine. Il y a peut-être quelque mystere. Comme elle m'a écrit, je luy répons, & en même temps j'écris à ceux à qui elle m'a ordonné. Je vous supplie d'écrire la Lettre dont la Mere Prieure vous a parlé, & toutes les autres encore que vous jugerez pouvoir servir a ce dessein. Ce n'est peut-être qu'une crainte que nous avons, parce que Madame Catherine dit que depuis que nous traitons de cette affaire, la Ville a donné la permission de fonder d'autres Monasteres. Je ne comprends pas pourquoy ils doivent faire tant de difficulté pour treize filles, qui est un tres-petit nombre : mais c'est que cela déplaît extrêmement au demon. Il me semble que c'est en effet un inconvenient que celuy que vous marquez. Mais il ne manquera point de s'y en rencontrer d'autres ensuite. Enfin si c'est l'ouvrage de Dieu, & qu'il le veuille, le demon n'avancera rien. Sa Majesté conduise cette affaire selon ce qui est plus à sa gloire & à son service, & qu'il me conserve V. R. avec la sainteté, laquelle toute miserable que je suis, je luy demande tous les jours dans mes prieres. Je ne la fais pas aussi longue que je voudrois bien, pour avoir tant de Lettres à



TERESE DE JESUS. *Let. 58. 95*  
*écrire. Je me porte mieux que je n'ay*  
*accoutumé, & je ne sens point que le*  
*froid me fait mal, quoy qu'il y ait abon-*  
*dance de neige. De cette maison de St.*  
*Joseph d'Avila le 13. Novembre.*

*Indigne servante de V. R.*  
TERESE DE JESUS.

3. *Je supplie V. R. de donner ordre*  
*que l'on aille saluer de ma part le Seig-*  
*neur Süero (:) de Vega & Madame*  
*Elvire, & les assûrer du soin que j'ay*  
*de les recommander aussi-bien que ces*  
*Anges à Notre Seigneur.*

(:) C'é-  
toit un  
Gentil-  
homme  
de Pa-  
lence,  
mary  
de Ma-  
dame  
Elvire  
Manri-  
que  
fille du  
Comte  
d'osor-  
ne, &  
les An-  
ges é-  
toient  
leurs  
enfants.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est pour ce Sei-  
gneur beneficié de la sainte  
Eglise de Palence, de qui la Sainte  
fait une si honorable mention dans  
l'Histoire de cette Fondation, où  
elle pése les grandes obligations  
qu'elle luy avoit, aussi-bien qu'à  
Don Jérôme Reynoso Chanoine de  
la même Eglise : Comme ces deux  
insignes Personnages s'étoient unis  
pendant leur vie dans l'exercice de  
toutes les vertus, pour servir d'exem-

ple aux Fidèles, & dans le zele extraordinaire à favoriser nôtre Sainte dans ses glorieuses entreprises, ils n'ont pû auffi être separés après leur mort : car leurs corps reposent tous deux dans un même Sepulchre d'albâtre, lequel rend par ses glorieuses inscriptions leur memoire venerable, mais elle l'est beaucoup plus par leurs actions heroïques, qui les ont rendu celebres par toute l'Espagne. Mais la vertu, qui a paru avec plus d'éclat dans le Chanoine Salinas, a été la charité envers les Pauvres, laquelle il a exercée durant plusieurs années dans l'Hôpital de St. Antolin, dont il étoit Administrateur, & où il a laissé à ses Successeurs de rares exemples à imiter.

2. Les diligences, que la Sainte dans le second nombre demande que l'on fasse, sont de solliciter la permission de la Ville de Burgos, pour y faire une Fondation. Ce que la Sainte obtint enfin par les moyens de ce Chanoine, & de Madame Catherine Manrique sœur de l'Illustissime & Reverendissime Seigneur & Pere Don Ange Manrique Evêque de Ba-

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 58. 97  
de Badajos, qui étoit grand amy de  
Madame Catherine de Tolose Fon-  
datrice du Convent des Carmelites  
de Burgos, comme la Sainte le rap-  
porte, traitant de cette Fondation:  
& celle-cy est cette Madame Ca-  
therine que la Sainte nomme icy  
dans le 2. nombre.

---

*Au Licentié Martin Alphonse de Sa-  
linas Chanoine de la sainte Eglise  
de Palence.*

J E S U S

1. **S**Oit avec vous Monsieur, & vous  
garde. V. R. aura appris sans  
doute que nous sommes dans la Maison  
afin que nous achevions de l'accom-  
moder. Dieu veuille qu'après que  
tout sera fait, on nous donne la licence,  
puis qu'il ne tiendra plus à cela, ny aux  
autres conditions que l'on a exigées de  
nous, & que nous avons toutes accom-  
plies. Il est de nouveau fâché contre  
moy, (a) parce que nous sommes entrées  
dans la Maison. Je m'en vay encore un  
coup prier l'Evêque (b) de luy écrire  
& luy demander cette permission. Voyons  
si ce moyen me reüssira. Ayez la bonté

(a)

c'étoit  
Don

Chri-  
stoffe

Vela

Arche-  
vêque

de Bur-  
gos.

(b)

C'étoit  
Don

Alvar.  
de Men-  
doza

Evêque  
de Pa-  
lence.

98 LETTRES DE N. G. MERE  
de supplier l'Evêque, s'il est par-  
delà, qu'il écrive incessamment. Je ne  
pensois pas écrire à V. R. par cette com-  
modité, parce qu'il est déjà nuit: nean-  
moins ayant pris, comme je viens de  
dire, la resolution d'écrire à l'Evêque,  
j'ay voulu vous faire ce peu de lignes.  
Je me porte mieux, quoy que je ne sois  
pas tout-à-fait bien, mais je suis ex-  
trêmement satisfaite de la Maison, parce  
qu'elle est fort gaye & divertissante.  
Dieu, qui dispose tout de la sorte, soit  
loüé.

2. Je n'écris pas à Medine, parce  
qu'il est si tard, ayez la bonté de leur  
faire mes recommandations; je les feray  
moy-même un autre jour. Je salue ma  
Mere Soupprieure & toutes les autres.  
Celles d'icy se portent bien, & Terese  
(c) profite beaucoup, graces à Dieu.  
Elle & toutes les autres vous assûrent  
de leurs respêts. N'oubliez pas de nous  
recommander à Nôtre Seigneur: Qu'il  
soit avec V. Reverence. Le 26. de Mars.  
Je baise les mains à tous ces Messieurs.  
J'avois commencé d'écrire à Monsieur  
le Chanoine Reynoso, mais je n'ay pas  
eu le temps d'achever.

Servante de V. R.

TERESE DE JESUS.

(c)  
C'étoit  
la nièce  
de la  
Sainte.

## REMARQUES.

1. **L'**Original de cette Lettre est gardé avec grande veneration dans un riche cadre en nôtre Convent de Mons dans les Pays-bas, & parce que l'adresse ne peut pas être vûë, il faut user de conjecture, & de ce qu'elle contient par rapport à d'autres Lettres juger pourquoy, & à qui elle a été écrite. La matiere dont elle traite montre avec assez d'évidence qu'elle fut écrite au sujet des contradictions qui avoient été faites à nôtre Ste. Fondatrice par l'Archevêque de Burgos, qui bien qu'il eut promis de donner la licence de faire cette Fondation, voyant néanmoins la Sainte arrivée sans l'en avoir averti auparavant, en conçût un si grand déplaisir, qu'il protesta de ne vouloir acquiescer à ce qu'elle demandoit, jusqu'à ce qu'elle eut une Maison propre & un revenu suffisant. C'est pour cela qu'elle dit qu'après avoir accompli toutes les conditions que ce Prelat avoit exigées d'elle, elle prioit Dieu qu'il luy accordât la permission. Elle ajoute

qu'il étoit encore un coup en colere contre elle, parce qu'elle étoit allée à la Maison, apparemment sans l'en avoir averti, dont il étoit fâché. Ce qu'il ne faut pas attribüer à l'humeur de ce Prelat, qui étant natif d'Avila, connoissoit tres-bien la Sainte, & qui ayant d'ailleurs une estime singuliere pour elle, comme nous avons vû dans les Remarques sur la troisiéme Lettre de ce Tome, n'avoit garde de s'opposer directement à ses pieux desseins, mais il ne faisoit en cecy que servir d'instrument à la tres-aimable Providence, qui vouloit mettre le comble à tous les autres travaux de nôtre glorieuse Mere par ceux qu'elle luy fit souffrir dans cette derniere Fondation.

2. La date nous apprend qu'elle fut écrite le 26. de Mars l'an 1582. c'est à dire presque un mois avant la prise de possession de ce Convent, car si la premiere Messe y fut dite la derniere des Fêtes de Pâque, comme la Sainte l'indique dans la Lettre troisiéme de ce Tome, le jour de la Resurrection étant tombé cette année-là au 21. d'Avril, ce fut le 23. du même mois que cette cere-

S. TERESE DE JESUS. 101  
monie fut faite, & que nôtre Sainte  
vit l'heureuse ifsue de tant de pei-  
nes, comme elle dit dans la Lettre  
que nous venons de citer.

3. Celuy à qui cette Lettre est  
adreffée ne peut être autre que le  
Licentié Martin Alphonse de Sali-  
nas Chanoine de la sainte Eglise de  
Palence. Ce qui se collige premie-  
rement de la Lettre precedente, dans  
laquelle la Sainte presse ce venerable  
Ecclesiastique de se servir de la fa-  
vorable conjoncture du féjour que  
Messieurs ses Freres faisoient alors à  
Burgos, pour solliciter & poursuivre  
avec ardeur cette Fondation, com-  
me Madame Catherine de Tolose  
faisoit de son côté : car il y a bien  
de l'apparence que ce Chanoine  
ayant aidé puissamment la Ste. dans  
cette rencontre, aussi-bien qu'en  
plusieurs autres, elle implore à l'heu-  
re qu'il est son secours pour surmon-  
ter les dernieres difficultés, qui  
s'opposoient à l'execution de son  
pieux dessein. En second lieu elle  
prie ce Chanoine de faire instance  
auprés de l'Evêque pour qu'il écrive  
incessamment à l'Archevêque. Il est  
à presumer que cet Evêque étoit

celuy de Palence Don Alvarez de Mendoza, auprès duquel ce Licentié étoit en credit, & qui ayant intercedé le premier auprès de l'Archevêque de Burgos, pour obtenir la permission de fonder un Convent, voulut encore à la priere de la Sainte passer au-dessus de tous les ressentimens & de tous les respèts humains, pour sommer ce Prelat d'accomplir la promesse qu'il luy avoit faite. Tout cecy se voit manifestement dans la Lettre troisiéme & dans ses Remarques. Troisiémement, la Sainte dit à la fin du deuxiéme nombre : *Je baise les mains à tous ces Messieurs*: il est fort probable que ce sont les freres de ce Chanoine, desquels elle fait mention dans les nombres 1. & 2. de la Lettte precedente. Enfin ce qu'elle dit de Monsieur le Chanoine Reynoso acheve de me convaincre, puis qu'il étoit pour ainsi parler le compagnon individu de Monsieur de Salinas dans tous les bons offices qu'il a rendus à nôtre Ste. Mere, comme dans toutes les autres actions de vertu & de pieté, par lesquelles ils ont acquis tous deux un si grand merite devant Dieu, & une si haute



S. TERESE DE JESUS. 103  
reputation parmy les hommes.

4. Tereſe, dont elle marque icy le grand avancement dans la vertu, étoit ſa nièce, fille du Seigneur Laurent de Zepede ſon bien-aimé frere, laquelle nôtre Sainte avoit menée à la Fondation de Burgos étant encore Novice, comme on peut voir dans les dernieres Lettres écrites à la Mere Marie de St. Joſeph Prieure de Seville, ſpecielement dans la 102.<sup>me</sup>, 103.<sup>me</sup> & 104.<sup>me</sup>, qui ſont en la ſeconde partie de ce Tome.

La perſuaſion que j'ay que cette Lettre a été pour Monsieur de Salinas m'a obligé de la joindre à la precedente, mais de ne luy pas donner de nombre, parce qu'elle n'eſt pas dans l'Original Eſpagnol, nos Peres d'Eſpagne, qui ont ramaffé les autres, n'ayant pas eu connoiſſance de celle - cy.



## LETTRE LIX.

*Au Licentié Pegna, Chapelain de la  
Chapelle Royale à Toledé. Première.*

7 E S U S.

1. **L**A grace du S. Esprit soit avec  
V. R. Il n'y a pas long-temps  
que j'ay répondu à vòtre Lettre: mais  
comme cette réponse ne peut aller que  
par un grand détour, & que peut-être  
celle-cy vous sera rendue plutôt, j'ay  
voulu vous l'écrire, pour vous supplier  
que, comme je n'ose pas écrire si souvent  
à Monseigneur l'Illustrissime Cardinal,  
ce que je ferois néanmoins de bon cœur  
pour ma consolation, il vous plaise luy  
dire que depuis que j'ay écrit à sa Seig-  
neurie Illustrissime, je me suis rencontrée  
avec le Pere Prieur du Convent de St.  
Dominique en cette Ville, qui est le  
Pere Diegue d'Alderete, & que nous  
nous sommes entretenus long-temps sur  
l'affaire de Madame Helene. J'ay dit  
à ce Pere qu'étant par-delà il y a peu  
de temps je l'avois laissée en de plus  
grands scrupules que jamais, pour l'ac-

complissement de son dessein. Ce Pere paroît, aussi-bien que moy, si peu enclin à cela que je ne le sçauois assez exagerer, & la conclusion fut qu'ayant égard aux raisons que j'avois avancées, & aux inconveniens qui en peuvent naître, & qui sont de ceux qui me donnent ordinairement plus de crainte; il est beaucoup plus convenable qu'elle demeure en sa Maison: car comme nous ne voulons pas la recevoir, elle demeure libre du vœu qu'elle a fait d'entrer dans cet Ordre, en quoy elle n'est obligée à rien plus qu'à le demander. Cette resolution m'a beaucoup consolée, parce que je ne sçavois point cela auparavant.

2. Ce Pere Prieur est depuis huit ans dans cette Ville en reputation d'homme fort saint & de grande erudition, & il m'a paru tel en effet. La penitence qu'il fait est grande. Je ne l'avois jamais vû auparavant: d'où vient que je reçûs une particuliere consolation de le connoître. Telle est son opinion en ce cas, que puisque moy & toutes celles de cette Maison sommes resolûes de ne la pas admettre, il faut luy declarer que cela ne se peut jamais faire, afin qu'elle soit desormais en repos: car si on l'entretient de paroles, comme on a fait jusqu'à present,

elle sera toujours dans l'inquietude. Certainement il n'est pas convenable, même pour le service de Dieu, qu'elle abandonne ses Enfans; & c'est dequoy le Pere Prieur est tombé d'accord avec moy: Mais il a dit aussi qu'après l'avoir informée de toutes les circonstances du cas, elle luy avoit répondu & avoué d'en être si parfaitement convaincüe, qu'elle n'osoit contredire à l'avis d'un si sçavant homme. Que Monseigneur ne se mette point en peine pour cette affaire. J'ay déjà dit qu'encore bien que sa Seigneurie Illustrissime en donnât la licence, on ne la reçût point; j'en avertiray aussi le Provincial. De tout cecy vous ne direz à sa Seigneurie Illustrissime que ce que vous jugerez ne luy être pas ennuyeux. Je vous prie de luy baiser les mains de ma part. Dieu vous conserve longues années, & répande dans vôtre cœur autant de son saint amour que je le desire, & que j'en supplie Sa Divine Majesté. De Sorie le 8. de Juillet.

*Indigne servante de V. R.*

TERESE DE JESUS.

## R E M A R Q U E S.

I. **Q** Uoy que cette Lettre & les trois suivantes soient adressées au Licentié Pegna Chapelain d'une des Chapelles Royales à Tolède, qui étoit dans le service de l'Eminentissime Cardinal Don Gaspar de Quiroga Archevêque de Tolède, leur contenu néanmoins est tout pour son Eminence. C'est une conduite tres - discrete de la Sainte d'agir auprès d'une troisième personne pour n'être point, ainsi qu'elle dit dans le nombre premier, importune par ses Lettres à celuy qui n'auroit pas témoigné moins d'estime pour elle qu'il en avoit pour sa vertu; si ce n'est peut - être que l'on prenne cecy pour un trait d'une religieuse & sainte politique, afin de negotier avec plus de succes: en effet celle - cy est la meilleure maniere de traiter d'affaires avec les Grands: car lors que par nôtre retenue nous témoignons de nous retirer pour ne leur pas donner de l'importunité, nous nous insinüons plus aisément dans leur esprit, &

108 LETTRES DE N. G. MERE  
nous gagnons leur bonne grace ; & sur ce pied refuser par modestie une faveur, est un effet de prudence, & une sainte adresse pour réüssir dans les negotiations.

2. Nous avons déjà dit que Madame Helene de Quiroga veuve de Don Diegue de Villaröel & niece du Cardinal Quiroga avoit eu dessein de se faire Carmelite dans le Convent de Medine du Champ aussitôt après que la Sainte en eut achevé la Fondation l'an 1567. Mais de cette Lettre il paroît qu'elle en avoit fait un vœu, surmontant ainsi par la force de l'amour de Dieu celuy que la nature luy avoit donné pour ses enfans, lesquels, pour être encore de fort bas âge avec d'autres embarras domestiques arrêterent plus de douze ans l'accomplissement de son dessein, & son entrée dans le Monastere. Mais un si long delay donnant chaleur à ses desirs qui croissoient tous les jours ; tous furent persuadés que cette vocation venoit de Dieu, & ils obligerent la Sainte & ses Filles à la recevoir pourvû que son Oncle y consentît, qui pour être un Prince de grande pieté ne

S. TERESE DE JESUS. *Let. 59.* 109  
s'y rendit pas seulement, mais loüa  
hautement une si sainte resolution,  
reconnoissant par sa perseverance que  
Dieu en étoit l'auteur.

3. Peu de mois avant son entrée  
la Sainte étant occupée à la Fonda-  
tion de Sorie écrivit cette Lettre au  
Licentié Pegna, afin qu'il proposât  
de sa part à son Eminence les diffi-  
cultés qui se rencontroient dans cette  
execution, pour lesquelles elle ny  
ses Filles ne pouvoient se résoudre à  
la recevoir. Principalement parce  
que le P. Diegue d'Alderete Prieur  
du Convent des Peres Dominicains  
de cette Ville-là, à qui il semble  
que Madame Helene avoit commu-  
niqué sa vocation, convaincu par les  
raisons de nôtre Sainte, étoit de son  
opinion. Il faut en passant que je  
remarque le bonheur du Convent de  
St. Dominique en la ville de Me-  
dine du Champ, de posséder un  
Prieur de si grand mérite, aussi saint  
& aussi sçavant que nôtre Sainte le  
represente dans le 2. nombre.

4. Mais Dieu qui avoit choisi  
cette Dame pour son service & pour  
servir de modele à plusieurs autres,  
disposa si bien toutes les choses pour

son entrée, que, comme nous avons dit, elle obtint enfin l'effet de ses desirs avec beaucoup de gloire pour elle, d'honneur pour la Religion, & de credit pour la Sainte. Mais il faut noter icy particulièrement une chose digne de reflexion, qui est que la Sainte dans la naissance de sa Re-forme, où elle avoit un si grand besoin de personnes, qui pussent l'acrediter dans le monde, ait resisté plus de douze ans à recevoir parmy ses Filles une Dame de si noble extraction, tres-riche, & alliée à tout ce qu'il y a de plus illustre dans la Castille, pour examiner & éprouver la solidité de sa vocation. Exemple singulier & tres-rare de perseverance en cette Novice, & de generosité en nôtre Sainte.

---

## LETTRE LX.

*Au même Licentié Pegna, Chapelain  
Royal à Toledé. Seconde.*

J E S U S.

1. **L** A grace du S. Esprit soit avec  
V. Reverence, & Sa Divine



Majesté vous paye la consolation que vous m'avez donnée par vôtre Lettre. Je la reçûs étant à Sorie : mais à l'heure qu'il est je suis à Avila, où le Pere Provincial m'a commandé de demeurer jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu que l'Illustrissime Cardinal ordonne de nous faire dépêcher la permission pour Madrid. Le temps me paroît bien long d'attendre jusqu'à ce que sa Seigneurie Illustrissime y aille : parce que comme il s'y doit tenir une Assemblée d'Evêques, j'apprens que ce ne pourra être qu'après le Carême. Voilà pourquoy j'espere que sa Seigneurie Illustrissime m'accordera plutôt, s'il luy plaît, cette grace, au moins devant l'hiver, afin que je ne sois pas obligée de le passer dans un lieu aussi incommode que celui - cy, qui a accoûtumé de me faire beaucoup de mal : Je vous prie de luy en faire quelquefois souvenir. La Lettre que sa Seigneurie Illustrissime m'a écrite à Sorie ne marquoit pas un si long delay.

2. Je luy écris maintenant au sujet de ces affaires de Madame Helene, qui me causent une grande peine ; je luy envoie en même temps une Lettre qu'elle m'a écrite, où elle dit que si nous ne la recevons point dans cet Ordre, elle est

112 LETTRES DE N. G. MERE  
resolüe d'aller parmy les Franciscaines,  
& me donner conge : mais autant que  
je puis connoître son esprit, elle n'y aura  
jamais de satisfaction, parce qu'elle a  
plus de sympathie avec nôtre Ordre ;  
enfin elle a icy sa fille. & est proche de ses  
enfans. Je vous prie de recommander  
cecy à Nôtre Seigneur & de me procu-  
rer une réponse de sa Seigneurie Illu-  
strissime parce qu'elle est tres-affligée,  
& comme je l'aime tant, je ressens  
beaucoup sa peine sans sçavoir quel re-  
mede on y peut apporter. Cela soit pour  
vous seul, & que Nôtre Seigneur garde  
vôtre illustre Personne avec l'accroisse-  
ment de sainteté que je luy demande.  
A S. Joseph le 13. de Septembre.

Indigne Servante de V. R.  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **D**Ans cette Lettre, qui fut  
écrite à Avila l'an 1581.  
la Sainte par le Chanoine Pegna  
continüe sa correspondance avec  
l'Archevêque de Toledé, sur la pre-  
tention de sa Niece Madame Hele-  
ne de Quiroga, de laquelle elle

S. TERESE DE JESUS. *Let. 61. 113*  
parlé dans le 2. nombre, & il sem-  
ble qu'à cette fois son entrée dans la  
Reforme étoit déterminée, puis  
qu'à six semaines de là ou environ  
elle fut revêtue du saint Habit de la  
Religion.

2. Dans le premier nombre elle  
agit puissamment auprès de son  
Eminence pour en tirer la permis-  
sion de fonder une Maison a Ma-  
drid, laquelle je puis appeller la fille  
du cœur de la Sainte, à cause de  
l'ardeur avec laquelle elle a désiré  
& procuré son établissement. Or si  
les enfans du cœur ont la preference  
dans l'affection des Parens, cette  
sainte Fondation a ce gage favorable  
de la Sainte par lequel elle l'emporte  
sur toutes les autres qu'elle a faites.

---

## LETTRE LXI.

*Au même Licentié Pegna Chapelain  
Royal à Toledé. Troisième.*

J E S U S.

1. **L** A grace du S. Esprit soit tou-  
jours avec V. R. J'arrivay icy

114 LETTRES DE N. G. MERE  
à Medine du Champ la surveillance des  
Rois : mais je n'ay pas voulu passer outre  
sans vous marquer l'endroit où je vay, si  
peut-être vous vouliez me commander  
quelque chose, & sans vous supplier en  
même temps de baiser les mains de ma  
part à sa Seigneurie Illustrissime, vous luy  
direz s'il vous plaît, que j'ay trouvé  
notre Sœur Helene de JESUS & les au-  
tres dans une parfaite santé. Le conten-  
tement de la premiere est si grand, qu'elle  
m'en a fait louer Nôtre Seigneur, & c'est  
ce qui luy a donné de l'embonpoint. La  
satisfaction qu'elles ont toutes est si ex-  
trême, qu'il est aisé de voir que leur vo-  
cation vient de Dieu; qu'il soit beny à  
jamais. Elles baisent mille fois les mains  
à sa Seigneurie Illustrissime & moy &  
toutes les autres Sœurs avons un tres-  
grand soin de la recommander à Nôtre-  
Seigneur afin qu'il la conserve longues  
années.

2. Je suis fort consolée des bonnes nou-  
velles que j'apprens icy de sa Seigneurie  
Illustrissime, Dieu fasse que sa sainteté  
croisse toujours. La Sœur Helene de  
JESUS est déjà si accoutumée aux choses  
de la Religion, & elle s'en trouve aussi  
bien, que si elle les avoit pratiquées  
plusieurs années. Dieu la tienne de sa

S. TERESE DE JESUS. Let. 61. 115  
main, & les autres parentes de sa Seigneurie Illustrissime. Veritablement de telles Ames sont dignes d'être estimées.

3. Je ne pensois en aucune maniere sortir d'Avila que pour aller à la Fondation de Madrid, mais il a plu à Nôtre-Seigneur d'inspirer à quelques personnes de Burgos un si grand desir d'y avoir un de nos Couvens, qu'elles en ont obtenu la permission de l'Archevêque & de la Ville : ainsi je m'en vais partir avec quelques Religieuses pour executer ce dessein. L'obeïssance & Nôtre Seigneur le veulent ainsi pour qu'il m'en coûte plus de travail : car en étant aussi proche que j'étois à Palence il ne plut pas à Dieu qu'elle se fit alors, mais seulement depuis que je suis de retour à Avila : ce n'est donc pas un petit travail pour moy d'entreprendre maintenant un si long voyage. Je supplie V. R. de demander à sa Divine Majesté que ce soit pour sa plus grande gloire : car cela étant, plus on souffre, mieux les choses vont. Ne manquez pas de me faire sçavoir l'état de la santé de sa Seigneurie Illustrissime & de la vôtre. Il est certain que plus on fonde de nos Monasteres, plus il acquiert de Servantes & de Sujettes pour le recommander à Nôtre

*Seigneur. Qu'il plaise à sa Divine Majesté de le conserver autant que nous en avons besoin. Nous partirons demain pour aller à Burgos. Dieu vous donne de son saint amour autant que moy & les Sœurs luy en demandons. Je prie pour l'amour de Dieu V. R. de ne me pas oublier dans ses saints Sacrifices, & de me faire la faveur de voir de ma part Madame Louïse de la Cerda, pour luy dire que je me porte bien. Je n'ay pas le loisir d'en dire davantage. C'est aujourd'huy le 8. de Janvier.*

*Indigne Servante de V. R.*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **L**E second jour de l'An 1582<sup>o</sup> nôtre glorieuse Mere Sainte Terese partit d'Avila pour aller à la Fondation de Burgos, & ayant pris sa route par Medine du Champ, elle y vid Madame Helene de Quiroga, qui y avoit pris l'habit environ deux mois auparavant sous le nom d'Helene de JESUS : la Sainte y écrivit cette Lettre au Licentié Pegna, ou pour mieux dire, à Monseigneur le

Cardinal de Toledé, pour luy rendre compte du voyage qu'elle avoit entrepris, & de la ferveur avec laquelle sa Nièce avoit commencé la carrière de la Vie Religieuse : elle luy represente agreablement comme elle & les autres Parentes de son Eminence se trouvoient si bien dans ce nouvel état. Ces autres Parentes étoient la Sœur Jeronime de l'Incarnation déjà professe, fille de la Sœur Helene de JESUS, & la Sœur Marie Evangeliste sa Cousine germaine, à qui la Sœur Helene avoit donné la dot pour l'envoier devant elle au sacrifice de la Religion : dont elle s'est si bien acquitée que pour rendre son sacrifice entier & parfait, & se donner à Dieu sans reserve, foulant aux pieds les points d'honneur de la Noblesse, elle ne voulut pas entrer pour être destinée au Chœur, mais pour servir les autres Religieuses dans la condition de Sœur Converse, & fit ainsi sa profession le 22. de Janvier 1581. quoy que depuis les Superieurs l'ayent obligée à prendre le voile noir. Elles ont donné toutes de si grandes preuves de leur vertu dans la Reforme, que leur sainte vie

a fourni une abondante matiere pour grossir les Annales de nôtre Ordre.

2. J'aurois du plaisir si je pouvois tracer icy un petit crayon de la Vie Religieuse qu'a menée la Mere Helene de JESUS , de qui il est parlé dans cette Lettre : parce qu'elle a été d'un si grand exemple pendant quinze années qu'elle a vécu dans la Reforme, qu'elle a avantageusement recompensé les douze ou treize, pendant lesquelles on a arrêté les ardans desirs qu'elle avoit d'être Religieuse , & celle, qui dans le siecle avoit été aux femmes mariées & aux veuves un modele de vertu , a continué d'en être un dans le Monastere à toutes les Religieuses.

3. Celles du Convent de Toledé la choisirent pour leur Prieure l'an 1586. d'où après avoir achevé les années de sa charge qu'elle avoit remplie par des illustres exemples de vertu & de prudence , elle fut renvoïée par ses Superieurs à son Convent de Medine, où elle continua de donner à ses Sœurs une bonne édification par son assiduité à la priere , par une tres-profonde humilité ,



S. TERESE DE JESUS, *Let. 61.* 119  
par une tres-étroite pauvreté, & une  
fermeté inébranlable dans les saintes  
Observances de la Religion.

4. Comme un jour on eut sonné  
pour appeller la Communauté au  
Chœur, les Religieuses s'apperçû-  
rent que la Mere Helene ne s'y étoit  
point trouvée selon sa coûtume au  
premier coup de la cloche : elles se  
persüaderent aussitôt qu'il luy étoit  
sans doute arrivé quelque grand ac-  
cident, dans cette pensée elles alle-  
rent droit à sa cellule, & la trouve-  
rent fortement attaquée de la mala-  
die dont elle mourut ensuite. Ce qui  
sert d'une grande preuve de la con-  
stance qu'elle eut dans les Actes de  
regularité.

5. Comme un peu avant sa mort  
on luy eut présenté un œuf, elle de-  
manda qu'on luy apportât un peu de  
pain, elle le prit entre ses mains le  
mieux qu'il luy fut possible : mais  
voyant qu'elle faisoit quelque effort  
pour le manger, quelques Religieu-  
ses luy dirent, que puis qu'elle ne  
pouvoit point le manger elle le lais-  
sât : à quoy elle répondit, *Non, mes  
Meres, j'aime mieux perdre la vie que  
de laisser le pain, parce qu'il est la nour-*

*riture des Pauvres.* Or si dans la pensée de S. Bernard le Pauvre de JESUS-CHRIST, c'est à dire le Pauvre Evangelique, qui embrasse & souffre la pauvreté avec amour & patience, est un Martyr, cette bonne Mere doit être censée Martyre, puis qu'elle a mieux aimé perdre la vie que l'amour de la pauvreté. Après quoy elle passa de cette vie miserable par une heureuse mort, pour aller recevoir la recompense, qui est promise aux pauvres d'esprit. Ce fut l'an 1596. le 2. de Septembre.

S. Bernard  
 Serm. 1.  
 en la  
 Fête de  
 tous les  
 Saints  
 vers la  
 fin.

---

## LETTRE LXII.

*Au même Licentié Pegna Chapelain  
 Royal à Madrid. Quatrième.*

J E S U S.

I. **L** A grace du S. Esprit soit avec  
 V. R. & qu'il vous communique  
 durant ces saintes Fêtes une grande  
 abondance de son amour, comme je l'en  
 supplie, & qu'il vous paye la faveur  
 que vous m'avez faite par vòs lettres,  
 laquelle est assurément tres-grande, &  
 c'est

c'est à ce prix que j'estime celle que je viens de recevoir de V. R. Puisque vous êtes à Madrid, ce me seroit un grand contentement si Dieu ordonnoit que l'on fit cette Fondation, pour communiquer plus particulièrement avec vous, & être plus proche de sa Seigneurie Illustrissime. Je me suis grandement réjoui de ce qu'il n'attend pas les chaleurs à Toledo, & je loue Nôtre Seigneur de ce qu'il luy donne la santé. Qu'il plaise à Dieu de nous le conserver longues années. Dez qu'une de nos Maisons est fondée, on commence d'y faire des prieres pour cela; celle-cy, gloire soit à Dieu, est enfin achevée. J'ay toujours été avec peu de santé dans ce lieu-cy, cependant je ne voudrois pas en sortir jusqu'à ce que j'aïlle à celui-là. Je l'ay ainsi écrit à sa Seigneurie Illustrissime, & si c'étoit le bon plaisir de Dieu, je voudrois bien ne faire plus de voyages, parce que je suis fort vieille & cassée.

2. Quelques - uns disent icy que le Roy veut venir maintenant par deçà, d'autres sont d'opinion qu'il ne viendra pas si-tôt. Quoy qu'il en soit, il semble plus convenable pour nôtre affaire, s'il plaisoit au Cardinal, que le Convent fut fondé avant qu'il vint. J'ay con-

*fiance que Dieu donnera lumiere à sa  
 Seigneurie Illustrissime pour faire ce qui  
 est de meilleur, & qu'il luy inspirera la vo-  
 lonté de me favoriser : voilà pourquoy je ne  
 veux pas luy être importune. Neanmoins  
 comme il a tant d'affaires, & que je scay  
 que celle-cy est pour le service de Nôtre  
 Seigneur, je ne voudrois pas qu'elle  
 vint à échoüer pour n'y apporter pas de  
 mon côté toute la diligence que je dois.  
 Ainsi je ne fais qu'en rafraichir la me-  
 moire à sa Seigneurie, étant bien assurée  
 que Dieu luy communiquera la lumiere  
 pour faire ce qui est plus expedient, &  
 au temps le plus propre. Nôtre Seigneur  
 vous ait en sa sainte garde, comme je  
 l'en supplie. Ainsi soit-il. De Burgos  
 & de cette Maison de S. Joseph le se-  
 cond jour de la Pentecôte.*

*Indigne Servante de V. R.  
 T E R E S E D E J E S U S.*

## R E M A R Q U E S.

I. **D**ANS cette Lettre la Sainte  
 fait de nouvelles instances  
 auprès de Monseigneur le Cardinal  
 de Toledé pour obtenir la permis-  
 sion de faire la Fondation de Ma-

S. TERESE DE JESUS, *Let. 62.* 123  
drid, que son Eminence avoit dif-  
feré d'accorder jusqu'à ce que le  
Roy Philippe Second fut de retour  
de Portugal, où il étoit allé pour  
prendre possession de ce Royaume.  
Mais la mort de nôtre Sainte Mere  
étant survenue, elle n'a pû executer  
par elle-même cette Fondation.

2. Cependant elle a vû du Ciel  
l'heureux accomplissement de ses  
desirs. Premièrement par le moyen  
de la Venerable Mere Catherine de  
JESUS, à qui la Sainte s'étant appa-  
rue commanda de presser de sa part  
le Provincial, à ce qu'il traitât tout  
de bon de l'achevement de cette  
Fondation, puis qu'elle n'avoit pû  
elle-même la terminer durant sa vie.  
En second lieu par les soins de la Ve-  
nerable Mere Anne de JESUS, qui  
mit la dernière main à cet ouvrage  
l'an 1586. quatre ans après la mort  
de nôtre Ste. Mere, qui a fait des  
faveurs singulieres aux Religieuses  
de cette Maison, & la plus signalée  
de toutes est qu'étant déjà glorieuse  
dans le Ciel, elle a presidé, ou  
assisté visiblement comme Prieure  
durant trois mois à tous les actes de  
Communauté. Qui est une chose

124 LETTRES DE N. G. MERE  
des plus rares qui se trouvent dans  
les Histoires. Sur ce pied il faut  
donner à cette Fondation le rang  
parmy les plus illustres que nôtre  
Ste. Fondatrice ait faites.

---

## LETTRE LXIII.

*Au Licentié Gaspar de Villeneuve,  
Chapelain des Religieuses de Malagon.*

J E S U S.

I. **L**A grace du St. Esprit soit avec  
V. R. Vos Lettres m'ont causé  
une grande peine. J'ay eu tres-peu de  
bonheur dans cette Maison. Je ne scay  
quel mal la Presidente fait à ces Reli-  
gieuses, pour qu'elles soient comme vous  
le marquez dans la lettre de la Mere  
Prieure : car ce qu'un tel Superieur,  
comme est nôtre Pere, leur avoit dit,  
devoit suffire pour qu'elles se fussent ap-  
paisées. Il leur sied bien de faire ainsi  
paroître le peu d'entendement qu'elles  
ont. Toutefois je ne puis pas m'empêcher  
d'en attribuer la faute à V. R. parce  
que je scay que vous pouvez tant auprès  
d'elles, que si vous en aviez fait autant

que vous fites lors qu'elles s'étoient broüillées avec la Mere Briande, elles seroient à l'heure qu'il est sur un autre pied. Ce qu'elles gagneront par cette conduite est de ne la voir jamais plus, quoy que Dieu luy rende la santé, & d'être privées de V. R. C'est ainsi que Dieu paye ceux qui le servent mal, & vous verrez ce que deviennent des personnes si querelleuses, & qui me donnent toujours tant de déplaisir. Ainsi je vous supplie de le dire de ma part à cette Beatrix. Je suis si fâchée contre elle que je n'en voudrois seulement pas entendre parler. Je prie encore V. R. de luy dire, que si elle se met en tête de contredire à la Presidente, ou de s'opposer à quelque chose que l'on fait en la Maison, & que je le sçache, il luy en coûtera bien cher.

2. Enseignez-les, comme vous avez toujours fait, pour l'amour de Dieu, à s'attacher à luy, & à n'être pas si inquietes, si elles desirent leur repos. Avez-vous peur qu'il s'en trouve encore d'autres comme Anne de Jesus? Certainement j'aimerois mieux les voir dans une condition pire que celle où elle a été, que de les voir desobeissantes: car je ne puis avoir patience de voir que quel-

qu'une offense Dieu, quoy que dans toute autre rencontre je voye que Nôtre Seigneur me donne une assez forte patience. C'est à la verité un bien qu'Anne de Jesus peut communier ; on a eu en cela de bonnes considerations. Comme donc elle le peut à l'heure qu'il est, que l'on continue de la sorte durant un mois pour éprouver comme il ira. Pour cela je me rapporte à ce que la Mere Prieure en écrit à V. R. On a tres-mal fait de ne vous en avoir pas averti auparavant, & vous avez fait beaucoup de luy avoir donné la Communion, sans en sçavoir davantage.

3. En ce qui touche le Curé, je craignois pour cela le départ du Pere François, parce que nôtre Pere Provincial ne veut pas qu'elles se confessent toujours à un Confesseur ; & moy je ne le trouve pas bon, comme je l'ay déjà dit à V. R. J'ay du déplaisir de la grande communication qu'il entretient, je l'en avertiray, parce qu'il y a beaucoup de choses à considerer sur ce chapitre. La Presidente me dit l'autre jour que V. R. n'est pas si bien avec elle en de certaines choses, & elle me fit entendre que vous ne croyiez pas qu'elle traitoit sincerement avec Vôtre R. Je trouve fort mauvais



qu'elle n'ait pas de sincerité à vôtre égard: Voilà pourquoy je luy écris sur ce chapitre aussi-bien que sur d'autres choses, mais d'une maniere qu'elle ne s'apercevra point que l'on m'ait rien écrit. Il seroit convenable que V. R. luy parlât bonnement & avec candeur, & que vous luy fissiez des plaintes sur ce qu'elle a fait au sujet d'Anne de Jesus. Car si V. R. ne travaille point à débrouïller la trame que le demon a commencé d'ourdir, ce sera toujours de mal en pis, & il sera impossible à V. R. de le supporter avec la paix de vôtre Ame; quoy que je doive ressentir de vous voir retiré de là, je remarque neanmoins que vous êtes plus obligé à procurer vôtre repos qu'à me favoriser: Nôtre Seigneur nous le donne comme il le peut. Ainsi soit-il. Je baise beaucoup de fois les mains à ces Messieurs.

4. On dit qu'encore bien que le Nonce soit mort, la Commission qu'il a donnée n'expire point, & qu'ainsi il demeure Visteur: ce qui en partie m'afflige beaucoup.

Indigne servante de V. R.  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **J**E demande permission à mon Lecteur de m'étendre un peu sur les Remarques de cette Lettre, parce qu'elle contient de certains points qui l'exigent. Dans plusieurs Lettres precedentes nous avons vû la Sainte qui ne respiroit que les douceurs d'un amour qui avoit sa source en Dieu, dans celle-cy nous la voyons en colere : mais cette colere est sainte, parce qu'elle est l'effet d'un zele ardent, & d'une charité embrazée, laquelle comme dit S. Bernard, sçait bien se mettre en colere avec raison. *Charitas quæ ad te objurgandum me compulit*, dit-il écrivant à Foulques, *piè solet sævire, patienter novit irasci, humiliter indignari*. La charité qui m'oblige à vous faire la correction sçait joindre adroitement la colere avec la mansuetude, l'emportement avec la pitié, & l'indignation avec l'humilité. Elle n'agit point contre la personne, mais seulement contre la faute, qu'elle attaque par un saint transport pour la consumer dans les sacrez

S. Bern.  
Ep. 2.

S. TERESE DE JESUS. *Let. 63.* 129  
brasiers de l'amour Divin.

2. La Sainte écrivit cette Lettre l'an 1577. étant à ce que l'on peut juger à Toledé, & elle est pour le Licentié Gaspar de Villeneuve Chapelain des Religieuses Carmelites de Malagon, parmy lesquelles il y en avoit quelques-unes mécontentes du Gouvernement de celle, qui étoit demeurée Présidente en l'absence de la Mere Briande de S. Joseph Prieure, qui étoit à Toledé. Mais quel Gouvernement pour saint qu'il fût, & exercé sur des personnes saintes a pû jamais donner à tous une pleine satisfaction ? Mais parce que cecy touchoit la Sainte dans la prunelle de l'œil, qui étoit l'obeissance, comme un autre Elie tout brulant de zele, elle s'arme de la verge de la severité, qui luy fait écrire cette Lettre si pleine de ressentimens, pour reprendre ses Religieuses, & se plaindre en même temps du Confesseur, qui s'étant déclaré de leur party, leur souûtenoit, pour ainsi dire, les aîles, pour se soustraire à la juste dépendance de la Superieure.

3. Dieu ne permette point qu'un Confesseur, & spécialement de Reli-

gieuses prête jamais l'oreille aux plaintes qu'elles font de leur Supérieure, parce que si Dieu n'y met remede, ce sera la source de tres-grands maux dans une Communauté. Il faut avoüer qu'il n'est point de Congregation, quelque sainte & religieuse qu'elle soit, où il n'y a pas de ces petites miseres ; il y en a toujours eu, & il y aura encore à l'avenir de ces plaintes, qui sont les tributs indispensables de nôtre foiblesse naturelle, & par consequent il n'y a pas sujet de s'étonner qu'il y en eut dans une Communauté aussi vertueuse qu'étoit celle des Carmelites de Malagon, laquelle a été & est encore aujourd'huy un modele de Reforme, principalement ces plaintes ayant été aussi legeres que nous l'avons vû dans la Lettre 25. nombre 2. & 3. Le plus grand dommage venoit de la part du Confesseur, qui pouvant & ayant obligation d'étouffer cette petite étincelle, l'avoit fomentée & entretenüe pour qu'elle prit feu, & causât un grand embrasement. Voilà pourquoy la Sainte a raison de se plaindre de sa conduite, & de luy imputer la

S. TERESE DE JESUS. *Let. 63.* 131  
faute : & non contente de cela, elle  
luy donne encore son congé par deux  
fois avec une singuliere franchise &  
candeur dans les nombres 1. & 3.

4. Dans le second la Sainte dit,  
*Craignez-vous qu'il y en ait encore une  
autre telle qu'Anne de JESUS ?* c'étoit  
une fille qui s'étoit faite Religieuse  
étant enforcélée ou possédée du de-  
mon, lequel durant quelques an-  
nées la tourmenta interieurement &  
exterieurement, causant une terrible  
inquiétude à cette Ste. Communauté.  
Nôtre Seigneur avoit auparavant  
preparé la Sainte à cet accident par  
une revelation qu'il luy en avoit fai-  
te, & elle ensuite en avertit la Mere  
Prieure Jeronyme du S. Esprit, afin  
qu'elle se munît contre ce dangereux  
stratageme de l'esprit malin. Cette  
Histoire fert d'une grande preuve  
de la Religion & de l'exacte Obser-  
vance qu'il y avoit dans cette Ste.  
Communauté, puis que le demon  
luy portoit une haine si implacable,  
& qu'il tâchoit en tant de manieres  
d'en troubler la tranquillité : car  
c'est le propre de cet ennemi de nô-  
tre salut, dit S. Gregoire, de dres-  
ser de plus fortes batteries contre

ceux qui luy font une plus vigoureuse resistance, & de les persecuter par toutes sortes de tentations.

Greg.  
lib. 6.  
Epist.  
53.

*Quantò hostis noster cautum contra se unumquemque cognoscit, tantò corda sibi resistentium subtili molitur arte subvertere.*

5. Le demon s'étoit autrefois fervi de cet artifice contre l'Ordre Seraphique du Glorieux Pere Saint François, contre lequel dez qu'il eut commencé à paroître avec un grand éclat de vertu & de sainteté dans l'Eglise, tout l'enfer sembloit s'être mis en campagne, & tenir conseil de guerre pour le renverser, ou du moins faire brèche à cette perfection Apostolique qu'il avoit embrassée. Mais tout fut en vain, parce que Dieu découvrant au Saint & à ses Religieux les filets, les pièges & les armes dont le demon vouloit se servir pour les perdre, ils éviterent tous les dangers, dont ils étoient menacés. Le demon enragé de se voir trompé, s'empara d'un Clerc, à qui il inspira fortement de demander l'habit & d'entrer dans cet Ordre, comme il fit, & le demon y entra avec luy (ô le plaisant

Novice !) à dessein de procurer par ce moyen vrayment diabolique le trouble dans cette Ste. Congregation, & renverser, s'il pouvoit de fonds en comble cet Institut sacré, qui a donné & donne encore tous les jours tant de saintes Ames qui vont remplir dans le Ciel les Trônes de la gloire que ces esprits apostats ont si malheureusement abandonnés, comme Nôtre Seigneur l'a revelé à Ste. Birgitte suivant ce qu'elle rapporte dans ses revelations.

S. Birg.  
liv. 7.  
ch. 10.

6. Que les Ordres Religieux donc se consolent, dit S. Jérôme, au milieu des traverses & des persecutions, parce que ce sont des artifices & des efforts que fait le demon jaloux de la perfection de leur état. Voilà pourquoy il n'a point épargné les Anges dans le Ciel, ny Adam dans le Paradis Terrestre, ny Judas dans le College des Apôtres, ny même le Fils de Dieu dans le desert. S'il arrive quelquesfois que les traits portent coup dans quelques petits & foibles esprits, c'est à son plus grand prejudice, & à l'avantage de ceux qu'il a frappés, parce que ceux-cy à la faveur de la Lumiere celeste, &

S. Jérôme  
Ep.  
10.

prevenus d'une grace puissante & victorieuse s'arrachent du cœur ce javelot empoisonné, & à la vûë du malheur dont ils ont été presque accablés, ils deviennent plus adroits pour parer aux coups, & plus circonspects pour éviter les pieges. D'où vient que les instrumens de sa rage diabolique qu'il a employés pour leur perte, deviennent par occasion les moyens de leur plus haute perfection, & du credit qu'ils acquierent par cette voye auprès des hommes.

Ainsi c'est une guerre qui verifie l'oracle du S. Homme Job, où les coups sont portés de part & d'autre, & où le demon ne fait de si grands efforts, que parce qu'il ne peut supporter ceux qu'emploient contre luy les Serviteurs & les Servantes de JESUS-CHRIST, qui presidant à ces combats fait paroître sa puissance & sa providence en tournant contre le diable les machines qu'il avoit dressées contre les Gens de bien, selon la Prophetie de David, qui dit : *Convertetur dolor ejus in caput ejus, & in verticem ipsius iniquitas ejus descender.*

Psal. 7.  
v. 17.

7. Nous apprenons du nombre 30.



qu'un Religieux nommé Pere François ( qui fut le Ven. Pere François de la Conception ) étoit par le commandement exprés du Pere Jérôme Gratian Confesseur des Carmelites de Malagon : mais l'an 1577. ayant reçu du même Pere Jérôme Gratian un ordre d'aller au Convent du petit Rocher dit la Peñüela, pour y exercer l'Office de Prieur, le Curé de la Ville fut substitué en sa place pour ouïr les confessions des Religieuses. C'étoit un Prêtre sage & vertueux, mais qui manquoit d'experience pour la conduite interieure & pour la direction des Religieuses, spécialement des Reformées, ce qui fit bientôt découvrir des inconveniens, qui donnerent bien de la peine à la Sainte, & l'obligerent ensuite à luy donner congé. A cette occasion & pour d'autres événemens que la Sainte ne vid que trop sensiblement, elle changea même durant sa vie la premiere opinion qu'elle avoit eüe, au sujet de la liberté qu'elle vouloit que ses Filles eussent de se confesser à des Peres hors de l'Ordre, comme il a été dit ailleurs.

8. Il faut encore remarquer dans

cette Lettre le grand égard que l'on doit avoir dans les Ordres Religieux aux manquemens d'obeïſſance, puis que celuy-cy tout leger qu'il étoit, a obligé la Sainte d'en faire une ſi ſevere correction, ſe conformant en cela au conſeil que donne S. Bernard lors qu'il enſeigne, qu'en matiere d'obeïſſance les Religieux ne commettent jamais de legeres fautes, parce que quelques petites qu'elles ſoient, elles doivent être reputées griéves. *Nobis ad immunditiam minima qualibet inobedientia ſufficit, nec jam navus eſt ſed gravis macula, ſi in actionibus noſtris vel minorum reſidet negligentia mandatorum.*

S. Bern.  
Serm.  
de tri-  
plici  
obe-  
dientia.

S. Tho.  
2.2. q.  
186. a.  
5. in  
corp.

9. La raiſon de cecy eſt : parce que, comme dit S. Thomas, l'obeïſſance eſt l'Ame de l'état Religieux, ſans laquelle on ne vit pas, & l'on ne peut même pas vivre religieusement, & par conſequent tous les manquemens qui ſe commettent contre cette vertu, ſont comme autant de coups qui donnent droit au cœur, duquel toutes les bleſſures quelques petites qu'elles ſoient, ſont toujours tres-dangereuſes. C'eſt dans cet eſprit que le Pere Seraphi-

que S. François commanda un jour que l'on enterrât tout vif un Religieux, qui avoit accoûtumé de secouer le joug de l'obeïſſance, quoy que ce ne fut qu'en choſes legeres, voulant par là inspirer à ſes Religieux, & par eux à tous les autres, que celui qui n'eſt pas obeïſſant ne vit pas : car après qu'il l'eut fait effectivement jeter dans la ſoſſe & couvrir de terre il luy demanda, *Mon frere êtes-vous mort ?* ce Religieux qui avoit déjà reconnu & déploré ſa faute luy répondit, *Oui, mon Pere :* comme s'il eut dit & conféſſé : hélas ! mon Pere, je ſuis vraiment mort, puis que je n'ay point l'obeïſſance qui donne la vie au Religieux. Le Saint ordonna enſuite de le tirer du tombeau, puis que par cette humble conféſſion de ſa coulpe il étoit comme reſſuſcité à une nouvelle vie. C'eſt avec ce même poids & avec cette maturité de conſideration que les Saints Fondateurs des Ordres ſacrez & religieux ont eſtimé les fautes les plus legeres que l'on commet contre l'obeïſſance.

10. Dans le 4. nombre la Sainte parle de l'Illuſtriſſime Nonce Nico-

Wadingus  
Tom. I.  
Annal.  
Minor.  
anno  
1218.  
n. 5.

138 LETTRES DE N. G. MERE  
las Hormanet, qui mourut à Madrid  
l'an 1577. Les Carmes déchauffés  
avec leur Ste. Fondatrice preten-  
doient que par sa mort la Commis-  
sion de Visiteur Apostolique qu'il  
avoit donnée au P. Jérôme Gratian,  
ne subsistoit plus. Mais les Docteurs  
des Universitez de Salamanque &  
d'Alcala qui avoient été consultés  
sur le cas par ordre du Roy, don-  
nerent une résolution contraire,  
parce que la visite avoit été seule-  
ment commencée, & non pas con-  
clüe. C'est ce dont nôtre Sainte  
dit qu'elle étoit extrêmement affli-  
gée, parce qu'elle desiroit ardam-  
ment la paix de ses Enfants, & que  
l'on ne donnât point sujet de mé-  
contentement à nos Peres chauffés.

---

## LETTRE LXIV.

*A Pierre de Casa de Monte à Madrid.*

J E S U S.

1. **L** A grace du S. Esprit soit avec  
vous. Il y a trois jours que jereçûs  
une de vos Lettres, par laquelle j'ay été

fort réjoüie d'apprendre que vous êtes en santé. Nôtre Seigneur vous la donne autant que je l'en supplie: car je ne pense point qu'il soit nécessaire de me presser sur l'acquit d'une si étroite obligation que j'ay de le faire. Je ne dis rien du peu de santé de Madame Marie, parce que je sçay que Nôtre Seigneur pretend tirer de ces travaux si continuels un grand avantage pour elle & pour vous. Quoy que j'aye ressenti icy quelques peines, celle que j'ay de sa maladie m'a pressée avec plus de violence: parce qu'elle m'a causé durant tous ces jours un grand dégoût, qui ne m'a point encore quittée tout-à-fait.

2. Je suis persuadée que tout le bien de cet Ordre vous donnera de la joye. Nôtre Seigneur veuille vous en recompenser comme il le peut. Mais je suis sûre que vôtre contentement seroit incomparablement plus grand pour une si heureuse fin de cette affaire, si vous aviez pû voir les travaux qu'il y a falu souffrir. Beny soit celuy qui l'a ainsi fait. Je baise les mains à Madame Marie. Je desire beaucoup de faire une Fondation dans ce lieu-là, & je fais pour cela toutes les diligences possibles. Quand il plaira à Nôtre Seigneur on en prendra les

140 LETTRES DE N. G. MÈRE  
*moyens, & jusqu'à ce que cela soit, je ne  
pourray pas avancer grand'chose. On  
m'a envoyé de Grenade ces lettres pour  
vous les adresser. Nôtre Seigneur vous con-  
serve longues années. De Burgos de cette  
Maison de saint Joseph le 14. de May.*

*Vôtre servante*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **C**ETTE Lettre est pour un ver-  
tueux Marchand, plus ha-  
bile à gagner les richesses éternelles  
du Ciel, que les perissables de la  
terre, puisque par le bon employ  
qu'il a fait de ces dernières, il a  
trouvé la perle inestimable du Para-  
dis, laquelle il a acheté au prix de  
ses bonnes œuvres, & particuliere-  
ment de la devotion qu'il avoit pour  
la Sainte, l'ayant aidée de ses biens,  
& de sa personne jusqu'à luy tenir  
compagnie dans quelques - uns de  
ses voyages. Il eut ordre du Roy  
Philippe II. de se trouver dans le  
Convent, où l'on tenoit le Chapitre  
pour la separation de la Province. Ce  
dût être pour avoir soin de la dépense.

S. TERESE DE JESUS. *Let. 64.* 141  
qui s'y devoit faire , & que Sa Ma-  
jesté avoit voulu faire passer à son  
compte, afin que nôtre Reforme eut  
encore l'obligation de cette sollici-  
tude à l'amour de ce grand Prince.

2. La Sainte, après avoir payé du-  
rant sa vie par le retour d'une sincere  
affection toutes ces faveurs qu'elle  
avoit reçûes de son bienfaiteur, a  
comblé sa reconnoissance depuis son  
heureux decez par une grace singu-  
liere qu'elle luy a faite ; car comme  
il étoit grièvement malade à Zara-  
goce, quoy que selon l'avis des Me-  
decins ce ne fut pas avec danger , la  
Sainte déjà glorieuse s'apparut à luy,  
& l'avertit de ne se pas appuyer sur  
l'esperance qu'on luy donnoit de sa  
convalescence, parce qu'il mourroit  
infailliblement ce jour - là même,  
comme il arriva en effet. Pour ré-  
pondre à une si grande faveur qu'il  
venoit de recevoir de nôtre Ste Me-  
re , il donna tous ses biens aux Car-  
melites de cette Ville - là, comme  
le Seigneur Evêque de Taragone le  
rapporte dans l'Histoire qu'il a écrite  
de la Sainte. C'est ainsi que ce Mar-  
chand obtint une heureuse mort, qui  
nous donne sujet de le comparer à

Yepes  
liv. 2.  
ch. 39.

142 LETTRES DE N. G. MERE  
celuy qui est marqué dans l'Évangile,  
qui pour acheter la perle précieuse  
qu'il avoit trouvée, n'a pas fait de  
difficulté de donner tous ses biens.

3. Dans le 2. nombre la Sainte  
parle de l'heureuse fin qu'eurent les  
peines qu'Elle & ses Enfants avoient  
souffertes pour l'établissement de la  
Reforme, par l'érection d'une Pro-  
vince sous le gouvernement d'un Su-  
périeur propre. Cet honnête homme  
avoit félicité la Sainte d'un si heu-  
reux succès, & elle luy marque dans  
cette Lettre la joye extrême de son  
cœur à la vue de tant de travaux  
qu'elle avoit essuyés pour ce grand  
ouvrage. C'est la moisson ordinaire  
que les Justes font même sur la terre,  
& qui a donné sujet au Roy-Propete  
de dire, qu'ils cueillent avec joye ce  
qu'ils ont semé avec larmes & avec  
douleur : *Qui seminant in lacrymis, in*  
*exultatione metent.* Nous qui sommes  
pecheurs semons des plaisirs & des  
satisfactions dans la possession des  
biens périssables, & nous ne recueil-  
lons que des amertumes : mais les  
Saints arrosent de leurs larmes la se-  
mence des peines & des persécutions  
dont ils sont agités, & cette semence



S. TERESE DE JESUS. *Let. 65. 143*  
pousse un germe glorieux & produit  
des fruits de patience par laquelle  
ils possèdent leurs Ames dans le  
temps & dans l'éternité.

---

## LETTRE LXV.

*A Diego Hortiz Bourgeois de Toledé.*  
Premiere.

J E S U S.

I. **L**A grace du Saint Esprit soit tou-  
jours dans votre Ame, & vous  
paye la charité & la faveur que vous  
m'avez faite par votre Lettre: ce ne seroit  
pas temps perdu que vous m'en écrivissiez  
beaucoup, parce que cela pourroit contri-  
buer à nous donner du courage pour bien  
servir Nôtre Seigneur. Sa Divine Ma-  
jesté sçait que je voudrois déjà être par-  
delà; Voilà pourquoy je presse icy fort l'a-  
chat d'une Mai on, qui n'est pas une  
legere affaire, quoy qu'il y en ait beau-  
coup & à bon marche: Ce qui me fait  
esperer en Nôtre Seigneur que j'en verray  
bien-tôt la conclusion. Mon empressement à  
partir ne doit pas être petit, s'il est con-  
forme à la consolation que j'auray de

voir le Seigneur Alphonse Ramirez: je luy baise les mains, & à Madame Françoisse Ramirez.

2. Il est impossible que vous ne sentiez pas beaucoup de joye de vôtres Eglise, parce qu'icy même il m'en écheoit une grande part à cause des bonnes nouvelles que l'on me donne. Nôtre Seigneur vous en accorde la jouissance pour son plus grand service aussi long-temps que je l'en supplie. Laissez donc faire Dieu, & ne vous precipitez pas si fort à desirer de voir tout fait tout d'un coup; c'est une grande grace que celle qu'il nous a faite, de voir ce qui s'est executé en deux ans. Je ne sçay ce que les Religieuses de Toledé m'écrivent d'un procez avec le Curé & les Chapelains; il faut que ce soit avec ceux de Ste. Juste. Faites-moy sçavoir, je vous prie, ce qui en est. Je n'écris pas à Monsieur Alphonse Ramirez, parce qu'il n'y a point d'apparence de l'importuner par mes Lettres, lorsque je vous écris. Comme je ne puis pas vous rendre les services que je vous dois à tous deux, je supplie Nôtre Seigneur de vous récompenser & conserver longues années, & de faire tres saints ces Anges, spécialement mon Patron, car il nous est nécessaire qu'il le soit. Dieu vous

S. TERESE DE JESUS. *Let. 65. 145*  
*vous tienne toujours de sa main. Ainsi*  
*soit-il. C'est aujourd'huy le 29. de Mars.*

*Votre indigne servante*  
TERESE DE JESUS,  
Carmelite.

## REMARQUES.

1. **O**N peut juger par le deuxième nombre de cette Lettre, qu'elle fut écrite deux ans après la Fondation du Convent de Toledé, & par consequent que ce fut l'an 1571. le 29. de Mars, & si je ne me trompe la Sainte étoit alors à Salamanque, où elle s'étoit renduë après avoir achevé la Fondation d'Alve, & où elle travailloit à accommoder ses Filles d'une maison propre, parce qu'en partant de là elle les avoit laissées dans une maison de loüage, où elles souffroient de grandes incommodités.

2. Le nombre premier montre évidemment que lors que la Sainte écrivit cette Lettre, elle étoit dans la resolution d'aller à Toledé, peut-être pour composer les differends qu'il y avoit au sujet du Patronat &

des Chapelainies, qui luy ont donné assez d'embarras , mais une necessité plus pressante l'ayant obligée d'aller à Medine du Champ , elle ne laissa point de sortir heureusement des difficultés de Toledé par cette sagesse & discretion avec laquelle elle écrivoit ses Lettres , auxquelles nous pouvons appliquer l'éloge qui a été fait à la gloire de celles de Saint Paul, qu'elles sont graves & fortes : graves dans le stile , ou dans la maniere d'exprimer ses pensées, & fortes dans l'agreable alliance de la douceur avec la prudence, au moyen dequoy elle attire à Dieu tous ceux qui les lisent.

---

## LETTRE LXVI.

*Au même Diegue Hortiz Bourgeois de Toledé. Seconde.*

J E S U S.

1. **L**A grace du St. Esprit soit avec vous. Ainsi soit-il. Vous me faites tant de faveur & une si grande charité lors que vous m'écrivez, qu'en-

core bien que vòtre derniere Lettre eut été beaucoup plus severe, non seulement je m'en tiendrois bien satisfaite, mais encore engagée à de nouvelles obligations de vous servir. Vous dites que vous m'avez écrit celle que le Pere Marian a apportée, pour que je comprisse que vous avez raison en ce que vous demandez; mais ne suis-je pas assez persuadée que vous en avez de si bonnes, & que d'ailleurs vous sçavez si bien faire valoir ce que vous desirez, que les miennes auront toujours peu de force? C'est pourquoy je ne songe pas à me défendre par raisons, mais comme ceux qui ont une mauvaise cause, à force de crier, en m'adressant à vous-même, pour vous faire ressouvenir que vous avez toujours plus d'obligation de prendre le party des Filles qui sont orphelines & encore dans la minorité, que celui des Chapelains: car enfin tout vient de vous & tout est à vous, mais le Monastere, & celles qui y demeurent vous appartiennent plus étroitement, que ceux qui, comme vous dites, ne vont que dans le dessein d'achever bientôt, & n'élevent pas quelques-fois leur esprit plus haut.

2. Vous me faites une grande faveur de trouver bon ce que je vous ay proposé

au sujet des Vêpres, parce que c'est une chose en laquelle je ne pouvois pas vous servir. J'écris à la Prieure que dans tout le reste elle fasse comme vous l'ordonnez; & dans cette vûë je vous envoie la Lettre que je luy ay écrite: peut-être gagnerons-nous davantage d'abandonner ainsi tout entre vos mains, & celles du Seigneur Alphonse Ramirez. Ajustez par-delà le tout entre vous deux; je luy baise beaucoup de fois les mains. J'ay eu de la peine lors que j'ay appris qu'il avoit été tourmenté de la colique: nous offrons icy des prieres à Nôtre Seigneur pour luy; j'en fais autant pour vous, pour Madame, & pour ces Anges; Dieu les fasse siens & les ait en sa sainte garde.

3. Il me semble qu'une chose fait un notable tort aux Religieuses, & qu'elle leur sera avec le temps d'une grande charge. Sçavoir l'obligation de dire la Messe devant la Grand' Messe, lors que quelqu'un fera fête, spécialement s'il y a Predication; je ne sçay comment cela pourra s'accommoder. Il vous importe fort peu qu'en semblable jour la fête se fasse à la Messe chantée, & qu'un peu auparavant on dise la Messe basse de la Chapelainie. Cecy ne doit arriver que rarement. Relachez un peu de ce que

vous voulez, & faites-moy cette grace, quoy que ce soit jour de fête, pourveu que ce ne soit pas une de celles que vous celebrez. Voyez que cela n'est pas de consequence, & que c'est leur faire une aumône, une œuvre agreable à Dieu, & à moy une insigne faveur.

4. Depuis que la Lettre pour nôtre Pere General est partie, j'ay pris garde qu'il n'y avoit pas necessité de le faire: parce que tout ce que le Pere Visiteur fait & ordonne est d'une plus grande fermeté: car c'est comme si le Souverain Pontife l'avoit fait, de sorte que ny General, ny Chapitre general le peut défaire. Il est homme fort prudent, & d'une grande érudition, & vous serez ravi de traiter avec luy. Je croy que cet Esté il ira immanquablement visiter, & tout se pourra faire avec l'assurance & la fermeté que vous ordonnerez, je l'en prieray même icy. Enfin je ne m'éloigneray jamais de tout ce que vous jugerez être plus expedient pour une plus grande sûreté, ny de toutes les occasions que j'auray de vous rendre service. Je suis marrie de n'être pas en lieu propre à vous témoigner de plus prez mon affection. Je me recommande beaucoup aux prieres de Madame Françoisse Ramirez. Je suis

150 LETTRES DE N. G. MERE  
presentement sans fièvre, loüé soit Dieu.  
Vous pouvez avec liberté m'écrire tout ce  
qu'il vous plaît, parce que comme je con-  
nois l'amitié qui vous fait parler, je n'ay  
pas d'autre peine que celle qui me vien-  
droit si je vous en donnois quelque occa-  
sion: car il est certain que je ne voudrois  
pas vous en donner, ny que vous en re-  
çussiez aucune de cette Maison là. En  
tout le reste il n'y a point eu de prejudice  
pour moy, & il ne m'en peut arriver au-  
cun de tout ce que vous pouvez me dire.  
Nôtre Seigneur vous communique de ses  
graces speciales autant que je l'en sup-  
plie, & qu'il vous tienne toujours sous  
sa protection. C'est aujourd'huy le Di-  
manche après l'Ascension.

Vôtre indigne Servante  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **P**Eut-il y avoir une Lettre plus  
discrete, couchée dans un  
stile plus obligeant, & deduite avec  
plus de grace, & plus de douceur  
dans les expressions? le contenu  
nous indique qu'elle fut écrite l'an  
1571. le Dimanche dans l'Octave de



S. TERESE DE JESUS. *Let. 66.* 151  
l'Ascension, & si je ne trompe dans  
ma conjecture, je juge que la Sainte  
étoit encore à Salamanque lors qu'elle  
l'écrivit.

2. Ce noble Citoyen, au rapport  
même de la Sainte dans l'Histoire  
de la Fondation de Toledé, quoy  
que vertueux & même sçavant, étoit  
entier dans son opinion, & un peu  
difficile à se rendre à la raison : D'où  
vient qu'il avoit apparemment écrit  
à la Sainte quelque lettre sur l'affaire  
des Chapelainies, qui portoit quel-  
que chose de piquant : mais sa ré-  
ponse est admirable, enfin telle qu'on  
la devoit attendre d'une si grande  
Sainte, lors qu'elle dit. *Encore bien  
que votre Lettre eut été beaucoup plus  
severe, je me tiendrois bien satisfaite,  
& avec de nouvelles obligations de vous  
servir.* O Sainte parfaitement humble  
& discrète ! quelle éminence de ver-  
tu & de perfection se découvre dans  
ces paroles !

3. Sçavoir dissimuler ou digerer  
une injure ou un outrage sans en té-  
moigner du ressentiment est un acte  
de magnanimité, que les Philosophes  
Payens ont acquise. Voilà pourquoy  
Seneque disoit, que c'est le propre

d'une Ame genereuse & élevée de ne se tenir jamais pour offensée. *Proprium est magnitudinis vera non se sentire percussos.* Aristote ajoute que cette force d'esprit qui fait ou mépriser, ou ne sentir pas les affronts, est une qualité inseparable de la magnanimité; mais aimer les ennemis & tous ceux qui nous font du mal c'est un precepte de la Loy Evangelique, que ces Sçavans orgueilleux n'ont pas connue, & dont la pratique selon S. Jean Chrysostome élève les hommes au plus haut faite de la vertu. Saint Remy dit que c'est le *non plus ultra* de la perfection de la charité. *Perfectio dilectionis ultra dilectionem inimicorum non potest procedere.* Mais ces Saints Peres me pardonneront, si je dis que nôtre glorieuse Mere a poussé plus loin l'exercice de cette Reine de toutes les Vertus, parce que recevoir une injure en payement des bienfaits, & la prendre pour un nouveau titre d'obligation de servir celuy qui l'a faite, est une charité plus élevée & qui atteint à une hauteur de perfection incomparablement plus grande.

4. C'est icy un art divin pratiqué

Seneca  
lib. 3.  
de ira  
cap. 25.  
Arist.  
lib. 4.  
Ethic.  
cap. 3.

S. Jean  
Chryf.  
Serm.  
18. sur  
S. Math  
S. Remi  
sur le  
chap. 5.  
de saint  
Math.

S. TERESE DE JESUS. *Let. 66.* 153  
par les Saints, comme dit saint Gre-  
goire, qui fond les injures qui leur  
sont faites dans la fournaise de la cha-  
rité, dont leurs cœurs sont embrasés,  
les adoucit & les change tellement  
qu'ils les convertit en benefices, &  
ces Saints les reçoivent effectivement  
comme tels. Mais je ne sçay pas si cel-  
les que l'on écrit dans les Lettres sont  
si faciles à fondre & à digerer par-  
ce qu'il s'en trouve tres-peu, même  
parmy ceux qui passent pour sages &  
modérés, qui ayent une vertu assez for-  
te pour ne point témoigner du ressen-  
timent de quelque mot âpre & piquant  
qu'on leur a écrit, & pour conduire  
si justement la plume dans la réponse  
qu'ils font, qu'il n'en coule pas quel-  
que rature par un repique; où l'on se  
sert quelquesfois du ply d'un autre  
pour y fourrer une Lettre remplie  
d'amertume, dont le port est payé  
bien cher par celuy qui la reçoit. La  
raison de cecy peut être celle que  
donne Horace, qui tout libertin  
qu'il étoit nous a laissé ces deux vers.

*Segnius irritant animos demissa per Horati-*  
*ures,*

*Quam qua sunt oculis subjecta.*

G. 5

Ce que l'oreille entend n'a point tant  
de pouvoir,  
Pour irriter un cœur, que ce qui se  
fait voir.

La bile s'échauffe plus lentement  
par des affronts qui nous entrent  
dans le cœur par les oreilles, que par  
ceux qui frappent nos yeux & causent  
d'abord un grand embrasement, le-  
quel croît à mesure que nous portons  
la vûë sur l'objet qui est présent, &  
nous jettons comme autant de char-  
bons dans ce feu, que nous lisons de  
fois la lettre qui est la cause de nôtre  
déplaisir.

S. Amb.  
lib. 1.  
offic.  
cap. 5.

5. *Sed tu, dit S. Ambroise, in  
petra fixum vestigium tene: & si servus  
convitium dicat, Justus tacet: & si infir-  
mus contumeliam faciat, Justus tacet:  
& si pauper criminetur, Justus non res-  
pondet. Hac sunt arma Justi, ut ce-  
dendo vincat. Sicut periti jaculandi ce-  
dentes solent vincere, & fugientes gra-  
vioribus sequentem vulnerare ictibus.*  
Mais vous ( ô Chrétien! ) prenez  
bien garde à ce que vous écrivez,  
& afin que vous ayez la main droite,  
& la plume assez bonne pour qu'il  
n'en coule pas quelque mot piquant.

S. TERESE DE JESUS. *Let. 66. 155*  
ou quelque expression de vengeance,  
attachez l'un & l'autre à la pierre  
vive & angulaire JESUS-CHRIST  
crucifié, qui dans la plus grande  
violence de ses douleurs, & dans la  
chaleur du crime horrible de ses en-  
nemis & de ses bourreaux se fait leur  
Mediateur auprès de son Pere, les  
excuse, & demande pardon pour eux:  
il n'est pas seulement le Livre de vie  
dans lequel tous les Saints ont appris  
cette excellente leçon, mais il est  
encore le papier ou le parchemin sur  
lequel ils ont écrit les illustres cara-  
cteres des actes de cette heroïque  
charité, qu'ils ont exercée à pardon-  
ner à ceux qui les avoient offensés,  
à les aimer tendrement, & à leur  
faire tout le bien possible. C'est par  
ce principe que le Juste ne s'émeut  
pas de toutes les menaces qu'on fait  
dans une lettre. Si on luy écrit quel-  
que chose pour luy donner du cha-  
grin, il n'y fait pas de réponse: si  
on luy mande une nouvelle à dessein  
de luy faire injure, il ne s'en altere  
point, & ne cherche pas les moyens  
de s'en venger, parce que les armes  
dont il se sert dans cette guerre spi-  
rituelle consistent dans le silence &

dans la moderation : c'est à leur fa-  
 veur qu'il pare & repouffe tous les  
 coups qui luy sont portés, & quoy  
 qu'en apparence il succombe aux ef-  
 forts de ses ennemis, il les surmonte  
 neanmoins en effet, & sous les ap-  
 parences humiliantes d'un vaincu il  
 triomphe comme un illustre Con-  
 querant : parce qu'il employe un  
 stratageme dont usent ceux qui sont  
 adroits à tirer l'arc, qui prennent la  
 fuite pour remporter la victoire: car  
 ayant tourné les épaules à leurs en-  
 nemis, ils savent si bien prendre  
 leur visée que leurs flèches ne per-  
 dent jamais leur coup.

6. Ce S. Archevêque fait icy allusion  
 à la maniere ingenieuse de combat-  
 tre qu'observoient autrefois les Par-  
 thes, desquels Ovide a dit, qu'ils se  
 servoient d'arcs, & décochoient  
 leurs flèches ayant tourné le dos à  
 leurs ennemis, & ainsi ils les surmon-  
 toient par la fuite, & ne fuïoient  
 que pour vaincre.

*Tergaque Parthorum, Romanaque pe-  
 ctora dicam*

*Telaque ab adverso que jacit hostis  
 equo.*

*Quid fugis ut vincas ?*

Je vous rapporteray la diverse conduite

Du Romain qui fait tête, & du Parthe en sa fuite,

Et ces traits que décoche un Cavalier qui fuit,

Qu'à peine peut parer le vainqueur qui le fuit.

Pourquoy fuis-tu pour vaincre ?

Celle - cy est la plus excellente maniere de remporter la victoire dans les combats spirituels que nous soutenons sous les yeux de Dieu, qui, comme dit S. Cyprien, est ravi d'un si beau spectacle, lors qu'un Chrétien montre le dos aux affronts, & bouche les oreilles aux injures. Ha! si nous faisons un bon usage de la doctrine de ce S. Pere, & de celle que nôtre glorieuse Mere & Maîtresse Ste. Terese nous enseigne dans cette Lettre, pour bien conduire nôtre plume en écrivant, & n'en faire pas un glaive à trois trenchans, lequel blesse en même temps & d'un seul coup celuy qui écrit, par le peché qu'il commet : celuy à qui la lettre

Le Lecteur curieux peut voir ce que dit S. Ambroise sur le Psalme 37. où il traite ce sujet avec cette force d'esprit & d'éloquence qui luy est ordinaire.

158 LETTRES DE N. G. MERE  
est adressée par le tort qu'il luy fait,  
& le prochain qui vient en connois-  
sance du fait, par le scandale qu'il  
en reçoit : Si, dis-je, nous sça-  
vions mettre en pratique ce grand  
principe de la vie Chrétienne que  
JESUS-CHRIST nous a donné non  
seulement de vive voix, mais qu'il a  
marqué par les caracteres de son Sang  
infiniment precieux, que nous se-  
rions soigneux d'éviter dans nos let-  
tres ces traits piquans, qui servent  
au scandale de nos freres, plutôt  
qu'à nôtre justification. J'avoüe que  
le droit naturel exige quelquefois  
une réponse un peu forte : mais elle  
se doit faire sans blesser la charité, &  
sans transgresser les limites de la mo-  
deration Chrétienne.

---

## LETTRE LXVII.

*Au même Diegue Hortiz Bourgeois de  
Toledo. Troisième.*

J E S U S.

I. **L**A grace du Saint Esprit soit  
avec vous. Ainsi soit-il. Dieu



soit loué pour la sante dont vous jouissez, & dont jouissent tous ceux de vôtre Maison: Je la souhaite avec ardeur à Monsieur Alphonse Ramirez, parce que je l'aime tendrement en Nôtre Seigneur; d'où vient que non seulement je le recommande à Dieu, mais encore j'avertis les Sœurs d'icy de ne point manquer à un si juste devoir: j'en fais autant pour vous. Je baise les mains à Monsieur Ramirez, & le supplie de prendre cette Lettre comme écrite pour luy, & d'être persuadé qu'en quelque endroit que je sois, il a en moy une véritable Servante. Faites, s'il vous plaît, de ma part le même compliment à Madame Françoise Ramirez. Comme la Mere Prieure me donne de vos nouvelles, je neglige un peu de vous écrire: & à dire vray j'ay souvent tant de choses à faire, qu'il m'est du tout impossible de me donner cette satisfaction. Je me suis bien portée en celieu, Dieu en soit beni; dans tout le reste les gens de ce Pais-là me donnent plus de contentement que ceux de celuy-cy, avec qui je ne m'entens gueres bien.

2. J'ay parlé à nôtre Pere Provincial de l'affaire que vous me mandez; il m'a dit qu'il est necessaire qu'il soit par-delà, & comme à present son frere est au lit:

fort malade depuis plusieurs jours, on ne peut rien faire; j'en ay traité icy, & on trouve qu'il est fort difficile de la conclure. Voilà pourquoy si par-delà on peut avoir recours à la Justice, & qu'il y ait de la perte dans le retardement, ne negligez rien: car je vous assure qu'en matière d'intérêt j'ay fort peu de bonheur pour reüssir à la Cour, quoy que nous fassions tout ce que nous pouvons. Priez le Seigneur d'en disposer selon qu'il void être nécessaire, parce que je m'apperçois assez que cette affaire est de conséquence pour nous. Il est extrêmement fâcheux que parmy tant de peines que vous avez prises pour cela, celle-cy soit venuë pour vous surcharger. Sa Divine Majesté vous conserve & vous tienne ioujours de sa main. Ainsi soit-il. Je fais les mêmes vœux pour Monsieur Alphonse Ramirez. C'est aujourd'huy le 26.

Vôtre indigne servante  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **O**N doit remarquer encore dans cette Lettre la bonne grace & la civilité avec laquelle la

S. TERESE DE JESUS. *Let. 67* 161  
Sainte l'a écrite, pour gagner ses bienfaiteurs & les conserver dans l'amour de Dieu, & dans l'affection à son Ordre : c'est une sainte politique que les Personnes vertueuses ont coûtume d'employer dans le commerce du monde.

2. Dans le 2. nombre elle parle du Pere Jerôme Gratian de la Mere de Dieu, qui étoit déjà établi Visiteur Apostolique par l'autorité de Monseigneur le Nonce Nicolas Hormannet. Elle l'appelle aussi Provincial, parce que le Nonce luy avoit donné ce titre dans le Brevet qu'il avoit fait dépecher pour cela l'an 1575. d'où suit que cette Lettre fut écrite en la même année, lorsque la Sainte travailloit à faire la Fondation de Seville, & quand à la fin du premier nombre elle dit qu'elle ne s'entendoit pas si bien avec les Gens de ce Pays-là, ce n'est pas qu'elle ait dessein d'en témoigner moins d'estime que pour ceux de la Castille, puis qu'à la fin de la Lettre 13. du premier Tome, elle fait assez paroître qu'elle estimoit beaucoup les Sujets de l'Andalouzie. En effet cette tres-noble Province, au dire de Strabon,

est la plus ancienne, la mieux polie, & la plus sçavante de toutes celles d'Espagne; elle est la Mere feconde d'une infinité d'illustres Enfants, qui ont ajoûté un merveilleux éclat à sa gloire par les sciences, par les armes, & par des actions d'une heroïque vertu. Mais dans cette expression la Sainte s'est laissée aller au panchant ou à l'inclination naturelle que nous avons pour nôtre Patrie, qui a fait dire au Poëte, que chacun dans le meilleur climat du monde aspire toûjours à la compagnie deses Compatriotes, parmi lesquels il a pris naissance, & a reçu l'éducation. Voilà pourquoy, quelque bien qu'il soit, il se tient toûjours étranger parmi ceux-là mêmes avec qui il traite & converse familièrement, parce qu'ils ne sont pas de son Pays.

Ovid.  
lib. 1.  
de Pon-  
to.

*Nescio quâ natale Solum dulcedine  
cunctos*

*Ducit, & immemores non sinit esse sui.  
Quid melius Româ? Schytico quid fri-  
gore pejus?*

*Huc tamen ex illâ Barbarus urbe fugit.*

Je ne sçay quel appas par sa douce  
puissance

S. TERESE DE JESUS. *Let. 67. 163*

Empêche d'oublier le lieu de la naissance.

Est-il rien comme Rome en plaisir, en grandeur ?

Rien comme la Schytie à causer de l'horreur ?

Un Barbare pourtant trouve icy ses delices,

Et fuit Rome qui n'a pour luy que des supplices.

Celuy qui a été élevé parmy les grands froids & les glaces de la Schytie se lasse des delices & de la politesse de Rome : car qui est - ce, dit S. Augustin, à qui l'habitation de sa pauvre & chetive cabane ne semble plus douce & plus agreable, que celle des superbes palais étrangers ?

*Cui non est magis dulce proprium tugurium, quam palatia peregrina?* Par ce principe le St. Docteur releve la grande perfection de ceux, qui pour l'amour de JESUS - CHRIST renonçant à l'amour naturel de leur Patrie, se sont condamnés a un exil volontaire, & se sont faits pelerins dans des pays éloignez, changeant tous les jours de terre & d'habitation, & se faisant tout à tous pour les gag-

S. Aug.  
Serm.  
68. de  
Temp.

I. Cor.  
9. 22. ner & les sauver tous, comme faisoit St. Paul, & comme a fait après luy nôtre Ste. & Seraphique Mere Terese, cette celeste Messagere, qui agitée d'une sainte inquietude se rendit pelerine dans le monde pour l'amour de son Divin Epoux. D'où vient que l'Eglise chante à son honneur dans l'Hymne de son Office ?

*Regis superni nuntia,  
Domum paternam deseris,  
Terris, Teresa, barbaris  
Christum datura aut sanguinem.*

Pour annoncer JESUS aux mécreans  
Vous exposez, celeste Messagere,  
Tout vôtre sang & quittez vos parens,  
Pour convertir une Terre étrangere.

---

## LETTRE LXVIII.

*A Alphonse Ramirez Bourgeois de  
Toledo.*

J E S U S

I. **S**Oit avec vous. Si j'avois autant de temps à écrire que vous en avez, je n'y apporterois pas si peu de soin que

S. TERESE DE JESUS. Let. 68. 165  
vous faites à mon égard , puisque je ne  
perds point de temps à vous recomman-  
der à Nôtre Seigneur en mes prieres.  
Mais cela m'est supportable parce que  
j'ay par autruy des nouvelles de vôtre  
santé : Nôtre Seigneur vous y main-  
tienne, ainsi qu'il le peut , & comme je  
l'en supplie , & qu'il vous fasse jouir  
paisiblement avec le Seigneur Diegue  
Hortiz , & Madame Françoise Rami-  
rez d'un si honorable titre , comme l'on  
dit que sera celuy de cette Eglise , avec  
les Chapelains que vous y avez établis.  
Dieu en soit à jamais loüé.

2. J'ay été extrêmement rejoüie d'ap-  
prendre que vous aviez si agreablement  
terminé cette affaire avec nôtre Reveren-  
dissime Pere General : Il est homme sça-  
vant & saint , Dieu le veuille conser-  
ver. Sa Divine Majesté sçait combien  
volontiers je serois en cette Maison : car  
il faut que je vous avoüe que je ne me  
souviens pas d'avoir passé aucun jour sans  
éprouver plusieurs travaux depuis l'heure  
que j'en suis partie. Deux Monasteres,  
dont celui-cy est le moindre , ont été  
fondés , graces à Dieu. Je le prie qu'il y  
soit seruy en quelque chose.

3. Je ne sçay pour quelle raison on  
differe de transporter le corps du Seigneur

Martin Ramirez, dont l'Âme soit en gloire : car je-le souhaite beaucoup, & je prie Dieu de tout mon cœur que cela se fasse. Faites m'en, s'il vous plaît, connoître la cause, & mandez-moy en même temps si vous avez avancé le dessein que vous aviez resolu, & dont vous me parlâtes un jour. O Monsieur combien de fois me suis-je souvenu de vous dans la plûpart des Traités qu'il m'a falu faire en ce Pays ! Combien de benedictions vous ay-je données ! parce que lors que vous aviez dit une chose, quoy que ce ne fut qu'en riant, c'étoit autant que si elle eut été déjà faite. Notre Seigneur vous conserve tous plusieurs années pour ma joye & ma consolation particuliere, parce que je vous aime en luy avec verité.

4. Il me semble que Monsieur Diegue Hortiz pourroit bien m'écrire un mot quelquefois. Lors qu'il ne veut pas le faire, commandez-luy; cependant je luy baise mille fois les mains & à Madame Françoise Ramirez, sans oublier les Enfans que je regarde comme des petits Anges : Notre Seigneur les veuille bien garder tous, spécialement nôtre Patron. je prie sa Divine Bonté, Monsieur, qu'il vous tienne toujours de sa main, & vous



S. TERESE DE JESUS. *Let. 68. 167*  
*accorde toutes les graces que je luy de-*  
*mande. Ainsi soit-il. C'est aujourd'huy*  
*le 5. de Février. J'oublois de vous dire*  
*que Jean d'Ouille vous baise mille fois*  
*les mains. Il ne cesse de témoigner com-*  
*bien il vous est redevable ; que feray - je*  
*donc moy ?*

*Vôtre indigne Servante*  
**TERESE DE JESUS.**

5. *Je ne dis rien de la faveur que*  
*vous me faites par le grand soin que vous*  
*prenez d'obliger Isabelle de S. Paul ;*  
*parce que mes redevances en vôtre en-*  
*droit montent si haut, que je laisse à Nô-*  
*tre Seigneur de les reconnoître & de*  
*vous en recompenser. C'est assurément*  
*une grande aumône que celle que vous*  
*faites. Dieu soit beni de tout. Dites, s'il*  
*plait, à Monsieur Diegue Hortiz qu'il*  
*n'oublie pas si long-temps de mettre la*  
*Statue de S. Joseph sur la Porte de*  
*l'Eglise.*

## REMARQUES.

1. **L'**Auteur de nôtre Chronique  
rapporte au long cette Let-  
tre dans la Fondation de Toledé,  
afin que ceux qui la lisent ayent la

fatistaction & le plaisir de voir un stile si honnête, & un cœur si reconnoissant sous un habit grossier ; & il fait reflexion sur cette maniere civile de parler, dont la Sainte use si souvent, lors qu'elle dit en cette Lettre & ailleurs, *Je baise les mains* ; assûrant qu'elle est digne de respect & de veneration, quoy qu'elle ne convienne pas indifferemment à tous, comme tous ne s'accomodent pas d'un habit grossier.

2. La Sainte écrivit cette Lettre l'an 1571. lors qu'elle travailloit à la Fondation d'Alve, en laquelle elle rencontra de grandes difficultez, avant que de pouvoir tomber d'accord avec les Fondateurs, comme elle-même le rapporte dans cette Fondation, à quoy elle fait allusion dans le nombre troisiéme ; & à ce qu'elle y ajoûte on connoît, qu'encore bien que les Fondateurs de Tolède aient suscité grand nombre de difficultez avant que de conclure cette Fondation, neanmoins ces choses aiant été une fois ajustées, il n'y eut plus matiere de dispute, mais tout demeura ferme & arrêté.

3. Dans le second nombre elle luy donne

S. TERESE DE JESUS. *Let. 68.* 169  
 donne la nouvelle de deux Convens  
 qu'elle avoit fondés depuis son de-  
 part de Toledé, qui sont ceux de  
 Salamanque & d'Alve, & de ce der-  
 nier elle dit, qu'il étoit le moindre.  
 Je puis dire néanmoins qu'il a été le  
 plus grand, & de plus haute estime  
 que tous les autres de la Reforme,  
 parce que Dieu l'avoit destiné pour  
 être comme le précieux Reliquaire,  
 dans lequel devoit être renfermé le  
 corps virginal de nôtre glorieuse  
 Fondatrice; & qu'il ne cede pas à  
 aucun dans la sainte observance &  
 dans le véritable esprit de la Refor-  
 me: car si Rome, dans la pensée de  
 St. Paulin, a l'honneur d'être la Ca-  
 pitale du monde, non seulement  
 parce qu'elle est Chef de l'Empire  
 qui s'étend sur toute la Terre, mais  
 principalement parce qu'elle ren-  
 ferme & possède en propre les Se-  
 pulchres dans lesquels sont les sacrées  
 dépouilles, & les précieux restes des  
 premiers Peres de nôtre Foy:

*Nam prius Imperio tantum & victri-  
 cibus armis,  
 Nunc & Apostolicis Terrarum es prima  
 Sepulchris.*

S. Pau-  
 lin. na-  
 tali ter-  
 tio S.  
 Felicis,

Tu n'étois autrefois la premiere du  
Monde

Que par ce grand pouvoir sur la  
Terre & sur l'Onde,

Que te donnoit l'Empire & la fa-  
veur de Mars,

Laquelle accompagnoit par tout tes  
Etendars :

Maintenant cette gloire a des causes  
bien autres,

Car tu la dois encore au Tombeau  
des Apôtres.

Nous avons de fortes raisons aussi  
pour donner au Convent d'Alve la  
primauté parmy tous ceux du Car-  
mel reformé, puis qu'il a le bonheur  
d'être le tombeau de nôtre premiere  
Mere & Fondatrice, qu'il a la gloire  
d'être le tresor où sont conservées ses  
pretieuses Reliques, l'urne sacrée non  
pas de ses cendres, mais de sa chair  
virginale exempte de corruption, de  
laquelle coule perpetuellement un  
baume odoriferant qui est un remede  
salutaire non seulement pour le  
corps, mais encore pour l'Ame, de  
forte que nous devons regarder ce  
Monastere comme étant la vertu de

la puissante protection de nôtre Ste. Mere, & le témoin des miracles continuels que Dieu opere tous les jours en faveur de ceux qui la reclament avec confiance & devotion, & qui luy rendent un culte religieux. Que ces Religieuses joiïissent à la bonne heure d'un si heureux sort, mais aussi qu'elles se souviennent de nous recommander aux intercessions de la Sainte, toutes les fois qu'elles feront reflexion que leur Maison est le Reliquaire sacré qui renferme les pretieux restes de nôtre glorieuse Mere, afin qu'ajoutant à cet avantage une fidelle imitation de ses heroïques vertus, particulièrement de sa tres-ardante charité, elles procurent & rendent en même temps une plus grande & plus religieuse veneration à son St. Corps.

¶ 4. Ceux qui ont lû le premier Tome de l'Histoire generale de nôtre Reforme s'étonneront sans doute de voir que la traduction que j'ay faite de cette Lettre ne convient pas en tout avec celle qui se trouve inserée dans la Fondation du Convent des Carmelites de Toledé. Mais je prie mon Lecteur de ne point juger

que ce soit en moy un effet de presumption, de n'avoir pas suivi exactement une traduction si belle, & si nette qu'est celle de nôtre Histoire Generale. La raison que j'ay eüe pour cela est l'attachement que je croy être obligé d'avoir aux façons de s'exprimer de nôtre glorieuse Mere. En quoy je ne fais rien de nouveau, puisque je ne fais que suivre, quoy que de fort loin, Monsieur Pelicot, qui nous a donné une si excellente traduction du premier Tome des Lettres de nôtre Ste. Mere. Ce sçavant & pieux Ecclesiastique proteste qu'il s'est particulièrement attaché à la phrase Espagnole de la Sainte autant que la langue Françoise le peut permettre. C'est en effet un respët qui est deu aux expressions d'une Sainte, qui nous marque ses pensées d'une maniere également douce & puissante pour faire de salutaires impressions dans nos cœurs. Or confrontant l'Espagnol avec la traduction Françoise, qui se trouve dans le recit de la Fondation du Monastere de Toledé, pour peu que l'on entende l'Espagnol, on verra manifestement que c'est une paraphrase plu-

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 68. 173  
tôt qu'une traduction. Pour preuve  
de cecy je ne veux que deux endroits  
de cette Lettre fans m'arrêter aux  
autres.

5. Le premier est dans le 3. nombre, où la Sainte s'écrie ; *O Monsieur &c.* dans l'Espagnol il y a precisement ces mots : *O Señor, que de vezes me he acordado de V. M. en los conciertos que se me ofrecen por acá, y hechadoles bendiciones, porque era hecho lo que una vez dezian vs. mercedes, aunque fuera de burla.* C'est mot pour mot comme je l'ay traduit. Mais l'Auteur de la traduction qui se trouve dans la Chronique, à ces paroles ; *combien de benedictions je vous ay données,* ajoûte ces autres qui ne sont point du texte, à cause de vótre sincerité vraiment Chrétienne. On dira peut-être que c'est pour rendre la Lettre plus intelligible : d'accord, mais quelle nécessité d'ajoûter ces mots par maniere d'explication, puis que l'on entend assez sans cela ce que la Sainte veut dire, & que d'ailleurs ajoûter ainsi une periode n'est pas traduire, mais expliquer ou paraphraser ? Ce qui se void encore plus manifestement dans le deuxiême endroit de

174 LETTRES DE N. G. MERE  
cette Lettre, & qui en fait la fin, où  
la Sainte parlant de son Beau-frere  
Jean d'Ovaille, elle dit: *J'oubliois de  
vous dire &c.* En Espagnol il y a:  
*Olvidavafeme que Juan de Ovalle besa  
à V. M. muchas vezes las manos. No  
acaba Juan de Ovalle de dezir lo que à  
V. M. deve. Que harè yo?* C'est ce que  
j'ay traduit exactement comme vous  
l'avez cy - dessus dans la Lettre, à  
la reserve que je n'ay point repeté le  
nom de Jean d'Ovaille, comme il est  
dans l'Espagnol, parce que je ne l'ay  
pas jugé nécessaire, mais plutôt su-  
perflu dans nôtre langue. Mais le  
Traducteur de la Chronique, pour ces  
trois petits mots Espagnols, *Que harè  
yo?* qui signifient, *Que ferai - je moy?*  
dit, & *combien devrois - je davantage  
me reconnoître vôtre redevable?* Je laisse  
au Lecteur de juger si cela n'est point  
une paraphrase plutôt qu'une tradu-  
ction, laquelle à mon sens n'en seroit  
pas moins Françoise, s'il avoit tourné  
simplement, *Que ferai - je moy?* à  
quoy cette paraphrase n'a pas tout le  
rapport qu'elle devoit avoir, si on  
la considere de prés. Je remarque  
encore qu'il n'a pas bien compris le  
mot de *Patron*, que nôtre Sainte em-



S. TERESE DE JESUS. *Let. 68.* 175  
poye dans les recommandations aux  
Enfans de son Bienfaiteur, parmy  
lesquels il y en avoit un à qui par  
maniere de caresse elle donnoit ce  
titre, comme l'on peut voir encore  
dans la Lettre 65. où elle dit : *Y à  
essos Angeles haga muy santos, y en  
especial à mi Patron, que hemos mene-  
ster lo sea. Je supplie Nôtre Seigneur...*  
*de faire tres-saints ces Anges* (c'é-  
toient les Enfans de Diego Hortiz &  
de François Ramirez Fille d'Al-  
phonse Ramirez; expression assez or-  
dinaire aux Espagnols) *principale-  
ment mon Patron: car il nous est neces-  
saire qu'il le soit.* La Sainte se servant  
icy de la même expression, il est évi-  
dent qu'elle donne le nom de Patron  
à un de ces Enfans, & par consequent  
le Traducteur de la Lettre comme  
elle est dans la Chronique, ne tourne  
pas juste, *En especial à nuestro Patron;*  
*principalement à nôtre cher Fondateur,*  
puisque ce glorieux titre appartenoit  
à Martin Ramirez leur grand Oncle,  
& non pas à un des Enfans de Diego  
Hortiz. Je prie mon Lecteur de me  
pardonner cette digression, qui peut  
servir à faire connoître la conduite  
que j'ay tenue dans la traduction de

176 LETTRES DE N. G. MERE  
ces Lettres, à sçavoir qu'à l'imitation  
de Mr. Pelicot je me suis appliqué à  
rendre nettement la pensée de nôtre  
Sainte, & d'une maniere qui approche  
de celle qu'elle a tenüe elle-même  
à s'exprimer, sans employer ces  
petits détours d'une courtoisie ou  
civilité affectée, qui sont si fort en  
usage parmy ceux qui font profession  
de bien écrire des Lettres.

---

LETTRE LXIX.

*A la tres-illustre Dame, Madame  
Guiomar Pardo & Tavera.*

7 E S U S.

I. **L**E St. Esprit soit avec vous. Nôtre  
Seigneur n'a pas voulu que  
j'eusse la satisfaction que je pouvois espe-  
rer de vôtre Lettre, parce que le sujet  
qui vous l'a fait écrire y étoit tout-à-fait  
opposé. Cependant Dieu soit beni de tout.  
Il est bien manifeste que l'on aime sa  
Divine Majesté dans vôtre maison, puis  
qu'il vous envoie des matieres de souf-  
frances en tant de manieres, afin que  
les prenant avec la patience que vous

faites, vous l'obligiez à vous faire une plus grande communication de ses graces : C'en sera toujours une tres-grande de vous faire bien comprendre le peu de cas qu'il faut faire de cette vie, qui nous donne de continuelles conviCTIONS qu'elle est perissable, & par consequent que nous ne devons aimer ny procurer que celle qui ne finira jamais. Nous prions icy Notre Seigneur de rendre à Madame Louïse & au Seigneur Don Jean une parfaite santé. Je vous supplie que lors qu'il ira mieux, vous me tiriez de la peine que vous me donnez à present par vôtre Lettre. Je me recommande aux prieres de mes Demoiselles Isabelle & Catherine. Je vous conjure de prendre courage, pour que vous en donniez à Madame Louïse. Certainement ce seroit tenter Dieu de vouloir demeurer plus long-temps dans ce lieu-là. Sa Divine Majesté vous tienne de sa main, & vous accorde tout le bien que je souhaite, & que je luy demande pour moy-même: Je souhaite la même chose à Mademoiselle Catherine. C'est aujourd'huy le 22. d'Octobre, & c'est en ce jour que j'ay reçu vôtre Lettre.

Vôtre indigne servante en Dieu,

TERESE DE JESUS.

## R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre est pour Madame Guiomar Pardo & Tavera nièce du Cardinal Tavera Archevêque de Toledé, & fille d'Arias Pardo, & de Madame Louïse de la Cerda Seigneurs de Malagon. Ainsi cette Lettre appartient au rang ou à l'ordre que j'ay donné à celles qui sont écrites cy-dessus aux Personnes illustres ; mais comme je viens de la recevoir de Lisbonne où est son Original, je suis obligé de la placer en cet endroit. Nôtre Sainte fait quelque-fois mention de cette Dame dans ses Lettres.

2. Dans celle-cy elle la console d'une maniere fort spirituelle parmy quelques peines qu'elle souffroit, comme elle a fait sa Mere dans la Lettre 10. & de ces deux Lettres on collige que cespeines étoient causées par des maladies & des infirmités, lesquelles se trouvent plus abondamment dans les palais des Grands, que dans les cabanes des pauvres. Mais la consequence que la Sainte tire de cela est admirable, & elle peut être

d'une grande consolation aux personnes qui sont plongées dans les souffrances ; sçavoir, que Dieu se trouvoit sans doute dans cette maison, puis qu'il la visitoit par des travaux & des afflictions, lesquelles suivant l'oracle du Roy-Prophete, sont les marques les plus assurées que nous puissions avoir en cette vie, que Dieu est avec nous : *Cum ipso sum in tribulatione.* Comme au contraire il n'est point de signe plus évident de son absence ou de son éloignement que les prosperitez presentes. A ce propos Paulin raconte que Saint Ambroise dans un voyage qu'il faisoit, s'étant retiré dans la maison d'un homme riche & opulent pour y loger ; dans une conversation familiere qu'il eut avec luy, il demanda comment il se portoit, s'il possedoit de grands biens, s'il vivoit content dans sa condition, & d'autres choses de cette nature : A quoy cet homme d'un air enjoué, & d'une voix gaye luy répondit : *Mon Pere, je jouis d'une grande & ferme santé, j'ay une belle troupe d'Enfans, & des richesses en abondance pour leur procurer de bons & honorables établissemens, j'ay toujours eu*

*Pf. 90.  
v. 15.*

*Paulin  
en la  
vie de  
S. Am-  
broise.*

la Fortune si riante & si favorable, que je ne me souviens point d'avoir été jamais en ma vie traversé par la moindre adversité. Le St. Prelat n'eut pas plutôt entendu ce discours, qu'il dit à ceux de sa compagnie : Sortons d'icy promptement, parce que l'ire de Dieu est prête de tomber sur cette maison. En effet, à peine en fut-il sorti que la Terre ouvrant son sein la maison en fut engloutie.

## LETTRE LXX.

*A Madame Agnes Nieto, à Madrid.  
Premiere.*

J E S U S.

1. **L**A grace du St. Esprit soit avec vous. Quoy que je ne vous aye pas écrit plutôt, vous pouvez vous assurer que je n'oublie point de vous recommander à Nôtre Seigneur dans mes pauvres prieres, & que j'ay bien de la joye de sçavoir le contentement que vous avez : Dieu fasse que vous en jouissiez longues années pour son service. Je me confie en sa Divine Majesté, que quel-

que difficulté qu'il se presente , rien ne sera capable de vous détourner d'un si juste devoir : car toutes les choses que l'on appelle des biens en cette vie miserable sont en effet des obstacles au service de Dieu : ainsi ce vous doit être un très-grand avantage que les années passées vous ayez été occupée en ce qui regarde Dieu , afin que vous sçachiez donner à chaque chose son prix, & par consequent mépriser ce qui doit finir si-tôt. Il y a long - temps que Madame Isabelle de Cordoüe a commencé de traiter avec la Prieure de cette Maison , qui l'estime une grande servante de Dieu, ce qui me fait chercher les occasions de luy parler. Elle m'a dit qu'elle est fort proche parente du Seignr. Albornoz , ce qui m'a fait souhaiter qu'elle entrât dans ce Convent : mais comme il n'est point encore tout - à - fait établi , quoy que Madame Marie de Mendoze l'ait fondé, il est nécessaire de contribuer par quelque aumône pour qu'elle puisse y être reçüe ; & comme elle m'a dit que le Seignr. Albornoz avoit promis d'aider cette fille à se faire Religieuse , je luy ay répondu qu'il le feroit plus volontiers pour la faire entrer dans cette Maison. Car à vous dire la verité, quand je voudrois en dis-

poser autrement, je ne le pourrois pas, tant à cause de Madame Marie, que pour les Religieuses: parce que comme le nombre est si petit, & qu'il y a tant de pretendantes, & que d'ailleurs le Monastere est dans le besoin, ce seroit leur faire tort de ne prendre pas celles qui peuvent contribuer à leur soulagement. On m'a dit qu'elle a du bien, mais qu'il ne se peut pas vendre. Si l'on peut trouver quelque expedient pour cela, quand elle devoit apporter moins que ce qui se peut exiger d'autres, je feray tout ce qui m'est possible à cet égard: car il est sûr que je desire vous servir & Monsieur Alborno, comme je suis obligée; je me recommande à ses prieres, & pour moy toute miserable que je suis, je ne manqueray pas de faire dans les miennes ce que vous m'ordonnez.

2. Notre Seigneur vous paye l'image que vous m'offrez; mais vous me la devez bien: je vous prie, gardez-la tres-soigneusement jusqu'à ce que je vous la demande: ce sera lors que je seray plus fermement arrêtée dans quelque Convent, que je ne suis à l'heure qu'il est, afin que j'en puisse jouir à loisir. Faites-moy la grace de ne me pas oublier dans vos prieres. Notre Seigneur veuille vous



S. TERESE DE JESUS. Let 70. 183  
communiquer tout le bien spirituel que je  
luy demande. Ainsi soit-il. C'est au-  
jourd'huy le jour des Innocens.

Vôtre indigne servante  
TERESE DE JESUS,  
Carmelite.

## REMARQUES.

1. **C**ette Dame, pour qui est  
cette Lettre, étoit à la suite  
& au service de la Duchesse d'Alve  
Madame Marie Enriquez femme du  
grand Duc Don Ferdinand, & la  
Personne dont elle parle dans le pre-  
mier nombre sous le nom de Mon-  
sieur Albornoz, étoit, comme je le  
puis juger, son mary. La Sainte  
écrivit cette Lettre pendant qu'elle  
étoit occupée à la Fondation de Vail-  
ladolid l'an 1569. Madame Marie de  
Mendoza, cette grande & illustre  
Dame, qui avoit été Comtesse de  
Ribadavia, étoit la Fondatrice de ce  
Monastere, laquelle parmy une in-  
finité d'œuvres de misericorde qu'elle  
a exercées durant sa vie, a voulu fig-  
naler sa pieté envers la Sainte & son

Ordre par l'aumône qu'elle a donnée pour faire cet établissement.

2. Dans le premier nombre il faut bien remarquer l'excellente instruction qu'elle nous donne pour estimer au juste ce que valent les choses de cette vie par elles-mêmes, sans nous laisser surprendre & tromper par le faux éclat de leur félicité apparente : Il faut pour cela les mettre en parallèle avec celles du Ciel, & porter la vûë droit sur la Divinité, à la présence de qui, comme parle St. Gregoire, toutes les choses de la terre paroissent viles & de purs neants. *Si consideremus quæ & quanta sunt quæ nobis promittuntur in Cælis, vilescunt animo omnia quæ habentur in terris.* Il exprime par un terme fort propre, qu'elles deviennent viles, *vilescunt*; parce que tout ce qui est temporel étant opposé à l'éternel, n'est plus d'aucun prix ny valeur, & tous les plaisirs, toutes les richesses, & tous les honneurs de cette misérable vie sont des empêchemens & des obstacles à l'acquisition de la gloire éternelle, comme nous le pouvons apprendre de ce que dit la Sainte; ou si on peut

s. Greg.  
Homil.  
37. in  
Evang.

leur donner le nom & la qualité de biens , ce n'est qu'autant qu'ils peuvent servir de moyens pour nous faire riches de vertus , lors qu'ils sont appliquez à de bons usages , comme sont les œuvres de miséricorde qui regardent le soulagement du prochain , ce qui fait que la Sainte Eglise demande à Dieu dans une de ses oraisons , que les Fidèles passent tellement par la possession des biens temporels , qu'ils ne perdent point les éternels : *Sic transeamus per bona temporalia, ut non amittamus eterna.*

Dom. 9.  
post  
Pentec.

3. Dans le même nombre elle demande que l'on veuille assister par quelque aumône une Parente du mary de cette Dame : c'étoit une fille qui pretendoit de se faire Religieuse dans le Monastere des Carmelites de Vailladolid , & la raison qu'elle en donne la voicy : *Parce que comme cette Maison n'est pas encore tout-à-fait établie, quoy que Madame Marie de Mendoze l'ait fondée , il est nécessaire de l'assister de quelque aumône, pour que la postulante puisse être reçüe.* La raison étoit tres - bonne : parce que le revenu que la Fondatrice avoit assigné étoit fort modique. D'ailleurs ceux

186 LETTRES DE N. G. MERE  
de la Ville qui voyoient & ſçavoient  
que ce Convent étoit ſous la pro-  
tection d'une ſi grande Dame, rete-  
noient le cours de leurs aumônes,  
leſquelles pour cela ne venoient que  
rarement, & par conſéquent dans  
cette neceſſité les Religieuſes n'a-  
voient pas d'autre reſſource que les  
dotes qu'apportoient celles qui vou-  
loient entrer & prendre l'habit par-  
my elles.

---

## LETTRE LXXI.

*A la même Dame Agnes Nieto à Ma-  
drid. Seconde.*

J E S U S.

1. **L**A grace du Saint Eſprit ſoit  
toujours avec vous, pour vous  
donner patience, & vous faire ſortir de  
vos afflictions avec avantage. J'en ay  
eu de la peine: voilà pourquoy je ne ceſſe  
point de recommander cette affaire à N.  
Seigneur, bien que d'ailleurs je ſois con-  
vaincüe que ce ſont des faveurs que  
Dieu fait à ceux qu'il aime beaucoup,  
pour nous éveiller, & nous apprendre à

ne faire point d'état de toutes les choses du monde, qui n'ont point de consistance, mais qui sont sujettes à de continuels changemens, & à travailler pour acquérir la vie éternelle.

2. Cette année est une année de tempêtes & de calomnies, qui dans les commencemens me firent sentir beaucoup plus de peine que je n'en ay à present de l'emprisonnement de Monsieur Albornoz, parce que, comme j'ay scû depuis, cela n'étant arrivé qu'au sujet de l'affaire de Monsieur Don Fadrique, j'espere en Dieu que cette affliction ne sera point de durée. Je luy baise les mains, & l'assûre qu'au temps à venir il ne voudra point changer un jour passé dans les fers de sa prison, pour toutes les chaînes d'or qu'il y a dans le monde: Dieu veuille le maintenir en santé, avec cela ses travaux seront aisés à supporter. Je n'ay pas si grand' pitié de vous, parce que je pense que Nôtre Seigneur vous a communiqué assez de force d'esprit pour souffrir d'autres secousses beaucoup plus rudes. Je supplie Sa Divine Majesté d'accroître en vous ses graces, & vous conserver longues années. Ainsi soit - il.  
Le 4. de Février.

Vôtre indigne Servante  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **D**Ans cette Lettre nôtre Ste. encourage cette Dame à souffrir avec patience la peine qu'elle avoit de voir son Mary dans une étroite prison, où il ne pouvoit être que parce qu'il appartenoit au Duc d'Alve, qui y étoit luy-même au sujet de la desobeissance de son fils Don Fadrique, ainsi qu'il est rapporté dans les Remarques de l'illustrissime Evêque d'Oïme sur la Lettre neuvième du premier Tome: d'où je comprends que cette Lettre fut écrite l'an 1579. nôtre Sainte étant à Toledé.

2. La doctrine que la Sainte enseigne dans cette Lettre est si excellente, qu'elle merite que nous l'imprimions profondément dans nos cœurs, pour être la juste balance du poids & de l'estime que nous devons donner aux souffrances, puis qu'elles sont en effet le plus précieux joyau dont une Ame puisse se parer pour se rendre agreable à Dieu. Les chaînes & les fers dans une obscure prison forment un collier d'or

S. TERESE DE JESUS. *Lct. 71. 189*  
du plus haut prix que Dieu puisse  
donner à un homme juste : ce qui a  
fait dire à St. Jean Chrysofome ces  
admirables paroles : Je n'estime pas  
tant, dit-il, l'Apôtre S. Paul tout  
glorieux qu'il est dans son ravisse-  
ment jusqu'au troisième Ciel, que  
lors que je le voy rampant dans la  
poussière & parmy les ordures d'une  
affreuse prison, chargé de fers &  
environné de gardes : parce que si  
les ceps & les menottes arrêtent ses  
pieds & ses mains, elles forment en  
même temps pour sa tête une cou-  
ronne plus riche & plus éclatante,  
que si elle étoit composée de toutes  
les perles & de toutes les pierreries  
des Indes. *Non tam eum censeo bea-*  
*tum quòd raptus sit in tertium Calum,*  
*quàm eum censeo beatum propter vin-*  
*cula : non enim caput ità splendidum*  
*reddit imposta corona margaritis con-*  
*spicua, ut catena ferrea.* C'est à ce  
prix que les Saints ont fait monter  
le bonheur qu'il y a de porter la  
Croix & de souffrir pour l'amour  
de Dieu.

S. Ioan.  
Chryf.  
Hom.  
in Ep. s.  
Pauli

## LETTRE LXXII.

*A Catherine de Tolose, à Burgos.*

J E S U S.

1. **L**A grace du Saint Esprit soit avec vous. - Estant arrivée à Vailladolid je procuray d'abord que la Prieure vous le fit sçavoir. Je fus obligée d'y arrêter quatre jours à cause de ma grande indisposition; car outre un violent Catarre qui me prit, je ressentis une legere attaque de Paralyse. Nonobstant tout cela dez que je me trouvoy un peu mieux je me mis en chemin, parce que je craignois de vous ennuier & ces Demoiselles aussi, à qui je baise mille fois les mains. Je leur demande comme à vous de ne pas trouver mauvais mon retardement. Si vous sçaviez combien les chemins sont fâcheux, peut-être m'accuseriez-vous de temerité de m'être exposée à venir. Je suis encore assez mal à l'heure qu'il est: mais j'espere en Notre Seigneur que cela ne sera point capable de former un obstacle à mon prompt départ d'icy, si le temps devient un peu meilleur, quoy que tous



S. TERESE DE JESUS. Let. 72. 191  
disent que les chemins d'icy à Burgos  
sont extrêmement penibles: ce qui me fait  
douter si le Pere Provincial voudra bien  
partir jusqu'à ce qu'il me voye en meilleur  
état, quelque grand desir qu'il en  
ait: il vous baise les mains, & souhaite  
fort de vous connoître: Il a une grande  
obligation de vous recommander à Dieu,  
en veüe de ce que vous faites pour nôtre  
Ordre dans toutes les occasions. S'il est  
nécessaire de nous donner quelque avis,  
faites-moy la grace que ce soit par un  
exprés, nous le payerons icy: peu importe  
que pour de semblables occurrences on  
fasse de la dépense: parce que si le temps  
devient beau comme il est aujourd'huy,  
peut-être partirons-nous Vendredy au  
matin, & ainsi vôtre Lettre ne pourra  
point venir à temps par le Courrier ordi-  
naire. Si vous n'avez pas encore envoyé  
vôtre Lettre, il faut vous tenir à cet or-  
dre.

2. Le R. Pere Provincial veut que  
nous voyions le Crucifix de vôtre Ville:  
Voilà pourquoy il a ordonné qu'avant que  
de nous rendre chez vous, nous aillions  
droit au lieu où il est, & delà, ou même  
un peu auparavant nous vous ferons aver-  
tir de nôtre venue, pour entrer dans vô-  
tre maison avec le plus grand secret qu'il

se peut faire, & s'il est nécessaire nous attendrons qu'il soit nuit. Nôtre Pere ira incessamment trouver l'Archevêque pour le prier de nous donner sa Benediction, afin que le jour suivant il dise la premiere Messe: car jusqu'à ce que cela soit fait, croiez-moy, le meilleur est que personne n'en sçache rien; c'est ma coutume d'en user ainsi plus ordinairement. Toutes les fois que je pense comment Dieu a fait la chose, j'en suis étonnée, & je voy que c'est un effet des bonnes prieres que l'on a faites: qu'il soit loué à jamais, & qu'il luy plaise vous conserver, parce que tres-assûrement il vous prepare une grande recompense pour la bonne œuvre que vous avez faite.

(a) 3. Je ne pense point avoir fait peu de chose d'amener avec moy la Sœur (a) de l'Assomption, tant la resistance que l'on y a faite a été grande. Elle vient avec satisfaction autant que je le puis connoître. Sa Sœur se porte bien, & je luy ay dit que nous la luy renverrions bien-tôt. La Prieure d'icy vous baise les mains, ce que font aussi celles qui viennent avec moy. Il y en a cinq destinées pour  
 C'etoit la Sœur Catherine de Tolosa, que la Sainte avoit tirée du Convent de Vailladolid pour l'amener à la Fondation de Burgos, de qui la Sœur étoit la Mere Casilde de saint Ange.

S. TERESE DE JESUS. Let. 72. 193  
pour demeurer là, mes deux Compagnes  
& moy, en un mot nous sommes huit.  
Ne vous donnez pas la peine de cher-  
cher des lits, parce que de quelque fa-  
çon que ce soit nous passerons comme nous  
pourrons jusqu'à ce que nous soyons ac-  
commodées. Je trouve icy ces Filles \*  
que je regarde comme des Anges, plei-  
nes de santé & fort joyeuses, Dieu les  
garde & vous aussi plusieurs années. Ne  
vous donnez pas de peine à cause de  
mon indisposition, parce que je suis ainsi  
assez souvent, & cependant le mal se  
passe promptement. C'est aujourd'huy la  
veille de S. Antoine.

\* Les  
Carme-  
lites de  
Palence

Vôtre indigne Servante  
TERESE DE JESUS, Carmélite.

## REMARQUES.

1. LA Sainte écrivit cette Let-  
tre à Palence, où elle étoit  
de passage pour aller à la Fondation  
de Burgos; sa date est du 16. de  
Janvier la veille de la fête de S. An-  
toine Abbé l'an 1582. & elle s'a-  
dressé à cette grande & illustre Ma-  
trone Catherine de Tolosa Fonda-  
trice de ce Convent, laquelle est  
avec grande raison si celebre dans

194 LETTRES DE N. G. MERE  
l'Histoire de nôtre Reforme , parce  
qu'à l'imitation de Ste. Felicité Da-  
me Romaine elle a offert en sacrifice  
à Nôtre Seigneur dans la nouvelle  
Reforme du Carmel déchaussé sept  
enfans qu'elle avoit , tous hommes  
en courage , quoy que cinq fus-  
sent des filles , après lesquels elle  
s'est donnée elle-même, se consacrant  
au service de Dieu par les vœux de  
la Religion dans le Monastere des  
Carmelites de Palence , où elle eut  
pour Mere & Superieure une de ses  
Filles , après avoir donné tout son  
bien pour faire la Fondation de  
Burgos.

2. Comme la Sainte y alloit ainsi  
qu'à une chose déjà faite , parce  
qu'elle fondoit ses asûrances sur la  
parole tant de fois reïterée qu'avoit  
donnée le Seigr. Archevêque Don  
Christofle Vela, qu'il accorderoit la  
licence necessaire pour cela , elle  
disposé dans cette Lettre tout ce  
qu'il faloit pour l'achevement de  
cette Fondation , afin que tout fut  
prêt pour en prendre possession dez  
qu'elle seroit arrivée : mais Dieu qui  
vouloit donner le dernier trait à  
cette excellente piece , faire éclater

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 72.* 195  
avec plus de lustre cette pierre précieuse pour l'enchaîner dans la table d'or du Ciel, & ajouter ce nouvel ornement à la couronne qu'il vouloit luy mettre sur la tête au départ de cette vie, luy avoit icy préparé un monde de difficultez, de contradictions, de peines & de travaux inesperez, pour être comme une couronne d'épines dont il pretendoit charger la tête de sa fidelle Epouse, & la rendre ainsi semblable à luy-même qui a voulu mourir couronné d'épines. Tertullien a remarqué, & nous le trouvons dans les Livres sacrez & profanes, que parmy les ceremonies que les anciens observoient dans les alliances; une des plus considerables étoit que les Epoux mettoient des couronnes sur les têtes de leurs Epouses. Ha que JESUS agit en veritable Amant, lors que sur la fin de la vie de Ste. Terese il la couronne du diadème avec lequel il a luy-même expiré sur la Croix!



## LETTRE LXXIII.

*A quelques Demoiselles qui pretendoient  
l'habit dans la Reforme du Carmel.*

J E S U S.

1. **L**A grace du S. Esprit soit dans vos Ames, mais si abondamment que vous continuiez dans de si bons desseins. Il me semble mes Demoiselles, que Madame Marie fille de François Suarez a témoigné beaucoup plus de courage; puis qu'il y a prés de six ans qu'elle souffre la disgrâce de son Pere & de sa Mere, ayant été obligée d'être la plus part de ce temps-là dans une Metairie à la Campagne, où de bon cœur elle donneroit beaucoup pour jouir de la liberté que vous avez d'aller vous confesser dans l'Eglise de S. Gilles. Il n'est pas aussi aisé qu'il vous paroît de prendre l'habit de la sorte: car encore bien qu'à present dans l'ardeur du desir que vous avez, vous vous resolviez de l'accomplir, je ne vous estime pas si saintes, que vous ne veniez cy-aprés à vous laisser & ennuier de vous voir dans la dis-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 73. 197*  
grace de vôtre Pere. Voilà pourquoy il  
vaut bien mieux recommander cette af-  
faire à Notre Seigneur, & la terminer  
avec luy, qui peut changer les cœurs,  
& qui sçaura si bien menager les moyens  
propres que lors que nous y penserons le  
moins il la fera reüssir au contentement  
de tous. Il convient maintenant de s'en  
tenir à l'esperance, parce que les juge-  
mens de Dieu sont bien differens des  
nôtres.

2. Contentez-vous à l'heure qu'il est  
de l'assurance que l'on vous donne de  
vous garder les places : abandonnez-  
vous cependant entre les mains de Dieu,  
afin qu'il accomplisse sa volonté dans  
vous, parce que c'est en cela que consiste  
la perfection, & toute autre chose pour-  
roit être une dangereuse tentation. No-  
tre Seigneur en dispose comme il sçait  
être plus convenable. Si la chose ne dé-  
pendoit que de ma volonté, vous verriez  
bientôt la vôtre accomplie : mais comme  
j'ay dit, il faut prendre garde à bien  
des choses, Sa Divine Majesté veuille  
vous maintenir dans la Sainteté que je  
luy demande. Ainsi soit-il.

Vôtre Servante  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **O**N ne ſçait pas qui ont été ces Demoifelles poſtulantes, ny ſi elles ont obtenu l'accompliſſement de leur religieux deſſein : mais l'on void par le contenu de la Lettre qu'elles étoient de la Ville d'Avila, parce que la Sainte dit qu'elles avoient la liberté d'aller ſe confeſſer dans l'Egliſe de S. Gilles, qui eſt le tres-Religieux Colleege que la Compagnie de JESUS a dans cette Ville, & qui portoit alors le nom de Saint Gilles.

2. Il eſt aiſé de connoître par cette Lettre que la Sainte n'étoit point entierement ſatisfaite des deſirs & de la vocation de ces Demoifelles, parce qu'elles vouloient prendre l'habit à l'inſcû de leur Pere : car encore bien que cela ſoit non ſeulement tres-licite, mais même une action de vertu tres-heroïque, quand la vocation eſt manifeſtement de Dieu, puis que, comme S. Jerôme écrit à Nepotien, *Licet pater in limine jaceat, per calcatum perge patrem.* Quoy que vôte Pere pour traverser

S. Hier.  
Epift.  
ad Ne-  
potia.



S. TERESE DE JESUS. *Let. 73. 199*  
 le pieux dessein que vous avez de  
 vous consacrer au service de Dieu ,  
 soit couché sur le seuil de la porte  
 afin d'empêcher vôtre sortie , n'im-  
 porte , passez outre hardiment duf-  
 fiez-vous luy marcher sur le ventre  
 pour vous ouvrir le chemin , & vous  
 aller jeter entre les bras de JESUS-  
 CHRIST crucifié : neanmoins si la  
 vocation n'est pas tout - à - fait sûre ,  
 ce n'est pas un effet de prudence de  
 donner à quelqu'un l'entrée dans le  
 Monastere sans avoir aplani cette  
 difficulté , de peur que dans la suite  
 du temps venant à se rendre aux re-  
 grets & aux ressentimens paternels ,  
 une fille soit obligée de retourner  
 dans le monde au prejudice de sa re-  
 putation , ou de demeurer dans le  
 Cloître avec un perpetuel chagrin.  
 Cette grande affaire a besoin d'être  
 conduite par la prudence , & en cas  
 de doute le plus sûr est de mettre le  
 frein à ces desirs , & les éprouver  
 avec maturité dans la fournaise d'un  
 long délai , comme nous voyons que  
 nôtre Sainte Mere l'a pratiqué. *Hi* S. Basil.  
*qui ad nos , dit S. Basile , mansuri no-* lib. re-  
*biscum accedunt , nullo modo à princi-* gular.  
*pio statim sunt desperandi , sed ad ido-* interro-  
*gat. 10.*

*neas duci exercitationes debent, ibique & adhibendo temporis spatio, & gravioribus imponendis laboribus, periculum faciendum de illorum naturâ, constantiâque, ut videlicet si quid inesse in ipsis stabilitatis cognoverimus, eos tuto admittamus; sin minus, dum adhuc extra sunt, repudiemus.* Nous ne devons point d'abord rejeter avec précipitation ceux qui viennent se présenter à nous pour vivre parmy nous : mais il faut les soumettre à des exercices qui sont propres à les faire connoître : d'autant que par la longueur du temps, & par les rudes travaux qui leur sont imposés on fonde leur naturel, & ont fait épreuve de leur constance, afin que si nous découvrons qu'il y a de la stabilité dans leur vocation, nous les admettions sans crainte dans nôtre Compagnie, & au contraire si nous remarquons de la foiblesse & de l'inconstance dans leur resolution, nous leur donnions congé pendant qu'ils sont encore hors des murailles du Monastere.

LETTRES

de la Glorieuse Mere Sainte  
TERESE DE JESUS, écrites  
à ses Filles Carmelites dé-  
chauffées.

LETTRE LXXIV.

*A la Mere Prieure, & aux Religieuses  
du Convent de St. Joseph, à Avila.*

J E S U S

1. **S**oit avec vos Reverences. Ainsi  
soit-il. Je me trouve avec tres-  
peu de santé, mais quand j'en aurois  
beaucoup, il n'est pas raisonnable de  
s'assurer d'une vie qui finit si prompte-  
ment. Voilà pourquoy j'ay trouvé bon  
d'écrire à vos Reverences ce Memoire  
de ce qui se devra faire, s'il plaît à Dieu  
que Don François fasse profession.

2. Tous les contracts qui touchent  
l'heredité de vôtre Maison sont faits  
avec toute la sûreté possible. Dieu sçait

les soucis & les travaux que j'ay soufferts jusqu'à ce que cette affaire fût parvenue à ce point. Loué soit Dieu, qui l'a faite de la sorte, parce que ces écritures sont dans la dernière sûreté: elles sont gardées à l'heure qu'il est dans le coffre à trois clefs de cette Maison, & parce que j'ay besoin quelque-fois de les voir, je ne vous les envoie pas maintenant. Il y a parmy ces papiers le Testament de mon Frere, que Dieu ait en sa gloire, avec tout le reste qui a été nécessaire pour leur servir de preuves. On les emportera d'icy, parce qu'il est tout-à-fait convenable qu'ils soient soigneusement gardés dans le coffre à trois clefs de vôtre Convent.

3. Si Don François fait profession, il faudra sçavoir quel Testament il aura fait, & luy donner une année entiere du cours de la rente, à la reserve de ce qu'il aura déjà dépensé: d'autant qu'il ne peut par son Testament disposer que du revenu de cette année, & comme je croy, des meubles.

4. Il faut ensuite partager le bien entre Don Laurent & Tereise de JESUS, laquelle jusqu'à ce qu'elle ait fait sa profession peut faire de sa part ce qu'elle veut. Il est évident qu'elle fera tout ce

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 74. 203.*  
que V. R. luy dira : mais il est bien raisonnable qu'elle se souviene de Madame Jeanne sa tante , qui se trouve dans une si grande necessité. Lors qu'elle fera profession, tout demeurera pour le Convent.

5. Le Maître d'Hôtel prendra la part qui doit écheoir à Don Laurent , rendant compte à part de toute la dépense qui se fera , & lors qu'il en faudra faire il n'aura qu'à aller trouver la Prieure & les Religieuses , conformément à ce qui est porté par le Testament.

6. La premiere chose qu'il faut faire c'est la Chapelle ordonnée par mon Frere, qui soit en gloire. Ce qui manquera des quatre cens Ducats qui sont deuz par celles de Seville , doit se prendre sur la portion de Don Laurent , pour faire le retable , les grilles , & tout ce qui est necessaire. La Prieure \* m'a déjà \* C'e.  
fait dire que bientôt elle envoiera au toit  
moins deux cens Ducats. celle de  
Seville.

7. Quoy que je ne m'en souviene pas si bien , il me semble neanmoins que le Testament porte qu'en la distribution de ces fruits qui doivent revenir à Don Laurent , j'ay pouvoir de disposer de quelques-uns , comme je le trouveray à propos. Voilà pourquoy dans la connoissance que j'ay de la volonté que mon

Frere avoit de faire la voute de la grande Chapelle, dont il avoit tracé le Plan que toutes les Religieuses ont vû, je declare par cette Lettre signée de mon nom que ma volonté est que lors qu'on fera la Chapelle de mon Frere, qui soit en gloire, on fasse aussi travailler à cette voute de la grande Chapelle, & que l'on y fasse une grille de fer, qui ne monte pas à de grands fraiz, mais qui soit claire & bien forte.

8. Si Nôtre Seigneur appelloit à soy Don Laurent sans laisser des enfans, il faudroit alors faire la grande Chapelle, comme le Testament l'ordonne. Prenez garde de ne vous pas trop fier au Maître d'Hotel, mais faites en sorte que quelqu'un de vos Chapelains aille souvent à la Serne pour voir si ce bien est gouverné comme il faut; parce que c'est un heritage qui sera de grande valeur: mais à moins que d'en prendre un grand soin il pourra facilement se perdre, ce qu'en conscience vous êtes obligées d'empêcher.

9. O mes Filles que de fâcheries & de contestations traine après soy la possession des biens temporels! C'est la pensée que j'en ay toujours eüe, mais à l'heure qu'il est j'en fais une experience si sensible, qu'à mon avis toutes les sollicitu-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 74. 205*  
des que j'ay dû prendre pour faire des  
Fondations ne m'ont pas causé tant de  
déplaisirs & tant de lassitude, que ce  
que j'ay rencontré dans ces affaires. Je  
ne sçay pas au vray si cela ne procede  
point de mes grandes infirmités, au  
moins elles peuvent y avoir contribué.  
Vos Reverences prient Dieu que cela soit  
pour son service, puis que c'est principa-  
lement en vôtre considération que j'ay pris  
la chose si fort à cœur. Recommandez-  
moy beaucoup à sa Divine Majesté dans  
vos oraisons. Je n'aurois jamais pû croire  
que je vous aimois tant. Nôtre Seigneur  
veuille conduire tout pour sa plus grande  
gloire, & pour son plus grand service,  
& qu'il fasse en sorte que les richesses  
temporelles ne nous fassent point perdre  
la pauvreté d'esprit. Le 7. Octobre 1580.

Servante de VV. RR.  
TERESE DE JESUS.

*Que ce Memoire soit gardé dans le  
coffre à trois clefs.*

## REMARQUES.

I. **N**ous mettons à la fin de la  
seconde Partie de ce deu-

xième Tome toutes les Lettres que la Sainte a écrites à ses Filles Carmelites déchauffées , nous ajustant en cela à l'ordre que Monseigneur l'Evêque d'Osme a gardé dans le premier. Cette Partie est sans doute la plus belle de ce miroir , dans lequel comme dans un sujet plus propre & plus naturel est représenté au vif l'amour de la Sainte , & l'on y entend avec plus de force la voix de sa celeste doctrine. Sur ce pied nous avons resolu de suivre l'ordre de l'antiquité des Convens , parce que nous n'avons pas icy les mêmes raisons qui mûrent Monseigr. d'Osme à donner la preference à celuy de Sorie. C'est pourquoy nous commençons par la Lettre que la Sainte a écrite à ses Filles du Monastere de S. Joseph à Avila , qui est le premier de la Reforme du Carmel déchauffé.

2. Quoy que la mort du Seigneur Laurent ait été subite , comme nous l'avons dit , elle n'a pas été impreveüe. Ainsi il n'en fut attaqué qu'après qu'il s'étoit préparé à ses coups , non seulement mettant ordre aux affaires de sa conscience , mais encore disposant de celles qui concer-



**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 74.* 207  
noient ses biens, parce qu'il avoit  
toujours eu devant les yeux ce mo-  
ment qui finissant une vie passagere  
donne le commencement à l'éter-  
nité qui nous approche.

3. Par son Testament il nomma sa  
sainte Sœur executrice de ses der-  
nieres volontez, & ordonna que son  
corps eut sa sepulture dans l'Eglise  
du Monastere des Carmelites de St.  
Joseph à Avila, ausquelles il laissoit  
une partie de ses biens, pour bâtir  
une Chapelle à l'honneur de S. Lau-  
rent, où son corps repose, puis en-  
core la grande Chapelle de la prin-  
cipale Eglise, si son Fils Don Lau-  
rent de Zepede, qui étoit dans les  
Indes, venoit à mourir sans succes-  
sion : il disposa en un mot de tout le  
surplus comme la Sainte le dit dans  
cette Lettre, d'où l'on peut connoi-  
tre que les biens de ce Gentilhomme  
étoient fort considerables, puis que  
tout ce dont il est fait icy mention  
n'en étoit que la cinquième partie,  
de laquelle seule il pouvoit disposer  
ayant des enfans.

4. La Sainte apprit les nouvelles  
de sa mort étant à Segovie au retour  
de la Fondation de Ville-neuve de

la Xare : d'où elle passa à Avila pour aller en suite à la Fondation de Pa-lence. Sur la route passant par Vail-jadolid elle écrivit cette Lettre à la Mere Prieure du Convent d'Avila , qui étoit alors la Mere-Marie de CHRIST , & aux autres Religieuses de cette Maison le 7. d'Octobre 1580. accomplissant ainsi en qualité d'Executrice testamentaire les dispositions de la dernière volonté de son Frere. Cette circonstance de la date de cette Lettre est une nouvelle , mais aussi une tres-forte raison pour prouver que le Seigneur Laurent de Zepede ne mourut pas l'an 1579. puis qu'il n'est pas croiable que la Sainte eut laissé passer un an & plus sans satisfaire à une obligation si pressante.

5. Dans le nombre 3. elle dit , que si son Neveu Don François, qui étoit le Fils aîné du Seigneur Laurent de Zepede , venoit à professer , il faudroit sçavoir le Testament qu'il auroit fait. Elle dit, *s'il fait profession.* Ce n'est pas qu'il eut déjà pris le S. habit de nôtre Religion , mais il étoit seulement allé à Pastrane pour le prendre dans le Convent que nous y avons.

6. Après que la Sainte s'est acquitée dans cette Lettre des devoirs & des fonctions d'Executrice des dernieres volontez de son frere, il semble qu'avant que de la finir elle y fait elle-même un Testament pour tous ses Enfans, auxquels elle laisse comme par une disposition de dernière volonté le tresor inestimable de la sainte pauvreté Evangelique, laquelle selon l'expression de saint Bernard écrivant aux Religieux du Mont-Dieu, est le riche heritage que les Religieux reçoivent de leurs Peres spirituels : *Dimissam enim nobis à Patribus nostris jure hereditario formam paupertatis.* C'est icy le riche heritage que nôtre B. Mere nous a laissé dans cette celeste clause de sa Lettre testamentaire, en nous representant avec des paroles si graves & si fortes les travaux & les inquietudes, qui accompagnent & suivent toujours la possession des biens temporels.

7. *Sudat pauper foris*, dit ailleurs le même S. Bernard, *sed numquid minus anxie dives intus in ipsa sua cogitatione laborat? interdum iste gravius fastidio, quàm ille inedia cruciatur.* Le pauvre travaille pour avoir dequoy

S. Berno  
Serm.  
de obe-  
dientia,  
patien-  
tia &  
sapien-  
tia.

subsister, mais le riche prend bien plus de peine pour conserver ses trésors: car le travail du premier ne fait que tirer du corps quelques gouttes de sueur: mais celui du deuxième le pénètre jusqu'à l'Âme pour le tourmenter. Combien plus de soucis ne coûte pas à un riche ce qu'il doit faire pour amasser & conserver des biens, que ne fait à un pauvre de quêter pour ses nécessitez? Combien plus de pas & de voyages celui-là doit-il faire pour recevoir son revenu, que celui-cy pour demander l'aumône? Enfin quelles diligences un homme aisé n'est-il pas obligé d'employer, pour recouvrer quelque droit aliéné, en comparaison de ce que fait un indigent pour ramasser quelques épis de bled durant la Moisson? Il est vray que tous les temps ne sont pas égaux, & que la devotion des Fidèles n'est pas toujours dans un même degré de ferveur: mais après tout, celui qui se fiant à la tres-aimable Providence de Dieu peut vivre d'aumônes, se délivre d'un grand nombre d'inquietudes.

LETTRE LXXV.

*A la Mere Prieure , & aux Religieuses du Convent de la tres - Sainte Trinité , à Sorie.*

Ce sont quelques Ordinations ou Ordonnances que la Sainte leur avoit laissées à son départ de cette Ville.

JESUS , MARIA.

1. **Q**ue l'on fasse pour le parloir un chassis avec ses battans pour y attacher des voiles à la façon des chassis de fenêtres faits de toile cirée, comme il est dans les autres Maisons. Au-delà de ce chassis il faut qu'il y ait de certaines baguettes , ou petites barres de bois assez déliées , ou quelque autre chose semblable, lesquelles soient si serrées que l'on ne puisse y passer la main. Cette clôture doit avoir une clef, que la Prieure gardera , & elle ne permettra point qu'elle soit ouverte que pour les Personnes marquées dans la Constitution , comme sont les Peres , les Meres , & les Freres : ce qui doit être observé dans

toute sa rigueur. Tout ce que je viens de dire doit être séparé de la grille de fer un peu moins de demi-aune. Dans le Chœur d'en-haut il y aura aussi un chassis avec des voiles sous la clef, mais non pas des baguettes, lesquelles il faudra mettre dans le Chœur d'embas, comme il a été dit du parloir, avec des grilles que l'on y doit ajouter, dont chacune sera la moitié aussi grande que celles qui sont déjà posées : Que l'on en mette encore une autre au milieu, & à l'occasion de l'Autel je juge qu'il sera mieux qu'elles soient toutes jointes ensemble.

2. Les Chœurs d'en-haut & d'embas seront pavés de carreaux, & la montée sera faite de la manière dont je suis convenüe avec Bergara. Ayez soin de faire mettre des chassis garnis de vitres aux petites fenêtres de la grande-Salle, où l'on disoit auparavant la Messe, & à toutes les autres de cet appartement, parce que cela importe beaucoup, & s'il se peut, mettez aussi une grille à la fenêtre du Chœur d'en-haut : car encore bien qu'elle soit fort élevée, on ne doit pas permettre dans un Monastere qu'il y en ait aucune sans grille. Si je ne puis pas voir posée celle que l'on fait pour le Chœur d'embas, au moins

S. TERESE DE JESUS. *Let. 75. 213*  
*les baguettes sont déjà faites : Qu'il y*  
*en ait six.*

3. *Qu'on se garde bien de mettre le*  
*tour du côté de la petite fenêtre par la-*  
*quelle on donne la Communion, à cause*  
*de l'Autel, mais il doit être à l'autre*  
*côté. Faites le Confessionnal dans l'en-*  
*droit que vous jugerez le plus propre,*  
*avec une plaque de fer percée, contre la-*  
*quelle vous attacherez une toile. On sçait*  
*déjà que la Mere Prieure doit garder la*  
*petite clef de la fenêtre de la Commu-*  
*nion : & où il y a un tour, je charge la*  
*conscience de la Prieure qu'elle ne per-*  
*mette pas d'ouvrir cette fenêtre pour au-*  
*cun autre sujet que pour Communier. A*  
*la fenêtre qui doit demeurer vis-à-vis*  
*du Chœur dans la Galerie, il faudra*  
*mettre aussi une grille, mais qui soit*  
*longue & étroite.*

4. *Quant aux clefs des fenêtres que*  
*l'on a laissées pour parler à Madame*  
*Beatrix, c'est à la Prieure de les tenir,*  
*& que l'on y mette quelque voile ou ri-*  
*deau, afin que si quelqu'une de ses ser-*  
*vantes y venoit, on puisse les tirer ou*  
*fermer.*

5. *En vertu des Patentes que j'ay de*  
*notre Pere Provincial, j'impose toutes*  
*les peines & censures autant que je le*

puis faire à ce que l'on ne parle par là à personne qu'à cette Dame, à Madame Eleonore, & quelques-fois à Madame Elvire femme de Monsieur Don François, mais que cela se fasse rarement, parce que toute sa conversation ne peut à l'heure qu'il est, rouler que sur les choses qui sont pour une femme nouvellement mariée: mais Madame Eleonore sera toujours bien edifiée du commerce que l'on entretiendra avec elle, comme elle a fait jusqu'à présent.

6. Il est bien raisonnable que l'on fasse tout ce qui se peut pour servir & contenter Madame Beatrix: parce que bien loin qu'elle veuille faire transgresser quelque point de Religion, au contraire elle contribuera à ses avantages. Ne recevez jamais de fille que par son approbation, & dans quelque affaire que ce soit qu'il faudra traiter avec ceux de dehors, qui sera de consequence, consultez-la toujours & prenez son avis, parce que de la sorte vous ne ferez point de faute, au moins qui soit considerable.

7. Mettez aux fenestres qui sont du côté du Jardin des grilles, mais si serrées que l'on n'y puisse point passer la tête; si vous n'avez pas de quoy pour en faire qui soient de fer, que l'on en fasse de



bois. Que l'on procure en toute diligence de faire les cellules comme nous les avons tracées, puis qu'il plaît ainsi à Madame Beatrix, & que c'est elle qui nous fait cette faveur. Que l'on ne neglige rien pour cela, puis qu'il est si important pour l'observance Religieuse : car tandis que ces cellules ne seront pas faites, il ne peut y avoir bon ordre dans la Maison, comme V<sup>otre</sup> Rev. le sçait. Mais prenez garde que les Religieuses n'y entrent en aucune maniere ny pour y dormir, ny pour y habiter, jusqu'à ce qu'elles soient entierement desechées. F'en dis de même des deux Chœurs lors qu'on les pavera de carreaux : car encore bien que celui d'enhaut soit bon, il y a neanmoins de l'inconvenient de s'en servir dans cet état, particulièrement pour le danger du feu.

7. Ne negligez pas aussi de tirer le canal de la Fontaine, puisque l'on en a déjà traité, & qu'elle le fait volontiers. Lors que l'on sera sorti de Matines on allumera toujours une lampe qui doit durer jusqu'au matin, parce qu'il est tres-dangereux d'être sans lumiere pour plusieurs accidens qui peuvent arriver. C'est une bien petite dépense que celle qu'il faut faire pour une lampe, & pour un

*peu de méche fort mince , au lieu que c'est une grande peine de se trouver dans l'obscurité durant la nuit, lors que quelque accident arrive subitement à une Sœur. Je demande instamment à la Prieure que l'on ne manque point de faire cecy. Ce papier sera gardé pour être présenté au P. Provincial, lors qu'il viendra faire la visite, afin qu'il voye si l'on a executé & accompli ce qui y est porté.*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **Q**Uoy que le Monastere des Carmelites de Sorie soit le penultième de ceux que nôtre glorieuse Mere a fondés , neanmoins comme cette Lettre est adressée à une Communauté, j'ay voulu luy donner la preference à toutes les autres qui ne sont que pour des Religieuses particulieres. Elle contient quelques Ordinations ou Reglemens que la Sainte laissa à ses Filles du Convent de Sorie l'an 1581. lors qu'ayant mis la derniere main à cette Fondation elle en partit pour retourner à Avila. Elle y marque principalement la maniere

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 75. 217*  
niere dont elles doivent disposer leur Clôture, & nous fait connoître combien elle vouloit la faire garder étroitement à ses Religieuses, & combien elle desiroit qu'elles fussent éloignées de toute communication avec les creatures, pour pouvoir sans empêchement jouir du Createur.

2. Les Personnes qu'elle nomme dans les nombres 4. & 5. étoient Madame Beatrix de Veamonte & Navarre, Fondatrice du Convent de Sorie, & depuis encore de celui de Pampelone. Cette illustre Dame ne s'est pas contentée de faire une Ste. prodigalité de ses grandes richesses pour bâtir l'Edifice materiel de ce dernier, mais elle a encore voulu contribuer à le bâtir spirituellement par les rares exemples d'une tres-sainte vie qu'elle y a menée, y ayant pris l'habit de l'Ordre & fait profession sous le nom de Beatrix de Christ âgée de soixante ans. Elle y a vécu dix-sept ans, pendant lesquels elle a travaillé avec tant de diligence à cultiver la vigne de son Ame dans les rigoureux exercices de la penitence, que quoy qu'elle fut venue sur le tard, elle a mérité une

218 LETTRES DE N. G. MERE  
recompense pleine , & égale à celles  
qui étoient venues de grand matin.

3. La seconde a été Madame Eleonore d'Ayantz sœur de Don Jérôme d'Ayantz Seigneur de Guindulain, si connu dans l'Espagne, & dans tout le Monde, par des actions d'une valeur prodigieuse. Elle se fit depuis Religieuse dans le Monastere de Sorie pendant la vie même de nôtre Sainte, & fut appelée Eleonore de la Misericorde : c'est à elle que sont adressées deux Lettres, dont l'une est la quarante-quatrième du premier Tome, & l'autre la dernière de celui-cy. Elle passa depuis à la Fondation du Convent de Pampe-lone, lequel elle a éclairé par les illustres exemples des vertus qu'elle y a pratiquées.

4. Don François étoit néveu de Madame Beatrix, & se nommoit Don François-Charles de Veamonte. Ce Gentilhomme s'étant persuadé que sa Tante l'avoit privé de l'héritage qu'il devoit esperer d'elle, pour l'appliquer à la Fondation des Carmelites de Sorie, avoit conçu depuis cet établissement une si grande colere contre la Sainte, & contre

ses Filles, qu'elle dura quinze ans, sans que les bons exemples de ces saintes Religieuses, ny même les miracles de la Sainte fussent capables de la ralentir, ny de changer sa volonté, ny enfin d'arrêter sa langue, tant sa passion étoit violente, & l'avoit rendu tout ensemble aveugle & insensible. Enfin après un si long temps, la Sainte qui étoit déjà passée à une meilleure vie, s'apparut à luy parmy une grande gloire, & luy fit une severe correction sur l'excès auquel il s'étoit laissé emporter à ce sujet, & elle s'étendit encore sur quelques autres chapitres. Il n'en fallut pas davantage pour l'éveiller, & l'obliger à changer de sentimens & de conduite, comme il fit en effet: car s'étant retiré à Arebale, il passa le reste de sa vie dans l'exercice de toutes les vertus Chrétiennes, qui le rendirent digne de plusieurs autres faveurs dont la Sainte le voulut honorer, comme il l'a déposé luy-même sous serment dans les Informations faites pour la Beatification de nôtre Ste. & Seraphique Mere.

## LETTRE LXXVI.

*A la Mere Marie - Baptiste, Prieure  
de Vailladolid. Premiere.*

J E S U S.

1. **L**A grace du St. Esprit soit avec vous. Si vous vouliez bien croire une fois ce que je vous dis, il ne nous en arriveroit point un si grand mal : celui que vous souffrez m'a donné de la peine, parce qu'il vous tient à la tête. J'ay reçu toutes les Lettres que vous m'avez écrites : elles viennent fort sûrement par cette voye. Le Pere Visiteur se porte bien ; il y a quelques jours que je reçus une de ses Lettres, & il a un grand soin de m'écrire. Jusqu'à present tout luy reüssit, mais il faut avouer qu'il s'y prend avec une admirable discretion, & avec une grande douceur.

2. O quel plaisir vous m'avez fait en me donnant des nouvelles de la santé du Rev. Pere Fernandez ! j'étois dans une grande inquietude de ce qu'ayant appris sa maladie je n'entendois rien de sa convalescence. J'ose bien vous dire que vous

ne ressemblez point à vôtre amy en ce qui est d'être ingrate, puisque malgré tant d'affaires que vous avez sur les bras, vous prenez encore le soin de m'écrire. Il est vray que vous m'êtes redevable de tout cela; mais s'il faut parler de dettes, cet autre m'est bien plus obligé. Si Dieu ne m'eût retenüe, il y a long-temps que j'aurois executé ce que j'avois conçu, mais il ne l'a point permis, & je vois d'ailleurs qu'il est serviteur de Dieu, & que dans cette vüe il est juste que j'aye de l'amitié pour luy, parce qu'il a du mérite. Cette amitié pourtant ne doit pas se borner à luy seul, mais il la faut étendre à tout autant qu'il y en a sur la terre. Quand nous attendrons d'eux davantage, nous serons bien folles. Mais il n'est pas raisonnable que nous luy ressemblions, au contraire nous devons être toujourns reconnoissantes du bien qu'il nous a fait. C'est pourquoy V. R. s'abstienne de ces mignardises, & ne laissez point de luy écrire, mais tâchez petit - à - petit d'acquérir la liberté d'esprit: pour moy, gloire soit à Dieu, je la possède déjà assez grande. Beni soit à jamais celuy qui est toujourns un veritable amy, pourvü que nous veüillions bien avoir son amitié.

3. Quant à ce que vous dites de l'in-

1. Cor.  
10. v. 13

terieur, plus il y en aura, moins d'état en devez-vous faire : parce qu'il est évident que ce n'est que foiblesse d'imagination & une mauvaise humeur, qui n'étant pas inconnüe au demon, il y peut avoir contribué de sa part. Mais n'ayez pas peur, parce que St. Paul dit, que Dieu ne permettra point que nous soyons tentées au-dessus de nos forces. Quoy qu'il vous semble qu'il y ait du consentement, il n'en va pas ainsi : au contraire, Dieu vous fera tirer du merite de tout cela. Achevez de vous guerir pour l'amour de Dieu, tâchez de bien manger, de n'être pas seule, & de ne penser à rien. Je voudrois être par-delà, parce que j'ay bien de la matiere pour vous entretenir. D'où vient que vous ne m'avez écrit rien des travaux de Don François? Je n'aurois pas manqué de luy écrire, parce que je luy suis fort obligée. Lors que vous verrez la Comtesse d'Osorno, assurez-la de mes respêts. Je ne sçay pas ce que l'on doit faire de cette Novice aveugle ; je vous avouë que c'est un furieux embarras. Faites toujourns mes recommandations au P. Dominique, & marquez-moy l'état de sa santé. C'est aujourd'huy le jour des Ames ; & moy je suis de V. Rev.

TERESE DE JESUS.



## R E M A R Q U E S.

1. **D**Ans cette Lettre la Sainte nous enseigné deux choses de grande consequence. La premiere est dans le second nombre, de ne point mettre nôtre confiance dans les creatures, qui nous manquent dans le plus grand besoin, mais de la placer totalement en Dieu, qui est seul le veritable & parfait amy. *Quis amior nobis*, dit St. Ambroise, *quàm qui pro nobis corpus suum tradidit*? Quel meilleur amy pouvons - nous avoir que celuy qui a fait de son corps la victime qui a été immolée pour nos pechés sur la Croix, & la viande qui nourrit nos Ames pour la vie éternelle?

S. Amb.  
lib. 7.  
in Luc.  
cap. 11

¶ 2. Autant que je puis penetrer dans le sens de cette Lettre, il y étoit arrivé quelque rupture d'amitié entre un Directeur & la Sainte, qui obligea celle - cy de marquer à cette Prieure son ressentiment, & la resolution qu'elle avoit prise d'en tirer raison. Mais comme elle étoit si reconnoissante dans le souvenir des services reçûs, elle prefera la pratique de cette vertu à la justice qu'elle

pouvoit exiger, & elle se fert icy adroitement de ce demêlé pour porter cette Prieure à la recherche de la liberté d'esprit, soit en s'élevant au-dessus des ressentimens qui naissent naturellement de ces ruptures, soit en s'abstenant de là en avant d'employer de certaines façons un peu trop affectées & recherchées, dont les Filles usent assez ordinairement, pour nouïer & entretenir des commerces d'amitié, quoy que spirituelle, avec des Religieux ou des Prêtres.

3. La seconde chose que la Sainte nous enseigne est au nombre troisiéme, où elle dit, que l'on ne doit pas faire d'estime de certaines choses interieures touchant les visions & les revelations : parce qu'encore bien qu'elles puissent venir de Dieu, le demon peut aussi les contrefaire, comme celuy qui sçait tres-bien se transformer en Ange de lumiere, ainsi que dit St. Paul. Le remede unique à ce mal pour les personnes qui sont d'une foible imagination, est celuy que la Sainte prescrit en ce nombre, où elle dit qu'il faut bien manger, se divertir, & n'être pas en

2. Cor.

11. v. 14

S. TERESE DE JESUS. *Let. 77. 225*  
solitude : parce que l'experience a  
montré que ce seul moyen a fait  
cesser beaucoup de visions & de re-  
velations, qui n'étoient que des illu-  
sions causées par la debilité de tête.  
Tous ces avis sont excellens pour les  
Peres Spirituels & les Directeurs des  
Ames.

---

## LETTRE LXXVII.

*A la même Mere Marie - Baptiste ,  
Prieure de Vailladolid. Seconde.*

J E S U S

I. **S**Oit avec V. Rev. *Quelque di-  
ligence que je fasse pour dépêcher  
cet homme , il est tard , parce que  
c'est aujourd'huy jour de Fête , & que  
d'ailleurs je me suis un peu arrêtée ;  
mais enfin par bonheur le Pere Nicolas  
vient d'arriver avec qui je me suis beau-  
coup consolée. J'envoye vôtres Lettre à  
notre Pere Vicair , & je luy écris en  
même temps pour luy marquer les conve-  
nances ou les causes pour lesquelles il  
semble qu'il doive accorder la licence ;  
je luy dis aussi pourquoy Anne de JESVS*

n'a pas été reçue pour ce lieu-là. Quoy que vous me disiez bien des choses à l'avantage de cette Demoiselle, qui font paroître qu'elle est attirée de Dieu, sçachez néanmoins que j'ay toujours peur de ces grandes sommes d'argent. Plaise à Nôtre Seigneur que ce soit pour sa gloire. Ainsi soit-il. Saluez-la beaucoup de ma part, & dites-luy que je me réjouis de ce que je dois la voir si-tôt. La maladie de Madame Marie m'a causé une grande peine. Je prie Nôtre Seigneur de luy rendre la santé. Certes je m'apperçois dans son absence que je l'aime tendrement.

2. Vous devez sçavoir que le jour de la Fête-Dieu je reçus un precepte de nôtre Pere Vicaire, par lequel sous peine de desobeissance & de rigoureuses censures il m'ordonne d'aller chez vous, de sorte que le desir de l'Evêque, & tout ce qu'il a demandé sur cela à nôtre Pere, ne sera que trop accompli. Ainsi autant que je puis prévoir je partiray d'icy un jour ou deux après la Saint-Jean. Par charité ayez soin de me faire tenir à Medine une lettre que nôtre Pere Vicaire vous adressera, parce qu'il est nécessaire que je la reçoive là. Dites aussi à vos Religieuses qu'elles ne fassent point tant

de bruit par ces façons qu'elles ont de m'accueillir, & je demande la même chose de V<sup>ô</sup>tre Reverence, car je vous dis de toute certitude qu'elles me mortifient au lieu de me donner du contentement. C'est une vérité que je me tourmente au-dedans de moy-même lors que je voy que l'on fait tout cela sans que je le mérite : & plus on fait de ces demonstrations, plus la peine que je ressens est grande. Partant prenez garde de ne pas faire autrement, si vous ne voulez pas me cau<sup>er</sup> un sensible déplaisir. Je ne répons rien à tout le reste que vous m'avez écrit, parce qu'avec la grace de N<sup>ô</sup>tre Seigneur je vous verray bientôt. Je n'arrêteray à Medine que trois ou quatre jours, parce que je dois y revenir pour passer à Salamanque : c'est ce que n<sup>ô</sup>tre Pere Vicair<sup>e</sup> me commande, & que je ne sois aussi que tres-peu chez vous.

3. Faites sçavoir ce qui se passe à Madame Marie, & à Monseigneur l'Evêque, parce qu'ils ont sujet de se réjouir de ce soin qu'a pris n<sup>ô</sup>tre Pere, qui est naturellement enclin à leur rendre service : c'est ce qui l'a obligé de passer au-dessus de tous les inconveniens qu'il y avoit en cecy, & qui n'étoient pas en petit

nombre. V<sup>o</sup>tre Rev. y trouve aussi l'accomplissement de ce qu'elle a tant souhaité. Dieu vous le pardonne, mais demandez-luy que mon voyage soit avantageux à V. R. particulièrement en ce que vous ne soyez pas si attachée à v<sup>o</sup>tre propre volonté. Il est vray que je tiens cela pour impossible, mais Dieu peut tout. Qu'il vous fasse aussi bonne, que je l'en supplie: Ainsi soit-il. Je n'ay point encore fait vos recommandations aux Sœurs. Que l'on ne traite point de l'affaire de Casil de jusqu'à mon arrivée, & lors que nous aurons appris ce que sa Mere veut faire, nous en avertirons nôtre Pere. Puisque la fièvre qu'elle a n'est qu'une simple tierce, il n'y a pas lieu de s'en mettre en peine: Faites-luy mes recommandations & à toutes les Sœurs. C'est aujourd'huy le Dimanche dans l'Octave de la Fête du tres-saint Sacrement. Nous dépechons aujourd'huy un peu avant midy cet homme qui étoit arrivé à 5 heures du matin.

Indigne servante de V. R.  
TERESE DE JESUS.

## R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre fut écrite à Avila l'an 1579. où la Sainte avoit reçu le commandement du R. Pere Ange de Salazar Vicaire General, qu'elle rapporte dans le deuxième nombre, en vertu duquel il luy ordonnoit d'aller à Vailladolid pour satisfaire aux instantes prieres que Monseigneur Don Alvare de Mendoza Evêque de Palence avoit faites pour cela, & de se rendre de là à Salamanque suivant la demande que luy en avoit faite Don Louïs Manrique Chapelain & grand Aumonier du Roy, pour procurer à ses Filles une Maison propre, ainsi qu'il paroît par la Lettre suivante.

2. Je ne trouve pas que ce voyage de la Sainte soit rapporté par aucun de ceux qui ont écrit l'Histoire de sa vie; ce qui est peut-être arrivé parce qu'ils n'ont pas eu connoissance de ces Lettres. Ce qui m'oblige d'arrêter icy un peu pour verifïer ce voyage, qu'il est constant que nôtre Sainte Fondatrice a entrepris non seulement par ce qui est couché dans

230 LETTRES DE N. G. MERE  
cette Lettre & dans la suivante ,  
mais encore dans d'autres sur les-  
quelles nous avons fait des remar-  
ques. La raison en est que la Sainte  
n'a pû recevoir ce precepte devant  
l'année 1579. puis qu'il luy fut im-  
posé par le R. Pere Ange de Salazar  
Vicaire General , qui n'avoit pris  
possession de cette charge qu'au pre-  
mier jour d'Avril de la même année :  
elle ne l'a point aussi reçû long-  
temps après : car encore bien qu'en  
l'an 1580. elle ait eu un autre ordre  
ou precepte du même Pere Vicaire  
General & à l'instance du même Sei-  
gneur Evêque, ce qui le fait paroître  
semblable à celuy - cy , il n'est pas  
neanmoins le même , & ne le peut  
être : parce premierement que celuy  
de l'an 80. fut intimé à la Sainte lors  
qu'elle étoit à Toledé , & elle reçût  
celuy-cy étant à Avila, comme il est  
évident par la Lettre suivante. En  
second lieu celuy-là fut donné à la  
Sainte pour la faire aller à la Fonda-  
tion de Palence , que Monseigneur  
Don Alvare de Mendoza , qui en  
étoit Evêque , poursuivoit avec les  
dernieres instances, mais celuy - cy  
luy fut imposé pour aller à Vaillado-



S. TERESE DE JESUS. *Lett. 77. 231*  
lid, & y ayant brièvement expédié  
quelques affaires avec ce Prelat, pas-  
ser à Salamanque. Enfin la Sainte  
dit dans la Lettre suivante : que l'af-  
faire pour laquelle on l'avoit fait  
aller à Vailladolid n'étoit pas si pres-  
fante qu'on eut bien pû l'en dispen-  
ser : ce qu'elle ne diroit pas assûre-  
ment, si ce voyage luy eut été or-  
donné pour la Fondation de Pa-  
lence.

3. Dans le premier nombre, où  
elle parle d'une Demoiselle fort ri-  
che, qui pretendoit se faire Reli-  
gieuse dans le Monastere de Vailla-  
dolid, elle avance une tres-bonne  
& tres-sainte maxime. *Sçachez, dit-  
elle, que je suis toujours saisie de  
crainte à la vûe de beaucoup d'argent.*  
Elle dit positivement, *beaucoup*,  
parce que dans la possession des biens  
ou des deniers necessaires on ne  
trouve pas le même danger qui se ren-  
contre parmy les richesses qui mon-  
tent à l'excez ou à une trop gran-  
de abondance. Voila pourquoy Sa-  
lomon demandoit à Dieu qu'il ne  
luy accordât point de grandes richesses,  
mais aussi qu'il ne le reduisît  
point à la mendicité, & qu'il luy

Prov. 8.  
v. 8. fournit seulement ce qui étoit nécessaire pour passer la vie. *Mendicitatem & divitias ne dederis mihi, tribue tantum victui meo necessaria.*

4. Mais d'où vient, dira quelqu'un, que beaucoup d'argent faisoit peur à Ste. Terefe ? la réponse est aisée à donner : parce qu'elle vouloit que ses Filles fussent pauvres, & elle craignoit que la possession des richesses ne leur fît perdre l'acquisition des vertus : car étant pauvres elles étoient obligées à travailler, & à chercher par les ouvrages de leurs mains ce qui étoit nécessaire à leur subsistance, ainsi que la Femme forte, dont le Sage fait l'éloge dans les Proverbes, laquelle voyant que la nécessité la pressoit porta ses mains à la quenouïlle & au fuseau pour gagner son pain. *Et digiti ejus apprehenderunt fusum.* Par ce moyen elles bannissent l'oïfiveté qui entretient le vice, & est la tigne qui ronge les vertus ; elles conservent l'humilité & la pauvreté, qui sont les plus précieux Joyaux des Epouses de JESUS-CHRIST ; elles évitent les surperfluitez de la table, des habits & des édifices, parce que celui qui peut

Pr. 30  
v. 19.

à peine trouver le nécessaire n'a garde de rechercher le superflu ; elles ont enfin plusieurs autres avantages que produit la Pauvreté, lesquels se perdent dans l'abondance. Pour toutes ces raisons la Sainte avoit peur pour ses Filles, si elles venoient à avoir beaucoup d'argent.

5. Dans le 2. nombre par son humilité elle previent les appareils que l'on vouloit faire pour sa reception à Vailladolid ; elle demande instamment que l'on ne fasse point toutes ces demonstrations. Mais la devotion avec laquelle tous les Peuples l'honoroient, particulièrement dans les lieux où elle étoit connue pour y avoir fait quelque séjour, devotion, qui répondoit à la haute estime qu'ils avoient de ses heroïques vertus, rendoit inutiles tous les moyens dont elle s'avisoit pour les empêcher : parce que l'honneur fait comme l'ombre, qui suit celui qui le fuit, & fuit devant celui qui le poursuit. Elle ajoûte, *Je demande la même chose de vôtre Reverence, parce que je me tourmente en moy-même de voir que tout cela se fait sans que je le merite.* C'est dans cet esprit d'humilité que la Ste.

ne refusoit pas seulement l'honneur qui luy étoit deféré par ceux de dehors, mais qu'elle ne vouloit pas même souffrir les petits témoignages de respect & de reconnoissance, que ses Filles luy rendoient y étant obligées par tant de titres. Ce qui donne un relief admirable à cette vertu de nôtre Sainte, dont elle a donné de si illustres preuves parmy tant d'applaudissemens, en quoy consiste le haut point de cette excellente habitude selon S. Bernard, qui dit : *Non magnum est esse humilem in abiectiōe : magna prorsus & rara virtus humilitas honorata.* Ce n'est pas grand'chose de paroître humble dans une condition vile & abjecte, ou parmy des sujets de rabais. Mais ce qui surprend & qui est bien rare, est de voir un homme au milieu des honneurs, qui ne donnent pas la moindre atteinte à son humilité, laquelle il conserve pure & inviolable au milieu de ses plus dangereux ennemis.

S. Bern.  
hom. 4.  
super  
Missas,  
&c.

LETTRE LXXVIII.

*A la Mere Anne de l'Incarnation, Cousine germaine de la Sainte, & Prieure du Convent de Salamanque.*

J E S U S.

1. **L**A grace du S. Esprit soit avec votre Reverence. Le Pere Ange Vicaire m'a envoyé aujourd'huy, qui est la fête du tres-Saint Sacrement, cette Lettre pour V. R. & en même temps il me donne un commandement sous precepte pour que j'aille chez vous : plût à Dieu que ce ne soit pas icy une trâme que V. R. a ourdie, parce que je suis avertie que Don Louïs Manrique l'a demandé à nôtre Pere : pourveu que cela puisse servir à vous procurer quelque soulagement je le feray volontiers, & je voudrois que ce fut bientôt : mais nôtre Pere me commande d'aller premiere-ment à Vailladolid. Il faut bien qu'il n'ait pû faire autrement : car pour moy je n'y ay certainement rien contribué, au contraire j'ay fait tout ce qui se pouvoit bonnement pour n'y pas aller. Cecy soit

dit à V. R. parce qu'il m'a semblé que l'on auroit pû me dispenser de ce voyage pour le present. Mais celuy qui est en la place de Dieu sçait bien ce qu'il convient de faire. Sa Paternité m'a dit que je ne sois que fort peu par-delà, mais pour peu que ce puisse être, il sera le mois qui vient, & plût à Dieu que ce soit assez de ce temps-là. Il me semble que ce retardement importe fort peu à l'affaire de delà. Il est nécessaire que V. R. la tienne sous le secret à cause de Pierre de la Vanda, qui nous rompra aussi-tôt la tête avec des projets de traitez, cependant le plus convenable est qu'il n'y en ait pas du tout. S'il se presente quelque chose à écrire, adressez vos lettres à Vailladolid. Les lettres ne sont pas arrivées, au contraire le Pere est en marche pour chercher l'écolier: ne vous mettez pas en peine, parce que je m'en vais maintenant approcher du lieu où est le Pere Baltazar Alvarez.

§ C'è-  
toit ce-  
luy de  
Sala-  
manque

On m'a dit que l'Evêque de ce lieu-là est déjà remis en santé, dont je suis fort réjouiye.

2. Dites à la Sœur Isabelle de JESUS que j'ay un déplaisir extrême de son incommodité. J'ay écrit à la Prieure de Segovie de dire au Seigneur André de

S. TERESE DE JESUS. *Let. 78. 237*  
*Ximena*, que s'il me veut parler, il  
vienné icy incessamment; je ne sçay point  
ce qu'il fera. Le Pere Vicairé me dit  
qu'il a donné licence de traiter d'ac-  
cord: je voudrois qu'il vint, parce  
qu'avec la faveur du Ciel nous n'aurons  
pas de peine à nous accorder, à cause  
que j'ay un grand desir de luy rendre ser-  
vice & de le contenter. Je desire aussi  
de ne pas trouver si foible mon Isabelle  
de JESUS, je luy souhaite la santé du  
corps; car pour celle de l'Âme j'en  
suis satisfaite: V. R. ne manque point  
de le luy dire; & comme celuy qui doit  
porter cette lettre attend, je ne puis dire  
autre chose sinon que Dieu vous garde,  
& que vous fassiez mes recommanda-  
tions à toutes. C'est aujourd'huy la Fête-  
Dieu.

*Servante de vôtre Reverence*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est pour la Mere  
Anne de l'Incarnation, Cou-  
sine germaine de la Sainte: elle étoit  
fille de son Oncle François Alvarez  
de Zepede Frere du Seigneur Al-  
phonse Sanchez de Zepede Pere de

238 LETTRES DE N. G. MERE  
nôtre Sainte , & de Madame Marie  
d'Ahumade Niece de Madame Bea-  
trix d'Ahumade Mere de Ste. Te-  
rese. Cette Religieuse a été la pre-  
miere Prieure du Convent de Sala-  
manque , où durant treize ans elle a  
arrofé par l'influence de ses exem-  
ples & de ses paroles ce parterre du  
Carmel reformé avec un si heureux  
sucez , que l'esprit d'observance  
que nôtre glorieuse Mere y avoit  
planté s'y conserve encore dans sa  
premiere vigueur , ayant été si fe-  
cond que les branches qui sont for-  
ties de ce glorieux Tronc ont été  
transplantées en France & en Flan-  
dres, pour donner d'excellens fruits  
dans la Vigne du Seigneur.

2. Dans le nombre premier elle  
parle du même sujet que dans la pre-  
cedente , & dans le deuxieme elle  
fait mention d'un Gentilhomme de  
Segovie appellé André de Ximena ,  
Frere de la Mere Isabelle de JESUS ,  
de laquelle la Sainte parle dans ce  
nombre , & à qui elle a écrit la Let-  
tre quarantieme du premier Tome.  
L'affaire pour laquelle la Sainte  
avoit fait appeller ce Gentilhomme  
à Avila pour traiter d'accord avant



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 79. 219  
qu'elle partît pour aller à Vaillado-  
lid., étoit sans doute au sujet de la  
dot de sa Sœur.

---

## LETTRE LXXIX.

*A la Mere Marie de S. Joseph Prieure  
du Convent de Seville. Premiere.*

J E S U S

I. **S**Oit avec vôtre Reverence, ma  
Fille. Je vous dis & à toutes les  
Sœurs, que si elles ont de la peine de  
mon absence, elles m'en sont bien re-  
devables. Qu'il plaise à Nôtre Seigneur  
que tant de travaux & de douleurs  
qu'il me coûte à m'éloigner des Filles qui  
me sont si cheres, soient pour sa gloire,  
& qu'il soit beni de ce que V. Rev. &  
toutes les autres sont en santé. Pour  
moy je me porte bien, graces à Dieu.  
Vous avez sans doute reçu déjà les let-  
tres que le Chartier vous a portées, celle-  
cy ira aussi fort sûrement. J'avois pensé  
arrêter icy plus long-temps, mais com-  
me la fête de St. Jean tombe au Di-  
manche, j'ay resolu de hâter mon départ,  
ainsi il me reste peu de temps pour vous

écrire : mais comme le Pere Gregoire doit être le porteur , je ne m'en soucie gueres.

2. J'apprehende que V. R. ne se voye pressée de payer cette année le cours de ces rentes : car pour une autre année N. Seigneur aura soin de pourvoir quelqu'un qui le paye. La Mere Prieure dit beaucoup de bien d'une Sœur que cette Sœur de St. Ange a icy , & elle témoigne qu'elle aimeroit mieux l'avoir que celle qui est entrée en cette Maison. Elles disent que de la dot de celle qui est icy , & qui achevera une année au mois d'Aoust, elles donneront trois cens Ducats ; cette autre , à ce que l'on me dit, en portera autant , avec cela vous pourrez payer cette année. C'est fort peu , je l'avoüe, mais si tout ce que l'on dit d'elle est véritable , elle est bonne de reste, spécialement pour être d'icy. Traitez - en avec nôtre Pere , & si vous ne trouvez pas d'autre moyen pour vous aider , servez - vous de celui - cy. Le mal qu'il y a est qu'elle n'a que quatorze ans ; c'est pourquoy je vous dis qu'on la prenne, si l'on ne peut pas faire autrement. Cela se verra.

3. Il me semble pour plusieurs raisons que nôtre Pere feroit bien de commander  
que

S. TERESE DE JESUS. *Let. 79. 241*  
que *Beatrix* fit promptement sa profes-  
sion, mais particulièrement pour mettre  
fin à ses tentations. Faites - luy mes re-  
commandations & à sa Mere : aussi à  
toutes celles & à tous ceux que vous  
verrez ; à la Mere Souprieure & à tou-  
tes les Sœurs, mais spécialement à mon  
Infirmiere. Dieu vous garde, ma Fille,  
& vous fasse une grande Sainte. Ainsi  
soit - il. Mon Frere vous écrit à toutes  
l'autre jour, & il vous fait encore beau-  
coup ses recommandations. Il a plus de  
fidelité, que *Terese*, parce qu'il ne peut  
se résoudre à en aimer d'autres plus que  
celles de vôtre Maison. Comme la Mere  
Prieure, avec qui certainement je me  
suis beaucoup consolée, doit vous écrire,  
& que le Pere *Gregoire* vous fera le recit  
de tout ce qui se peut dire, je ne suis pas  
plus longue. Je crois être durant quel-  
ques jours à *Toledo*, écrivez - moy là.  
Ce fut hier le jour de la tres - Sainte  
Trinité. Tâchez de m'envoyer quelque  
lettre de nôtre Pere, ou du moins de ses  
nouvelles deduites bien au long, parce  
que je n'ay rien sçû ny entendu de luy.  
Dieu vous fasse des Saintes. L'an 1576.

De V. Rev. TERESE DE JESUS.

Je me suis plus particulièrement in-

L

242 LETTRES DE N. G. MERE  
*formée de la Religieuse ; il n'y a rien  
pour le present à parler de cela.*

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est pour la Mere Marie de St. Joseph, Prieure du Convent de Seville, qui depuis fut Fondatrice de celuy de Lisbonne. Elle étoit la Fille bien - aimée de la Sainte, comme elle le fait assez voir dans toutes ces Lettres, & dans les douze qui sont à la fin du premier Tome, lesquelles sont toutes adresses à cette Mere.

2. La Sainte écrivit celle - cy de Malagon l'an 1576. lors qu'elle retournoit de Seville & alloit à Toledé pour obeïr à l'ordre qui luy avoit été donné de se retirer dans quelque Convent. Comme les affaires dont elle traite dans ces Lettres, ont été éclaircies & declarées par les Remarques que nous avons faites sur plusieurs des precedentes, nous ne ferons pas sur celles - cy des Remarques particulieres, si ce n'est peut-être sur quelques - unes qui l'exigeront, nous contentant de quelques notes à la marge, pour ne point re-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 79.* 243  
peter les mêmes choses. Mais une  
Remarque generale, qu'exigent tou-  
tes ces Lettres , est que l'on doit  
faire une grande attention à cette  
tendresse de Mere que la Sainte avoit  
pour ses Filles, au zele dont elle brû-  
loit pour procurer leur avancement  
spirituel , à son integrité dans les  
points de Religion, & à la sollicitude  
qu'elle prenoit même pour le temporel,  
duquel dépend le spirituel, comme  
l'Ame du corps, pendant que  
nous sommes dans une chair mor-  
telle. Cette providence qu'avoit la  
Sainte merite bien d'être remarquée:  
car comme elle s'étendoit également  
sur tous les Convens qu'elle avoit  
établis, ny plus ny moins que si elle  
se fut trouvée par tout, pour donner  
à un chacun de quoy soulager ses ne-  
cessitez, elle tiroit ce qui étoit d'a-  
bondant dans l'un, pour suppléer à  
ce qui manquoit dans l'autre : ce qui  
alloit si loin qu'elle n'oublioit pas  
même de certaines choses qui ne pa-  
roissent que des bagatelles, comme  
de leurs dettes & de leurs engage-  
mens : parce qu'encore qu'elle aimât  
que ses Filles fussent pauvres, elle ne  
vouloit pas les voir engagées. Enfin

on ne ſçauroit aſſez admirer cette charité extrême qu'elle auoit pour les infirmes, qui faiſoit qu'elle prenoit part à toutes les maladies de ſes Filles, & ſe faiſoit malade avec elles: car comme dit l'Abbé Gilbert, l'amour rend un amant malade: *Ubi viget amor, ibi viget languor.* Toutes ces aimables pratiques étoient comme autant de batteries que ſa charité faiſoit jouer ſans ceſſe, pour combattre ſainement les volontés de ſes Filles, & les ſoumettre agreablement au joug de l'Obſervance reguliere, lequel, au dire de St. Bernard, eſt rendu doux & ſüave par l'onction de la charité, qui fait que celuy qui aime plus ardamment, court avec plus de vîteſſe dans la carriere de la vertu & de la perfection. *Qui amat ardentius, currit velocius.*

Gilbertus Ab.  
ſer. 46.  
in cant.

S. Bernardus  
ſer. 23.  
in cant.



## LETTRE LXXX.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Seconde, écrite  
de Toledé l'an 1576.*

## J E S U S

1. **S**oit avec V<sup>o</sup>tre Reverence. Vous ne direz point que je ne vous écris pas souvent, puisque celle-cy doit vous être rendüe, avant que vous en receviez une autre, que je vous écrivis, il y a, comme je pense, trois ou quatre jours. Vous sçavez que je demeure presentement icy, que mon Frere (::) s'en alla avant-hier, & que je luy fis emmener Terese: parce que, comme j'ignore si l'on ne me commandera point de prendre un long détour, lors que je partiray, je ne veux pas faire voyage chargée d'une petite fille. Je me porte bien, & je demeure dans un grand repos depuis que je n'entends plus tout ce bruit: car quoy que j'aime beaucoup mon Frere, j'étois en soucy de le voir hors de sa maison. Je ne sçay pas combien de temps je seray icy: cependant je cherche comment on pourra mieux faire cette œuvre de Malagon.

(::)  
C'étoit  
le Scig.  
Laurët  
de Ze-  
pede, &  
Made-  
moisel-  
le Te-  
rese sa  
fille,  
qui re-  
tour-  
noient  
de Se-  
ville  
avec la  
Sainte.

2. J'ay ressenti de la peine de vôtre

maladie, & je ne puis approuver que vous vous purgiez par un tel temps. Faites-moy sçavoir l'état de vôtre santé; Nôtre Seigneur vous la donne, comme je vous la souhaite, & à vos Religieuses, qui sont mes Filles. Faites à toutes mes recommandations. Je me suis fort réjoüie de voir vos Lettres: J'ay déjà fait réponse à quelques-unes: Je dis maintenant à ma Gabrielle, & à la Sœur de St. François, qu'elles sçavent bien exagérer les choses, Dieu veuille qu'elles ne mentent point; une autre fois je desire que ce que l'une m'aura rapporté, l'autre ne me le redise point, comme il arriva dans l'Octave (je veux dire la Fête) du tres-Saint Sacrement, que toutes trois me firent le recit d'une même chose: cependant cela ne m'a pas ennuiée, au contraire j'ay été fort réjoüie d'apprendre que tout va si bien. Dieu recompense nôtre Pere Garçie Alvarez. Presentez-luy mes baisemains. Je luy écrivis l'autre jour. Mon Frere & moy avons eu une grande joye de ce que l'on s'est accordé pour les Droits Royaux: (a) C'est une chose extraordinaire que l'amitié qu'il a pour vous, & pour les Sœurs; elle est si grande qu'il m'en a fait concevoir plus que je n'en avois auparavant pour vous.

(a)  
C'é-  
toient  
ceux de  
la mai-  
son  
qu'elles  
avoient  
achetée



J'ay aussi été fort contente des Livres que le Saint Prieur (b) vous a envoiés, & des honnêtetés qu'il vous fait. Dieu le luy rende.

(b)  
C'étoit le Prieur des Grottes de la Chartreuse de Seville.

3. Je voudrois bien que vous me disiez en détail ce que font ces pauvres Religieux. Recommandez à Dieu nôtre Pere, parce qu'il a beaucoup à travailler. Plaise à Nôtre Seigneur que l'on ait réussi à presser si fort ces Peres. Faites mes recommandations au Pere Antoine de JESUS, & au Pere Marian; & qu'ils sçachent que je suis resoluë de me procurer la perfection qu'ils pratiquent, de ne me point écrire. Dites au P. Marian que le Pere Baltazar & moy sommes grands amis. Jean Diaz (c) arriva hier icy, venant de Madrid. Comme il n'y a pas mention de faire le Monastere d'icy, pour cela il retourne à Madrid. Le Roy a commandé à nôtre Pere que pour ces affaires de l'Ordre il s'adresse au President du Conseil Royal, (d) & à Quiroga. Dieu veuille qu'il réussisse. Je vous assûre qu'il a besoin que l'on prie beaucoup pour luy. Recommandez aussi dans vos prieres à Nôtre Seigneur nôtre Pere General, qui en tombant du mulet s'est cassé une jambe: j'en suis vivement touchée, parce qu'il est vieux. Mes com-

(c)  
C'étoit un Prêtre fort vertueux, disciple du Pere M. Avila.  
(d)  
C'étoit le Seig. Covarrovias, Evêque de Segovie.

248 LETTRES DE N. G. MERE  
plimens à tous les amis & à toutes les  
amies. Que l'on execute ce qui est porté  
dans ce papier. Dieu les fasse saintes, &  
conserve V. R. en santé. C'est aujourd'  
d'huy l'onzième de Juillet.

Servante de V. Reverence,  
TERESE DE JESUS.

---

## LETTRE LXXXI.

A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Troisième.

J E S U S.

I. **L**A grace du S. Esprit soit avec  
V. R. ma Fille. Je vous dis en  
verité que vos Lettres me donnent une si  
grande consolation, que comme j'en eus  
dernierement lû une sans penser qu'il y  
en avoit davantage, en ayant néanmoins  
trouvé une autre, j'en ressentis autant de  
joye, que si je n'en eusse vû aucune aupara-  
vant, de sorte que j'en fus toute éton-  
née. D'où vous pouvez connoître que vos  
Lettres me sont toujours un agreable di-  
vertissement, mais envoyez-moy toujours  
un petit billet qui marque chaque point

auquel je dois répondre, afin qu'ainsi je n'oublie rien. Quant aux Postulantes, il me semble que nôtre Pere a déjà dit que la Mere de Beatrix entre, dont j'ay été tres-réjoüie. Ainsi vous ferez bien de la recevoir; vous pouvez à la bonne heure luy donner l'habit, parce que j'en auray un singulier contentement: dites-luy que j'en aurois beaucoup de me rencontrer où elle est. Je vous ay déjà écrit de donner la profession à Beatrix, je le diray à nôtre Pere; faites-luy beaucoup mes recommandations, & dites-luy qu'elle ne m'oublie point ce jour-là.

2. En ce qui touche l'affaire des Cousines de Garçie Alvarez, je ne sçay si vous vous souvenez de ce que l'on nous en a dit, que l'une avoit été attaquée d'une melancolie si extrême, qu'elle en avoit perdu l'esprit. Je ne pense pas que ce soit Mademoiselle Constance: Traitez-en avec naïveté. Je n'ay rien appris de la Nièce. Tout ce qui nous viendra qui luy appartienne nous sera toujours meilleur, pourvu qu'il soit propre pour nous. Tâchez d'être bien informée de tout, & lors que vous le serez pleinement, envoyez demander la licence à nôtre Pere, qui à l'heure qu'il est doit être à Almodovar; où, comme vous l'apprendrez.

250 LETTRES DE N. G. MERE  
par-delà, on tient un Chapitre des Dé-  
chaussez, qui est un grand bien. Com-  
ment ne me dites-vous rien du Pere Gre-  
goire? Cela m'a tout de bon donné de la  
peine.

(:)  
Elle  
parle  
du Pere  
Nicolas  
de J. B.  
sus-  
MARIA  
avant  
qu'il  
fut re-  
ligieux.

3. Revenant à l'affaire des Postulan-  
tes, je vous diray que celle, qui comme je  
vous ay écrit, avoit la voix bonne, n'est ja-  
mais plus revenue. On parle d'une autre  
pour laquelle (: ) Nicolas s'interesse fort,  
& le P. Marian dit que Nicolas veut bien  
faire autant pour cette Maison-là: elle  
apportera un peu plus de quatre cens du-  
cats, & ses Joyaux: & cela sera fourni  
incessamment, qui est justement ce que je  
cherche, afin que vous ayez de quoy payer  
les rentes que vous devez, & même les  
droits Royaux sur le pied que l'on en a  
traitté, & qu'ainsi vous ne soyez pas  
toujours harcelées. Je suis bien fâchée de  
ce que cette affaire n'étoit pas conclüe  
lors que cet autre mourut: peut-être est-  
ce pour un plus grand bien. Persüadez-  
vous qu'un accord sera toujours meilleur,  
que cela ne vous échappe point de la me-  
moire: parce que, comme nôtre Pere m'a  
écrit, un homme tres versé dans les af-  
faires de la Cour luy a dit que nous n'a-  
vons pas droit, & qu'encore bien que  
nous l'eussions, c'est une mauvaise chose

qu'un proces : n'oubliez point cecy.

4. On m'a dit que cette Fille qui pretend de se faire Religieuse, est fort vertueuse : j'ay beaucoup recommandé à Jean Diaz de la voir, & si, je ne sçay quelle tache que l'on dit qu'elle a au visage, va jusqu'à la deformité, qu'on ne la prenne point. Je fus d'abord affriandée de ces deniers considerant qu'ils seront comptés dez qu'on voudra les avoir, parce que je voudrois bien que l'on ne touchât point à ceux de la Mere de Beatrix, ny à ceux de Paul, à cause qu'ils sont destinez au payement du Capital : car si on vient à les diminuer par l'employ que l'on en fera en d'autres choses, vous demeurerez avec une lourde charge, ce qui assurément est terrible. Voilà pourquoy je voudrois que l'on y remediât par ce moyen. Je m'informeray bien de cette Demoiselle, dont on dit beaucoup de bien : Enfin elle est de ce Pays-cy, je tâcheray de la voir.

5. Quant à ce que vous dites des Predications, puisque vous avez ces occasions à la main, il est bon maintenant que vous fassiez ce qu'ils vous disent : mais dans la suite cela ne se pourra plus souffrir, parce qu'il faut observer nos Ordinations, quoy qu'ils en düssent être

plus fâchez. Je vous dis encore une fois que je ne souhaite point que vous vendiez les rentes de cette Sœur, mais que nous cherchions ailleurs des moyens, parce qu'autrement nous demeurerons avec la charge sur le dos, au lieu que ce sera un grand coup de joindre cecy avec ce qui vient de Paul pour faire le payement, avec quoy vous demeurerez fort soulagées.

6. O que nous avons pris de plaisir à lire la lettre de mes Sœurs! Je vous assure qu'il a été extrême. Recommandez-moy beaucoup à elles: comme j'écris à nôtre bon Garçie Alvarez, je ne leur écris pas. Je suis bien-aise qu'il soit de cette humeur. Après tout marchez toujours avec retenue; car il est si parfait, que ce que nous pensons luy devoir causer de la devotion, luy donnera peut-être du scandale. Ce Pays-là n'a point l'air d'une grande naïveté. J'ay été extrêmement réjouie de la santé de l'Evêque, & j'en ay rendu des actions de grâces à Nôtre Seigneur: Ne manquez pas de le luy dire lors que vous le verrez, & quoy que ce ne soit pas souvent, ne vous en souciez point. Les lettres sont venues maintenant fort à propos, parce que chacune me rend compte d'une chose particuliere. Je me suis beaucoup divertie en les lisant.

7. *Terefe se trouve tres - bien. La perfection avec laquelle elle s'est comportée durant le voyage, nous a étonnés & donné sujet de louer Dieu. Elle n'a pas voulu coucher une nuit hors du Monastere. Si vous avez eu de la peine avec elle, je vous assure qu'elle vous fait honneur. Je ne puis assez vous remercier de la bonne education qu'elle a eüe chez vous: Son Pere en fait de même; il se porte bien. J'ay déchiré une lettre qu'elle m'avoit écrite, & qui nous a fait rire. Recommandez - la toujors par charité dans vos prieres à Nôtre Seigneur, je le demande particulierement à sa Maîtresse. Elle m'écrivoit entre autres choses qu'elle avoit encore de la peine de n'être point à Seville, & elle vous donne de grandes louanges. Je croy que quelques lettres pour l'Assistant partiront avec celle - cy: Si elles ne vont pas maintenant, je les enverray. J'ay écrit aujourd'huy à Madrid, afin que le Comte d'Olivarez écrive par - delà, ce seroit bien un grand bonheur que celuy - là. Plût à Dieu qu'il fasse quelque chose. Je suis fort consolée de ce que vous me dites que vôtres Maison est fraiche, mais en échange je me rejoyis d'être icy dans la chaleur. Comme on doit vous écrire de Malagon,*

*je ne vous dis rien des peines & du peu de santé de la Prieure, quoy que, graces à Dieu, le flux de sang ait cessé. Dieu vous garde, mes Filles, & vous fasse saintes. Ainsi soit-il. C'est aujourd'huy le 9. d'Aoust de l'an 1576.*

*Je suis de V. Reverence*  
TERESE DE JESUS.

### R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre contient quelques points qui meritent bien d'être remarqués. La Sainte l'écrivit étant à Toledé l'an 1576. Elle est pour la même Prieure de Seville, à qui elle donne des avis pour le gouvernement de la Maison, & pour la reception des Novices. Sur le premier chapitre elle luy donne deux instructions. Premièrement, elle l'avertit d'éviter les procez : parce qu'encore bien que l'on ait droit, c'est une si mauvaise chose, que, comme dit S. Bernard, après l'Apôtre St. Paul, il vaut mieux souffrir que l'on nous fasse tort, que d'intenter procez. Ce Pere exprime sa pensée par des paroles de grand poids :



*Video & alios, dit-il, quod sine dolore videri non debet, post aggressam Christi militiam, rursus secularibus implicari negotijs, rursus cupiditatibus terrenis immergi, & contra Imperatoris sui Edictum concupiscere aliena, & sua cum lite repetere, non audientes Apostolum ex imperio Regis tubicinantem: Hoc ipsum, inquit, delictum est in vobis, quod causas habetis; quare non magis fraudem patimini? Ce n'est pas sans une extrême douleur que l'on void ceux qui s'étoient enrollés dans la milice de JESUS - CHRIST se replonger dans l'embarras des affaires seculieres, & dans les cupidités de la terre; & contre les Edits de leur Souverain convoiter les biens d'autrui, & repeter le leur par des souplesses de chicane, bouchant les oreilles au son de la trompette Apostolique, qui nous intime de la part de nôtre Roy ce mandement: C'est déjà, dit-il, un péché parmy vous de ce que vous avez des procez les uns contre les autres: pourquoy ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort?*

S. Bern.  
hom. 4.  
super  
Missus  
est.

2. En second lieu elle l'avertit de ne point consumer les dots des No-

vices, ayant des rentes à payer : d'autant que par cette consommation elle se défaisoit du capital de ces dots, pendant que la charge de payer la rente demeuroid attachée à la Maison, à peu près comme l'eau, qui coule par quelque avenue, vient enfin petit à petit à détruire un bâtiment. O si tous les Prelats faisoient une serieuse reflexion sur cecy, & qu'ils obligeassent les Religieuses qu'ils gouvernent, à ne pas consumer ainsi les dots ! Je m'assûre qu'elles en feroient bien mieux pour le temporel. Sur quoy je fais ce raisonnement. Un Monastere se renouvelle ordinairement tous les cinquante ans, si quelques-unes vont un peu plus loin, elles sont assez rares & en petit nombre. Et supposons l'une parmy l'autre que chacune porte mille ducats de dot, si les Superieurs veulent bien prendre ce soin, en cinquante ans ils peuvent créer au profit du Convent une rente d'autant de mille ducats qu'il y a des Religieuses : & les choses étant sur ce pied elles n'auroient pas besoin d'avoir recours aux Seculiers, & ne pourroient pas alleguer tant de pretextes, pour empê-

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 81. 257  
cher leur reformation, ny tant de  
raisons pour abandonner la retraite,  
lesquelles sont ordinairement fon-  
dées sur ce que sans cela elles ne peu-  
vent vivre.

3. Dans le premier nombre elle  
luy ordonne de donner incessamment  
la profession à la Sœur Beatrix, &  
l'habit à sa Mere : & dans la Lettre  
79. que nous venons de voir, elle  
luy dit la même chose, y ajoutant  
qu'elle luy fit faire sa profession, pour  
la délivrer des tentations qu'elle  
souffroit, lesquelles par la malice du  
demon sont ordinairement plus for-  
tes & plus importunes vers le temps  
de la profession, cet esprit malin em-  
ployant tous ses efforts & ses artifi-  
ces pour faire tourner la tête en ar-  
riere, afin que regardant encore un  
coup le Siecle, dont ces Ames sont  
sorties, l'envie leur prenne d'y re-  
tourner. Le meilleur expedient pour  
cela est, de leur fermer absolument  
la porte par la profession. Cette Sœur  
étoit la premiere Novice que la Ste.  
reçût à Seville le jour même de la  
Fondation, qui étoit la Fête de la  
tres - Sainte Trinité de l'an 1575.  
Elle fut appelée Beatrix de la Mere

258 LETTRES DE N. G. MERE  
de Dieu. La Sainte fait l'histoire de  
sa vie & de sa vocation extraordinaire  
dans le chapitre 25. du Livre de ses  
Fondations, où entre autres choses  
elle dit que trois mois devant sa pro-  
fession elle souffrit de tres-fortes ten-  
tations, & elle conclud enfin par ces  
paroles : *Nôtre Seigneur, qui ne vou-*  
*loit pas pousser plus loin l'épreuve qu'il*  
*avoit faite de sa force & de son cou-*  
*rage, la visita trois jours avant sa pro-*  
*fession, & la consola tres-particuliere-*  
*ment, donnant la chasse au demon. Peu*  
*de jours après son entrée dans le Mona-*  
*stere son Pere mourut, & sa Mere prit*  
*ensuite l'habit dans le même Convent,*  
*donnant en aumône tout ce qu'elle avoit.*  
*La Mere & la Fille vivent dans un*  
*parfait contentement, & édifient beau-*  
*coup toutes les Religieuses.*

4. Dans le 2. nombre elle charge  
la Prieure d'avoir un grand égard  
dans la reception de quelques No-  
vices, & luy dit de ne point admettre  
une Parente de leur Chapelain, si elle  
est melancolique : & dans le qua-  
trième elle dit d'une autre : *Si la*  
*tache qu'on dit qu'elle a au visage va*  
*jusqu'à la deformité, qu'on ne la prenne*  
*pas. Ç'a été alsûrement un effet tres-*

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 81. 259*  
particulier de la grande discretion de  
nôtre Sainte, d'avoir eu égard à ce-  
cy : ce n'est pas qu'elle aimât dans  
ses Filles une autre beauté que celle  
de l'Ame, mais c'est qu'elle a voulu  
leur ôter même cet achopement ex-  
terieur : car que des pauvres Reli-  
gieuses prisonnières pour toute leur  
vie, qui se trouvent toujours ensem-  
ble sans voir d'autres visages que  
ceux de leurs Sœurs, soient contrain-  
tes d'avoir toujours devant les yeux  
un objet dégoûtant, je pense que ce  
doit être une terrible mortification,  
pour laquelle je ne sçay pas si toute  
leur vertu est assez forte pour la sup-  
porter, sans que cela leur fasse quel-  
ques - fois de la peine, & leur donne  
matiere de discourir. Ainsi la Ste.  
fit fort prudemment de délivrer ses  
Filles de cette peine, & la Novice  
d'un continuel sujet de déplaisir. Ce  
qui est si veritable, que même les  
sacrés Canons défendent de conférer  
les saints Ordres à un homme qui  
auroit une déformité notable, non  
seulement à cause de la reverence  
qui est dûë aux Autels, mais aussi  
pour ceux qui assistent à ces adora-  
bles mysteres que l'on y celebre.

Lib. 3.  
de Mis.  
tit. 6.  
c. 2. &  
dist. 54  
c. ult.  
corpore  
verò  
vitiati.

5. Elle ajoûte dans ce même nombre : *Je fus d'abord affriandée de ces deniers, parce qu'on doit les compter lors qu'on voudra.* Ne voilà point qui est étrange ? Celle qui un peu auparavant a dit qu'elle avoit peur à la vûë des deniers, dit de ceux - cy qu'elle en étoit affriandée. La raison en est, parce que ceux - cy devoient se compter promptement, & donnoient ainsi quelque soulagement à l'amour qui brûloit dans le cœur de la Sainte, & ne luy donnoit pas de trêve jusqu'à ce qu'elle vid ses Filles secouruës dans le besoin qui les pressoit, afin qu'elles oubliassent la charge de leurs rentes, ce qui faisoit une grande partie de la sollicitude de cette pieuse Mere.

6. Dans le sixième nombre, elle donne à toutes ses Religieuses une excellente instruction, qui est d'être toujours fort retenües conversant avec ceux de dehors, & de n'admettre aucune privauté avec eux, quelques devots qu'ils soient, en leur faisant part des recreations honnêtes & innocentes qu'elles font entr'elles : parce que ce qui est en elles une vertu & un acte de perfection re-

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 82. 261  
commandé par les Peres de la vie  
spirituelle , qui est de relâcher un  
peu de la rigueur ordinaire , pour la  
reprendre ensuite avec un nouveau  
courage : Tout cela, dis - je, quel-  
que bon qu'il soit en luy-même, pro-  
duira un effet tout contraire , & de-  
viendra une matiere de critique dans  
les personnes qui ne sont pas de cette  
profession. La Sainte a été tres-avi-  
sée en toutes les choses , & nous a  
laissé d'excellens principes pour nous  
bien conduire en tout ce que nous  
devons faire.

---

## • LETTRE LXXXII.

*A la même Mere Marie de St. Joseph  
Prieure de Seville. Quatrième,  
écrite de Toledé l'an 1576.*

J E S U S

I. **S**oit avec vôtre Reverence. Je ne  
comprends point comment vous  
avez laissé venir le Messager sans m'ap-  
porter aucune de vos lettres , particulie-  
rement nôtre Pere étant chez vous, de qui  
nous voudrions apprendre tous les jours

des nouvelles. J'envie beaucoup le bonheur que vous avez de le posséder. Je vous prie par charité de n'en user plus ainsi à l'avenir, mais de m'écrire tout ce qui se passe, parce que lors que nôtre Pere m'écrit, c'est toujours en fort peu de paroles. Voilà pourquoy lors qu'il n'aura pas loisir de m'écrire, V. R. ne manque point de suppléer à son défaut, puis que je vous ay déjà indiqué par où vous pouvez m'écrire tres-souvent. Je me suis beaucoup réjoüie d'apprendre par la lettre que le Pere Marian m'a apportée, que V. R. & toutes les Sœurs se portent bien, & qu'enfin on étoit tombé d'accord pour les droits Seigneuriaux. Le Pere Antoine est arrivé.

2. Mon Frere se porte bien, & il a toujours de la satisfaction d'avoir des nouvelles de V. R. je n'ay pas manqué de luy dire qu'il vous écrive quelques fois. Il a acheté une Terre \* dont on traitoit lors qu'il étoit encore chez vous, laquelle est distante d'Avila d'une lieüe & demie, & même pas tant. Il y a des pâturages, des terres labourées & une forêt. Elle luy a coûté quatorze mille ducats, mais les contrats n'en sont pas encore passés, parce, dit-il, que ce qui luy est arrivé par-delà l'a rendu sage,

\* Elle s'appelle la Ser-na.



afin que s'il trouve que tout ne soit pas net & sûr, il ne la prenne point, parce qu'il ne veut point de proces. Recommandez-le toujours à Nôtre Seigneur avec ses fils, qu'il traite déjà de marier, afin qu'ils soient des serviteurs de Dieu.

3. Vous sçavez que d'abord que je fus icy arrivée, je crus en partir incessamment : ce qui a été cause que l'on a envoie aussi-tot par un Chartier le coffre & tous les paquets que nous avions apportés. Je ne sçay pas bien comment il est arrivé qu'en tirant ces hardes nous n'avons pu trouver le grand Agnus Dei de Tereze, ny les deux bagues d'émeraudes, & je ne puis en aucune maniere me souvenir où je les ay mises, ny même si on me les a données. Tâchez de vous souvenir si elles étoient dans la Maison lors que nous en partimes, & demandez à Gabrielle si elle ne se souvient pas où je les ay mises, & priez Dieu qu'on les puisse retrouver. J'ay tout à bon escient eu de la peine de voir comment tout a réussi à rebours de la satisfaction que vous vous étiez promise de me retenir par-delà avec vous, parce que je m'aperçois assez que je vous étois nécessaire pour beaucoup de choses.

4. J'ay crû que pendant que le Pere

Bonaventure étoit là on pourroit mieux negocier ce qui regarde l'eau : mais il me semble que l'on ne vous en cede pas tant. Dieu nous donne dequoy pour payer la Maisor; lors que nous aurons de l'argent, tout le reste se pourra faire dans la suite. Passez à l'heure qu'il est comme vous pouvez, puis que vous avez de bons puits : nous donnerions icy quelque chose de considerable pour en avoir un de cette sorte, parce qu'il y a icy du travail à essuier pour avoir de l'eau. Dites-moy, comment le Pere Bonaventure se trouver-t'il de la visite ? Et que fait-on au sujet du Monastere qui a été détruit prez de Cordoüe où personne n'habite ? Je me porte bien, & comme l'on dit, fort à vôtre service ; demeurez avec Dieu : maintenant nous écrivons assez souvent l'une à l'autre.

5. La vieille qui est chez vous m'a paru fort plaisante, & j'ay été bien-aise d'apprendre que la montée vous accommode si bien. Dites si le garçon est encore là, ou qui est-ce qui la sert. La Mere Prieure de Malagon m'a écrit qu'elle se portoit mieux, mais sa maladie est telle qu'un peu de convalescence ne me réjouit pas. Recommandez-la toujours à Dieu, lequel je prie vous conserver,

S. TERESE DE JESUS. *Let. 82. 265*  
server, ma Fille, & vous faire sainte  
avec toutes les autres. Ainsi soit-il.

6. Par cette lettre de la Sœur de St. \* C'e-  
Albert \* vous verrez comme elles se toit la  
portent à Caravaque. Comme depuis Mere  
long-temps je n'avois pas eu des nou- Anne  
velles de Veas, j'ay été fort réjouie de la de St.  
lettre que j'en ay reçüe, qui m'apprend Albert  
que cette Fille est enfin entrée. Tout ce que Prieure  
l'on negocie, va bien, gloire soit à Dieu, de Ca-  
à qui vous devez beaucoup recommander rava-  
dans vos prieres nôtre Pere, & moy, par- que.  
ce que j'en ay grand besoin. J'envoie icy-  
dedans le port, parce qu'il est assez grand.  
Ne vous piquez point d'honneur sur cela,  
ce seroit une folie de le faire, puis que  
j'ay bien le moyen de vous l'envoier. V. R.  
ait soin de sa santé si vous ne voulez point  
me faire mourir : car je vous assure que  
cette Prieure de Malagon me donne une  
peine extrême, Dieu y veuille apporter  
le remede en luy rendant la santé. Ainsi  
soit-il.

De vôtre Reverence  
TERESE DE JESUS.

On peut envoier icy le port des lettres  
que vous adressez par le Chartier.  
Quand il n'y en a point vous sçavez déjà  
ce qui a coûtume d'arriver, qui est d'ex-

266 LETTRES DE N. G. MERE  
poser les lettres au peril d'être égarées.  
Or afin que vous ne le fassiez point je  
vous en avertis.

---

## LETTRE LXXXIII.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Cinquième,  
écrite de Toledé l'an 1576.*

### J E S U S

1. **S**Oit avec vôtre Rev. Marquez -  
moy toujours dans un petit papier  
les points sur lesquels je dois vous ré-  
pondre ; parce qu'encore bien que vos  
lettres, quelques longues qu'elles soient, ne  
me paroissent pas l'être à cause du conten-  
tement qu'elles me donnent, néanmoins  
lors que je suis obligée de les relire tou-  
tes entieres, & que je suis pressée d'é-  
crire, elles sont longues en effet. Il y a  
trois ou quatre jours que je vous écrivis  
par le Courier, pour vous dire que je  
voulois marquer de deux croix les lettres  
qui seront pour nôtre Pere, & en faire  
l'adresse à V. R. Quand vous aurez vû  
cet avis ne manquez pas de m'en aver-  
tir, parce que jusqu'à ce temps-là je ne

le feray point. Je vous assure que vôtre fièvre me donne bien de la peine. Pourquoy donc me dites-vous que vous vous portez bien ? cela me fâche. Mais prenez garde si ce mal ne procede point de quelques obstructions, & que l'on fasse des remedes pour empêcher qu'il ne prenne de plus profondes racines. Quoy que j'aye grand sujet de douter si la fièvre vous quitte quelques fois, je ne laisse point d'en être consolée : voilà pourquoy je vous avertis de ne vous point negliger de la sorte, de peur que quand nous voudrons il n'y ait plus moyen d'y remedier. Dieu fasse que vous vous portiez mieux. Il y a du temps que je n'ay pas eu des nouvelles de Malagon. Je suis dans un grand soucy de ce que les Medecins ne me donnent point d'esperance de la guerison de la Prieure, parce qu'elle a tous les indices de la phtisie ou pulmonie. Dieu qui est la vie même la luy peut conserver : demandez - luy instamment cette grace, & priez pour une personne à qui je suis fort obligée ; dites cecy à toutes les Sœurs, & faites leur mes recommandations : je suis fort rejoyüe de voir leurs lettres, mais je ne scay pas si j'auray le loisir de leur répondre.

2. Je puis leur dire de toute certitudè

que je leur porte quelque sorte d'envie du bonheur qu'elles ont de jouir de nôtre Pere (§) d'une maniere si agreable & avec tant de repos : comme je ne le merite point, je n'ay pas raison de me plaindre. Je suis bien - aise qu'elles ont ce soulagement : car sans cela je ne sçay pas comment elles pourroient supporter les occasions de souffrir qui se presentent. Après tout, je vous dis de commander de ma part à la Souvrière que toutela dépense qu'il faut faire, courre sur le compte des quarante ducats de St. Joseph, & que l'on ne fasse pas autrement, parce que cela seroit perdu pour vous. Pensez que l'on a icy trouvé le moyen d'y suppléer, & qu'ainsi vous ne devez plus vous mettre en peine de cette dette. Je ne puis m'empêcher de rire de ce que la bonne Souvrière doit porter en compte jusqu'à l'eau même: Elle fera bien d'en user de la sorte, parce que je desire qu'il soit ainsi, excepté ce qui vous sera donné par aumône. Si l'on fait autrement, j'en seray fâchée. Vous ne me dites jamais qui est le compagnon; c'est pourtant ce qui fait le seul sujet de ma peine : car je voudrois que l'on ne sçût point dans le Convent des Remedes, (:) où nôtre Pere mange, parce qu'il ne faut pas que

(§)  
Elle  
parle du  
P. Jerôme  
me  
Gratiâ.

(:)  
C'étoit  
le Con-  
vent de  
nos Pe-  
res de  
Seville,  
appelé  
de Nô-  
tre Da-  
me des  
Reme-  
es.

cette porte soit jamais ouverte à aucun autre Supérieur. Croyez - moy il est nécessaire de prendre garde à l'avenir, afin que nous n'en soyons pas responsables à Dieu, si nous donnions le commencement à cet abus.

3. Avant qu'il m'échappe de la mémoire, il faut que je vous avertisse que l'on pratique à Malagon de certaines mortifications, comme est que la Prieure commande à une Sœur de donner un soufflet à une autre à l'improviste, & qu'une autre en donne autant à celle-cy, qui est une invention que l'on a apperçue d'icy. Il semble que le demon sous ombre de perfection enseigne des moyens qui exposent les Ames au danger d'offenser Dieu. Ne commandez jamais, & ne consentez pas même en aucune maniere que les Religieuses se donnent ainsi des soufflets l'une à l'autre, & ne conduisez pas vos Religieuses avec la rigueur que vous avez vüe à Malagon, parce qu'elles ne sont pas des esclaves, & que la mortification ne se doit pratiquer que pour s'avancer dans la vertu. Je vous le dis, ma Fille, qu'il est nécessaire d'avoir un grand égard à ce que les Prieures font quelques-fois de leur tête, parce que je découvre maintenant des choses qui me

270 LETTRES DE N. G. MERE  
causent une grande douleur. Dieu vous  
fasse sainte. Ainsi soit-il. Mon Frere  
& Terese se portent bien. La lettre que  
vous luy aviez écrite, dans laquelle vous  
parliez des quatre Reales ne luy a pas  
été renduë, mais il a reçû les autres,  
dont il a eu une grande joye, parce qu'il  
vous aime beaucoup plus que celles d'icy.  
L'onzième de Novembre. Je suis

De vôtre Reverence  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **T**outes ces Lettres ne respi-  
rent qu'amour. Mais quelle  
merveille y a-t'il en cela ? elles sont  
d'une Mere dont le cœur étoit em-  
brazé d'un amour Seraphique. Mais  
si la Sainte console ses Filles avec les  
douceurs de sa charité, elle ne man-  
que pas aussi de les corriger avec la  
severité & la discipline : c'est le juste  
temperament que S. Gregoire exige  
des Superieurs, lors qu'il dit : *Talis*  
*debet esse dispensatio regiminis, ut is qui*  
*præst, eâ se circa subditos mensurâ mo-*  
*deretur, quatenus & arridens timeri*  
*debeat, & iratus amari : ut eum nec*

s. Greg.  
lib. 20.  
Moral.  
cap. 2.



S. TERESE DE JESUS. *Let. 83. 271*  
*nimia letitia vilem reddat, nec immoderata severitas odiosum.* La dispensation que l'on doit tenir dans le gouvernement requiert que celuy qui a la conduite des autres tienne des mesures d'une si juste moderation envers ceux qui luy sont soumis, que lors même qu'il paroît plus doux il ne laisse pas d'inspirer de la crainte, & lors qu'il a sujet de se fâcher, il fasse toujours entrevoir une douceur qui attire leur amour; afin que la trop grande complaisance ou bonnairété ne le rende pas méprisable, ny la rigueur immodérée odieux.

2. A la fin du 2. nombre elle prévient la Prieure de Seville, pour qu'elle n'ouvre point la porte à une mauvaise pratique de laisser prendre le repas dans son Convent aux Religieux qui pourroient y venir, fondez sur l'exemple du premier Supérieur, qui le faisoit quelques-fois. Si ç'a été une faute, nous pouvons l'appeller heureuse, parce qu'elle a été la cause de la retenüe extrême avec laquelle nôtre Religion procedé & se conduit en ce point.

3. Dans le 3. nombre elle corrige avec sa grande prudence l'abus ou

plutôt l'excez que les Filles commettoient dans la pratique de certaines mortifications, & celuy de quelques Prieures à éprouver indiscrettement la vertu de leurs inferieures, laquelle selon S. Bernard a d'autant plus d'éclat, qu'elle est plus exercée : *Virtus exercitata clarior est.* La Sainte a introduit dans ses Monasteres cet usage religieux & si necessaire des mortifications non seulement pour examiner & peser la qualité de la vertu de ses Filles, & en faire l'épreuve dans le creuset de la patience, mais encore pour être la matiere propre à nourrir les desirs ardans de leurs cœurs qui les portoient à de grandes choses. C'est avec cet esprit qu'elle leur a enseigné à faire quelques-fois des essais du Martyre : à quoy elles se portoient avec tant de zèle que sans passer par les mains cruelles des Tyrans, ny avoir baissé le col sous l'épée du bourreau, elles gaignoient les palmes & les couronnes du Martyre, puis que comme dit S. Augustin, cette aureole se peut acquerir même dans la tranquillité de la paix : *Habet enim & pax nostra Martyres suos.* Cecy supposé il ne faut

S. Bern.  
Serm.  
85. in  
Cant.

S. Aug.  
Serm.  
250. de  
Temp.

S. TERESE DE JESUS. *Let. 84. 273*  
pas trouver étrange si parmi de si  
grandes ardeurs pour la Croix &  
pour les souffrances il s'est pû glisser  
quelque excez, que la Sainte retran-  
che par sa discretion, & réduit icy  
à une juste moderation, en ferrant la  
bride à ses Filles, & nous jettant en  
même temps la confusion sur le visa-  
ge, de ce que nous avons mainte-  
nant besoin d'éperons pour nous por-  
ter à la pratique des mortifications.

---

## LETTRE LXXXIV.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Sixième.*

### J E S U S

i. **S**Oit avec vous, ma Fille. Deux  
de vos lettres avec celles de nô-  
tre Pere me furent rendües le jour de la  
Presentation de Nôtre Dame. N'omet-  
tez rien dans vos lettres de tout ce que  
vous me devez dire, vous fiant que nôtre  
Pere m'en écrit, parce qu'effectivement  
il ne le fait point, je m'étonne même  
qu'il puisse tant écrire, ayant si grand  
nombre d'affaires à traiter. Les lettres,

que vous m'avez envoiées par la voye de Madrid avec le memoire ou l'écrit qui contenoit les broüilleries passées, ne sont pas arrivées. Je ne pense pas qu'il se soit perdu d'autre pacquet que le premier, par lequel je vous mandois que ma petite Isabelle avoit pris l'habit, & que je m'en étois beaucoup réjoüie avec sa Mere; mais je croy que les Lettres que la Prieure & quelques Religieuses vous ont écrites, avec quelques demandes que l'on faisoit à nôtre Pere, sont égarées, parce qu'il ne m'en a fait aucune mention. Faites-me le sçavoir par la premiere commodité que vous aurez de m'écrire. Je vous disois aussi dans cette Lettre, que comme j'eus demandé en riant à cette Fille, si elle étoit épousée, elle me répondit dans un grand serieux, qu'oüy; & l'ayant de plus interrogée à qui? Elle me repartit sans hesiter: à Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

(a)  
Elle  
parle  
des Re-  
ligieu-  
ses de  
Seville,  
qui é-  
toient  
allées  
pour re-  
former  
le Con-  
vent de  
Paterne

2. Je porte grande envie à celles qui sont allées (a) à Paterne, non pas pour avoir le bonheur d'aller en la compagnie de nôtre Pere: car la vûë que j'ay que ce voyage a esté entrepris pour souffrir, me fait oublier ma satisfaction. Dieu veuille que ce soit icy l'heureux commen- cement du dessein qu'il a de se servir de

S. TERESE DE JESUS. *Let. 84. 275*  
nous pour les interêts de sa gloire. Comme elles sont en si petit nombre, je ne pense pas qu'elles ayent beaucoup à souffrir, si ce n'est de la faim, parce que l'on m'a dit qu'elles n'ont pas dequoy manger. Dieu soit avec elles, nous prions icy beaucoup pour cela. Envoyez - leur cette Lettre avec grande circonspection, & faites - moy tenir les leurs si vous en avez quelques - unes, afin que je voye comme elles se portent. Ne manquez pas de leur écrire pour les encourager toujours, & leur donner conseil dans le besoin. Ce leur doit être une assez grande peine de demeurer ainsi seules. Elles ne devroient, ce me semble, en aucune maniere rien chanter jusques à ce qu'elles soient à un plus grand nombre; cela suffit pour nous faire décrier toutes. J'ay eu une grande joye de ce que celles de Garci - Alvarez ont la voix bonne. Puisque vous vous trouvez comme en solitude par l'absence de celles qui sont parties, vous devriez les avoir reçues avec ce qu'elles ont.

3. Je m'étonne extrêmement d'une si grande folie, comme est celle de vouloir que le Confesseur puisse mener avec soy qui il luy plaît. Ce seroit certes une bonne coutume. Comme je n'ay pas veu le

papier de nôtre Pere, je n'en puis rien dire: mais j'ay eu la pensée d'écrire à *Garci-Alvarez*, & de luy mander que lors qu'il y aura quelque necessité de communiquer quelque chose touchant la conduite interieure, il laisse-là ces *Maitres Spirituels*, & qu'il cherche des hommes de grande erudition, parce que ceux-cy m'ont delivré de beaucoup de peines. Je ne suis pas surprise de l'occasion qu'il y a eu de souffrir, parce que j'ay passé moy-même par de rudes épreuves jusqu'à me dire que tout procedoit du demon. Je luy écriray afin qu'il sçache ce que je dis, & luy enverray la Lettre ouverte pour que le Pere Prieur des Grottes la voye. L'occasion que l'on a prise de m'envoyer aux Indes m'a paru assez plaisante. Dieu leur pardonne: mais ce qu'ils peuvent faire de plus avantageux pour moy est d'en dire tant à la fois qu'ils ne soient crûs en rien. Je vous ay déjà écrit de ne pas envoyer l'argent à mon Frere, qu'il ne vous l'ait mandé luy-même.

4. La Mere Prieure de Malagon se porte mieux, graces à Dieu, d'où je conçois de plus grandes esperances de sa santé. Un Medecin m'a dit que quoy qu'elle ait une playe interieure, pourveu

S. TERESE DE JESUS. *Let. 84. 277*  
que ce ne soit point dans les poulmons ,  
elle ne laissera point de vivre. Dieu le  
fasse , comme il void qu'il est necessaire :  
ne cessez pas cependant de luy demander  
cette grace dans vos prieres. Faites mes  
recommandations à toutes , & demeurez  
avec Dieu. J'ay beaucoup à écrire à  
l'heure qu'il est , voilà pourquoy j'écriray  
un autre jour au Prieur des Grottes , de  
qui la convalescence m'a beaucoup ré-  
joüie. Dieu nous le conserve , & vous  
aussi, ma Fille. Pendant que vous ne m'as-  
sûrez point de vôtre entiere santé, j'en  
suis toûjours dans l'inquietude. Faites  
un compliment de ma part à Delgado,  
& à tous les autres. Le 26. de Novem-  
bre.

Vôtre Servante

TERESE DE JESUS.

Ecrivez - moy toûjours comment le  
Pere Antoine se porte , faites - luy mes  
recommandations , comme encore au  
Pere Gregoire & au Pere Barthelemy.  
Je louë de tout mon cœur Nôtre Seig-  
neur à la vûë de tout ce que nôtre Pere  
fait , qu'il plaise à Dieu de le mainte-  
nir en santé. J'espere en luy que mes  
Filles s'acquitteront bien de leur devoir.

## R E M A R Q U E S.

I. **L**A Sainte écrivit cette Lettre étant encore à Toledé, la même année 1576. quinze jours après la précédente. Elle fut écrite à la même Prieure de Seville au temps de la seconde persécution qui avoit été suscitée contre ce Convent, contre nôtre glorieuse Mere, & contre le P. Jérôme Gratian, de laquelle nous avons parlé dans les Remarques sur d'autres Lettres. La Sainte en touche un mot sur la fin du troisième nombre de celle - cy, où elle se fait un plaisir & un divertissement de tous les bruits que l'on faisoit courir d'elle, qui étoient si opposés à sa sainteté & si éloignés de son éminente vertu. Son esprit étoit si élevé au-dessus de ces coups, & de tant d'autres que l'on a donnés à sa réputation & à son honneur, qu'encore bien qu'ils fussent terribles, non seulement elle les paroit avec le bouclier d'une héroïque patience, mais encore elle changeoit les injures les plus atroces en des sujets de divertissement. Dont nous trouvons



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 84. 279  
un grand nombre d'exemples dans  
l'Histoire de sa Vie.

2. Dans le 3. nombre la Sainte  
dit : *Je suis extrêmement étonnée d'une  
si grande folie ou rêverie , comme est  
celle de vouloir que le Confesseur puisse  
mener avec soy qui il luy plaît.* C'est  
icy un des plus grands inconveniens  
que la Sainte a expérimenté comme  
le funeste effet de la liberté qu'elle  
avoit donnée à ses Filles de se con-  
fesser à qui elles voudroient. Car  
comme on n'avoit encore rien déter-  
miné sur cet article, ny fixé le nombre  
des Confesseurs, chacun en menoit  
avec soy un autre tel qu'il vouloit,  
sans consulter d'autre oracle que son  
bon plaisir, & la fantaisie ou le ca-  
price de la Penitente, ce que nôtre  
Sainte Mere a raison d'appeler rê-  
verie ou folie. En effet quelle folie  
plus grande que dans la direction des  
consciences, & dans un Tribunal  
aussi sacré que celui de la Confession  
on veuille se fier non pas à la lumière  
de l'entendement, mais aux incli-  
nations de la volonté, laquelle aveu-  
glée par ses affections cherche ce qui  
luy plaît plutôt que ce qui luy est ne-  
cessaire ? Quelle plus visible extra-

vagance que de pretendre donner la fanté à un malade par des remedes qui flatent son goût, lequel étant dépravé par la mauvaife humeur appeté ce qui luy est nuisible, & rejette ce qui luy est profitable? Enfin quelle plus haute folie que de confier un Troupeau à la conduite des mercenaires fans les ordres ou la direction du Pasteur? Il n'en faut attendre autre chose que ce que dit S. Gregoire, que le loup entrera bientôt dans la bergerie pour y faire un furieux ravage. *Si gregi Pastoris cura defuerit, facile laqueos insidiatoris incurrit.*

s. Greg.  
Epist.  
lib.  
Epist.  
79.

3. D'où il arrivoit que chaque Regieuse avoit autant de Confesseurs qu'elle en vouloit, & celle qui en avoit le plus étoit censée plus spirituelle. Quelques-unes prenoient aujourd'huy un Confesseur, & le laissoient demain : ce changement étoit cause que ce que l'un avoit bâti étoit renversé par un autre, d'où naissoit une confusion de Babilone au grand prejudice & même au renversement total de l'édifice spirituel. De cette multitude & diversité de Peres spirituels sortoient des monstres d'esprit qui avoient plus de têtes que l'Hy-

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 84. 281  
dre : parce que si l'on en coupoit  
une au sujet de quelque inconvenient  
que l'on avoit decouvert , d'autres  
venoient aussitôt à renaître , jusqu'à  
ce qu'enfin nôtre R. Pere Nicolas  
de JESUS-MARIA premier General  
de la Reforme, comme un Hercule  
dans la Religion, eut attaché la coig-  
née à la racine pour les extirper &  
anneantir toutes à la fois , comme il  
a fait par les Loix qu'il a si sagement  
établies à ce sujet.

4. La Sainte ayant vû ces dom-  
mages & plusieurs autres pendant sa  
vie , elle a voulu les prevenir en  
nous donnant de tres-salutaires avis  
sur ce chapitre : car comme remar-  
que son tres-illustre Historien l'E-  
vêque de Tarazone, elle decouvrit  
avec le temps que ce qu'elle avoit  
ordonné à ses Filles comme une me-  
decine salutaire, pouvoit leur deve-  
nir un venin mortel, si l'on n'y pre-  
noit garde. Ce qui luy fit craindre  
justement que ce ne fût icy une ave-  
nûe par où le relâchement viendroit  
à se glisser dans ses Monasteres. Ainsi  
ce grave & sçavant Auteur ajoûte :  
*Que la Sainte s'étoit declarée là-dessus à*  
*une Prieure, qui est encore vivante, &*

Yepes  
Vie de  
la Ste.  
liv. 2.  
ch. 37.  
& 55.

qui est une des plus vertueuses Filles qu'il y ait dans la Reforme ; par ces paroles : Cet article que j'ay mis dans les Constitutions me causent une extrême confusion , parce qu'encore bien que lors qu'on fit cette Constitution il y eut beaucoup d'esprit interieur & de sincerité , je crains néanmoins qu'à l'avenir elle ne serve aux Religieuses d'un pretexte specieux pour s'attirer des visites, & traiter des sujets de melancolie qui les troublent, & qu'il vaudroit mieux qu'il n'y eut que les Religieux de nôtre Ordre qui les scüssent. Je n'ay point avancé cecy pour nos Religieuses , qui scavent assez par experience combien les Reglemens que l'on fait à cet égard leur sont avantageux, mais c'est pour satisfaire à quelques Externes, qui jugent & disent qu'en cela on ne suit pas tout-à-fait les intentions de nôtre Sainte Fondatrice , ausquels on peut donner pour réponse cette maxime du droit : *Distingue tempora & concordabis jura.* Faites distinction des temps , & alors vous verrez que ce qui paroïssoit ne s'accorder point avec un principe luy convient néanmoins parfaitement.

LETTRE LXXXV.

*A la même Mere Marie de St. Joseph  
Prieure de Seville. Septième, écrite  
à Toledé l'an 1576.*

J E S U S

1. **S**oit avec vôtre Reverence. Aujourd'huy qui est la veille de la Conception, le Chartier m'envoye vos lettres, & me presse extrêmement d'avoir bien-tôt la réponse; ainsi il faut, ma Fille, que vous me pardonniez si je vous la fais si courte: je ne voudrois pas être chiche ny resserrée à vôtre égard dans quelque occasion que ce soit; car l'inclination que j'ay de vous aimer est assurément d'une vaste étendue. Mais à l'heure qu'il est, comme nôtre Pere me fait connoître le soin que vous avez de le bien traiter, je vous suis si redevable, que je ne puis m'empêcher de vous dire que je vous en aime davantage; & j'en suis d'autant plus satisfaite, que vous le faites avec tant de prudence: parce que je ne croy pas que ny à present ny à l'avenir il s'en trouve jamais un autre avec qui on doive

se comporter de la sorte. Car comme Dieu l'a choisi dans ces commencemens pour nous secourir dans les besoins plus pressans, qui n'arriveront pas tous les jours, je me persuade qu'il n'y en aura plus d'autre qui luy ressemble. Il faut d'ailleurs considerer, que d'ouvrir la porte à quelque nouveauté est un plus grand mal que vous ne sçauriez vous imaginer, lors que les Superieurs ne sont pas tels que celui - cy. La necessité d'en user de la sorte ne sera pas desormais si grande : mais presentement que nous sommes en un temps de guerre, il est necessaire que nous marchions avec plus de circonspection. Dieu vous paye, ma Fille, le soin que vous prenez de mes Lettres ; cela me donne la vie. J'ay reçu cette semaine les trois

(a)  
C'étoit  
la Mere  
Isabel-  
le de S.  
Fran-  
çois,  
qui fut  
en-  
voïée à  
Pater-  
ne en  
qualité  
de  
Pieure

lettres que vous dites que vous m'avez écrites : quoy qu'elles m'ayent été rendües toutes ensemble, elles n'ont pas laissé d'être les bienvenües. Celles de la Sœur de St. François (a) m'a causé une si grande devotion qu'elle merite d'être imprimée. La maniere que nôtre Pere tient à faire les choses est si extraordinaire, qu'elles paroissent incroyables. Beni soit celuy qui luy a donné un si grand talent. Je voudrois de tout mon

cœur être capable de rendre de dignes actions de graces à sa Divine Majesté pour les faveurs que nous en recevons, particulièrement de celle qu'il nous a faite en nous le donnant pour nôtre Pere & Superieur.

2. Je ne vois que trop, ma Fille, le travail que vous avez, & la solitude où vous vous trouvez. Dieu veuille que la maladie de la Mere Soupprieure ne soit rien : j'en aurois de la peine parce que ce seroit un surcroît de travail à vôtre Reverence; j'ay eu de la joye d'apprendre que la saignée vous avoit été profitable. Si ce Medecin-là a connu vôtre maladie, je voudrois que vous n'en prissiez point d'aître pour vous penser. Dieu veuille y pourvoir. On m'a apporté aujourd'huy cette lettre de la Prieure de Malagon : c'est beaucoup qu'elle n'est pas pis. Je fais tout ce que je puis pour procurer sa santé & sa satisfaction. Parce que sans parler des obligations que je luy ay, je m'interesse beaucoup en sa santé, mais beaucoup plus en celle de V. R. croiez cecy de toute certitude. Voyez après cela si je desire que vous en ayez beaucoup.

3. Vous verrez par ce papier comme Marian a reçu vôtre Lettre. Quant à

celle de mon Frere, dont vous me parlez, j'ay déjà écrit à V. R. qu'il faut que je l'aye déchirée parmy quelques autres, parce qu'elle étoit encore ouverte: cela doit être arrivé de la sorte. J'en ay été bien fâchée, parce qu'il m'en a coûté de la peine à la chercher, & qu'elle me venoit fort à propos. Il m'a depuis mandé qu'il avoit écrit à V. R. Voilà pourquoy je ne vous dis de luy autre chose, sinon que son Ame a fait de grands progres dans l'Oraison, & qu'il fait beaucoup d'aumônes. Toutes ayent soin de le recommander toujours à Nôtre Seigneur & moy aussi. Demeurez avec Dieu, ma Fille.

(b)  
La Sec.  
touche  
ce  
point  
dans la  
Lettre  
22.  
nomb.  
3.

4. J'ay eu un plus grand déplaisir d'apprendre que ce (b) Prieur ne s'acquitte pas bien de sa charge, que de ce que vous dites de sa pusillanimité. Nôtre Pere devoit aussi l'intimider en luy representant le tort qu'il se fait a luy-même de se comporter si mal, & luy demander s'il en veut faire une coûtume? Faites mes recommandations à tous, specialement au Pere Gregoire, au Pere Nicolas, s'il n'est pas encore parti, & à toutes mes Filles de de-là. O qui pourroit vous donner quelques-unes des Postulantes, dont il y a trop icy!



Mais Dieu vous en envoyera. Je vous recommande l'affaire de la flote : Le travail que je voy que l'on souffre par de-là me donne beaucoup de soucis, mais j'espere en Dieu qu'il remediera à tout pourveu que vous ayez de la santé. Sa Divine Majesté me conserve V. R. & vous fasse une grande sainte. Ainsi soit-il.

5. Je me réjouis grandement de ce que vous commencez à reconnoître les rares qualitez que nôtre Pere possede; pour moy j'en fis la découverte dez que je l'eus vû (c) à Veas : De là, & de Caravaque j'ay reçû aujourd'huy quelques lettres, dont je vous envoie cy-jointe celle qui vient de Caravaque, afin que nôtre Pere la lise, & V. R. aussi, & qu'ensuite vous me la renvoyiez, parce que j'en ay besoin au sujet de ce qu'elle y dit touchant ces dots. Dans la lettre qu'elle écrit à la Prieure, Elle se plaint fort de V. R. J'ay icy toute prête une belle & grande Image de Notre-Dame, que je dois envoyer à Caravaque par la premiere commodité; elle n'est pas encore revetüe. On travaille actuellement à me faire un St. Joseph. Tout cela ne leur coûtera rien. Cette Prieure fait fort bien son devoir. C'est aujourd'huy, mais

(c) ' La Ste. dit cela parce-que ce fut à Veas qu'elle vid la premiere fois le Pete Ierôme Gratian.

288 LETTRES DE N. G. MERE  
je l'ay déjà marqué. L'an 1576.

*Je suis de V<sup>otre</sup> Reverence*  
TERESE DE JESUS.

*Nôtre Pere m'a exactement répondu sur tout, & m'a envoyé les licences que je luy avois demandées. Baisez - luy les mains de ma part.*

---

## LETTRE LXXXVI.

*A la même Mere Marie de St. Joseph, Prieure de Seville. Huitième, écrite à Tolde l'an 1577.*

J E S U S

1. **S**Oit avec vous, ma Fille. Pour ne le point oublier, il faut que je vous demande d'abord pourquoy vous ne me donnez jamais aucune nouvelle de mon Rev. Pere Barthelemy d'Aguilar le Dominicain? Je vous assure que nous luy sommes tres - redevables, parce que tout le mal qu'il m'avoit dit de l'autre Maison que nous avions achetée, a été cause que nous l'avons quittée. Certes toutes les fois qu'il me vient a la pensée qu'elle

quelle vie vous y auriez passée, je ne puis me lasser d'en rendre graces à Dieu. Qu'il soit loué de tout. Croyez-moy ce Pere est fort vertueux, & dans les matieres de Religion il a plus d'experience qu'aucun autre. Je voudrois que vous le fissiez appeller quelquefois, parce qu'il est un bon Amy, fort avisé, & un Monastere ne perd rien de posseder de telles personnes. Je luy écris, ayez soin de luy faire tenir ma lettre.

2. De crainte qu'il m'échape de la memoire, il faut que je vous declare que j'ay trouvé fort agreable le memoire ou la liste des aumônes que vous m'avez envoyée, & de la grosse somme que vous comptez avoir gagnée par vôtre travail. Dieu veuille que vous disiez vray, j'en serois extrêmement réjouie : mais quelque contentement que j'en aye, comme je vous connois assez fine & rusée, je pense que vous me venez icy donner quelque détour, & je crains même que sur ce pied vous ne me cachiez l'état de vôtre santé. Nôtre Prieure de Malagon va tellement quellement. J'ay beaucoup prié nôtre Pere de m'écrire si l'eau de Loja apportée de si loin peut être bonne, pour que j'en fasse venir. V. R. luy en fasse souvenir. Comme je luy ay déjà fait

adresser aujourd'huy une lettre par un Ecclesiastique qui va le trouver seulement pour une affaire particuliere (dont j'ay été fort réjouie) je ne luy écris point à l'heure qu'il est. Vous me faites une insigne charité de m'envoyer ses lettres. Mais tenez pour tres-certain, qu'encore bien qu'il ne m'en vienne aucune de luy, celles de V. R. me seront toujours tres-agreables. N'ayez aucun doute de cecy. J'ay déjà envoié tout vôtre Present à Madame Jeanne d'Antisco, quoy qu'il n'y ait point encore apparence d'en avoir la réponse. Il importe fort peu que le Convent fasse quelque dépense pour de semblables personnes, spécialement la nécessité n'étant plus aussi grande qu'elle étoit au commencement : parce que quand elle est effectivement telle, vous êtes plus redevable à vos Filles, qu'à toute autre personne du monde.

3. O que vous aurez de vanité de vous voir là maintenant à demy-Provinciale ! J'ay trouvé assez plaisant ce que vous dites avec un air si dédaigneux : Les Sœurs vous envoient ces couplets de vers : Cependant c'est vous qui avez tout inventé. Comme vous me dites qu'il n'y a personne par delà pour vous faire la correction, je pense que pour

vous empêcher de vous évanouir, il ne sera point mauvais que même d'icy je vous dise vos veritez. Au moins je suis sûre que vous n'avez pas dessein de dire des niaiseries, ny de faire rien qui ne paroisse être bon. Plût à Dieu que toute votre intention soit toujours dirigée à le bien servir, par ce moyen tout cecy ne sera point mauvais. Je ris en moy-même de ce que me voyant chargée de lettres, auxquelles je dois répondre, je me donne carrière à écrire des impertinences. Je vous pardonneray de bon cœur toute la louange que vous pensez vous attirer par la conduite de cette Fille aux lingots d'or, si vous pouvez y réüssir : parce que je desire extrêmement de vous voir hors de soucis, quoy que d'ailleurs mon Frere, qui fait de grands progres dans la vertu, veuille de tout son cœur vous assister dans tous vos besoins.

4. Les Poëmes qui me sont venus de chez vous m'ont été tres-agreables : J'ay envoyé à mon Frere les premiers, avec quelques - uns de ceux que j'ay reçûs depuis, parce qu'ils n'étoient pas selon leur ordre : Je croy que vous pouviez librement les faire voir au St. Vieillard, & luy dire que c'est en de semblables choses que vous passez les heures destinées à la

recreation, tout cela est langage de perfection : car tout entretien est juste lors qu'il est employé pour divertir une personne à qui on est si redevable pour la grande charité que nous en recevons, laquelle je ne puis assez admirer. Prenez garde que vos Religieuses ne s'attirent la disgrâce de nôtre Pere Garci - Alvarez, lors qu'elles disent qu'il les estime fort orgueilleuses; ne manquez pas de leur dire. Elles craignent maintenant ce qu'on doit leur écrire, parce que mon Frere leur a dit que leur lettre luy avoit été envoyée pour y répondre. Je ne sçay si je dois écrire à mon saint Prieur avant que l'on m'ait apporté ce qu'il m'envoie, parce que jusqu'alors je ne puis pas dire que je l'ay reçu. Tout ce que je puis faire est de luy écrire par le Chartier.

5. O JESUS, que je luy suis obligée pour tout le bien qu'il vous fait ! Que la lettre de ma Gabrielle nous a fait rire ! La diligence qu'apportent les Saints & la mortification de mon bon Garcie Alvarez nous a causé une grande devotion. Je recommande instamment les premiers à Nôtre Seigneur. Saluez beaucoup le dernier de ma part, & aussi toutes les Sœurs. Je les aime tant que je voudrois pouvoir écrire à chacune en par-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 86. 293*  
ticulier. Je ne sçay ce que c'est, mais il  
est certain que j'ay pour elles un amour  
singulier. Mes recommandations à la  
Mere de la Portugaise, & à la Del-  
gada. D'où vient que vous ne me man-  
dez jamais rien de Bernarde Lopez? Li-  
sez cette lettre que j'ay écrite pour l'en-  
voyer à Paterne, & si elle n'est pas bien,  
corrigez-la comme étant la Superieure  
de cette Maison-là : car je vous cede  
en ce qui est de réussir à faire ce qui est  
de plus convenable. Dieu vous paye tout  
ce que vous faites pour elles : car à vous  
parler maintenant dans le serieux, j'en  
reçois une tres-grande consolation. C'est  
pitié que je ne puis finir. Dieu veuille  
que vous n'ayez pas travaillé à enchan-  
ter nôtre Pere. Nôtre Seigneur vous en-  
chante sagement luy-même, & vous  
transforme toute en luy. Ainsi soit-il.  
Ainsi soit-il.

*Servante de V. R.*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **O** Grande Sainte, que le Ciel  
vous a rendu aimable! Dieu  
vous a communiqué une sainteté af-  
faisonnée de douceur & de discre-

294 LETTRES DE N. G. MERE  
 tion , pour nous rendre la Perfection douce & aimable. Je confesse ingénûment que le chemin de la vertu est rude & difficile : *Arcta est via que ducit ad vitam.* Mais Dieu fait couler sur ces âpretez une onction si douce & si agreable , que, comme disoit Platon tout payen qu'il étoit , si les hommes pouvoient voir des yeux du corps la Vertu en elle-même, elle leur enleveroit le cœur par une aimable violence, & les rendroit esclaves de sa beauté. Ne remarquez - vous pas, ô Chrétien! dans cette Lettre, comme dans un miroir, le visage doux & charmant de la vertu ? Dans cette Lettre , dis-je, écrite par une Sainte , de qui les desirs plus ordinaires étoient *de mourir, ou de souffrir* : afin que vous appreniez que c'est avec beaucoup de raison que S. Jean Chrysostome a dit, qu'il n'est rien au monde qui soit plus doux & plus agreable que la Vertu.

S. Jean.  
 Chryf.  
 hom.  
 12. sur  
 l'Ep.  
 aux  
 Coloss.

*Nihil est virtute jucundius, nihil moderatione suavius, nihil honestate desiderabilius.*

2. La Sainte semble imiter dans cette Lettre la douce éloquence de St. Gregoire de Nazianze, qui dans



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 86. 295

le commerce familier qu'il entretenoit par Lettres avec St. Basile, entre autres en écrit deux, dans lesquelles avec les traits d'une tres-discrete ironie il luy fait le portrait de sa chere solitude du Pont, prenant pour le sujet de cet agreable entretien qui étoit entr'eux, l'âpreté, la secheresse, & la situation horrible & monstrueuse de cet affreux desert, lequel il represente par des expressions si plaisantes, & en des termes si facetieux, qu'il se croit obligé dans la premiere de luy dire, que s'il le trouve bon il déchire ses lettres remplies de ces plaisanteries: mais qu'auparavant il rie tout son saoul, & jouisse ainsi de cet effet de son amitié à la façon des petits enfans, qui mettent en pieces les babioles qu'on leur a données pour se divertir.

*Tu quidem quæ nostra sunt dictarijs & salibus impetito & convellito, sive joco id facias sive studio, nihil istud retulerit. Risu modò, & puerilem in modum exsatiare, & amicitia nostrâ frueri.* Ce qui fait bien voir que ce n'est point contre l'élevation & la dignité souveraine de la Vertu de s'abaisser à ces petites façons humaines & familiares,

s. Greg.  
Naz.  
Epist.  
23. &  
24. entre les  
Epist.  
de St.  
Basile.

dont les Saints mêmes ont usé entre eux pour élever leurs esprits à Dieu, puis qu'il a été pratiqué par ces deux grands & insignes Docteurs de l'Eglise.

3. Il n'y a que la bonne grace avec laquelle la Sainte écrivoit, ou la plume ravissante de Monseigneur Don Jean de Palafox, qui soit capable de faire des Remarques dignes d'une si belle Lettre. Voilà pourquoy dans la juste défiance que je dois avoir de moy - même, je laisse au Lecteur un beau champ ouvert pour qu'il en fasse luy - même à son goût ; je me contenteray de découvrir simplement la doctrine que nôtre celeste Maîtresse nous y donne : parce que comme dit Monsieur l'Evêque d'Osme dans les Remarques qu'il a faites sur une autre Lettre assez semblable à celle-cy, la Sainte faisoit paroître plus d'esprit & de science en des entretiens agreables, que d'autres en des sujets tres-serieux. Mais ce que j'admire davantage dans cette Lettre, est l'adresse qu'elle fait paroître à se servir de ces petites façons de railler pour mortifier & humilier la Mere Marie de St. Joseph, dont l'esprit

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 86. 297  
avoit quelque chose de grand & d'élevé : d'où vient qu'elle ne perdoit pas les occasions qu'elle pouvoit rencontrer de luy donner quelque humiliation.

4. Dans le deuxième nombre la Ste. témoigne sa joye pour le compte que cette Prieure luy avoit envoié de la somme que ses Filles avoient gagnée du travail de leurs mains, qu'elle leur avoit si étroitement ordonné, mais de crainte que la vanité ne s'empare de l'esprit de cette Prieure, elle la luy ôte comme avec la main, lors qu'elle luy fait entendre le soupçon qu'elle a qu'il n'y ait dans cette lettre un petit détour qui s'éloigne de la droiture de la verité, & qu'elle ne prenne un biais qui n'est point de la simplicité d'une colombe, mais qui tient un peu de la finesse du renard, dont les artifices sont si subtils, qu'ils se glissent même parmy ce qui est bon, d'où vient qu'il est, comme dit le S. Esprit, tres-difficile de découvrir ses menées. Mais la Sainte n'entendoit pas raillerie, parce que toutes ses paroles, quoy que de plaifanterie, n'étoient dirigées qu'à la connoissance

5. Dans le 3. nombre elle donne encore à cette Mere deux autres petit coups, l'un contre la vanité, l'autre contre la presumption : car cette Prieure ayant écrit à nôtre Sainte qu'elle sçauroit bien entretenir une certaine Novice ou pretendante, qui des biens qu'elle devoit apporter pouvoit dégager le Convent des dettes qu'il avoit falu contracter pour son établissement, elle luy dit d'un air assez gracieux. *Je vous pardonne la vanité que vous avez de sçavoir entretenir celle aux lingots d'or, si vous y réussissez.* Avec quoy elle luy découvre sous l'or qui brille dans la monnoye, celuy qui fait le prix solide de l'humilité, & l'enseigne à se défier d'elle-même pour mettre toute sa confiance en Dieu seul : parce que le succez de la vocation dépend de celuy qui l'a fait naître, & à qui seul appartient de luy donner sa derniere perfection. D'ailleurs voyant que cette Prieure tiroit de grands secours de la personne du Pere Jérôme Gratian, elle luy dit encore : *O que vous ferez à l'heure qu'il est vaine & glorieuse de vous voir comme à demy-Provinciale!*

Pour luy apprendre, & à nous, de ne pas nous en faire accroire si nous sommes dans la faveur de nos Supérieurs : mais en même temps elle fait une excellente leçon aux Supérieurs d'user d'un juste temperament dans la demonstration de ces faveurs, en les dispensant autant qu'il se peut également à tous leurs sujets.

6. Et comme cette Prieure avoit envoié à la Sainte, quelques couplets de vers ou quelques chansons spirituelles qui avoient été le sujet des recreations innocentes des Religieuses, elle la met aussitôt, pour ainsi parler sur la sellette, pour luy prononcer la sentence après avoir examiné le fait, & la condamner de presumption dans sa conduite, parce qu'elle affectoit de paroître intelligente. Ce que la Sainte fait adroitement pour guerir le secret orgueil qui travailloit l'esprit de sa Fille, & qui pouvoit la faire évanouïr, & pour luy apprendre à employer pour le service de Dieu les avantages naturels qu'elle avoit reçûs de sa main. C'est sur le même pied qu'elle dit à la fin de la Lettre, nombre cinquième. *Lisez la Lettre que j'ay écrite pour les Re-*

*ligieuses de Paterne, & si elle n'est pas bien, corrigez-la, comme étant Supérieure de cette Maison-là. Car je vous cede en ce qui est de mieux réüssir à faire ce qui est de plus convenable.* Elle luy fait dans ce peu de mots une correction tacite, & l'enseigne par son exemple à être humble de cœur, & à vouloir passer pour ignorante, en quoy consiste la véritable sagesse, comme dit l'Apôtre St. Paul, *Stultus fiat ut sit sapiens.* C'est ainsi que la Sainte faisoit la fonction de Maîtresse d'une maniere d'autant plus excellente, qu'elle imitoit elle-même son Maître & son Epoux, parce que comme luy, elle n'enseignoit pas seulement la vertu par ses paroles, mais beaucoup plus par la pratique; c'est ainsi dis-je, qu'elle enseignoit ses Filles, dont elle cherchoit dans toutes les occasions le profit spirituel, les conduisant par ce chemin si doux à la possession de la véritable grace.

7. Le 2. nombre nous montre un rare exemple de la charité que la Sainte avoit pour les infirmes: car parlant de la Prieure de Malagon elle dit; *Faites-moy sçavoir si l'eau de Loja étant apportée de si loin pourra luy*

S. TERESE DE JESUS. *Let. 87.* 301  
*être profitable, afin que j'en fasse venir.*  
Loja est une Ville d'Andalousie à huit  
lieües de celle de Grenade, ses eaux  
sont fort renommées en Espagne, &  
elle est distante de Toledé où étoit la  
Ste. de plus de cinquante lieües. Ce-  
pendant elle ne fait pas de difficulté  
de faire apporter de si loin un peu  
d'eau pour soulager une malade.  
Amour assûrement bien rare! charité  
tout - à - fait extraordinaire !

---

## LETTRE LXXXVII.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Neuvième, écrite  
de Toledé l'an 1577.*

### J E S U S

1. **S**Oit avec vous, ma Fille. Je ne  
vous ay pas écrit davantage à  
cause de mon indisposition, comme vous  
le verrez dans ce papier, & je n'ay pas  
voulu le faire jusqu'à ce que je me por-  
tasse mieux pour ne vous point donner de  
la peine. Quoy que je sois notablement

mieux , ce n'est pas néanmoins de sorte que je puisse écrire beaucoup , parce que j'en ressens aussitôt un grand dommage : mais pour avoir été si mal , je suis revenue fort vite en convalescence , gloire soit à Dieu , & qu'il vous paye les bonnes nouvelles que vous m'avez écrites : je vous assure qu'elles ont été pour moy extrêmement bonnes , au moins celles qui concernent vôtre Maison , parce que ce m'est une grande consolation de vous voir en repos. C'est une grace que j'ay demandée avec beaucoup d'instance à Nôtre Seigneur , voilà pourquoy je vous en donneray fort volontiers les étrennes. Plût à Dieu , que vous m'entendiez , parce qu'avec des richesses , avec la charge de Prieure , & avec de si heureux succez en tout vous avez maintenant grand besoin d'un puissant secours pour conserver l'humilité.

2. En effet il me semble que Dieu a dessein de vous rendre humble par les graces mêmes qu'il vous accorde. Qu'il soit benî à jamais. Partant vous pouvez vous assurer qu'elles vous viennent de sa main. A la mienne volonté que j'eusse les mêmes assurances de la Sœur de St. Jérôme. Cette Fille me donne beaucoup de peine. Croyez-moy , il faudroit qu'elle



ne fut pas éloignée de moy , ou de quelqu'un qui la tint toujours dans la crainte. Dieu veuille que le demon ne nous joie pas un coup de son métier , qui nous donne cy-après bien de la besogne. V. R. avertisse la Prieure qu'elle ne luy permette pas d'écrire seulement un mot , & dites-luy à l'occasion de la lettre que j'envoie , que je suis persuadée qu'elle est travaillée d'une mauvaise humeur qui la trouble , & que si ce n'est point cela , c'est quelque autre chose de pis. Comme Lundy prochain le Muletier doit partir d'icy , par qui je pourray vous écrire plus au long , je n'en diray pas icy davantage.

3. J'ay eu un tres-sensible déplaisir de ce que nôtre Pere fait des informations de ce qui a été dit contre nous , parce que ce sont des impertinences , dont il faut se moquer & les laisser dire. Pour moy j'y ay trouvé une grande satisfaction. J'ay de la joye de sçavoir que vous êtes en santé , Dieu vous la conserve & à toutes les autres. Ainsi soit-il. Recommandez-moy à Nôtre Seigneur. Parce que cette lettre arrivera peut-être la premiere , je n'ay pas voulu laisser cette commodité sans vous écrire. J'écriray à la Mere Souvrieure , parce que j'ay

304 LETTRES DE N. G. MERE  
*trouvé ses plaintes assez plaisantes. La  
Prieure de Malagon est tres-mal. C'est  
aujourd'huy le dernier Février 1577.*

*Indigne Servante de V. R.*  
TERESE DE JESUS.

*Il y a quelques jours que je tiens prête  
la réponse que je dois faire à la Mere de  
notre Pere , elle sera envoiée Lundy :  
Cette Dame m'a écrit le sujet qu'elle  
avoit eu d'une grande joye.*

## REMARQUES.

I. **C**ette Lettre est d'une gran-  
de utilité , & la Sainte a pû  
dire, comme fit autre-fois St. Gre-  
goire de Nazianze dans la Lettre  
qui suit immédiatement les deux que  
nous avons citées dans les Remar-  
ques sur la Lettre precedente, & qui  
est adressée au même S. Basile : *Qua  
hactenus de Pontica conversatione scrip-  
simus , ludicra fuêre , non seria : qua  
verò jam scribo , vehementer seria sunt.*  
Tout ce que je vous ay marqué jus-  
qu'icy de la maniere dont j'ay vécu  
dans le desert du Pont, n'a été que par  
forme de divertissement, & je n'y ay

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 87. 305  
point du tout apporté aucune application sérieuse : mais ce que je vous écris à présent est tout-à-fait dans le sérieux. Ainsi nôtre Ste. Mere pouvoit dire à sa chere Fille : la Lettre precedente ne contenoit que des plaisanteries pour égayer & éprouver en même temps vôtre esprit , mais dans celle-cy mon dessein est de ne traiter que des choses de grande conséquence , parce qu'elles regardent la verité , à la connoissance de laquelle nous devons nous appliquer de toutes nos forces , si nous prétendons la posséder un jour pour jamais.

2. Dans le premier nombre elle nous represente l'embarras qui se trouve dans l'abondance des richesses temporelles pour pouvoir travailler à l'acquisition des éternelles , parce que , comme dit Nôtre Seigneur , elles sont des épines qui suffoquent la semence des vertus , & l'empêchent de produire des fruits : car comme elles attirent puissamment les sollicitudes de l'esprit , celui-cy en demeure moins libre pour se donner à Dieu. *Solet etenim rerum abundantia,* dit St. Gregoire, *tantò magis*

306 LETTRES DE N. G. MERE  
*à Divino timore mentem solvere ;  
quantò magis hanc exigit diversa co-  
gitare.*

3. Dans le deuxième nombre elle parle d'une Religieuse appelée Isabelle de St. Jérôme, qui selon ce que je puis juger étoit allée de Seville à Paterne avec quelques autres pour reformer le Convent qui étoit dans cette dernière Place. Il semble que la Sainte n'étoit point satisfaite de l'esprit dont cette Sœur se conduisoit, ce qu'elle témoigne non seulement dans cette Lettre, mais encore dans la soixante-troisième du premier Tome, nombre 7. Le remède qu'elle prescrit pour cela, est qu'on ne luy permette pas d'écrire aucune chose qui touche les Revelations, qui est une excellente instruction, & un avis tres-salutaire pour de semblables personnes : parce que la Revelation, si elle est fausse, & que l'on s'y attache avec opiniâtreté, ne nuit qu'à l'Ame qui la reçoit & y defere : mais celle qui est écrite est dommageable à l'Ame, & à tout le Corps de la Religion : car le bruit en volant d'un côté & d'autre avec les aîles du papier, chacun en fait la

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 87. 307  
critique à sa mode : ce qui est s'ex-  
poser à divers jugemens, & à de  
grandes tromperies.

4. Dans le troisiéme nombre la  
Sainte témoigne du ressentiment de  
ce que le Pere Jerôme Gratian faisoit  
des informations à Seville pour la  
justifier avec ses Filles, & détrom-  
per ceux qui avoient trop facilement  
donné créance à celles que des mal-  
intentionnez avoient faites à leur  
charge. Telle étoit la grandeur de  
son Ame, & l'élevation de son esprit,  
qu'elle se rioit des injures & des ou-  
trages qu'elle recevoit, & avoit de  
la peine de voir qu'on voulut la dé-  
fendre, suivant en cela l'avis salu-  
taire de St. Bernard, qui dit que la  
verité n'a pas besoin de preuves pour  
se faire connoître : parce qu'elle suffit  
d'elle-même & par sa seule presence  
à lever le masque au mensonge. *Nec*

s. Bern.  
Serm. 6.  
in Psal.  
*Qui ha-  
bitat, in  
fine.*

*verò in re manifestissimâ nostro arbitror  
opus esse eloquio, quod videlicet sola sit  
veritas quæ palliatam detegit falsitatem.*



## LETTRE LXXXVIII.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Dixième, écrite  
à Toledé l'an 1577.*

## J E S U S

**I** **S**oit avec *V. R.* & vous paye tant & de si beaux presens que vous me faites. Tout est arrivé heureusement & bien conditionné. Comme j'ay dessein de traiter de cecy plus au long par la commodité du Muletier, dans la presente Lettre je ne vous diray que des choses d'importance. J'ay envié le bonheur de cet Ange. Dieu soit loué, qui luy a fait meriter d'aller si-tôt jôuir de luy, dont je ne doute aucunement. Croyez que toutes les autres choses ont été les effets manifestes de la frenesie: Voilà pourquoy n'en faites point d'état, & n'en parlez point, non plus que de ce que Beatrix a dit. J'ay beaucoup estimé sa grande charité; faites-luy mes recommandations, & remerciez-la de ma part: faites mes complimens à sa Mere, & à toutes. La fièvre de *V. R.* & ce qui touche la Sou-

prieure, me donne une grande inquietude. Qu'il plaise à Nôtre Seigneur que le mal ne dure pas aussi long-temps qu'il a accoûtumé de faire. Vous êtes un si petit nombre que, je ne sçay comment vous pouvez supporter le travail qu'il y a. Dieu y pourvoye comme il le peut ; pour moy j'en suis fort en peine.

2. Quant à ce que vous dites de la sepulture, sçachez qu'il a été bien fait : Nous les enterrons icy dans le Cloitre, voila pourquoy j'ay dessein de procurer une Ordonnance de nôtre Pere, pour qu'il soit ainsi pratiqué par tout : car tout le reste est pour des Religieuses qui n'observent point la clôture. Ainsi le Pere Garcie Alvarez a eu grande raison ; faites-luy mes recommandations. Pour ce qui est d'entrer dans la clôture en de semblables necessitez, il semble qu'il ne faudroit pas qu'il fut de la sorte : Cependant tout bien considéré il est mieux que ce soit luy qui y entre toujourns, parce que le Convent de nos Peres est si éloigné, que je ne voy point comment ils pourroient rendre ce service. Ce qui me fait resoudre que le plus expedient est, que le Pere Garcie Alvarez le fasse, étant tel qu'il est, & confessant toujourns les Religieuses. Je traiteray de cette

affaire avec nôtre Pere , & je vous enverray la licence que j'en auray obtenüe: Je le verray , s'il plaît à Dieu , devant Pâques , à cause que le Nonce l'a fait appeller , & il semble que les affaires vont maintenant sur un bon pied. Considérez quelle joye j'en auray. Il est allé à Caravaque & à Veas. Je vous envoie cette Lettre que j'ay reçüe de la Mere de St. Albert , afin que vous sçachiez comme elles se portent. Nous n'avons pas encore terminé les affaires de ce Monastere ; recommandez-les à Dieu, & n'oubliez pas en vos prieres celles de Veas , qui me tiennent dans un grand soucy à cause de leurs Procez. Je n'eus pas plutôt reçü hier vôtre lettre, que je trouvoy une commodité pour l'envoyer à nôtre Pere. Pendant que je seray icy je vous payeray le soin que vous avez eu de luy faire adresser mes lettres. Recevez la Sœur converse ; plût à Dieu que celle-là seule suffise à vous tirer de peine : j'ay déjà averty nôtre Pere que je devois vous écrire de la prendre.

3. Pour ce qui touche la renonciation faite en faveur de la bonne Sœur Bernarde, prenez garde, que comme elle a encore son Pere & sa Mere, le Monastere ne doit pas heriter , parce que les



Parents sont heritiers ; mais s'ils fussent morts devant elle , alors le Monastere auroit herité. Cela est certain , & je l'ay appris de gens tres - sçavans : parce que les Peres & les grand - Peres sont heritiers forcez ou necessaires , & le Monastere ne le peut être qu'à leur défaut. Toute l'obligation qui leur demeure est de donner sa dot , & s'ils ne sçavent rien de cette autre chose , par aventure loüeront - ils Dieu de ce que vous voulez convenir si amiablement avec eux. Au moins s'ils vous donnoient à proportion de la caution qu'ils avoient donnée pour le payement , ce seroit encore beaucoup. Vous verrez par - delà ce qui se peut faire en cette rencontre , mais il n'est pas convenable qu'ils laissent de donner une dot. Le Pere Nicolas jugera ce qui est plus expedient. Recommandez - moy beaucoup à luy , au Pere Gregoire , & à ceux auxquels j'ay coûtume de le faire. Demeurez avec Dieu. Quoy que je sois mieux du mal de tête durant quelques jours , il n'y en a point auquel je sois exempte d'un grand bruit , qui fait que ce m'est une grande peine d'écrire. La Mere Prieure de Malagon me devra tenir long - temps compagnie : Mais je suis grandement affligée de ce que sa maladie

312 LETTRES DE N. G. MERE  
nous laisse si peu d'esperance de sa guerison : Il est vray qu'elle se trouve beaucoup mieux , parce qu'elle a plus d'appetit , & que même elle se leve du lit , mais tandis que la fièvre ne la quitte point , à ce que dit le Medecin , on ne sçauroit faire grand fond là-dessus. Dieu qui est tout-puissant pourroit nous faire cette grace , demandez-la instamment. Comme elle vous écrit elle-même , je ne vous en dis pas davantage. C'est aujourd'huy le sixième de May l'an 1577.

Indigne servante de V. R.  
TERESE DE JESUS.

Faites de grandes recommandations de ma part à ma Gabrielle : j'ay été fort réjoüie de sa lettre , & de l'assurance qu'elle me donne de sa santé. Dieu la donne à toutes comme il le peut. Ainsi soit-il. Ainsi soit-il.

## REMARQUES.

1. C'Est icy la réponse à une Lettre que la Mere Marie de St. Joseph avoit écrite à la Sainte, pour luy donner avis que Nôtre Seigneur avoit appelé de ce monde une  
Reli-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 88.* 313  
Religieuse du Convent de Seville,  
laquelle devoit avoir été grande ser-  
vante de Dieu, puisque la Sainte  
dit qu'elle ne doutoit aucunement  
de sa Beatitude, & qu'elle étoit as-  
sûrément allée jouïr de la claire vi-  
sion de Dieu (ô quel bonheur pour  
elle!) parce qu'elle avoit fait une si  
bonne fin. Helas nous sommes icy  
toujours dans le danger & dans l'in-  
certitude du sort qui nous doit  
échoir! Nous marchons entre le Pa-  
radis & l'enfer. Nous pouvons être  
sauvez, il est vray; mais nous pou-  
vons aussi être damnez: la distance,  
qu'il y a de nous à l'un ou à l'autre  
de ces deux états, dépend de nôtre  
consentement, pour lequel il ne faut  
qu'un moment. O moment, qui ne  
te craindra point, puisque tu nous  
exposes à perdre Dieu pour une  
Eternité! Selon ce que la Sainte dit  
dans le premier nombre, il semble  
qu'à l'heure de la mort il y avoit paru  
quelque chose d'extraordinaire, com-  
me de Vision ou de Revelation tant  
en la Malade, qu'en la Sœur Beatrix  
de la Mere de Dieu, qui en a eu de  
tres-signalées: mais la Sainte coupe  
chemin aux suites incertaines & dan-

gereuses de ces fortes de choses par ion admirable prudence , lorsqu'elle leur ordonne de n'en rien croire, de n'en faire point d'état , ny d'en rien dire à personne, parce que tout pouvoit être une rêverie ou frenesie causée par la violence de la maladie. Elle en use de la sorte , afin que ses Filles ne s'attachent point aux Visions ny aux Revelations , qui peuvent les exposer au danger d'être trompées : mais qu'elles ayent soin d'imiter les vertus de leur Sœur, qui en les pratiquant avoit mérité une si heureuse fin. Mais en même temps elle nous enseigne avec quelle attention & maturité nous devons recevoir & traiter ces matieres si delicates , pour n'en être pas ébloüis.

2. Dans le second nombre elle leur prescrit la maniere qu'elles devoient observer dans la sepulture des Religieuses qui venoient à mourir, & la retenüe nécessaire avec les Personnes qu'il faut admettre dans la Clôture, pour les aider à bien faire ce dernier passage, lorsque les Religieux, pour être trop éloignés , ne peuvent pas leur rendre ces derniers secours & devoirs de charité. Elle veut qu'il

S. TÈRESE DE JESUS. *Let.* 89. 315  
n'y ait point d'autre pour cela que le  
Chapelain, puis qu'il entendoit ordi-  
nairement les Confessions des Sœurs,  
& qu'il étoit d'une vertu éprouvée.  
Dans le troisiéme enfin, elle regle  
la façon dont elles doivent se com-  
porter envers les Parens de la De-  
funte au sujet de l'heredité, parce  
qu'ils y avoient renoncé en faveur du  
Monastere: car les Religieuses n'ay-  
ant pas les mêmes prohibitions que  
les Religieux, elles peuvent heriter.  
Et elle leur demande qu'elles cher-  
chent & prennent tous les moyens  
possibles de s'accorder avec eux,  
pour éviter les bruits & les incon-  
veniens des procez.

---

## LETTRE LXXXIX.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Onzième, écrite  
de Toledé l'an 1577.*

J E S U S

1. *S*oit avec V. R. ma Fille. Je pense  
que la Lettre que je vous ay écrite  
par le Courier vous sera rendüe avant

celle-cy. Je vous envoie maintenant les Crucifix, qui sont pareils à ces autres. Ils ne coûtent que neuf reales chacun moins quinze deniers, comme je croy, quoy qu'ils m'eussent dit auparavant qu'on ne les feroit pas moins d'un ducat. Un Tourneur y doit faire des trous: & la raison de vous les envoyer ainsi a été qu'on me les a apportés au temps de Pâques, lors qu'on ne pouvoit pas travailler. Comme ils ne sont pas chers, je voudrois vous en envoyer davantage. J'ay un grand desir d'apprendre des nouvelles de la bonne Bernarde. Je vous ay déjà fait sçavoir que Dieu nous a ravi une Sœur de cette Maison, dont j'ay eu un grand regret.

2. Pour ce qui est de declarer à Gar-

\* C'è. cie \* Alvarez la conduite que vous tenez  
 toit le dans l'oraison, je ne voy pas quelle rai-  
 Chape- son il y peut avoir pour ne le point faire,  
 lain des puisque vous n'en avez point à laquelle  
 Carme- on puisse trouver matiere de critique, non  
 lites de on puisse trouver matiere de critique, non  
 Seville. plus qu'aucune des autres qui marchent  
 de même pas que vous: il paroîtroit même  
 étrange si vous ne le faisiez pas, specia-  
 lement après que nôtre Pere Visiteur l'a  
 dit. Faites-luy beaucoup mes recomman-  
 dations. O que je voudrois pouvoir en-  
 voier mon petit (::) livre au saint Prieur  
 des Grottes, qui me l'a demandé! l'ob-  
 C'étoit le livre desavie

ligation que nous luy avons est si grande, que je souhaite de luy donner cette satisfaction. Il ne nuiroit pas encore que Garcia Alvarez le vît, parce qu'il pourroit y remarquer nôtre maniere de proceder, & il y decouvrirroit beaucoup de nôtre conduite dans l'oraison. Si ce livret étoit par-delà je le ferois, puisqu'il nous est impossible de rendre à ce saint autant de service que nous luy en sommes redevables, qu'en accomplissant ce qu'il demande. Peut-être se fera-t'il un jour. J'ay été si occupée aujourd'huy que je ne puis m'étendre davantage.

3. Je vous ay déjà dit qu'une de nos Religieuses étoit allée au Ciel, & vous ay écrit les travaux que nous avons soufferts, & la joye que m'a donné l'entrée de Nicolas. (§) J'estime beaucoup les

honnêtetés que vous faites à celles de Pat-  
terne, comme elles me l'écrivent. Croyez  
que ç'a été par un effet de la Providence  
de Nôtre Seigneur qu'il y est demeuré là  
quelqu'un qui eut autant de charité que  
V. R. pour faire du bien à toutes. J'es-  
pere que Dieu vous donnera de grands ac-  
croissemens pour cette charité. Je ne croy  
pas pouvoir écrire aujourd'huy au Pere

(§)  
Eile  
parle de  
l'entrée  
de N. P.  
Nico-  
las de  
JESUS  
M A -  
R I A  
dans la  
Reli-  
gion,  
lequel

O 3

prit l'Habit à Seville, l'an de l'Incarnation de  
Nôtre Seigneur 1577.

318 LETTRES DE N. G. MERE  
Prieur des Grottes; je le feray un autre  
jour. Qu'il ne sçache donc rien de cette  
lettre. Je me recommande à toutes, mais  
particulièrement à ma Gabrielle, à qui  
je voudrois pouvoir écrire. Ha quel desir  
j'ay de voir cette Veuve déjà entrée dans  
la Maison & même professe! Dieu le  
fasse, & me conserve V. R. Ainsi soit-il.  
Je vous ay aussi envoié une Lettre de  
Madame Louïse. La dernière fête de  
Pâque l'an 1577.

Indigne servante de V. R.  
TERESE DE JESUS.

---

## LETTRE XC.

A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Douzième, écrite  
de Toledé l'an 1577.

J E S U S.

1. **L**A grace du St. Esprit soit avec  
vous, ma Fille. J'aimerois beau-  
coup mieux apprendre que vous vous portez  
bien, que de recevoir tous les presens que  
vous m'envoiez, quoy qu'ils soient assez  
beaux pour une Reine. Notre Seigneur



*vous le rende. L'Eau de Nasse est tres-belle, il y en a abondamment, & elle est venue fort à propos. Je vous en remercie infiniment. Les Corporaux sont tres-propres. Il semble que Dieu vous a inspiré cela: parce que la Prieure de Segovie m'a déjà envoié une pâle; je l'avois prié de me la faire, s'il vous en souvient, lorsque j'étois encore chez vous. Elle est toute de points coupez parsemée de perles mêlées de petits rubis faits à l'aiguille. On dit qu'elle vaudra bien trente ducats avec les Corporaux que Beatrix a faits, & avec la petite croix. Il n'en faloit plus qu'une autre semblable pour subvenir à tout le besoin que nous en avons en cette Maison. Ces Corporaux sont si propres qu'à mon sens ils paroissent meilleurs que tout le reste. L'Eau est arrivée bien conditionnée, & il y en a presentement assez. Celle qui s'en est servie a dit qu'elle étoit excellente. Je ne desire rien tant que de pouvoir vous payer en quelque chose ce que vous m'avez envoié, parce qu'enfin c'est un grand témoignage d'amour. Je ne me souviens point d'avoir veu en ma vie rien de plus sec que ce Pais-cy en choses qui peuvent donner de la satisfaction. Comme je venois nouvellement de chez vous, cela m'a fait paroître cet*

endroit où je suis, encore beaucoup plus sterile qu'il n'est.

2. J'ay donné ordre de payer icy maintenant les cent ducats que l'on m'a donnés de delà par l'ordonnance d'Ascensio Galiano: je ne sçay pas si vous vous en souvenez, les cinquante étoient pour Martan de ce qu'il avoit dépensé pour la Maison lors que nous en partîmes, & les autres cinquante étoient pour en payer le loyer. Comme cet homme est venu à mourir j'ay eu soin de faire ce payement, & je continueray ainsi jusqu'à ce que je vous voye entierement delivrée de ces soucis. Vous avez assez d'occasions de souffrir, que Nôtre Seigneur vous envoie; vôtre maladie & celle de la Souÿprieure qui commencent avec l'Esté me causent à present une grande peine. Dieu y apporte le remede, parce qu'autrement je ne sçay pas ce que vous pourrez faire.

3. Je vous ay déjà mandé de recevoir la Sœur Converse, & de laisser le corps de cette petite Sainte dans le chœur, où il est, parce que nous devons être enterrées dans le Cloître, & non pas dans l'Eglise. Je vous écris en même temps que cette Sainte ayant encore son Pere & sa Mere, quoy qu'ils eussent renoncé en faveur de la Maison, c'est à eux d'heriter; & qu'au contraire s'ils estoient venus à mourir les premiers,

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 90. 321*  
alors le Convent auroit herité. Mais ils  
sont obligez à luy donner une dot compe-  
tente. Voilà pourquoy ajustez cela comme  
vous pourrez (s'il étoit possible que ce  
fut pour la somme dont on a donné cau-  
tion, ce seroit une grande chose) & de-  
sistez de cette perfection pretendüe: parce  
qu'encore que nous fassions quelque chose  
de plus, ils ne laisseront pas de dire que  
nous avons desir d'avoir de l'argent.  
Enfin on doit faire ce que nôtre Pere en  
ordonnera. Ecrivez-luy à ce sujet, &  
traitez-vous bien pour l'amour de Dieu.

4. J'ay pitié de la Mere \* Briande,  
quoy qu'il semble qu'elle se porte mieux  
depuis qu'elle est venue icy. Je me réjouis  
beaucoup avec elle. Comme elle doit vous  
écrire, à ce qu'elle m'a dit, je ne vous  
diray rien davantage sur son chapitre.  
Vous aurez scû que le Nonce a fait ap-  
peller nôtre Pere. Il semble que les affai-  
res sont sur un bon pied; recommandez-  
les à Dieu: qu'il vous garde & vous fasse  
une grande sainte. J'ay porté envie à la  
bonne Sœur Bernarde: on l'a beaucoup  
recommandée à Nôtre Seigneur dans tou-  
tes les Maisons de deça, quoy que je croye  
qu'elle n'en a pas besoin. C'est aujour-  
d'huy la veille de l'Ascension l'an 1577.

\* C'é-  
toit la  
Prieure  
de Ma-  
lagon,  
qui  
étoit  
déjà à  
Toledo

*De vôtre Reverence*  
TERESE DE JESUS.

---

LETTRE XCI.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Treizième, écrite  
de Toledé l'an 1577.*

J E S U S.

1. **L**A grace du S. Esprit soit dans  
l'Ame de V. R. ma Fille. Je  
suis extrêmement affligée de tant de tra-  
vaux que vous souffrez, & particulie-  
rement de la fièvre qui vous tourmente,  
mais qui aspire à la sainteté doit endu-  
rer encore plus que tout cela. Notre Pere  
m'a envoié la lettre que vous luy aviez  
écrite le 10. de ce mois. J'ay mal à la  
tête : cependant je n'ay point laissé tous  
ces jours-cy d'avoir soin de m'inform-  
er de l'état de vôtre santé, & de celle de  
la Mere Souprieure, dont la maladie  
m'a causé une grande peine. La Mere  
Briande est de temps en temps un peu

mieux, mais incontinent après elle retombe dans ses indispositions qui la reduisent à un tres-mauvais état. Le soulagement que j'ay de mon mal de tête consiste à ne point sentir une si grande foiblesse que j'en sois empêchée d'écrire & de travailler plus que de coûtume. Mais le bruit est toujours au même point, & fort fâcheux : voilà pourquoy je me sers de la main d'une autre pour écrire toutes les lettres, dont je ne puis pas me dispenser, si ce n'est pour des affaires secretes. Ainsi ayez patience en cela comme en tout le reste. Tout ce que j'ay dit jusqu'icy étoit déjà écrit lors que mon Frere arriva, qui vous fait beaucoup ses recommandations. Je ne sçay pas s'il vous écrira. Je veux dire que c'est mon Frere Laurent : il se porte bien graces à Dieu, & il s'en va à Madrid pour ses affaires. O qu'il a vivement ressenti vos travaux ! Je vous le dis que c'est tout de bon que Dieu veut vous faire tres-vertueuse. Ayez toujours courage, après ce temps-cy il en viendra un autre, & vous vous réjouirez de vos souffrances.

2. Ne vous opposez en aucune maniere à l'entrée de cette petite Esclave, parce que dans les commencemens des Maisons on passe au-dessus de certaines

choses que l'on ne feroit pas autrement, & il ne faut pas la vouloir porter d'abord à ce qui est de perfection, mais l'apprendre à bien servir, car on ne demande pas tant d'une Sœur Converse, & elle pourra être toute sa vie sans faire profession, si l'on juge qu'elle n'en soit pas capable. Le pis est pour sa Sœur: ne laissez pas néanmoins de la recevoir aussi, & tâchez d'obtenir de Dieu qu'elle soit bonne. Ne pressez ny l'une ny l'autre sur des points de perfection. Il suffit qu'elles gardent bien ce qui est d'essentiel: vous êtes fort obligées à cette petite Esclave, parce qu'elle vous délivre d'un grand travail. Il faut souffrir quelque chose; nous en usons ainsi par tout ailleurs dans les commencemens, parce que l'on ne peut moins faire.

3. Si cette autre Postulante est si vertueuse, recevez-la; car il en faut recevoir à proportion de celles qui meurent. Ne vous en donnez pas de peine, elles vont droit au Ciel. Je découvre maintenant combien grande sera la perte que vous devez faire de la bonne Sôuprieure: nous procurerons que celles de Paterne retournent lors que les affaires seront établies. O quelle lettre j'ay écrite à V. R. & au

S. TERESE DE JESUS. Let. 91. 325

Pere Gregoire ! Dieu veuille qu'elle vous soit renduë. Que je vous y traite de la belle maniere l'un & l'autre pour avoir voulu changer de Maison ! Je ne comprends pas comment vous avez pû vouloir faire une si grande extravagance. Recommandez-moy à luy ( au P. Gregoire ) à tous mes Amis, & à mes Filles. Comme ce Pere ne fait que d'arriver, je ne veux pas luy en dire davantage. Dieu vous garde : mais ayez aussi un grand soin de vous conserver vous-même, parce que je suis plus en peine de vôtre maladie, que de toute autre chose. Par charité je vous demande & à Gabrielle de vous bien traiter, & vous ordonne à l'une & à l'autre de porter du linge, & de vous abstenir de la pratique des rigueurs en un temps de si pressante necessité. Il n'y en a gueres icy qui soient en santé. Recommandez-moy à toutes. Dieu me conserve V. R. Je ne sçay comment je vous aime tant. Briande vous salüe, & toute malade qu'elle est, elle me tient touïours compagnie. C'est aujourd'huy le 28. de Juin. Cherchez de l'argent d'emprunt pour acheter à manger, on le payera puis après. Ne vous laissez pas avoir faim; cela me donne beaucoup de peine. C'est ainsi que

326 LETTRES DE N. G. MERE  
*nous en cherchons icy, & Dieu y pour-  
voit puis après.*

*De vôtre Reverence*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. **L**Es souffrances du Monastere de Seville étoient dans leur plus grande violence, lors que la Sainte écrivit cette Lettre, & la suivante, par lesquelles elle encourage la Mere Marie de St. Joseph, parce que ce fut elle qui reçût de plus près, & sur qui allerent fondre plus à plein les coups de cette horrible persecution: Voilà pourquoy elle luy propose les doux fruits que produit la souffrance, & la joye qu'il y a d'avoir enduré avec une heroïque patience. C'est dans cette disposition que le Juste, à l'imitation de l'Apôtre, ne pouvant contenir dans son cœur la joye qui le transporte, il la fait évaporer par des Cantiques de loüange qu'il donne à Dieu, & qu'il entonne avec allegresse parmy les plus épais ténèbres des afflictions, où il est éclairé par les rayons du



béau jour de l'Éternité qui réveille ses esperances. *Carmen in nocte*, dit St. Gregoire, *est latitia in tribulatione*, *quia etsi pressuris temporalitatis affligimur, spe jam tamen de aternitate gaudemus.*

S. Greg.  
lib. 26.  
Moral.  
cap. 11.

2. Dans le deuxième nombre la Sainte nous éclaire avec le flambeau de sa celeste prudence, & nous échauffe par le feu de sa tres-ardante charité, lors qu'elle dit à la Mere Marie de St. Joseph qu'elle ne s'oppose aucunement à ce qu'une petite Esclave, qui avoit déjà sa liberté, prenne l'habit de Sœur Converse, parce qu'elles luy étoient fort obligées. Elle les avoit sans doute servi en Esclave hors de la Clôture, dans toutes les occasions qui s'étoient presentées depuis leur entrée dans Seville: Elle ajoûte qu'elle ne devoit point *la presser sur des points de perfection, mais plutôt la soulager, & faire en sorte qu'elle travaillât.* En quoy elle enseigne la vraye perfection, qui consiste à s'accommoder aux obligations de l'Etat que l'on a embrassé, conformément à sa profession, la Sœur laye à son travail, & celles du Chœur à leurs fonctions:

Bien que la Sainte ait aussi par son exemple enseigné les dernières de se faire à toutes mains, & de laisser le Breviaire pour prendre la poëlle à frire, avec laquelle la Sainte fut trouvée un jour ravie en extase, faisant ainsi une heureuse metamorphose de la cuisine en un Chœur, pour y louer & adorer la Divinité qui est par tout.

3. Mais reprenant le discours de nôtre petite Esclave, s'il est vray qu'elle doive porter encore ce nom après qu'elle a eu l'honneur d'être faite Epouse de JESUS-CHRIST, & de devenir fille d'une si sainte Mere; il est constant que la Sainte a pû la recevoir parmy ses Filles, ayant déjà obtenu auparavant sa liberté. Le droit commun n'y étoit pas contraire; & le particulier de nôtre Religion ne le défendoit point alors, parce que nos Loix & Constitutions n'étoient pas encore faites. Il est encore tres-certain qu'elle ne la reçût point par principe ou motif d'interêt, comme seroit de subvenir à la nécessité de ses Filles, puis qu'elle la prit purement par charité. L'unique motif qu'elle eut pour cela

S. TERESE DE JESUS. *Let. 91.* 329  
fut de pourvoir cette pauvre fille,  
qui n'avoit pas d'autre ressource dans  
le monde. Ce fut donc un effet de  
son ardante charité, & une marque  
de la vaste étendue de son cœur Se-  
raphique qui embrassoit indifferem-  
ment toutes les Ames rachetées au  
prix du Sang du Fils de Dieu. Elle  
ouvre par cette action les entrailles  
d'une pieté Chrétienne formée sur  
celle de Dieu même, & elle montre  
un cœur si reconnoissant qu'elle ne  
peut mettre en oubly les services  
d'une Esclave qu'elle prend pour en  
faire sa fille. Mais elle propose en  
même temps cet exemple d'humi-  
lité à toutes ses Filles, non pas afin  
qu'elles l'imitent en toutes ses cir-  
constances, puisqu'à l'heure qu'il est  
cela leur est défendu, mais afin que  
dans des occasions semblables ou  
approchantes de celle-cy, elles ne se  
laissent point aveugler par la cupi-  
dité ou l'interêt, ny emporter par  
la vanité; & qu'elles ayent particu-  
lièrement égard à la vocation, si  
elle est vrayment de Dieu, au talent  
naturel, & à la vertu. Enfin elle as-  
signe un excellent principe, & un  
point essentiel sur lequel les Super-

330 LETTRES DE N. G. MERE  
rieurs doivent faire rouler leur gou-  
vernement , qui est de s'accom-  
moder aux temps , & à leurs sujets ,  
les conduisant & les supportant selon  
leur capacité : à peu près comme  
ont fait nos Peres St. Elie & St. Eli-  
zée , qui pour rendre la vie à des  
enfans , qu'une mort précipitée avoit  
enlevé de ce monde, se courberent &  
se retressirent pour se proportionner  
à la petitesse de ces corps enfantins.  
Un Supérieur en doit user de même,  
dit St. Antoine de Padoüe , il faut  
qu'il s'abaisse , & qu'il condescende  
quelques-fois à la foiblesse de son  
inferieur , s'il ne veut point le per-  
dre. *Prelatus descendat & condescen-*  
*dat, ut proximum jacentem erigat.*

S. Ant.  
Ulifi-  
pon.  
Dom. 4  
quadr.

---

## LETTRE XCII.

*A la même Mere Marie de St. Jo-*  
*seph , Prieure de Seville. Quator-*  
*zième, écrite de Toledo l'an 1577.*

7 E S U S

1. **S**oit avec vous, ma Fille. Il pa-  
roît bien que vous avez supporté

volontiers toutes vos peines, puisque vous me dites que vous vous portez un peu mieux. Plaise à Nôtre Seigneur que cela aille toujours de mieux en mieux, & qu'il veuille pour cela récompenser vôtre Medecin; je luy en sçay bon gré de tout mon cœur. C'est beaucoup que la Soupprieure a pû vivre jusqu'à present. Celuy qui l'a creé peut bien aussi luy rendre la santé, puis qu'il l'a tirée du neant. Sa Divine Majesté l'exerce beaucoup par les souffrances, & toutes celles qui sont de cette trempe sont propres pour aller en Guinée, & même plus loin. Après tout je voudrois la voir délivrée de son mal, qui me donne une grande compassion. Comme j'ay dit à la Mere Briande de vous écrire tout ce qui se passe icy, je n'en diray pas davantage à ce sujet.

2. Les Estampes ny la Lettre que vous disiez être pour Madame \* Louïse, ne sont pas arrivées. Mais vous ne me dites pas si vous avez reçu les linges & les Crucifix. Donnez-m'en des nouvelles à une autre commodité, & que toutes vos Religieuses recommandent à Dieu dans leurs prieres Briande, qui me donne une grande joye de la voir si bien disposée. Recevez à la bonne heure la Fille en

\* C'é-  
toit  
Mada-  
me  
Louïse  
de la  
Cerde.

question, la dot que vous dites qu'elle a n'est pas mauvaise. Je voudrois que cette Veuve fut déjà entrée. Je vous écris l'autre jour de prendre la petite

§ C'é-  
toit la  
petite  
esclave,  
dont  
elle a  
parlé  
dans la  
lettre  
prece-  
dente.

Negre & sa sœur; faites-le, à la bonne heure, elle ne vous nuira point. Vous ne me dites pas aussi si vous avez reçu cette lettre, dont je viens de parler. J'ay eu un sensible déplaisir de la maladie de Garci - Alvarez, n'oubliez pas de me faire sçavoir comme il se porte, & si vous continuez à vous guerir. Notre Pere qui doit partir demain, dit qu'il n'y a rien à dire sur l'affaire de Paterne jusqu'à ce qu'il y aille luy-même. En effet après l'en avoir beaucoup entretenu aujourd'huy il trouve que ce seroit les troubler toutes, parce qu'elles pourroient peut-être penser qu'il n'est pas Visiteur: & il a raison.

3. Dieu paye à V. R. tant & de si beaux presens que vous me faites. Il faut que vous ayez songé d'être devenue Reine, puis qu'à tous ces presens vous ajoutez le port qu'il coûte à les envoyer. Je vous prie par charité de prendre grand soin de vous, & de vous bien traiter, ce sera comme si je recevois moy-même ce traitement. Les Sœurs & moy avons été fort réjoüies de voir le corail. Benî

soit à jamais celuy qui l'a créé ; certainement il merite d'être vû. Je trouve assez plaisant que parmy tant de travaux vous ayez assés de courage pour toutes ces choses. Nôtre Seigneur sçait bien à qui il donne des souffrances. Je viens tout à l'instant de parler à nôtre Pere de la fille que (:) l'Archevêque presente pour être Religieuse. C'est assurément pour moy un grand sujet de déplaisir, de voir comme on l'importune pour cela, & le peu qu'il luy importe. Nôtre Pere dit que c'est une Beate melancolique, dont il faut nous donner de garde par l'experience que nous en avons. Ce seroit bien pis si après l'avoir reçüe on étoit obligé de la mettre dehors. Prenez occasion de luy parler quelques-fois, & de connoître ce que c'en est. Si vous remarquez qu'elle ne soit pas propre pour nous, il me semble qu'il ne seroit pas mauvais que le Pere Nicolas en traittât avec l'Archevêque, luy declarant le malheur qui nous revient de ces Devotes, ou du moins il faudroit traîner cette affaire en longueur.

4.<sup>a</sup> Il y a long - temps que j'ay écrit cette lettre au Pere Gregoire. Je l'avois envoïée à nôtre Pere pour la luy faire tenir, & à l'heure qu'il est il me la

(:)  
Elle parle de celuyde Seville, qui procuroit l'entrée pour une Novice dans ce Convent,

334 LETTRES DE N. G. MERE  
renvoie. Elle n'a point de date. N'im-  
porte, ne laissez pas de la lire, afin  
qu'une tentation aussi extravagante qu'é-  
toit celle de quitter la Maison, ne vous  
reprenne plus. Les travaux que vous  
aurez avec cette Sœur me touchent sensi-  
blement, mais j'ay aussi pitié de voir ce  
que la Pauvrette endure. Dieu veuille y  
apporter le remede. Faites mes recom-  
mandations à toutes & à tous. J'aurois  
une grande consolation de vous voir,  
parce que j'en rencontre peu qui revien-  
nent si bien à mon humeur, ce qui fait  
que je vous aime beaucoup. Mais Nôtre  
Seigneur peut tout. Mes recomman-  
dations au Pere Garci-Alvarez, à Bea-  
trix, à sa Mere, & à toutes les autres  
qui doivent travailler à se rendre tres-  
parfaites, puisque Nôtre Seigneur a  
voulu commencer par elles cette Fonda-  
tion dans laquelle il les a comme desti-  
tué de tout secours, de sorte que je ne  
comprends point comment elles peuvent se  
maintenir. Le pis est que V. Rev. est  
obligée de subir tous ces travaux ayant  
si peu de santé. Je sçay ce que c'en est  
pour l'avoir éprouvé. Car ayant la santé  
on passe aisément au-dessus de toutes les  
difficultez. Dieu vous la donne, ma  
Fille, autant que je le desire, & que



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 93. 335  
j'en supplie sa Divine Majesté. Ainsi  
soit-il. C'est aujourd'huy l'onzième de  
Juillet l'an 1577.

de V. Reverence  
TERESE DE JESUS.

---

## LETTRE XCIII.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Quinzième,  
d'Avila l'an 1578.*

### J E S U S

I. **S**Oit avec vous ma Fille, & qu'il  
donne à V. R. & à toutes vos  
Filles d'aussi bonnes fêtes de Pâques que  
je l'en supplie. C'a été pour moy un sujet  
de grande consolation de sçavoir que  
vous vous portez bien. Je suis à l'ordi-  
naire ; le bras me fait tres-mal, & la  
tête est si indisposée que je ne puis être  
attentive à l'Office. A la verité il faut  
bien que cet état soit le meilleur pour  
moy. Je serois fort consolée d'avoir de la  
santé pour vous écrire bien au long, &  
faire à toutes de grandes recommanda-  
tions; V. R. les fasse s'il vous plaît de ma

part, particulièrement à la Sœur de St. François, & dites-luy que ses lettres nous ont donné un grand plaisir. Croyez que vous la fîtes voler, par la grande activité qu'elle a fait paroître tout le temps qu'elle a été Prieure. O JESUS, quelle solitude c'est pour moy de me voir si éloignée de vous & de toutes les autres ! Qu'il plaise à Nôtre Seigneur de nous rejoindre toutes ensemble dans l'Eternité, qui fait toute ma consolation à la vûe de la precipitation avec laquelle toutes les choses d'icy-bas passent.

2. Je trouve assez plaisant lors que vous parlez des Sœurs du Pere Barthelémy, ce que vous dites, que vous n'y trouvez qu'une chose à redire : parce qu'encore bien que vous pourriez avec elles achever le payement de vôtre Maison, le défaut qu'elles ont est insupportable. Voilà pourquoy si elles ne sont pas sages ne les recevez pas en aucune maniere, parce que ce seroit faire contre la Constitution, & s'attirer un mal incurable. Quant à cette autre pour laquelle on fait mille tours, je dis que c'est peu d'âge que treize ans. On pourra le considérer par-delà. Croyez que je desire tout ce qui peut vous accommoder.

3. Avant que je l'oublie, il faut que  
je vous

je vous dise que je ne suis pas satisfaite que ces Sœurs écrivent des choses qui leur arrivent dans l'Oraison : parce qu'il y a en cela plusieurs inconveniens, que je voudrois pouvoir declarer. Sçachez qu'outre la perte de temps, c'est toujours un obstacle à l'Ame pour marcher avec liberté, & il y peut avoir beaucoup d'imagination. Si je m'en souviens j'en parleray à nôtre Pere, mais si je l'oublois ne manquez pas de le luy dire vous-même. On n'oublie pas ordinairement les choses d'importance. Et il n'y aurapas grand' perte pour celles-cy si on les oublie. Il suffit de dire à nôtre Pere lors que vous le verrez, ce dont vous pourrez vous souvenir : autant que je le puis comprendre ces filles marchent d'un pas assuré, & si quelque chose peut leur apporter du préjudice, c'est de faire état de ce qu'elles voyent ou entendent. Quand il n'y a que matiere de scrupule, qu'elles le declarent à V. R. parce que je vous connois telle, que si elles vous croient, Dieu ne manquera point de vous communiquer les lumieres necessaires pour les diriger : car comme je ne connois que trop les inconveniens qui se trouvent à penser & à étudier ce que l'on doit coucher par écrit, & que d'ailleurs le demon peut leur

mettre des illusions dans l'esprit , j'insiste beaucoup sur ce point. S'il y avoit quelque chose de la dernière conséquence , V. R. pourroit l'écrire , encore ne faudroit-il pas qu'elles le sçussent. Si j'eusse témoigné de l'estime pour la Sœur de S. Jerome , je n'aurois jamais eu fait : & quoy que quelques-unes de ces Revelations me parussent certaines , je n'en disois rien. Croïez-moy, le meilleur est de louer Dieu qui accorde ces graces , lesquelles étant passées il n'y faut plus penser , parce que c'est l'Ame qui en doit sentir tout le profit. Ce qu'elle dit d'Elie est bon, mais comme je ne suis pas si versée dans les Lettres sacrées qu'elle , je ne sçay pas ce que sont les Assyriens. Recommandez-moy beaucoup à elle , & dites-luy que je l'aime tendrement. Faites aussi mes recommandations à Beatrix & à sa Mere. Je suis beaucoup réjoüie toutes les fois que vous me parlez d'elle, & des bonnes nouvelles que vous me donnez de toutes.

4. Ne croïez pas tout ce que l'on dit par-delà ; on nous donne icy de meilleures esperances , avec lesquelles nous nous réjoüissons , quoy que dans l'obscurité, comme dit la Mere Isabelle de St. François. Outre la douleur du bras je

suis quelques-fois attaquée d'un grand mal de cœur: c'est pourquoy envoieez-moy un peu d'Eau de Nasse, mais faites en sorte que le vase ne soit pas sujet à se casser, c'est par cette consideration que je ne vous l'ay point demandée plutôt. Cette autre Eau d'Anges étoit si belle que j'ay fait scrupule de m'en servir: ainsi je l'ay donnée à l'Eglise pour en honorer la fête de St. Joseph. Faites beaucoup mes recommandations au Prieur des Grottes: j'aime extrêmement ce saint Homme. Saluez aussi de ma part le Pere Garcia-Alvarez, & ma chere Gabrielle. Elle seroit presque jalouse si le grand amour que nous nous portons n'étoit point en Notre Seigneur, & si elle ne sçavoit pas qu'il est si bien appliqué à V. R. & à ses Filles. C'est ce que la Mere Isabelle de St. François s'efforce de nous persuader, mais avec un si saint empressement, que quand elle ne seroit allée à cette Maison que pour y élever V. R. & toutes ses Filles jusqu'aux nues, sa venue n'auroit pas été inutile. Mais en quelque endroit que vous soyez ma Mere, vous vous attirez toujours des louanges. Beni soit celuy qui vous a donné une si grande capacité avec la grace d'en faire un si bon usage. Je n'en puis plus,

*je me recommande aux prieres de la Mere de St. François, & de toutes les autres, spécialement de la Sœur de St. Jérôme. Terefe implore celles de V. R. Le Seigneur Laurent de Zepede se porte bien. Dieu veuille, ma Mere, que vous puissiez lire cette lettre, car que peut-on faire ayant un mauvais appareil pour écrire, & étant si pressée de le faire? C'est aujourd'huy le Vendredy de la Croix ne m'envoiez que tres-peu d'Eau de Nasse, jusqu'à ce que nous voyions comme on peut la faire venir.*

*De Vòtre Reverence*

TERESE DE JESUS.

### REMARQUES.

1. **L**A Sainte écrivit cette Lettre le jour du Vendredy saint, l'an 1578. lors qu'elle étoit à Avila, où elle souffrit beaucoup d'un bras que le demon luy avoit cassé, comme nous l'avons remarqué en d'autres Lettres : & c'est de ce mal qu'elle parle dans le nombre premier.

2. Dans le second, elle ordonne à la Mere Marie de St. Joseph, de ne recevoir en aucune maniere les Sœurs d'un Religieux appelé Pere Barthelemy, si elles n'ont pas d'e-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 93. 341*  
esprit, parce que c'est faire contre la  
Constitution, & que le mal qui en  
resulte est incurable. Elle dit avec  
assez bonne grace : *Le défaut que*  
*vous remarquez en elles me paroît plai-*  
*sant.* Comme si elle disoit : De la  
maniere dont vous prenez ce défaut  
il vous semble que ce ne soit rien que  
de n'avoir pas d'esprit : cependant il  
est si grand que c'est un mal sans re-  
mede. Si elles n'avoient pas de moy-  
ens pour apporter une dot, je ne les  
rejetterois point, puis que j'en ay  
reçû tant d'autres sans cela. Si elles  
manquoient de vertu, nous pour-  
rions leur en donner dans nos Mai-  
sons, puisque c'est dans cette vûë &  
pour cette fin qu'elles viennent se  
ranger à la vie Religieuse. Mais lors  
que l'esprit manque, c'est un défaut  
qui ne peut être suppléé ou redressé  
que par un miracle de la main du  
Tout - puissant. Voilà pourquoy ne  
les recevez point sous quelque pre-  
texte que ce soit, quand même el-  
les apporteroient une dot suffisante  
pour payer la Maison : parce que  
j'aime mieux voir mes Filles dans la  
disette des biens temporels, que de-  
stituées d'entendement.

3. Saint Bernard nous a donné la raison pour laquelle ce mal est incurable, & c'est parce que ces sortes de gens pour la plûpart ont coûtume d'être insensibles. D'où vient que la porte de l'entendement étant fermée ou bouchée, il n'y a point d'avenüe pour faire entrer les rudimens de la vertu. Si vous voulez les persüader par la raison, ils ne la comprennent point : la correction est sans effet, parce qu'ils ne sont point capables de l'apprehender ; le châtiment ne leur fait point d'impression, parce qu'ils ne le sentent point, & s'ils en ressentent quelque douleur, elle ne penetre point jusqu'à la partie superieure, de sorte que c'est à ces gens qu'appartiennent les paroles du Prophete Jeremie :

Jerem. *Percussisti eos, & non doluerunt.* Seigneur vous les avez frappé, mais ils n'ont pas témoigné d'en sentir de la douleur, comme si vous eussiez frappé contre un rocher. Voilà donc, dit St. Bernard, la cause qui rend cette maladie incurable, & il dit ensuite avec un profond sentiment de son cœur : Je verseray des larmes au sujet de la douleur que me cause le mal



S. TERESE DE JESUS. *Let. 93. 343*  
que je souffre, de peur que ma playe  
devenant insensible, elle ne soit tout-  
à - fait incurable. *Plangam dolorem* s. Bern.  
*meum, ne si fortè insensibile fuerit, sit* Serm.  
*etiam insanabile vulnus meum.* de ver-  
bis Do-  
mini :

4. Le nombre troisiéme est de  
grande utilité pour les personnes qui  
traitent d'oraison, & pour les Peres  
Spirituels qui les dirigent, & il nous  
represente au naturel l'esprit de nô-  
tre Sainte qui s'attachoit au solide  
de la vertu, & non à l'incertain des  
Visions & des Revelations : C'est  
l'esprit qu'elle a voulu faire passer  
dans ses Filles, non seulement par ce  
qu'elle avance dans cette Lettre &  
dans quelques autres, mais encore  
par tout ce qu'elle a enseigné  
dans ses Livres, particulièrement  
dans le chapitre neuviéme de la si-  
xiéme Demeure du Château inte-  
rieur, où elle donne six raisons, mais  
tres - fortes, pour établir l'import-  
ance qu'il y a de ne point s'affe-  
ctionner à ce genre de faveurs Di-  
vines, bien que l'on doive les esti-  
mer beaucoup, lors que Dieu daigne  
les communiquer. Ainsi cet article  
n'a pas besoin de Remarques : J'a-  
joute seulement, que la Sainte, depuis

344 LETTRES DE N. G. MERE  
qu'elle est glorieuse dans le Ciel,  
nous a donné ce même avis par sa  
fille bien-aimée la venerable Mere  
Catherine de JESUS : Comme on le  
peut voir dans le neuvième des Avis,  
qui se trouvent à la fin du premier  
Tome des Lettres de nôtre Sainte,  
sur lesquels Monseigneur l'Evêque  
d'Osme discourt avec tant d'elo-  
quence & d'erudition, que nous  
n'avons rien à y ajoûter.

---

## LETTRE XCIV.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Seizième.*

J E S U S.

1. **L**E Saint Esprit soit avec V. R.  
ma Fille. J'ay reçu deux de vos  
lettres, l'une par la voye de Madrid, &  
l'autre par le Muletier d'icy, qui me la  
rendit cette semaine, mais qui tarde or-  
dinairement si long-temps à les apporter,  
qu'il me donne du chagrin. Tout ce que  
V. R. m'a envoié est heureusement arrivé,  
& l'Eau aussi, qui est excellente: mais  
comme je n'en ay pas maintenant si grand

S. TERESE DE JESUS. *Let. 94. 345*  
besoin, cela suffit. Je trouve bien jolis  
& agreables les petits pots que vous m'a-  
vez envoiés : j'en ay assez maintenant.  
Comme je me porte mieux, je n'ay pas  
besoin d'être tant regalée : car enfin il  
faut que j'apprenne un jour à me morti-  
fier. Je suis mieux du bras, quoy que je  
n'aye pas encore assez de forces pour me  
vêtir, mais on me fait esperer qu'avec  
les grandes chaleurs de la Saison il sera  
bientôt rétabli. Ce mal de cœur que vous  
dites qui vous tourmente me donne de la  
peine, parce qu'il est fort fâcheux; je ne  
m'étonne pas que vous en soyez attaquée;  
parce que les travaux que vous avez es-  
suiés ont esté terribles, & que vous les  
avez soufferts presque sans aucun appuy :  
car encore bien que Nôtre Seigneur vous  
ait fait la grace de vous communiquer  
la vertu, & de vous inspirer le courage  
pour les supporter, la nature ne laisse  
pas de les ressentir. Une chose doit vous  
consoler, c'est que vôtre Ame a beau-  
coup profité dans ces occasions, & croyez  
que je n'avance point cecy pour vôtre  
consolation, mais parce que je suis per-  
suadée qu'il est ainsi : & cecy n'arrive  
jamais, ma Fille, qu'il ne nous en  
coûte cher.

2. Le nouveau sujet de souffrances, qui

Je trouve à l'heure qu'il est chez vous, m'a causé une grande peine en l'apprenant, parce que c'est une chose qui donne tant d'inquietude à toute la Communauté. C'est beaucoup que cela aille mieux; j'espère en Nôtre Seigneur qu'elle guerira, comme il est arrivé à plusieurs qui ont été atteintes de ce mal. C'est beaucoup qu'elle se laisse traiter. Dieu fera tout. Peut-être vous veut-il donner cette croix à porter un peu de temps pour en tirer un grand bien, je l'en supplie de tout mon cœur. Prenez garde à une chose que je m'en vay vous dire, qui est que V. R. ne la voye que le moins qu'il sera possible, parce que cela est fort préjudiciable pour le mal de cœur que vous souffrez, qui pourroit croître & vous exposer à un grand danger. Considérez que ce n'est pas un simple avis, mais un commandement que je vous donne. Ce que vous devez faire est de choisir deux Sœurs parmy celles que vous jugez avoir le cœur plus fort pour prendre soin de la Malade, mais les autres ne la doivent voir presque jamais. Cependant que cela n'empêche pas que toutes ne soient de belle humeur, & se réjoüissent: qu'elles ne s'en affligent point davantage que si elles avoient une autre malade: Il n'y a pas

**S. TERESE DE JESUS. Let. 94. 347**  
même en celle - cy si grand sujet de luy  
porter compassion , parce que celles qui  
sont travaillées de ce mal ne le sentent  
pas , comme font celles qui ont d'autres  
infirmitez.

3. Nous lûmes il y a quelques jours  
que dans un Monastere de nôtre Ordre,  
où étoit Ste. Euphrasie , il y avoit une  
Religieuse atteinte du même mal que cette  
Sœur, qui ne vouloit obeïr qu'à la Sainte,  
qui à la fin la guerit. Peut-être se ren-  
contrera - t'il quelqu'une dans vôtre Mai-  
son que celle - cy craindra davantage.  
Si dans ces Monasteres il n'y avoit point  
de travaux à souffrir par le défaut de  
santé , ils seroient des Paradis en terre,  
& nous n'aurions pas matiere de meriter.  
Si on luy donnoit le foïet , elle ne jet-  
teroit pas ces grans cris , & cela ne  
sçauroit luy faire mal. C'est bien fait de  
la tenir serrée. J'ay pensé que cela pour-  
roit bien provenir d'une abondance de  
sang , parce qu'à ce qu'il me semble elle  
avoit accoûtumé de ressentir de la dou-  
leur aux épaules. Dieu veuille y appor-  
ter le remede. Quoy que l'on doive avoir  
de la peine de ces sortes de choses , sça-  
chez neanmoins qu'elle n'est point com-  
parable à celle que je sentirois à la vûë  
des imperfections ou des Ames inquietes :

Et comme il n'y a rien de cela chez vous, ne vous affligez pas beaucoup de toutes ces infirmités corporelles. Vous ne sçavez que trop que si vous devez avoir part à la gloire de celuy qui a esté crucifié, il y faut entrer par la Croix. Et il n'est pas nécessaire d'employer des prières pour demander à Dieu des souffrances, bien que mon. Pere Gregoire soit d'opinion qu'il est à propos de le faire; sa Divine Majesté tient pour ceux, qu'elle aime, la même conduite qu'elle a tenuë pour son Fils unique.

4. J'écrivis l'autre jour à mon Pere Prieur des Grottes; faites-luy maintenant un grand compliment de ma part. Lisez la lettre que j'ay écrite au Pere Garci - Alvarez, Et si vous trouvez qu'elle soit bien, donnez-la. Ma tête qui continuë à souffrir de ce bruit, quoy qu'avec un peu moins de violence, est cause que je ne leur écris pas toujours, ce que je ferois avec plaisir, parce que je les aime beaucoup. Ayez soin de suppléer à mon défaut.

5. J'ay été réjoüie d'apprendre que nôtre Pere a commandé à ces deux Sœurs qui s'appliquent à faire beaucoup d'oraison, de manger de la viande. Sçachez, ma Fille, que j'en ay eu de la peine. Et

si je les avois auprès de moy, elles n'auroient pas loisir de faire un si grand tintamarre de ces choses, lesquelles pour être en si grand nombre me donnent sujet d'en douter: car quoy qu'il puisse y en avoir quelques-unes de véritables, je seray toujours d'opinion que le plus sûr est de n'en faire point d'état, & que V. R. & nôtre Pere n'en témoignent pas faire grande estime, mais plutôt travaillez l'un & l'autre à tout rompre, parce que bien que ces choses soient vrayes, on ne perd rien par cette voye. Je dis de les rompre: car quoy que l'on puisse dire que ce sont les routes que Dieu tient pour conduire les Ames, les unes d'une manière, & les autres d'une autre, je soutiens toujours que celle-cy ne meine pas à une plus grande perfection & sainteté, comme il est tres-véritable.

6. J'ay eu de la joye d'apprendre le sentiment d'Acosta, qui a si bonne opinion d'elle. Je voudrois pourtant qu'il ne luy dît pas plusieurs choses, de peur qu'il ne la perde, si quelqu'une n'arrivoit pas comme elle l'a dite, ainsi qu'il est arrivé à moy-même avec elle. Je ne dis point qu'elle ait rien perdu dans ces occasions: mais je sçay qu'encore bien que ces graces procedent de Dieu, il y a des

rencontres où elles ne le sont point, mais elles sont plutôt un effet de l'imagination. J'ay oublié en quel temps doit arriver ce que cette autre a prédit; faites-moy sçavoir ce qui en sera faux ou vray. Par cette commodité les lettres viennent en toute sûreté. Il me vient à présent dans la pensée qu'il n'est pas à propos que je réponde à Garci-Alvarez, jusqu'à ce que vous m'avez fait connoître s'il sçait quelque chose de ces affaires, afin que je ne luy écrive rien qui ne soit fort à propos. Cependant saluez-le beaucoup de ma part, & dites-luy que j'ay eu une grande joye de voir sa lettre, & que j'y réponderay.

7. Prenez bien garde à ce que vous ferez au sujet de ces deux Filles qui veulent entrer parmy vous. C'est déjà beaucoup que le Pere Nicolas en soit satisfait. Notre Pere ira par-delà avec la faveur de Dieu au mois de Septembre, & peut-être plutôt, parce que comme vous avez pû apprendre, on luy a commandé d'y aller, & faites tout ce qu'il vous ordonnera. Il y a une pressante nécessité de bien prier. Toutes vous font de grandes recommandations. O quels tres-saillemens de joye a eu Terese de voir ce que vous luy avez envoié! L'amour qu'



**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 94. 351*  
elle vous porte est étonnant , il est si grand que je pense qu'elle quitteroit volontiers son Pere pour demeurer avec V. R. Elle croît en vertu à mesure qu'elle croît en âge , elle est déjà fort sage, & communique avec une devotion qui n'est pas commune. Comme ma tête commence à se lasser , je n'en dis pas davantage , sinon que Dieu me conserve V. R. comme je l'en supplie. Mes cordiales recommandations à toutes , particulièrement à la Portugaise & à sa Mere. Tâchez à vous défaire de peines & de soucis, & dites-moy comment vous vous trouvez de ce mal de cœur qui vous tourmentoit. Pour moy j'en suis mieux depuis quelques jours, parce que Nôtre Seigneur ne veut pas me faire souffrir tant à la fois. Le quatrième de Juin.

8. Considerez ce dont je vous supplie, ou que je vous demande par ce papier. Pour l'amour de Dieu apportez - y une grande diligence , parce que c'est une chose qui m'a été recommandée par une Personne à qui j'ay une extrême obligation, & que je luy ay fait sçavoir que si V. R. n'adresse point à la satisfaire , personne ne le fera, parce que je vous connois adroite & heureuse à reüssir en tout ce que vous voulez entreprendre : je ne

doute point que vous ne preniez cecy fort à cœur , puis que j'en dois tirer un tres-grand contentement. Le Pere Prieur des Grottes fera peut-être quelque chose à ce sujet : mais celuy en qui je me fie le plus c'est le Pere Garci-Alvarez. Il y paroît quelque difficulté , mais si Dieu le veut tout est facile. J'en auray une grande consolation , parce que je suis persuadée qu'il y va de la gloire de Dieu , puis que c'est pour profiter aux Ames , & qu'il n'en peut resulter aucun dommage à personne. Ce que vous devez faire est de tâcher à trouver une année entiere des Sermons du Pere Salucio Religieux de l'Ordre de St. Dominique , les meilleurs qui se puissent trouver. S'il n'est pas possible d'en avoir autant qu'il y en a de marqués , prenez-en autant que vous pourrez , pourveu qu'ils soient bons. Or une année de Sermons comprend les suivans :

*Sermons du Carême & de l'Advent.*

*Pour les Fêtes de Nôtre Seigneur.*

*Pour celles de Nôtre-Dame.*

*Pour celles des Saints dans tout le cours de l'année.*

*Pour les Dimanches depuis les Rois jusqu'à la Pentecôte, & depuis la Pentecôte jusqu'à l'Advent.*

Comme cecy m'a été recommandé en secret , je ne souhaite pas que vous le communiquiez qu'à ceux qui peuvent vous y aider. Fasse Nôtre Seigneur que vous ayez le bonheur d'y reüssir, & lors que vous me les enverrez que ce soit par cet homme , & mettez-y un bon port. Adressez toutes vos lettres icy à St. Joseph, pendant que j'y seray: cette adresse est plus sûre qu'à mon Frere , quoy que les lettres soient pour luy , parce qu'il peut arriver qu'il ne soit point icy. Enfin tâchez d'en avoir autant que vous pourrez rencontrer , si vous ne pouvez les avoir tous. Je suis fort consolée d'entendre tout le bien que le Pere Garcia-Alvarez & le Pere Gregoire disent de V. R. & de vos Filles : mais étant vos Confesseurs peuvent-ils dire autre chose? Plaise à Dieu que tout soit vray.

*Servante de V. R.*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **C**ette Lettre est dictée avec une prudence & discretion admirable. L'on y peut remarquer cette celeste sagesse que Dieu avoit

répandüe dans l'esprit de nôtre Ste. pour bien gouverner ses Filles : mais ce qu'il y a icy plus digne d'admiration, est cette grande & vaste capacité avec laquelle la sainte Mere de sa petite Cellule d'Avila, où elle étoit, gouvernoit le Convent de Seville, & dirigeoit les esprits de ses Filles, comme si elle eut residé dans chacune en particulier, ce qu'elle faisoit avec tant de circonspection, que les Ames qui étoient sous sa conduite marchaient avec une telle sûreté par la voye agreable des faveurs que Dieu leur communiquoit, qu'elles étoient hors de danger de tomber dans les pieges que le demon a coûtume de dresser pour les precipiter.

2. Dans le premier nombre elle remercie cette Prieure de l'eau de Nasse qu'elle luy avoit envoieé pour soulager les grands maux de cœur dont la Sainte étoit extrêmement affligée : mais en même temps elle la prie de ne luy en envoyer pas davantage, *parce qu'il faut*, dit-elle, *que je commence une fois à me mortifier*, comme si se servir de ce remede dans une incommodité aussi grande que celle-là, étoit manquer de mor-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 94.* 355  
tification. Mais dans la pensée de  
St. Bernard, plus les Saints avan-  
cent dans la carrière de la vertu, plus  
ils sont chargez du poids que leur  
impose la persuasion qu'ils ont qu'ils  
ne font que commencer. Voilà pour-  
quoy ils pressent le pas, & se hâtent  
de marcher avec une plus grande di-  
ligence pour arriver au sommet de la  
perfection. *Sancti eò magis proficiunt,*  
*quo majore onere fatigantur, & sic ad*  
*altiora se erigunt.*

s. Bern.  
Serm.  
9. de II.  
oneri-  
bus.

3. Il paroît dans le deuxiême  
nombre, que la Sainte avoit été aver-  
tie de Seville qu'une Religieuse de  
ce Convent avoit perdue le jugement.  
Si parmy dix Vierges marquées dans  
l'Evangile il y en avoit cinq folles,  
ce n'est pas grand'chose que parmy  
tant & de si sages Vierges, comme  
étoient les Filles de Ste. Tereze il  
s'est trouvée une folle, dans qui la  
folie ne procedoit point de la priva-  
tion de l'huile de la vertu, ny d'un  
excez de vanité, comme l'on remar-  
que dans celles dont l'Evangile fait  
mention, mais de qui l'infirmité étoit  
un effet de la Divine Providence, qui  
vouloit par ce moyen exercer la Pa-  
tiente, & toutes les Sœurs. Il faut

bien que Dieu ait beaucoup aimé ce Convent des Carmelites de Seville, puis qu'il luy a procuré des sujets de souffrances en tant de manieres : car lors que les Religieuses s'üoient encore souûs la pesante charge de la Croix dans l'affliction exterieure, dont nous avons parlé, il voulut y ajoûter au - dedans celle - cy, qui étoit tres-penible, & causoit tant d'inquietude à ces pauvres prisonnieres de JESUS - CHRIST.

4. Mais la Sainte dont le cœur étoit si grand & si élevé les console & les encourage par les fortes & excellentes raisons qu'elle apporte dans les nombres 2. & 3. Pour remede elle ordonne de la tenir touûjours enfermée, même de la fouïeter, & de penser qu'elles ont une malade de plus. En effet la Sainte adressoit en ce qui étoit propre à la guerison de cette Malade, dont l'infirmité n'est à chasser que par ce remede : parce que, comme on ne peut pas prendre ces personnes par quelque chose qui agisse sur la partie raisonnable, il faut avoir recours à un remede qui fasse impression sur la sensible, & qui a en effet operé des prodiges en ce

genre de cure, conformément aux paroles d'Isaïe, qui dit : *Sola vexatio intellectum dabit.* Isa. 28. Le fol devient sage par la peine qu'on luy fait souffrir, ce qui paroît avec éclat dans l'exemple de nôtre Sainte Euphrasie que nôtre glorieuse Mere cite en cet endroit. Surius dans la Vie de Ste. Euphrasie rapporte qu'elle n'a pas employé d'autre remede ou medecine pour rétablir dans le bon sens & dans une parfaite santé une Religieuse de son Monastere, laquelle n'étoit pas seulement folle, mais étoit encore possédée du demon : & il ajoûte que lors qu'elle étoit dans les plus violens transports de sa frenesie, les autres Religieuses ne luy disoient que ces mots : *Prenez garde qu'Euphrasie va venir pour vous donner le foüet.* A ces paroles elle étouffoit ses fougues & devenoit douce & traittable comme un Agneau.

5. La Sainte, après avoir exercé d'une maniere si excellente les fonctions de Medecin par des avis qui étoient pour rendre la santé corporelle à cette Religieuse, elle s'applique dans le nombre cinquième à pancer spirituellement deux autres

qui s'adonnoient beaucoup à l'Oraison, dans laquelle, à ce qui paroît, elles recevoient des faveurs extraordinaires du Ciel. Mais comme ces graces étoient si fréquentes, la Ste. doutoit si toutes étoient véritables. Voilà pourquoy elle approuve le jugement du Provincial, qui avoit ordonné à ces Filles de manger de la viande durant quelques jours, pour que l'expérience fit connoître si ces faveurs procedoient de Dieu, ou si elles n'étoient que les effets d'une imagination affoiblie. Sur ce pied elle commande à la Prieure de ne faire point d'état de toutes leurs Revelations, mais qu'elle les rompe; c'est à dire, qu'elle les méprise comme si elles n'étoient que des rêveries; qu'elle traverse avec prudence la satisfaction secrète qui pouvoit naître de ces communications surnaturelles, pour conduire ces Ames droit par le chemin solide & assûré de la Sainteté, qui est celuy de la vertu reduite en pratique. Ce qui nous fait connoître la grande penetration que la Sainte avoit de ces matieres, & combien elle étoit sçavante à sonder l'esprit de ses Filles.



6. Les Sermons qu'elle demande dans le huitième nombre étoient ceux du R. Pere Augustin Salucio Religieux de l'Ordre de St. Dominique, un des plus insignes Predicateurs de son siècle dans l'Andalousie. C'étoit apparemment pour quelqu'un de ses Confesseurs, qui l'avoit chargée de cette commission : Mais je ne puis assez louer le choix qu'il avoit fait pour réussir dans son dessein, s'étant prevalu de l'entremise de la Sainte, parce que je pense qu'il ne pouvoit pas rencontrer dans une autre personne tant d'adresse & d'efficacité qu'elle en avoit pour solliciter avec succès cette affaire. Or comme elle n'a rien perdu de ces avantageuses qualitez dans le Ciel, ayons recours avec confiance à ses intercessions, pour qu'elle ménage auprès de Dieu la grande affaire de nôtre salut éternel, puis qu'elle est une si bonne & si puissante Avocate, d'autant plus que ce Dieu d'amour & de bonté a engagé sa Divine parole, qui est la Verité même, de luy accorder tout ce qu'elle luy demandera.

## L E T T R E X C V .

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Dix-septième.*

J E S U S .

I. **L** A grace du S. Esprit soit avec  
V. R. ma Fille. Aujourd'huy  
huitième de Février j'ay reçu la dernière  
lettre de V. R. datée du 21. de Janvier.  
J'ay eu une peine tres-grande d'appren-  
dre le mal que souffre nôtre St. \* Prieur,  
& s'il venoit à mourir par une bevûë  
aussi grande que celle que l'on a faite,  
ma douleur en seroit extrême : car si  
Dieu le retiroit de ce monde à cause de  
son âge, ou par quelque infirmité, il me  
semble que je ne le ressentirois pas si vi-  
vement. Mais je m'apperçois que tout ce  
que je dis est une pure rêverie, puis que  
plus il endurera, plus il en tirera de  
profit ; mais lors que je me souviens des  
grandes obligations que je luy ay pour  
tant de graces qu'il nous a faites, je ne  
prends pas garde que ce qui est le plus à  
regretter en cecy, est qu'un Saint vienne  
à manquer sur la terre, & que ceux qui  
ne font

\* c'é-  
toit le  
Pere  
Pan-  
toja,  
Prieur  
des  
Grottes  
à Sevil-  
le.

S. TERESE DE JESUS. Let. 95. 361  
ne font qu'offenser Dieu, jöüissent de la vie.  
Qu'il plaise à N. Seigneur de luy donner  
ce qui est plus salutaire pour son Ame :  
c'est ce que nous , qui luy sommes si re-  
devables , devons principalement de-  
mander à sa Divine Majesté, sans avoir  
égard à la perte que vôtre Maison va  
faire. Nous aurons toutes un grand soin  
de le recommander à Nôtre Seigneur.  
Je suis aussi en peine de ne sçavoir point  
par quelle voye V. R. pourra m'écrire à  
la Rode, ou à Ville-neuve , qui n'en est  
pas éloignée , pour m'apprendre l'état  
de sa santé. Ce sera un miracle si Dieu  
nous le laisse encore icy bas.

2. Pour ce qu'il vous semble que c'est  
un manquement de civilité & d'affec-  
tion que l'on ne vous a pas écrit des  
autres Monasteres , je vous diray  
que cela n'est que matiere de com-  
plimens que nous devons éviter. Mais  
vous sçauvez que toutes ont eu un grand  
soin de vous recommander à Dieu , &  
qu'elles ont eu grande compassion de vos  
souffrances : mais lors que je les eus aver-  
ties de ce que Nôtre Seigneur avoit fait,  
pour vous faire enfin sortir de vôtre affli-  
ction, elles en ont été extrêmement conso-  
lées. Les prieres que l'on a faites ont  
été si ferventes & si continuelles que je

Q

croy qu'elles doivent vous porter à commencer dans v<sup>o</sup>tre Maison à servir Dieu avec une nouvelle ferveur , parce que ces oraisons apportent toujours un grand profit.

3. J'ay du déplaisir d'apprendre la maladie de la nouvelle Souv<sup>er</sup>aine, parce que je pensois qu'elle se porteroit aussi bien qu'elle avoit accoutumé. Car le motif que j'eus de la vouloir dans cette charge a été de voir V. R. délivrée de la peine que vous avez. Faites - luy beaucoup mes recommandations. Nonobstant cela j'espere en Dieu qu'elle s'acquittera bien de son devoir. Maintenez-la toujours en autorité, & châtiez celles qui en v<sup>o</sup>tre absence ne luy obéiroient pas comme à vous-même. C'est ce qui la doit autoriser , & qui est absolument nécessaire. J'ay toujours eu pour suspecte cette petite Eleonore. Vous faites bien d'être sur vos gardes , je veux dire de n'être pas tout - à - fait hors de soupçon qu'elle aura recours à sa parente. Il me semble que la Vieille se porte tres-bien , c'est elle qui m'a fait plus de pitié. Saluez-la beaucoup de ma part.

4. Comme Serrano m'a dit qu'il devoit s'en aller bientôt par-delà , à cause qu'il ne peut point s'accommoder icy ,

j'ay écrit bien au long par luy à V. R. Faites-le chercher ; car le Licentié m'a dit d'avoir appris de luy-même qu'il vouloit aller aux Indes : j'en suis bien marrie , parce que c'est une extravagance , & que je crains de ne pouvoir jamais assez marquer ma reconnoissance pour l'amitié qu'il vous a témoignée au temps d'une si grande necessité. C'est par luy aussi que j'ay écrit au Pere Nicolas , & je ne pense pas qu'il soit encore parti. Je voudrois avoir icy les lettres.

5. J'ay déjà écrit plus au long à V. R. le succès de cette Fondation \* à laquelle je m'achemine. Je pense avoir mandé dans une lettre au Pere Prieur que l'on ne traite point de prendre Maison sans que V. R. l'ait vüe & considérée auparavant avec une grande attention , le Superieur accordera sans doute la permission pour cela. Souvenez-vous de ce qui est déjà arrivé par-delà , & comme ces Peres comprennent bien mal ce qui nous touche en ce cas , toutes les choses requierent du temps , & l'on dit avec raison , que qui ne regarde pas devant soy , demeure en arriere.

6. Ayez toujours devant les yeux tout ce que le demon a fait & employé pour perdre vôtre Maison , & combien

de travaux il nous en a coûté, afin que vous n'entrepréniez rien qu'après l'avoir bien consulté, & beaucoup considéré. Je ne me fierois gueres en matiere d'affaires au Prieur qui est par-delà, & qu'il ne vous passe jamais par l'esprit de croire que personne se réjouisse plus que moy de vous voir fort à vôtre aise. Prenez garde toujours qu'il faut que les vûës soient meilleures que le lieu ou l'endroit que vous choisirez, & que s'il est possible il y ait un jardin.

7. Les Religieuses déchauffées de St. François à Vailladolid ont crû faire un grand coup de prendre Maison proche de la Couâtelerie : elles ont pour cela quitté un autre endroit où elles étoient, & après tout elles n'ont fait que s'engager en de grosses dettes, & se plonger dans une tres-grande affliction, parce qu'elles sont resserrées comme dans une prison, mais si étroite qu'elles ne savent que faire, & ne peuvent pas seulement se remüer sans qu'elles soient entendües. Je vous aime certainement plus que vous ne pensez, parce que j'ay de la tendresse pour V. R. ce qui fait que j'ay un grand desir de vous voir réüssir en tout, specialement dans une affaire de si grande consequence. C'est un mal-

S. TERESE DE JESUS. Let. 95. 365  
heur que plus j'aime une personne, moins  
je puis souffrir en elle quelque défaut. Je  
m'apperçois assez que c'est une simplicité  
que cela, parce qu'à force d'errer on  
acquiert de l'expérience: mais si l'erreur  
est grande, il n'est pas de chevelure assez  
épaisse pour la cacher: voilà pourquoy il  
est bon de marcher toujours avec crainte  
& défiance.

8. J'ay grand'pitié de vous voir obli-  
gées à payer des rentes, parce que c'est  
une chose tres-fâcheuse, & qu'il n'est  
rien au monde qui appauvrit plus que  
cela. Puis que c'est l'avis du Pere Prieur  
il faut qu'il soit le meilleur. Plaise à  
N. Seigneur d'y pourvoir promptement,  
parce que cela cause une tres-grande  
inquiétude. Je voudrois serieusement  
que mon Frere fut en meilleur état,  
parce que je suis sûre, que s'il vous voyoit  
dans la nécessité, quelque grande qu'elle  
fut, il ne manqueroit pas de vous se-  
courir. Car il est vray que je ne luy ay ja-  
mais dit que l'on vous avoit apporté au-  
cune chose des Indes. Mais à l'heure  
qu'il est il a pris plusieurs rentes, il en  
a vendu d'autres qu'il avoit par-delà,  
& de mille ducats qu'il doit recevoir à  
Vailladolid on luy en paye cent moins,  
ainsi il est allé dans le petit Lieu ou dans

la Terre qu'il a achetée pour y passer la vie. La dépense qu'il fait est grande, & comme il est accoutumé d'en avoir de reste, & qu'il n'est pas de condition ny d'humeur pour demander à personne, il se chagrine. Il m'a écrit icy deux fois sur ce chapitre. Je me suis beaucoup réjoüie de ce que fait V. R. parce qu'il ne demandoit sinon que vous luy eussiez donné au moins la moitié, si vous le pouviez faire. Recommandez-le beaucoup au Pere Prieur.

9. Vous avez été fort genereuse en ce que vous avez donné pour les necessitez de l'Ordre. Dieu vous le paye. Dans nul endroit la somme n'a monté si haut, excepté Vailladolid, dont les Religieuses ont donné cinquante de plus. Cela est venu fort à propos, parce que je ne sçavois plus que faire à l'égard de ceux qui sont à Rome, d'où l'on mande d'étranges & de pitoyables nouvelles, & c'est à present qu'ils sont plus necessaires par-delà. Dieu soit loué pour tout. J'ay envoyé les lettres au Pere Gratian. Il écrit au Pere Nicolas sur ce sujet, comme il me l'a mandé: ç'a été un grand soulagement pour moy d'apprendre que nous pouvons au moins luy écrire.

10. Je ne comprends point comment



S. TERESE DE JESUS. *Let. 95. 367*  
vous pouvez dire que j'ay deviné les Corporaux que vous faites , puisque V. R. me l'a fait sçavoir par la lettre que Serrano a apportée. Ne me les envoyez pas jusqu'à ce que j'aye vû si l'on en a besoin. Dieu vous garde & vous fasse une grande sainte , puisque vous prenez un si grand soin de tout. Ne détournerez point le départ du Pere Prieur , & ne vous donnez pas de peines s'il vient , parce qu'il n'est pas bien raisonnable d'avoir égard à nôtre profit particulier jusqu'à ce que l'on soit sorti d'une affaire de si grande consequence ; recommandez-la toujours à Dieu, & moy aussi, parce que j'en auray desormais plus de besoin pour pouvoir reüssir dans cette Fondation. Tenez pour faites les recommandations de la Prieure & des Sœurs d'icy , parce que je me lasse d'écrire beaucoup. C'est aujourd'huy le neuvième de Février, l'an 1580.

Servante de V. Rev.  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **L**orsque la Sainte écrivit cette Lettre remplie d'une si excellente doctrine & si utile, les travaux que les Religieuses de Seville avoient soufferts étoient finis par la favorable protection du nouveau Vicaire general le R. P. Ange de Salazar. Voilà pourquoy dans celle-cy & dans la suivante, la Sainte donne de très-salutaires avis à la Mere Marie de St. Joseph, pour qu'elle soit plus avisée à l'avenir par l'expérience de ce qui s'étoit passé. Elle avoit fait quelques plaintes écrivant à la Sainte, sur ce qu'il luy sembloit qu'elle avoit été mise en oubly, & comme abandonnée des autres Convens dans cette rude affliction, taxant les Religieuses des autres Maisons d'incivilité pour ne luy-avoir pas écrit. La Sainte luy répond dans le deuxième nombre par ces mots : *Que ces complimens doivent être évités & qu'il faut s'en abstenir*, parce que faire des Lettres pour feliciter ou congratuler, n'est autre chose que faire des complimens à la façon du

Monde, ce qui doit être éloigné des personnes qui par leur profession le doivent tenir sous les pieds.

¶ 2. Il y a icy sujet de congratuler le bon Prieur de la Chartreuse de Seville, de ce que par ses bienfaits il avoit acquis une amie aussi fidelle & aussi reconnoissante que nôtre Ste, qui ne laisse échaper aucune occasion de témoigner l'estime qu'elle faisoit de la vertu & du merite de ce Religieux, qu'elle appelle Saint, & de donner des marques tres - visibles de sa reconnoissance envers son bienfaiteur, comme nous l'avons vû dans plusieurs Lettres, & comme nous le remarquons particulièrement en celle - cy, où elle fait paroître une extrême sollicitude du danger où ce saint Homme étoit de sa vie, pour avoir été mal pancé : c'est ce qu'elle infinüe par ce mot Espagnol *Desman*, qui signifie erreur, ou bevûë, qui ne peut avoir été autre, sinon que, comme il n'arrive que trop souvent, les Medecins ayant été trompés par les indices de la maladie, avoient augmenté le mal au lieu d'y remedier, & avoient réduit le malade aux abois. Mais ç'a été un bonheur pour ce

St. Homme d'avoir une si bonne & si puissante Avocate auprès de celuy qui a les clefs de la vie & de la mort : car si autrefois il a valu tant au Lazare d'avoir deux saintes Sœurs qui étoient amies du Fils de Dieu Incarné, que le message qu'elles luy avoient envoyé par ces mots : *Ecce quem amas infirmatur* : voilà que celuy que vous aimez est malade, fut pour ainsi parler une disposition à le faire sortir du tombeau, où la mort précipitée l'avoit mis, nous ne devons pas douter que le credit de Ste. Terese auprès de JESUS glorieux n'ait été d'une efficacité tres-grande pour prolonger la vie à ce saint Prieur, laquelle elle jugeoit être encore si nécessaire pour la gloire de sa Divine Majesté, & pour l'utilité de l'Eglise.

3. Dans les nombres 5. 6. & 7. elle recommande à la Prieure de Seville de ne point traiter de l'achat d'un autre fond pour y transferer le Convent, qu'après en avoir delibéré avec autant de maturité qu'exige une affaire de cette importance. Nous avons touché ce point, lors que nous avons eu l'occasion de faire voir que la Sainte avoit eu raison de condam-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 96.* 371  
ner le deſſein de cette Prieure : car  
étant à peine ſortie d'une ſi rude tem-  
pête, où ſon credit avoit couru grand  
riſque de faire naufrage, & dont Dieu  
l'avoit ſi heureuſement délivrée par  
la découverte de la verité, ç'auroit  
été une indiscretion manifeſte de ſe  
replonger volontairement dans les  
flots d'une populace effrenée, & ſe  
commettre derechef avec un monſtre  
à pluſieurs têtes, dont l'une n'eſt  
pas plutôt abbatüe, qu'il n'en renaît  
pluſieurs autres contre lesquelles il  
faut combattre.

---

## LETTRE XCVI.

*A la même Mere Marie de St. Joſeph,  
Prieure de Seville. Dix-huitième,  
écrite de Toledé l'an 1580. après  
la Fondation de Ville-neuve de  
la Xare.*

J E S U S.

1. **L** A grace du S. Eſprit ſoit avec  
V. R. ma Fille. Vous pouvez  
croire que je ſerois ravie d'être en état  
de vous écrire bien au long : mais j'ay

été tous ces jours - cy avec si peu de santé, qu'il semble que je paye celle dont j'ay joui à Malagon, à Ville-neuve, & durant le voyage : car il y avoit plusieurs jours, & même plusieurs années, comme je croy, que je ne m'étois portée si bien ; ç'a été une singuliere faveur que Nôtre Seigneur m'a faite : mais à l'heure qu'il est il importe fort peu que je n'aye point de santé. Depuis le Jedy Saint je suis tourmentée de la paralysie & des maux de cœur d'une maniere aussi violente que j'aye jamais ressentie en ma vie. Ce qui m'a causé la fièvre, laquelle jusqu'à cette heure ne m'a point quittée, & m'a laissé une indisposition & une foiblesse si grande, que ç'a été beaucoup d'avoir pu être à la grille avec le Pere Nicolas, qui est icy depuis deux jours, & dont la conversation m'a beaucoup consolée ; au moins V. R. n'y a pas été oubliée. Je suis étonnée de voir comme vous le trompez. Il est vray que je contribüe à cela, parce qu'il me semble qu'une si sainte & pieuse deception ne portera point de prejudice à vôtre Maison. Le pis est que je participe moy-même à la tromperie, dans laquelle ce Pere est si avant engagé. Plût à Dieu, ma Fille, que vous ne fissiez rien pour me détromper, & qu'il vous tienne toujours de sa main.

S. TERESE DE JESUS. Let. 96. 373

2. Je suis extrêmement réjoüie de tout le bien qu'il m'a dit de ces Sœurs ; dites-leur que j'ay un grand desir de les connoître , & que je les salüe tres-affectueusement : mais en même temps faites qu'elles recommandent à Nôtre Seigneur ces affaires de Portugal , & qu'elles le prient instamment de donner des enfans à Madame (a) Guiomar ; car c'est pitié que la Mere & la Fille étant telles qu'elles sont , soient privées d'une legitime succession : Que toutes les Religieuses prennent cecy fort à cœur , parce qu'elles leur sont grandement obligées , & que cette jeune Dame est tres-bonne Chrétienne. Cependant cette affliction luy est tres-sensible. J'ay reçu quelques Lettres de V. R. dont celle que le Pere (b) Prieur de Pastrane a apportée , est la plus longue. J'ay appris avec une grande joye de mon cœur que vous laissez toutes les affaires de vôtre Maison dans un si bon état , & comme le Pere Gratian s'en va maintenant chez vous , je me figure que rien ne manquera à vôtre bonheur.

3. En ce qui touche la Maison que l'on veut vous vendre , il m'en a parlé fort avantageusement , parce qu'elle a de belles vûës & un Jardin , qui est une

(a)  
C'étoit  
Madame  
Guiomar  
Pardo,  
fille de  
Madame  
Louïse  
de la  
Cerda.

(b)  
C'étoit  
nôtre  
Pere  
Nicolas de  
JESUS-  
MARIA  
qui par  
ordre  
du R.P.  
Vicaire  
General  
avoit  
été à  
Seville  
pour  
rétablir  
la Mere  
Marie  
de St.  
Ioseph  
en la  
charge  
de  
Prieure.

grande affaire pour nôtre maniere de vivre , specialement lors qu'on a des revenus , comme vous commencez d'en avoir. Tout ce que je trouve de plus fâcheux est que vous serez si éloignées du Convent de Nôtre - Dame des Remedés, dont les Religieux doivent aller vous confesser , quoy que l'on m'ait dit aussi que leur Convent n'est pas dans une si grande distance de la Ville, parce que d'un côté il en est assez proche. De quelque façon que ce soit , ne traittez point de l'achat d'aucune Maison, que V. R. & deux autres Religieuses que vous jugerez plus capables de ces affaires, ne l'ayent vüe auparavant : car il n'est point de Superieur qui ne donne volontiers licence pour cela. Et ne vous en fiez point ny aux Religieux ny à aucun autre. Je vous en ay écrit encore une fois , je ne sçay si ma lettre vous a été rendüe. La réponse à celle que vous avez écrite à mon Frere est cy - jointe : ç'a été par surprise ou bevüe que je l'ay ouverte, mais je n'en ay lû que le commencement, & m'étant apperçû qu'elle n'étoit pas pour moy , je l'ay derechef cachetée aussi - tôt.

4. Ma Mere , le Pere Prieur laisse les papiers pour recevoir l'argent qui



est icy , mais il y manque le pouvoir qui est entre les mains de Roch Huerta , qui est par delà pour les fonctions de sa charge : ayez soin d'une façon ou d'autre de l'envoier avec celui que le Pere Prieur a fait demander pour l'affaire de Vailladolid en cas de besoin , & adressez - le à la Prieure de cette Maison : car si Dieu me donne un peu de santé , je ne demeureray icy que tres - peu après que ce mois sera passé , parce que l'on me commande de partir. J'iray d'abord à Segovie , & me rendray ensuite à Vailladolid pour aller fonder une Maison à Palence , qui n'est distante de cette dernière Ville que de quatre lieües. J'ay dit que l'on vous envoie la relation de la Fondation de Ville-neuve , ainsi je ne vous en dis pas davantage , sinon que les Sœurs y sont tres - bien , & que j'espere que Nôtre Seigneur y sera beaucoup servi. J'ay tiré d'icy pour être Prieure à Ville-neuve une des Filles ( c ) de Beatrix de la Fuente : Elle paroît fort bonne , & on diroit qu'elle est aussi propre pour les gens de ce Pays - cy , que V. R. l'est pour ceux d'Andalousie. La Sœur de St. Ange , ( d ) de Malagon , est Soupprieure à Ville-neuve , ce qu'elle fait tres - bien , & il y a encore avec elles deux Religieu-

( c )  
C'étoit  
la Mere  
Marie  
des Mar-  
tyrs que  
la Ste.  
avoit  
tirée de  
Toledo  
pour la  
faire  
Prieure  
de Vil-  
leneuve  
de la  
Xare.

( d )  
C'étoit  
la Mere  
Elvire  
de St.  
Ange.

376 LETTRES DE N. G. MERE  
*ses d'une grande sainteté. Demandez à  
 Nôtre Seigneur que ces Fondations luy  
 soient agreables, & demeurez avec luy.  
 Je n'en puis dire davantage, parce  
 qu'encore bien que ma fièvre soit petite,  
 mes maux de cœur sont fort grands. Peut-  
 être ne sera - ce rien. Recommandez-  
 moy toutes à Dieu dans vos prieres. Bea-  
 trix de JESUS vous dira ce qui touche la  
 Mere Briande. \**

\* Le  
 Para-  
 graphe  
 suivant  
 est de  
 la main  
 de la  
 Sœur  
 Beatrix  
 de I E-  
 s u s.

5. *Nôtre Mere arriva icy la veille des  
 Rameaux, & moy en sa compagnie.  
 Nous y trouvâmes d'abord la Mere Bri-  
 ande si mal, qu'on vouloit luy donner  
 l'Extrême-Onction, à cause de la grande  
 quantité de sang qu'elle avoit rendu :  
 Elle est maintenant un peu mieux, mais  
 elle a une fièvre continue: elle se leve du  
 lit quelques jours. V. R. considere ce que  
 ç'auroit été si on l'eut menée à Malagon.  
 Elle auroit été perdue, & la Maison  
 aussi, ou du moins elles auroient eu beau-  
 coup de peine de la solliciter à cause de  
 la grande necessité du Convent.*



## LETTRE XCVII.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Dix-neuvième,  
de Vailladolid, l'an 1580.*

J E S U S.

1. **L** A grace du St. Esprit soit avec  
V. Rev. ma Fille. Ainsi soit-il.  
J'ay un grand desir d'apprendre l'état  
de vôtre santé, parce que j'en suis tou-  
jours en peine. Voilà pourquoy ayez - en  
grand soin pour l'amour de Dieu. Dites-  
moy en particulier comment vous vous  
trouvez, & faites - moy un détail des  
grandes consolations dont vous jouissez à  
l'heure qu'il est en la compagnie de nôtre  
Pere Gratian. Je suis moy-même conso-  
lée par la pensée que j'ay du grand soula-  
gement que vous sentez maintenant pour  
toutes choses. Je me porte mieux, graces  
à Dieu, & je commence à me remettre  
en santé, quoy qu'il ne me manque point  
matiere de souffrances par mes continuel-  
les infirmités, & à cause des sollicitudes  
qui ne m'abandonnent jamais. Que toutes  
me recommandent à Nôtre Seigneur, &

écrivez-moy ce que je dois faire de ces papiers que vous m'avez envoiés, puis qu'ils ne valent rien pour toucher monnoie. Voyez quel moyen on peut prendre pour remédier à cette affaire, & que V. Rev. travaille à gagner quelque Postulante, qui vous apporte de quoy payer les deniers que vous devez pour faire la Chapelle ordonnée par mon Frere, parce que l'on ne peut plus differer de la commencer : car par-deçà je ne trouve pas de quoy pour y suppléer, dont j'ay un extrême déplaisir; tout ce que je puis faire, est de recommander l'affaire à Dieu, afin qu'il y pourvoye comme il le peut.

2. Il n'y a maintenant rien de nouveau à vous mander touchant les affaires de l'Ordre, & lors qu'il y en aura, vous ne l'apprendrez que trop de nôtre Pere Gratian. Je me recommande beaucoup à toutes les Sœurs: Dieu veuille leur donner autant de santé que je leur en souhaite. Je vous ay déjà écrit que celuy qui vous doit quelque argent à Toledé, demande un fort long terme; il est Auditeur de l'Archevêque, & je ne sçay pas comment on pourra en tirer quelque chose, si ce n'est avec courtoisie & douceur. Lors que le Pere Nicolas ira par-delà, s'il vouloit bien s'y arrêter un jour

ou deux, pour luy faire reconnoître l'obligation, peut-être feroit-on quelque chose. Si François eut continué dans le dessein d'entrer en Religion, j'avois pensé que j'aurois pû faire quelque chose en cela. Mais quoy, tous ces beaux projets s'en sont tout allés en fumée. Dieu le fasse luy-même comme il le peut, & vous donne la santé comme je l'en supplie. Puis qu'il y a un Courier ordinaire qui vient de chez vous en ce lieu, ne manquez point de m'écrire par cette commodité, & d'avertir nôtre Pere d'en faire de même. Que la Mere Soupprieure me fasse sçavoir comment il se trouve, s'il se porte bien, & qu'elle me fasse un détail de tout, pour épargner à V. R. la peine de tant écrire. Je vous avertis par charité d'être sur vos gardes, parce qu'il y a chez vous de certains esprits, à qui ce qui n'est rien en effet, paroît être quelque chose de grand, & apprenez-moy comment se portent cette pauvre Fille & le Pere Prieur des Grottes. Persuadez nôtre Pere de l'aller voir, & envoiezluy faire un grand compliment de ma part, comme aussi au Pere Rodrigue Alvarez, afin qu'il sçache que j'ay été rejouïe de celuy qu'il m'a fait faire. Ma tête ne me permet pas de luy écrire. Di-

380 LETTRES DE N. G. MERE  
tes - moy comment se porte la Sœur de  
St. Jérôme. Mes recommandations à  
elle & à la Sœur de St. François. C'est  
aujourd'huy le jour de la Presentation de  
Nôtre - Dame.

Indigne servante de V. R.  
TERESE DE JESUS.

Que toutes prient beaucoup pour les  
affaires de l'Ordre.

---

## LETTRE XCVIII.

A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Vingtième.

J E S U S.

1. **L**A grace du St. Esprit soit avec  
V. R. ma Fille, & que sa Di-  
vine Majesté vous ait donné d'aussi saintes  
Fêtes que je vous les ay souhaitées. J'au-  
rois bien voulu pouvoir vous écrire cette  
Lettre de ma main, mais ma tête &  
mes grandes occupations au sujet de mon  
départ pour aller à la Fondation de Pa-  
lence, ne me le permettent point. V. R.  
nous recommande à Nôtre Seigneur afin

qu'il luy plaise que ce soit pour son plus grand service. Je me porte mieux, gloire à Dieu, & je suis consolée de ce que vous me dites qu'il en est de même à vôtre égard. Pour l'amour de Dieu ayez grand soin de vous, & abstenez-vous de boire, puis que vous connoissez le dommage que cela vous cause. L'infusion de Reubarbe (pour l'avoir prise durant quelques matinées) a fait un grand bien à deux Sœurs qui avoient ces tumeurs : parlez-en au Medecin, & s'il le trouve à propos vous pourrez en user. J'ay reçu vos deux lettres, dans l'une desquelles vous me marquez le contentement que vous avez de posséder nôtre Pere Gratian : j'y prens part par la joye que j'ay de vous voir satisfaite, & de ce que vous avez maintenant sur qui vous reposer, & de qui prendre Conseil, après que vous avez été si long-temps à supporter toute seule tant de travaux.

2. Dans l'autre lettre V. R. parle de l'affaire des Indes : j'ay eu de la joye d'apprendre que vous avez par-delà quelqu'un pour solliciter cette affaire avec diligence, parce qu'il n'y a pas d'autre remede pour le Convent de Salamannique : car si cela n'arrivoit pas avant que le terme de sortir de la Mai-

son où les sœurs sont fut accompli, nous nous trouverions dans une tres-grande détresse: voilà pourquoy V. R. ait grand soin pour l'amour de Dieu d'adresser sûrement ce paquet, parce qu'il y a le Contract qui s'est fait pour la vente de cette Maison. Mais si par aventure ceux pour qui est le paquet étoient morts, écrivez aux personnes que vous marquez, afin qu'ils entreprennent l'affaire: car encore bien que les lettres soient rendües à ceux pour qui elles ont été écrites, cela n'empêchera point que ces autres n'agissent aussi, & ils le feront peut-être avec plus de chaleur que ceux à qui l'on écrit & s'empresseront de nous envoyer en diligence la réponse, qui est ce qui nous importe extrêmement. Ainsi V. R. doit recommander cecy, & envoyer avec les lettres qui leur seront écrites cette copie du Contract qui est cy-jointe, sur laquelle il est nécessaire d'en faire plusieurs autres, afin d'en envoyer à chacun en particulier, & de les adresser toutes avec les lettres. Cependant priez bien Dieu qu'elles arrivent heureusement, & que cette negotiation se termine avec succes.

3. Touchant ce que V. R. dit des deniers de la Chapelle, ne vous en mettez



pas en peine, si vous ne pouvez pas les envoyer si promptement, parce que je ne vous en ay écrit que pour vous indiquer ce à quoy ils sont destinés. J'ay aussi reçu avec vôtre lettre celle des Indes. V. R. ait la bonté de recommander aussi beaucoup la lettre qui est pour mon neveu Don Laurent, afin qu'elle soit fidèlement adressée. Mes recommandations à la Mere Souvrievre & aux Sœurs. Je me réjouis de ce qu'elles sont déjà gueries, qu'elles sçachent qu'elles n'ont pas été les plus incommodées en comparaison de ce que l'on a souffert par-deçà, où les maladies ont duré long-temps. Pour moy je ne puis retourner tout-à-fait à mon embonpoint. Cette Lettre qui s'adresse à Laurent ne doit pas aller dans ce paquet-là, parce que les lieux sont fort distans l'un de l'autre, mais il faut que V. R. cherche quelqu'un qui aille à cette Ville, ou Province, ou autre endroit que j'ignore. Ayez soin, ma Fille, de negotier tres-bien en cecy. Dans le paquet il y a une autre copie du Contract fait pour la Maison. Vous ne sçauriez vous imaginer ce qu'ont souffert ces pauvres Religieuses, & combien rudes ont été les travaux qu'elles ont essués. V. Rev. écrive à Don Laurent, & luy

marque comment il doit exprimer, quand il écrira, où est cette Maison de Saint Joseph; car peut-être n'y pensera-t'il point.

4. Mon Frere a ordonné que de la somme que V. Rev. doit payer, on bâtisse une Chapelle dans l'Eglise de St. Joseph, où il est enterré. V. R. ne doit pas envoyer ces deniers à Don François, mais à moy, & je feray qu'il en donne la quittance: parce que j'ay peur qu'il ne les employe en d'autres choses, spécialement à cette heure qu'il est nouvellement marié. Je ne voudrois pas pour aucune chose du monde vous donner de la peine, mais ce que vous devez faire, est, que comme nôtre Pere m'écrit que quelques Filles doivent entrer chez vous pour se faire Religieuses, vous tâchiez de tirer d'elles ce qui vous est nécessaire pour payer cette dette. Je voudrois que vôtre Jardin fut d'une plus grande étendue, pour que Beatrix eut plus d'occupation. Je ne puis supporter ces façons d'assurer les choses, parce qu'elle ne peut pas tromper Dieu, & que d'ailleurs elle le doit payer en son Ame, puis qu'à la face de toutes elle ose avancer de telles choses, & encore beaucoup d'autres que l'on m'a écrites: Car il faut de nécessité que celles

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 98. 385  
celles - là disent vray , ou elle. Faites  
un grand compliment de ma part à Ro-  
drigue Alvarez , & au bon Prieur des  
Grottes. O quel plaisir vous me faites  
de luy faire honnêteté. Recomman-  
dez - moy beaucoup au bon Serrano & à  
toutes mes Filles. Dieu me conserve V.  
Rev. Ne manquez pas de demander ce  
que je vous ay écrit de la Rheubarbe, parce  
que c'est une chose fort approuvée. C'est  
aujourd'huy la dernière fête de Noël.  
L'an 1580.

de V<sup>otre</sup> Reverence  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **D**Ans ces Lettres nôtre Ste.  
Mere traite de quelques af-  
faires qui luy donnoient de grands  
soucis. L'une étoit l'accomplisse-  
ment de ce que son frere Monsieur  
Laurent de Zepede avoit ordonné  
par son Testament , dont elle étoit  
demeurée executrice. L'autre con-  
cernoit les Religieuses de Salaman-  
que , qui n'avoient point de Maison  
propre , & qui étoient sur le point  
d'être logées dans la rüe , parce que

R

d'un côté le terme du bail que l'on avoit fait pour louer celle où elles étoient, s'approchoit, & que d'ailleurs elles ne pouvoient prendre possession de celle, pour l'achat de laquelle elles avoient traité, sans avoir auparavant le consentement d'un Gentil-homme natif de cette Ville - là qui étoit dans les Indes. Voyez si cela n'étoit point capable de donner de la peine à la Sainte ? Dans cette dernière affaire, pour laquelle elle fait tant de diligence, elle nous montre l'amour d'une Mere toute pleine de tendresse, & dans la première elle nous apprend avec quelle promptitude il faut executer la dernière volonté des Defunts, puisque parmy le grand embarras de ses Fondations, ce soucy sembloit l'occuper uniquement. Par cet exemple elle condamne hautement la nonchalance de plusieurs, qui étouffant les remords de leur conscience, traînent en longueur l'execution des Testamens. Helas ! ils ne considerent pas, les malheureux qu'ils sont, que Dieu viendra bien-tôt fondre sur eux avec toutes ses vengeances, & leur fera sentir la pesanteur de son

Bras tout-puissant par les horribles châtimens que sa Justice exercera sur eux dans l'Eternité. De quoy les Histoires nous fournissent plusieurs & funestes exemples. Mais dans ces deux rencontres nous voyons comme dans un beau jour l'activité qu'avoit la Sainte pour entreprendre & poursuivre les affaires qui regardoient le service de Dieu, & son soucy continuel qui luy faisoit employer toute la diligence possible, pour n'en point fonder le succez sur une vaine esperance : car comme dit St. Bernard, celuy-là met en vain son esperance en Dieu, qui ne s'aide pas du secours de la grace qu'il en a reçüe. *Frustra sperat, qui contemptu suo gratiam à se repellit, & spem suam prorsus evacuat.* s. Bern.

2. Dans le nombre quatriéme elle parle d'une Religieuse, qui pour avoir avancé des choses sans les avoir bien considérées, avoit contribué beaucoup à la persécution que les Carmelites de Seville avoient soufferte. Il n'y a toujours que trop de ces esprits broüillons dans les Communautés Religieuses, & les plus rigides dans l'observance reguliere

388 LETTRES DE N. G. MERE  
n'en font pas exemptes, mais elles  
font souvent plus exposées à ce mal-  
heur : parce qu'encore bien que l'e-  
xactitude y soit plus grande, pour  
ne pas regler le jugement que l'on  
fait des choses par les seules appa-  
rences, cette circonspection n'est  
pas également observée de tous, &  
c'est ce qui donne lieu à ces des-  
ordres.

3. Ceux qui par les apparences  
voudroient juger des Animaux que  
vid autrefois le Prophete Ezechiel,  
prendroient l'un pour un Homme,  
l'autre pour un Lion, le troisiéme  
pour un Bœuf, & le quatriéme pour  
un Aigle. Cependant ils seroient  
trompez, parce qu'ils ne sont pas ce  
qu'ils portent dans leurs apparences,  
mais ce sont en effet des Seraphins :  
Qui est une preuve sensible de la  
tromperie où nos yeux nous expo-  
sent, lors qu'ils nous font taxer quel-  
ques - fois de brutalité un homme  
que la vertu cachée rend effective-  
ment un Seraphin. Ce qui doit nous  
empêcher de faire avec tant de faci-  
lité des jugemens temeraires.

LETTRE XCIX.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Vingt - unième.*

J E S U S.

I. **L** A grace du St. Esprit soit avec  
V. Rev. ma Fille. Ainsi soit - il.  
Vous me faites une grande charité de  
m'écrire : j'ay répondu à toutes vos let-  
tres avant que de partir de Vailladolid,  
& j'ay envoié de Salamanque la de-  
pêche que j'espere que V. R. recevra avant  
que celle - cy vous soit rendüe. Nous  
avons besoin de toutes les diligences que  
vous employez, pour que nous recevions à  
temps la réponse que nous attendons.  
Dieu le fasse comme il voit qu'il est ne-  
cessaire, & qu'il maintienne V. R. dans  
la santé que je vous souhaite : Vous n'en  
dites mot dans cette lettre que vous m'é-  
crivez ; en quoy vous faites mal, puis-  
que vous sçavez le soucy que j'en ay. Dieu  
veüille que vous vous portiez mieux.  
Nous avons trouvé assez plaisant ce que  
ces bonnes Vieilles disent de nôtre Pere,  
& je loüe Dieu des fruits qu'il fait par

ses Predications & par les exemples de sa vertu, laquelle est si grande, qu'il n'y a pas sujet de s'étonner de tout le bien qu'il a operé dans ces Ames. V. R. m'écrive tout ce qui en est, & vous me ferez un singulier plaisir de me l'apprendre. Dieu veuille nous le conserver comme nous en avons besoin. Par cet endroit vous avez raison de dire qu'il est necessaire qu'il se modere dans l'exercice de la Predication, parce que des sermons si frequens pourroient être prejudiciables à sa santé.

2. Je seray réjoüie de toucher les deux cens ducats que V. R. me doit envoyer, afin que nous commencions d'exécuter, ce que mon Frere (qui soit en gloire) a ordonné. Mais ne me les faites pas tenir par le Pere Nicolas (cecy soit dit entre nous) parce que peut-être on les retiendroit par-delà, pendant que j'en manquerois icy: Mais V. R. les fasse compter à Medine du Champ, où vous avez sans doute connoissance de quelque Marchand à qui on puisse se fier: De cette façon l'argent viendra en plus grande sûreté, & il n'en coûtera rien à l'apporter. S'il ne se peut par cette voye, que ce soit par Vailladolid, ou du moins envoyez-moy une Lettre d'avis avant



S. TERESE DE JESUS. *Let. 99. 391*  
que vous me le fassiez tenir, afin que je  
vous mande par quelle voye il faut le  
faire venir.

3. Je me porte assez bien, mais je suis  
si embarrassée de Visites, que quand je  
voudrois vous écrire de ma main, il me  
seroit impossible. Je vous envoie la Re-  
lation de tout ce qui s'est passé en cette  
Fondation, qui me fait louer Dieu à la  
vue de tout ce qui y arrive, & de l'ar-  
dante charité, & de la grande devo-  
tion que tous les Bourgeois témoignent en  
cette occasion. Graces soient rendues à  
Dieu, & que toutes les Sœurs remer-  
cient beaucoup sa Divine Majesté de la  
faveur que nous en recevons, & faites à  
toutes mes recommandations. Les Sœurs  
implorent le secours des prieres de V. R.  
mais particulièrement celle qui me sert  
de Secretaire, laquelle a reçu une gran-  
de consolation apprenant qu'elle est  
bien avec V. R. afin que vous la recom-  
mandiez à Dieu, dont elle a grand  
besoin. J'écris à nôtre Pere pour luy  
marquer les raisons que j'ay de ne vou-  
loir pas que ces deniers viennent en  
d'autres mains que les miennes. Je suis  
si lasse de traiter avec des Parens de-  
puis la mort de mon Frere, que je vou-  
drois n'avoir plus rien à demêler avec  
eux.

4. Je vous assure que les nouvelles que nôtre Pere m'a données de la grande cherté qu'il y a dans le Pays où vous êtes, me causent de la peine, parce que je ne comprends pas comment vous pouvez subsister: & de vous voir obligée maintenant à payer ces deniers, c'est ce qui augmente ma peine, parce que bien loin de les tirer de vous, je voudrois au contraire que cela vous demeurât, & qu'il vous en vint encore plus d'ailleurs. Dieu veuille y pourvoir, & qu'il conserve V. R. en santé, avec cela on viendra à bout de tout. Mais je vous porte compassion vous voyant tout à la fois avec peu de santé, & dans une grande disette. Je crains que ce Pays-là ne vous soit pas bon, & je ne voy pas le moyen de vous en tirer. Nôtre Seigneur en dispose, luy qui semble avoir si bien exaucé la priere que vous luy avez faite pour demander des travaux. Dites à la Sœur de St. François qu'il ne m'est point seulement passé par l'esprit d'avoir quelque dégoût d'elle, au contraire j'en suis si contente, que ce m'est un sensible déplaisir de la voir si éloignée de moy. Recommandez-moy beaucoup à toutes, particulièrement à la Mere Souprieure, & demeurez avec Dieu. C'est ma tête.

S. TERESE DE JESUS. Let. 99. 393  
qui m'oblige à la faire si courte, plutôt  
que le défaut de matière à vous reprendre.  
J'ay trouvé fort agreable ce que dit le  
Pere Nicolas. Je voy bien d'un côté la  
nécessité qui vous presse de recevoir des  
Filles pour être Religieuses: & d'ail-  
leurs vous n'avez gueres d'experience du  
grand travail qu'il y a d'être en petit  
nombre, & l'inconvenient que cela traîne  
pour plusieurs raisons. Dieu vous en a-  
meine une semblable à celle qui est morte,  
qu'il veuille pourvoir à tous vos besoins,  
& me conserver V. R. C'est aujourd'huy  
le jour des Rois. J'envoïay par le der-  
nier ordinaire les lettres qui sont pour  
les Indes. On me dit que le Pere Garcia  
de Toledé, à qui elles sont adressées,  
retourne, ainsi il faut que V. R. recom-  
mande ce paquet à quelqu'un par-delà,  
si peut-être Louïs de Tapia, à qui il  
est aussi adressé, étoit decedé.

de Votre Reverence  
TERESE DE JESUS.

## L E T T R E C.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Vingt-deuxième.*

J E S U S.

1. **L**E Saint Esprit soit avec V. R. ma Fille. J'ay été fort consolée de vôtre lettre : ce qui n'est pas nouveau, parce que l'ennuy que deux autres m'avoient causé, s'est passé par la lecture des vôtres. Je vous assure que si vous m'aimez, je vous le paye par un fidèle retour, & je prens plaisir à ce que vous me le dissiez. Ha qu'il est certain que nous desirons naturellement que nôtre amitié soit payée par un retour ! Cela doit n'être pas mauvais, puisque même Nôtre Seigneur veut que nous le fassions pour reconnoître l'amour qu'il nous porte, quoy qu'il n'y ait point de comparaison à ce que nous devons à sa Divine Majesté, qui merite infiniment d'être aimée & servie. Mais procurons de luy être semblables en quelque maniere que ce soit.

2. Je vous ay écrit de Sorie une fort

longue lettre : Je ne sçay si le Pere Nicolas vous l'a envoïée ; j'ay toujourns été dans la crainte qu'elle ne vous ait pas été rendue. On a fait pardeçà beaucoup d'oraison pour vos Religieuses. D'où vient que je ne m'étonne point qu'elles soient bonnes & qu'elles jouissent d'une grande tranquillité, mais mon étonnement est qu'elles ne sont pas encore tout-à-fait saintes, parce qu'en même temps que vous souffriez tant & de si grandes necessitez, on ne cessoit point par-deçà de faire beaucoup de prieres. Maintenant que vous êtes delivrées de ces necessitez, payez-nous ces bons offices en priant pour nous, parce que l'on souffre beaucoup pardeçà, specialement dans cette Maison de St. Joseph, où l'on m'a fait Prieure purement pour remedier à la disette qui y est. Considerez comment il est possible de supporter cette charge à l'âge où je suis, & parmy tant d'occupations que j'ay : car vous devez sçavoir qu'un Gentilhomme leur a legué je ne sçay quel bien, parce qu'elles n'ont pas pour subvenir à la quatrième partie de leurs besoins : encore n'en jouiront-elles pas jusqu'à l'année prochaine. Cependant on a aussi-tôt retiré presque toutes les aumônes qu'elles avoient accoustumé de re-

cevoir de la Ville, & d'ailleurs elles sont si chargées de dettes que je ne sçay pas comment elles pourront se tirer d'affaires. Recommandez cecy à Notre Seigneur, & priez pour moy, parce que la nature se lasse, particulièrement de me voir Prieure parmi tant d'autres embarras qui me viennent tout à la fois. Neanmoins si c'est le bon plaisir de Dieu, c'est peu de chose que tout cela.

3. Je suis bien fâchée de ce que vous me ressemblez en quelque chose, parce qu'il n'y a rien en moy que de tres-mauvais, spécialement en ce qui est des maux corporels. Quand on m'a dit que vous étiez tourmentée de maux de cœur, je n'en fus pas fort touchée, parce qu'encore bien qu'ils soient extrêmement penibles dans leur violence, ils absorbent les autres accidens, & enfin ils ne sont pas dangereux; & lors qu'on me dit que vous étiez attaquée de l'hydropisie, je tins cela pour bon. Sçachez que ces infirmités ne requierent pas beaucoup de remedes à la fois, mais ce qui est absolument nécessaire est d'adoucir les humeurs. Cette recette de pilules que je vous envoie, & qui m'a été ordonnée par un tres-habile homme, est si généralement approuvée d'un grand nombre de

Medecins , que je pense qu'elles vous feront un grand bien , si vous voulez en user , quand vous n'en prendriez qu'une de quinze en quinze jours. J'en ay tiré un grand soulagement : ainsi je suis beaucoup mieux , quoy que je ne jouisse jamais d'une parfaite santé , parce que j'ay toujourns des vomissemens & d'autres accidens , parmi lesquels j'ay trouvé un grand secours dans ces pilules , qui ne causent point de peine. N'omettez point d'en faire l'épreuve.

4. Je sçavois déjà que ma Gabrielle se portoit mieux , ensuite de l'avis que l'on m'avoit donné de sa maladie, parce que nôtre Pere étoit icy lors qu'on luy donna vôtre billet. J'en eus beaucoup de peine, & Terese (a) aussi, qui vous aime toujourns avec une grande tendresse; elle se recommande à V. R. & à toutes les Sœurs : Elle est telle que vous loueriez Dieu si vous la voyiez , car elle comprend tres-bien ce qui est de perfection, & elle a de l'esprit & de la vertu. Par charité demandez à Dieu qu'il la veuille avancer de plus en plus à l'acquisition de la Sainteté: car comme le monde va aujourd'huy il n'y a point sujet de s'y fier : Nous la recommandons beaucoup à Nôtre Seigneur ;

(a)  
C'étoit  
sa nièce  
la Sœur  
Terese  
de  
JESUS,

qu'il soit à jamais loué de me l'avoir laissée icy. Priez fort pour elle, & pour toutes les Sœurs. Dites à la Sœur de St. François que j'ay été fort réjoui de voir sa lettre, & que je l'avertis qu'Acacio Garcia est mort, afin qu'elle ait soin de prier pour luy. J'ay eu une joye extraordinaire d'apprendre que mon bon Pere Garcia étoit chez vous. Dieu vous paye de si bonnes nouvelles; car quoy que vous me l'eussiez déjà fait sçavoir, je pouvois à peine y ajouter foy, tant le desir que j'avois de sa venüe, étoit grand. Témoignez - luy une grande reconnoissance, parce que vous le devez considerer comme le Fondateur de nôtre Ordre, à l'établissement duquel il a extrêmement contribué. Voilà pourquoy il faut lever le voile pour luy, ce qui ne se doit pas faire pour tous les autres soit en general soit en particulier, mais sur tout pour les Carmes déchaussez.

5. On n'a rien apporté des Indes: parce que comme ils vouloient envoyer quelque chose, ils apprirent la mort de mon Frere, qui soit en la gloire. Voilà pourquoy il faudra envoyer des ordres de Don François, pour faire venir ce qu'il y a. Laurent est marié, & il est dans un tres-bon poste: car on dit qu'il a



bien six mille ducats de revenu. Il ne faut pas vous étonner qu'il ne vous écrit point, parce qu'à peine a-t'il appris les nouvelles de la mort de son Pere. O s'il sçavoit les peines de son Frere, & celles que j'ay avec tous ces Parens! C'est ce qui me fait fuir les occasions de m'entremettre pour rien avec eux. Le Pere Nicolas dit que de la somme de mille & cinq cens ducats que son Frere est obligé de donner en aumônes, il en doit appliquer mille à vôtre Maison. Vous pourrez ainsi de cette somme tirer une partie de ce que vous devez payer. Je luy ay écrit d'en reserver quelques-uns pour cette Maison, parce que certainement elle est dans une extrême nécessité. Si l'occasion se presente, procurez-nous quelque chose. Vôtre Frere en use ainsi; V. R. s'accorde par-delà, & tâche de recevoir les deux cens ducats, parce que je me lasse de traiter de cette affaire avec le Pere Nicolas, & j'ay fait resolution de n'en plus parler.

6. On est sur le point de commencer la Chapelle: car si pendant que je suis icy on n'y travaille point, ou du moins si on ne la commence point, je ne sçay pas comment ny quand on le fera: car j'espere d'aller d'icy, s'il plaît à Dieu, à

400 LETTRES DE N. G. MERE  
la Fondation de Madrid. Si mon Frere voyoit de quelle maniere son bien se dissipe, c'est une pitié : ce Garçon n'étoit propre qu'à servir Dieu. Quoy que je veuille m'éloigner de tous ces embarras, on me dit que je suis obligée en conscience de ne le point faire. Ainsi la perte que j'ay faite d'un si bon Frere n'est rien en comparaison des peines que me donnent ceux qui survivent. Je ne sçay à quoy tout aboutira.

7. Ne laissez pas de m'écrire comment vous vous trouvez pour le Spirituel, j'en auray de la joye, parce qu'à juger de tout ce que vous avez souffert il ne se peut pas autrement qu'il n'aille bien. Envoyez-moy aussi les Poëmes. Je me rejouis beaucoup de ce que vous tâchez de maintenir les Sœurs en allegresse, elles en ont besoin. Faites-moy sçavoir si la Mere Souvrière est parfaitement guerrie. Puis que Dieu nous l'a laissée icy-bas, qu'il en soit beni. Les Complies & la recreation se font comme on a accoutumé. Je l'ay demandé à des hommes d'erudition, & leur ay proposé les inconveniens, comme aussi que la Regle ordonne que le silence soit observé jusqu'à pretiosa, & pas plus long-temps; quoy qu'icy nous le gardions tout le jour. Nô-

S. TERESE DE JESUS. Let. 100. 401  
tre Pere ne l'a pas trouvé mauvais.

8. Il faut boucher ou murer les portes de la Sacristie qui menent à l'Eglise. On ne doit jamais sortir par là, non pas même pour fermer la porte sur la rue, parce qu'il y a une excommunication donnée, cōme l'on dit, motu proprio. Ou il y a la commodité, que la femme ou la servante demeure dedans, & que tout soit bien fermé. Comme nous n'en avons pas icy, nous avons fait faire une serrure qui s'ouvre & se ferme par dehors & par dedans : la personne qui est à nôtre service la ferme par dehors, & l'ouvre au matin : Nous avons cependant une autre clef que nous gardons pour les accidens qui peuvent survenir. C'est dommage que l'Eglise n'est pas si propre & si polie, mais il n'y a pas de remede. Il doit y avoir un tour, & un bon Sacristain. Les Papes ont donné des excommunications à ce sujet & pour la porte de la clôture, de sorte que l'on ne peut pas faire autrement. Quoy que ce devroit être assez que c'est un point de constitution, parce que le danger qu'il y a de ne le point garder n'est que trop manifeste. Car en transgresser une par coûtume, est un peché mortel.

9. Je pense qu'il y a plus de quinze jours que cette lettre est écrite. Je viens à ce

moment d'en recevoir une autre de V. R. & une de mon Pere Rodrigue Alvarez à qui tout de bon je me reconnois tres-obligée pour tout le bien qu'il a fait à vôtre Maison. Je voudrois pouvoir répondre à sa lettre, mais je ne sçay comment le faire : parce qu'il me demande certaines choses que je ne puis pas bonnement confier au papier ; quoy que si je le voyois , comme il connoit parfaitement mon Ame , je ne luy refuserois rien : au contraire j'en aurois une joye singuliere , parce qu'il n'y a icy personne avec qui on puisse parler celangage. Pour ce qui est de consolation , si Dieu amene par-deçà le Pere Gratian , j'en auray assez. O quel déplaisir vous m'avez fait de ne m'avoir pas dit un mot de luy dans vôtre lettre ! Il

(b) C'é- doit être arrivé à Madrid , suivant ce  
 toit le que l'on m'en a dit , pour cela je ne luy  
 Livre écrivis point , quoy que j'en aye un grand  
 du Châ- desir , aussi-bien que de le voir. Mais il  
 teau in- seroit sans doute bien surpris s'il sçavoit  
 terieur ce que je luy dois.

10. Pour retourner à ce que je disois  
 que le R. Pere Rodrigue Alvarez  
 Rod: i- auparavant , comme nôtre Pere m'a dit  
 gue Al- qu'il a laissé par-delà un Livre (b) écrit  
 varez luy de ma main , que V. R. n'a pas accou-  
 luy tumé de lire : si vous jugez à propos ,  
 avoit deman- lors que le Pere Rodrigue Alvarez ira  
 dé.

S. TERESE DE JESUS. Let. 100. 403  
chez vous, je vous permets sous le secret  
de la Confession, puis que c'est à cette  
condition qu'il le demande luy-même  
avec beaucoup de civilité, je vous per-  
mets, dis-je, de luy lire la dernière de-  
meure, entre vous & luy seulement, &  
vous luy direz, que la personne est arri-  
vée à ce point, & qu'elle jouit de la  
paix qui est marquée en cet endroit-là.  
Ainsi elle mene une vie fort tranquille.  
Des Hommes sçavans luy ont dit qu'elle  
marche bien. Si l'on ne peut le lire de  
cette façon, ne donnez aucunement le ca-  
hier, parce qu'il pourroit en arriver des  
inconveniens. Je ne luy répondray point  
jusqu'à ce que vous m'avez donné votre  
avis là-dessus. V. R. luy fasse cependant  
un compliment de ma part.

11. Pour ce qui est de passer dans le  
quartier de Saint Bernard (c) je suis  
étonnée qu'une personne qui vous aime  
tant, ait pû se tromper de la sorte: car  
il avoit tellement gagné les affections de  
toutes celles de votre Maison, & la  
mienne même pour les porter à ce chan-  
gement, qu'il me tardoit de voir l'heure  
en laquelle vous deviez passer dans cet  
endroit. Il faut bien qu'il ne l'ait pas  
considéré, & qu'il n'ait pas sçû ce qui  
est propre pour des Monasteres. Le suc-

(c) La  
Sainte  
parle  
du  
chan-  
gement  
que les  
Reli-  
gieuses  
de Se-  
ville  
preten-  
doient  
faire,  
passant  
du lieu  
où elles  
étoient  
à une  
Maison  
proche  
de St.  
Ber-  
nard.

cez m'en auroit donné la vie, c'est à ce point que je vous aime toutes. Sçachez, ma Fille, que je ne serois point fâchée que vous prissiez une autre Maison, pourvû que vous en trouvassiez une meilleure que celle où vous êtes, & que vous n'eussiez plus tant de dettes : mais j'ay remarqué que la cherté des maisons est si grande par-delà, que je tiens cela pour impossible. Il peut être aussi qu'une autre qui vous paroîtra meilleure, aura plus de défauts & d'incommoditez. A la verité j'étois fort satisfaite de celle-là. Il n'en faut plus parler, & le Pere Nicolas n'en dira mot, parce que je luy en ay écrit. Vous pouvez croire qu'il étoit dans la pensée que vous deviez reüssir admirablement, & pour moy, comme je vous voyois dans une si grande ardeur à vouloir sortir du lieu où vous êtes, & qu'il m'en parloit si avantageusement, j'en loüois Dieu : Qu'il veuille nous donner lumiere pour reüssir en tout. Ce Pere n'a gueres de santé, recommandez-le à Nôtre Seigneur, afin qu'il luy plaise de le conserver ; car nous perdrons beaucoup, & vôtre Maison plus que toutes les autres. Dieu soit, ma Fille, avec V. R. & avec toutes, & les fasse saintes. C'est aujourd'huy le bui-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 100. 403*  
*tième de Novembre. On m'avoit déjà*  
*donné les nouvelles de la Maison, dont*  
*je fus surprise. Voyez si l'on a fait la di-*  
*stribution de toute la Caragna, (d) (d)*  
*parce qu'il ne m'en reste plus que tres-*  
*peu; cependant c'est ce qui m'a fait plus*  
*de bien, & aussi à d'autres: lors que*  
*vous aurez quelqu'un à la main, envoyez-*  
*m'en par charité, & demandez toutes*  
*à Nôtre Seigneur qu'il veuille me four-*  
*nir dequoy pour donner à manger à ces*  
*Religieuses, parce que je ne sçay que*  
*faire. Toutes se recommandent beaucoup*  
*à vous.*

(d) C'est  
une  
sorte  
de  
gomme  
des In-  
des,  
comme  
de la  
Tere-  
benti-  
ne.

*Servante de V. Rev.*

TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. LA Sainte écrivit cette Lettre à Avila l'an 1581. lors qu'elle étoit retournée dans ce Convent après la Fondation de Sorie, pour prendre soin du bien spirituel & temporel de ses premières Filles.

2. Dans le premier nombre elle dit que c'est le propre de nôtre nature de demander le retour & la correspondance à l'amitié que nous avons pour quelqu'un, & elle ajoûte

ces mots : *Cela ne doit pas être mauvais , puisque Nôtre Seigneur veut être payé de l'amour qu'il nous porte.* Mais il faut remarquer que , pour que ce desir ne soit pas mauvais , il doit être réglé sur celuy de N. Seigneur, & sur celuy de la Ste , non point par un principe d'interêt qui cherche uniquement sa satisfaction dans ce retour , mais par le pur amour de la vertu. Car faire commerce ou trafic d'un bienfait , ou aimer en vûë d'en être payé avec usure , est un lucre trop sordide , & indigne d'une Ame genereuse & Chrétienne. *Turpis fœneratio est*, dit Seneque, *beneficium expensum ferre.* Et St. Ambroise : *Hospitalem esse remuneraturis effectus avaritia est.* Demander ou attendre la recompense d'un bienfait n'est pas la production d'un cœur franc & liberal, mais le vil effet de la cupidité.

Sene-  
que liv.  
1. des  
benefic.  
chap. 2.  
S. Am-  
brof.  
liv. 7.  
sur S.  
Luc  
cap. 14.

3. Dans le nombre 4. la Sainte parle du R. Pere Garcia de Toledé Dominicain, son Confesseur, & Commissaire general de son Ordre dans les Indes , qui étoit tout nouvellement retourné du Peru. Elle pese avec beaucoup de justice les grandes obligations que la Reforme luy a-



S. TERESE DE JESUS. *Let. 100. 407*  
voit , pour obliger ses Filles à lever  
le voile en luy parlant, pour témoig-  
nage de leur respect & de leur recon-  
noissance : tant étoit grande la re-  
tenüe que la Sainte vouloit que ses  
Religieuses observassent en ce point.  
Elle ajoûte : *Qu'on le tienne baissé pour  
tous les autres , soit en general , soit en  
particulier , mais sur tout pour les Car-  
mes dechauffez.*

4. Je pourrois icy avec raison, ce  
me semble, me plaindre de nôtre  
Sainte Mere, & dire avec St. Am-  
broise : *An non frater est, quem ratio-*  
*nabilis naturæ quidam uterus effudit, &*  
*ejusdem matris nobis generatio copulavit?*  
Quoy donc, nous Carmes déchauf-  
sez, ne sommes - nous pas les freres  
de ces Religieuses, d'une même  
profession & congregation, dans la-  
quelle nous sommes portés comme  
dans un même sein? Ne sommes-  
nous pas les Enfans d'une même  
Mere? Quelle raison donc y a - t'il  
d'user d'une plus grande retenüe à  
leur égard? Pour cela même, ré-  
pond Saint Ambroise : *Majus ab his  
periculum pertimescendum, qui fraterno  
sibi jure sociantur.* La qualité de Fre-  
res exige de nous une plus grande

D. Am-  
brof. de  
Noë &  
arca  
cap.  
26.

circonspection dans nos entretiens : parce que les liaisons de la Fraternité peuvent nous exposer à de plus grands dangers de faire de lourdes chûtes.

5. Dans le nombre precedent la Sainte avance une tres - excellente Sentence : *Sçachez, dit - elle, que les maladies corporelles ne veulent point tant de remedes à la fois, mais ce qui est absolument necessaire est d'appaiser ou adoucir l'humeur.* La Sainte par cet oracle condamne le soin demesuré que l'on a de la santé du corps, & elle donne un tres-bon sens à cette fameuse Maxime : *Qui medicò vivit, miserè vivit.* Celuy qui se regle par les Aphorismes de Galien, mene une vie miserable, parce qu'il n'en est pas le maître, mais Galien & les Medecins. Le pis en cecy, dit St. Bernard, est que le mal du corps a coûtume de se communiquer à l'Ame. Sur quoy il écrit à ses Religieux en ces termes : *Compatior utique, & multum ego compatior doloribus, miserijs & infirmitatibus humanorum corporum, sed timenda multò magis, ampliùsque cavenda infirmitas Animarum. Propterea minimè competit*  
Reli-

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 100. 409  
*Religioni vestrae, medicinas quarere corporales, sed nec expedit saluti. Nam de vilibus quidem herbis, & quae pauperes deceant, interdum aliquid sumere tolerabile est, & hoc aliquando solet fieri. At verò species emere, quarere Medicos, accipere potiones, Religioni indecens est.* J'ay grande compassion des miseres & des infirmitéz corporelles que vous souffrez : mais je suis bien plus sensiblement touché des maladies de l'Ame, parce qu'elles sont beaucoup plus à craindre, & qu'il est plus necessaire de s'y opposer avec soin & diligence. Voilà pourquoy il n'appartient pas à la Religion que vous professez, & il est même prejudiciable à la santé, de chercher les medecines corporelles : car s'il est tolerable, & s'il se pratique même quelques - fois que l'on se soulage en prenant quelque remede composé d'herbes communes & propres pour des pauvres, il est tout - à - fait contre la bienséance qui convient à l'Estat Religieux, de n'épargner pas une grosse dépense pour trouver des drogues pretieuses, & ne songer perpetuellement qu'à des potions medecinales. Ce qui dé-

410 LETTRES DE N. G. MERE  
ment extrêmement la perfection de  
l'Estat que vous avez embrassé.

6. Dans le 6. nombre elle refout  
un doute qui luy avoit été proposé,  
sçavoir si l'heure de la recreation du  
soir, que l'on a en certain temps de  
l'année, comme depuis Pâques jus-  
qu'à l'Exaltation de la Ste. Croix,  
devoit être devant ou après Com-  
plies? Elle répond qu'elle doit être  
devant, parce que la Regle ordonne  
que l'on observe le silence depuis

Concil. Complies achevées jusqu'à *Preliosā*,  
Trid. c'est à dire, jusqu'après Prime du  
Sess. jour suivant. Ce qui est établi &  
25. déclaré par les loix de nôtre Re-  
cap. 5. forme, quoy que la Sainte dise  
de Re- qu'elle & ses Filles gardoient ce ri-  
gul. goureux silence durant tout le jour.  
Pius 5. 7. Dans le septième elle ordonne  
Bul. 8. la clôture de ses Convens, confor-  
quæ in- mément à la rigueur portée par les  
cipit: Canons du sacré Concile de Trente,  
*Circā* & par les Brefs de Pie V. & de Gre-  
*Pastora-* goire XIII. Sur ce pied elle com-  
*lis & c.* mande de boucher une porte qui me-  
Greg. noit à l'Eglise, parce qu'avant la  
13. Declaration de Gregoire il y avoit  
Bul. dans les Monasteres de Religieuses  
28. une porte, par laquelle elles sortoient  
*Deo sa-*  
*cris Vir-*  
*ginibus*  
*& c.*

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 100. 411  
pour aller orner & nettoïer l'Eglise,  
la porte principale demeurant fer-  
mée. Elle ajoûte, qu'outre que cela  
étoit d'ordonnance Apostolique, c'é-  
toit aussi un point special de ses  
Constitutions, & que d'en trans-  
gresser une par coûtume est un pe-  
ché mortel. La Sainte parle icy en  
bon Theologien, faisant distinction  
entre transgresser une loy par quel-  
que negligence ou foiblesse d'un par-  
ticulier, & la transgresser par une  
coûtume commune. Le premier  
n'introduit point de relâchement, &  
n'est pas un peché mortel, si les loix  
n'obligent pas sous une griève coul-  
pe, & que d'ailleurs il n'y inter-  
viennent point de mépris, & que la  
faute soit châtiée. Mais le second  
est criminel, parce que relâcher  
l'observation d'une loy telle qu'elle  
puisse être, est une faute tres-griève,  
à cause du tres-grand dommage qui  
se fait à la Religion, la privant de  
la perfection qui luy reviendroit si  
elle étoit observée : car quelque pe-  
tite que soit la transgression, elle est  
de tres-grande importance, & fait  
une matiere tres-griève, parce  
qu'elle contrevient à la loy natu-

412 LETTRES DE N. G. MÈRE  
relle , qui nous oblige à prendre  
garde au bien commun. La Sainte  
étoit intelligente en tout.

---

## LETTRE CI.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Vingt - troisié-  
me, d'Avila, l'an 1581.*

J E S U S.

1. **J**'Ay écrit aujourd'huy une longue  
lettre pour V. R. ainsi je ne m'é-  
tendray point en celle-cy à cause  
des grandes occupations que j'ay : car  
nous avons eu en ce jour une Profession,  
(a) dont je suis fort fatiguée. J'ay dit  
que l'on tirât de vôtrec Maison deux Re-  
ligieuses pour les envoyer à la Fondation  
de Grenade ; je me confie que vous ne  
donnerez pas les pires ; c'est ce que je  
vous demande par charité : car vous  
voyez combien il importe qu'elles soient  
d'une grande habileté & d'une excel-  
lente perfection. Par ce moyen il vous  
reste plus de places vacantes , que vous  
pourrez remplir par quelques Filles qui  
se presenteront pour être Religieuses, &

(a) Ce fut la Soeur Anne des Anges qui fit sa profession le 28. de Novembre l'an 1581.

**S. TERESE DE JESUS.** *Let. 101. 413*  
vous pourrez ensuite me payer plutôt : car  
j'ay bien de la peine à m'en aller d'icy  
à Burgos , sans que l'on ait commencé  
la Chapelle de mon Frere. Certainement  
on m'a dit que j'y suis obligée en con-  
science. Je vous le dis afin que vous soyez  
persuadée que je ne puis plus attendre  
long - temps sans y faire travailler. C'est  
pourquoy faites toute la diligence possible  
de m'envoier cette somme , & priez  
Dieu pour moy , parce qu'après les Fêtes  
je m'en vas faire une Fondation à Bur-  
gos, qui est un Pays tres - froid pour cette  
Saison. Si c'étoit pour aller vers le lieu,  
où vous êtes , je ne regretterois point le  
travail pour avoir le bien de vous voir ;  
mais Nôtre Seigneur le fera un jour. Je  
me porte raisonnablement bien , gloire  
soit à Dieu. C'est sans doute par la force  
de vos prieres & de celles de toutes les  
Sœurs que Nôtre Seigneur m'aide à sup-  
porter les travaux. Terese se recom-  
mande à V. R. & à toutes les Sœurs.  
Nôtre Seigneur veuille me conserver V.  
Rev. & qu'il vous fasse aussi sainte qu'il  
le peut. Ainsi soit - il. De cette Maison  
d'Avila le 28. de Novembre. Mes re-  
commandations à toutes les Sœurs.

*Servante de V. R.*

**TERESE DE JESUS.**

## LETTRE CII.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Vingt - qua-  
trième, de Burgos, l'an 1581.*

## J E S U S

I. **S**Oit avec V. Rev. ma Fille, & qu'il vous garde. Ainsi soit-il. Je vous écris cette lettre de Burgos, où je suis presentement. Il y a douze jours que j'arrivay, & cependant il ne s'est fait encore rien pour la Fondation à cause de quelques oppositions qu'il y a, & qui ont du rapport à celles que l'on a souffertes chez vous. Je commence à découvrir le grand service que l'on rendra à Dieu dans ce Monastere, & que tout ce qui se passe à l'heure qu'il est, sera pour un plus grand bien à l'avenir, & pour que les Carmelites déchaussées soient plus connües : car comme cette Ville est par sa grandeur en quelque façon un Royaume, peut-être n'y auroit-il pas eu memoire de nous, si nous y étions entrées en silence ou à petit bruit, mais celuy que l'on fait par tant d'oppositions



S. TERESE DE JESUS. *Let. 102. 415*  
n'apportera point de prejudice. Il y a déjà  
quelques Filles touchées & mûes à entrer  
parmy nous, quoy que la Fondation ne  
soit pas encore faite. V. R. & les Sœurs  
ayent soin de recommander cette affaire  
à Nôtre Seigneur.

2. Celuy qui rendra cette lettre à V.  
Rev. est le frere d'une Dame, qui nous  
tient dans sa maison, & qui nous a  
donné le moyen de nous faire venir en  
cette Ville. Nous luy sommes tres-ob-  
ligées; elle a quatre Filles Religieuses  
dans nos Monasteres, & je pense que  
deux autres qui luy restent en feront de  
même. Je vous avertis de tout cecy, afin  
que s'il va chez vous, vous luy témoig-  
niez beaucoup d'amitié; il s'appelle  
Pierre de Tolose. V. R. peut non seule-  
ment me répondre par luy, mais encore  
m'envoier les deniers. Par charité faites  
en cela tout ce que vous pouvez, de sorte  
que je reçoive la somme entiere, parce  
que j'ay déjà passé obligation de les don-  
ner cette année. Ne me les envoiez point  
par la voye que vous avez fait les au-  
tres; je seray fâchée contre V. R. si vous  
le faites. Elle me viendra sûrement par  
la commodité de Pierre de Tolose, com-  
me je viens de dire; donnez-luy l'ar-  
gent, & il pourra me le faire compter

icy. Si vous pouvez luy rendre service en quelque chose, faites-le, je vous en prie de grace : non seulement nous n'y perdrons rien, mais nous satisferons en partie à ce que nous devons à sa Sœur.

3. Nôtre Pere s'est icy trouvé fort à propos, & il a fait beaucoup dans tout ce qui s'est présenté à cette occasion : il se porte bien, Dieu le conserve comme nous en avons besoin. J'ay aussi amené Terese avec moy, parce que l'on m'avoit dit que ses Parens vouloient la mettre en liberté, ce qui a fait que je n'ay pas osé la laisser là. Elle est déjà fort avancée dans la Perfection. Elle salue V. R. & toutes les Sœurs : faites-leur beaucoup de recommandations de ma part, & qu'elles ne cessent point de prier Dieu pour moy. Les Sœurs que j'ay icy amenées font de grandes recommandations à V. R. Ce sont de tres-bonnes Religieuses, qui supportent avec une grande force d'esprit les travaux qui se rencontrent. Nous avons couru dans le voyage beaucoup de perils, parce qu'il faisoit un temps si fâcheux, & les ruisseaux & les rivieres qui débordoient de tous côtez rouloient avec tant d'impetuosité, qu'il y avoit de la temerité de se mettre en chemin. Cela doit m'avoir été préjudi-

S. TERESE DE JESUS. Let. 102. 417  
ciable pour la santé, parce que j'étois  
partie de Vailladolid avec un mal de  
gorge, qui me fait encore beaucoup de  
peine, & bien que l'on y ait appliqué  
plusieurs remedes, il ne me quitte point.  
Je suis un peu mieux, mais je ne puis  
manger rien de solide. Cela ne doit pas  
vous donner de l'inquietude, parce qu'a-  
vec l'aide de Dieu & le secours de vos  
prieres & de celles de vos Religieuses  
ce mal se passera bientôt. C'est pour cette  
raison que je ne vous écris point de ma  
main. La Sœur qui a écrit la presente  
demande en grace que V. R. veuille la  
recommander à Dieu. Qu'il luy plaise  
vous conserver & vous faire sainte. Ainsi  
soit-il. Le sixième de Février l'an 1582.

Voyez de me répondre promptement, vous  
le pouvez faire par celui qui vous rendra  
cette lettre: Faites-le, dis-je, promp-  
tement, parce qu'il y a long-temps que  
je n'ay pas reçu de vos lettres. Mes re-  
commandations à la Mere Soupprieure,  
& à toutes les Sœurs.

Indigne Servante de V. R.

TERESE DE JESUS.

## LETTRE CIII.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Vingt-cinquième,  
de Burgos, l'an 1582.*

## 7 E S U S.

1. **L**A grace du St. Esprit soit avec  
V. R. Amen. Amen. Je reçûs  
hier une lettre de V. Rev. laquelle, quoy  
que courte, n'a pas laissé de me causer  
une tres-grande joye, parce que j'étois  
fort en peine d'avoir appris qu'il meurt  
tant de gens par de-là. Je vous recom-  
mande continuellement à Nôtre Seig-  
neur, & l'on en fait de même dans  
toutes ces Maisons depuis que je les  
en ay fait avertir. Je suis dans de con-  
tinuelles alarmes de vous voir au milieu  
de tant de travaux. Je sçavois déjà la  
mort du Pere Diegue, & j'ay loüé Dieu  
de nous avoir laissé le Pere Barthelemy:  
je serois fort triste s'il venoit à mou-  
rir, à cause de la perte que V. R. feroit.  
Dieu soit beni pour tout ce qu'il fait. Je  
voudrois que l'on m'eut dit cecy aupa-  
ravant, parce que je vous aurois écrit

S. TERESE DE JESUS. *Let. 103. 419*  
de ma main : mais on me le dit seulement lorsque l'homme est sur le point de partir, & j'ay d'ailleurs la tête extrêmement fatiguée pour avoir employé toute l'après-dinée à écrire. Cependant quoy que cette lettre ne soit pas tout-à-fait de ma main, je n'ay pas voulu manquer de vous faire ces lignes.

2. Je n'ay pas dit à V. R. combien plaisante j'ay trouvé la plainte que vous faites de la Prieure (a) de Grenade, je pense en cela avoir grande raison, parce qu'au lieu de vous plaindre vous devriez la remercier de ce qu'elle a fait, les renvoyant par une si honnête commodité, & non pas montées sur de petits ânes pour servir de spectacle à Dieu & à tout le monde ; quand même ç'auroit été en litiere au défaut d'autre commodité, je ne l'aurois pas trouvé mauvais. Dieu vous garde, ma Fille : elle a tres-bien fait en cela, & qui ne veut point l'approuver sur ce pied, ne doit pas s'en donner de la peine, parce que ce ne sont que bagatelles ; mais j'aurois effectivement du déplaisir si l'on n'avoit pas fait dans

(a) Cette Prieure étoit la Venerable Mere Anne de IESUS, qui avoit renvoié à Seville les Religieuses qui en avoient été tirées pour aller à la Fondation de Grenade, à cause qu'elles y étoient en trop grand nombre, dont la Sainte reprend la venerable Mere Anne dans la dernière Lettre du premier Tome.

cette Fondation les choses conformément au plan qui en a été tracé: mais j'espere que tout ira bien: car quoy qu'il y ait quelques travaux à essüier, il n'en ira pas pis pour cela. Cette Maison-cy est fort bonne, bien établie, toute payée, & sans qu'il soit necessaire d'y rien faire en plusieurs années. Ainsi je pense m'approcher bientôt d'Avila: recommandez-moy à Dieu. Le mal de gorge & les autres accidens m'incommodent, comme ils ont accoutumé. Salüez beaucoup de ma part le Pere Barthelemy, & toutes les Sœurs. Terese & toutes celles qui sont icy font leurs recommandations à V. R. Ayez soin que l'on prie Dieu pour Terese, qui devient une petite Sainte, & desire avec ardeur de se voir déjà professe. Dieu la tienne de sa main, me conserve V. R. & vous fasse Sainte. De cette Maison de St. Joseph à Burgos le sixième de Juillet 1582.

Servante de V. Rev.  
TERESE DE JESUS.

LETTRE CIV.

*A la même Mere Marie de St. Joseph,  
Prieure de Seville. Vingt-sixième,  
de Burgos, l'an 1582.*

J E S U S.

I. **L**E Saint Esprit soit avec V. R. ma Fille, & qu'il vous preserve de toutes ces afflictions & de cette mortalité. J'ay été fort consolée par vôtre lettre, qui m'apprend qu'il n'y a point de malade chez vous, non pas même personne qui ait mal à la tête. Je ne m'étonne pas qu'elles soient toutes si saines, à cause des prieres que l'on fait pour elles dans tous les Convens: car tant d'oraisons que l'on offre continuellement à vôtre intention devoient vous avoir déjà fait toutes Saintes. Du moins pour moy j'ay un si grand soin de tout ce qui les concerne, que je puis dire que je ne les oublieray jamais. Qu'elles me croient hardiment qu'elles ne sont pas encore bien préparées à la mort, puis qu'elles ne meurent point parmy tant d'autres que Dieu enleve de ce monde tous les jours

422 LETTRES DE N. G. MERE  
dans vôtre Ville. Je le supplie de les  
garder toutes, & particulièrement V. R.  
parce que si vous veniez à mourir j'en  
aurois un extrême regret : j'en ay eu un  
tres-grand de la mort du Pere Vicaire,  
& il seroit bien plus grand si le Pere  
Barthelemy le suivoit, à cause de la  
perte que vôtre Maison en feroit. Que  
Dieu soit beni de tout, parce qu'il nous  
favorise en toutes les manieres.

2. J'ay lû une lettre de Pierre de To-  
lose, que sa Sœur m'a donnée, par la-  
quelle il me dit que les choses vont mieux  
dans vôtre Ville; ce sont de meilleures  
nouvelles que celles que V. R. m'a man-  
dées. J'ay aussi prié sa Sœur de le remer-  
cier de ma part de tout le service qu'il  
rend à vôtre Maison. Recommandez-le  
tres-instamment à Dieu, & sa Sœur  
Catherine de Tolose; c'est une obliga-  
tion à tout l'Ordre de le faire, parce  
qu'après Dieu elle a donné le moyen de  
fonder cette Maison, dans laquelle,  
comme je croy, Dieu doit être beaucoup  
servi. Lors qu'il vous ira voir, faites-  
luy un grand compliment de ma part, &  
ayez soin de me recommander à Nôtre  
Seigneur. Ma santé est à l'ordinaire.  
S'il plaît à Dieu, je pense partir sur la  
fin de ce mois pour aller à Palence, parce



S. TERESE DE JESUS. *Let. 104. 423*  
que nôtre Pere a engagé sa parole de me  
faire demeurer un mois dans cette Mai-  
son - là , après quoy je partiray incessam-  
ment pour recevoir la Profession de Te-  
rese, parce que l'année de son Noviciat  
va s'accomplir, & c'est ce qu'elle souhaite  
de voir déjà fait. *V. R.* & toutes les Sœurs  
ayent un grand soin de la recommander  
à Dieu en ce temps - là , afin qu'il luy  
communique ses graces. Considerez qu'elle  
en a grand besoin , parce qu'encore bien  
qu'elle soit vertueuse , enfin elle est  
enfant.

3. J'ay envoié la lettre de *V. R.* au  
Pere Pierre de la Purification , qui est  
Vice-Recteur à Alcala, où il est à pre-  
sent, depuis que nôtre Pere l'y a laissé en  
passant par là , mais je ne doute point  
que cette separation ne luy soit fort fâ-  
cheuse, pour le besoin qu'il en peut avoir.  
On vient de me dire que nôtre Pere est  
maintenant à Daymiel. Mais je pense  
qu'il est déjà à Malagon; il se porte tou-  
jours bien, graces à Dieu. Faites beau-  
coup mes recommandations à toutes les  
Sœurs , & assurez de ma part celles  
dont les Parens sont decedez , que je  
prieray instamment Nôtre Seigneur pour  
le repos de leurs Ames. Je salue parti-  
culierement la Mere Sôuprieure, la Sœur

de St. Jérôme & la Sœur de St. François : si je pouvois je serois ravie de leur écrire : mais la santé ne me le permet pas , & c'est la cause pourquoy la presente n'est pas de ma main : car quoy que je ne sois pas plus mal qu'à l'ordinaire , j'ay la tête si lassée que je n'oserois pas la forcer à écrire ces lettres , parce qu'il y en a d'autres , bien qu'elles ne soient que de compliment , dont je ne puis me dispenser. Dieu soit benin , & qu'il donne sa grace à V. R. Ainsi soit-il. Le quatorzième de Juillet.

4. J'ay reçu une lettre du bon Pere Nicolas , laquelle m'a donné un grand contentement. Il est arrivé à Gennes en bonne santé , il me dit qu'il s'est bien porté sur la Mer , & qu'il a nouvelles que nôtre Reverendissime Pere General doit dans dix jours arriver à Gennes , où il traittera avec luy de toutes les affaires , dont il est chargé , & retournera ensuite sans passer plus outre ; il m'a fait en cela un singulier plaisir : recommandez-le à Nôtre Seigneur , & sa Mere aussi : comme elle étoit morte à son arrivée, il me charge fort de faire prier pour le repos de son Ame : vôtre Convent luy a de grandes obligations. Par charité ne laissez pas de me mander

S. TERESE DE JESUS. *Let. 105. 423*  
*comment on se porte chez vous : car vous*  
*n'ignorez pas en quel souci j'en suis. Si*  
*je suis partie d'icy , on aura soin de*  
*m'envoier les lettres. Qu'il plaise à Nô-*  
*tre Seigneur de m'accorder pour une*  
*grace que la santé de toutes devienne*  
*meilleure , & qu'il vous conserve en*  
*particulier pour ma consolation. Toutes*  
*les Religieuses d'icy se portent bien &*  
*sont contentes. Elles vous salüent. Sa-*  
*luez fort de ma part le P. Barthelemy.*

*Servante de V. R.*  
TERESE DE JESUS.

---

## LETTRE CV.

*A la Mere Thomasine Baptiste, Prieure*  
*du Convent de Burgos. Premiere.*

J E S U S

1. **S**Oit avec V. R. ma Fille. Je  
vous assure que j'ay beaucoup pres-  
senti le mal de cette Sœur, parce qu'ou-  
tre qu'elle est tres-vertueuse , j'ay été  
extrêmement touchée de la peine qui  
vous est venüe à un tel temps. Donnez-  
moy toujourns des nouvelles de sa santé ,

Et gardez-vous de vous approcher beaucoup d'elle , parce que cette precaution n'empêche point qu'on ne la puisse bien panser & choïer. Je vous ay déjà écrit combien il est nécessaire d'avoir une grande charité envers les malades , quoy que je sois persuadée que V. R. en a , je ne laisse point de vous en avertir , comme je fais toutes les autres Prieures.

2. J'ay été fort fâchée de la proposition que vous me faites de demander l'aumône , & je ne sçay pourquoy vous me demandez ce que je veux que vous fassiez , puis qu'étant chez vous je vous dis tant de fois qu'il n'étoit pas convenable que l'on sçût que vous n'avez pas de revenu , combien moins le doit-il être de quêter ? La Constitution , si je ne me trompe , dit qu'il faut que la nécessité soit grande pour vous faire demander l'aumône. Cette nécessité ne se trouve pas chez vous , puis que Madame Catherine de Tolose m'a dit que de sa legitime elle auroit soin de fournir tout ce qu'il faut pour vôtre subsistance. Si l'on étoit informé que vous n'avez pas de rentes , à la bonne heure , mais il ne faut pas que vous le disiez vous-mêmes , & Dieu ne permette pas qu'à l'heure qu'il est on fasse la quête pour vous , par-

S. TERESE DE JESUS. *Let. 105. 427*  
ce que vous n'y profiteriez point, & ce  
que vous gagnerez d'un côté, vous le  
perdrez par plusieurs autres endroits.  
Vôtre affaire est de parler de ma part à  
ces Messieurs, & de leur en donner con-  
noissance. Je vous ay déjà écrit de leur  
faire toujours mes recommandations, & je  
le dis une fois pour toutes, afin que quand  
vous leur ferez mes complimens, vous  
ne craigniez pas que ce soit un mensonge.

3. Il fait icy une terrible chaleur, quoy  
que ce matin on sente un petit air rafraî-  
chissant : je m'en suis réjoüie au sujet de  
vôtre malade, esperant qu'il fera le mê-  
me temps par de-là. Dites au Licentié  
Aguiar, que bien qu'il aille tous les  
jours chez vous, il ne remarquera que  
trop combien grande est la peine que je  
souffre de ne le pas voir, puis que j'ay  
eu une joye non-pareille de voir sa lettre.  
Mais comme je croy qu'il sera bien-aise  
de n'avoir pas sitôt occasion de m'écrire  
derechef, je ne fais pas de réponse à sa  
lettre. Dites-en autant à mon Docteur  
Manso ; car cela est ainsi en effet. Fai-  
tes-luy toujours mes recommandations,  
& donnez-moy des nouvelles de sa san-  
té. Faites le même compliment au Pere  
Maître Mata. Les Sœurs d'icy vous  
portent envie de ce que vous avez un tel

Confesseur. Je vous avertis que l'Ecclesiastique d'Arevalé n'étoit pas tout ce que nous avions pensé, & quoy qu'il soit tel, il dit toute-fois qu'il ne laissera point d'y aller. Je luy parlay hier, & j'en fus assez satisfaite. Je salue la Soupprieure, Beatrix, & ma Grossette; faites leur sçavoir que j'ay été consolée de voir leurs lettres: mais elles sçavent déjà qu'elles doivent m'excuser si je ne leur répons pas, lors qu'il n'y a pas sujet de le faire. Presentez mes respects à Pierre en même temps que vous luy rendrez la lettre qui est pour luy. Demeurez avec Dieu, ma Fille, & que Sa Divine Majesté vous conserve dans la Sainteté que je le prie de vous communiquer: Amen. Amen. C'est aujourd'huy la veille de S. Laurent. Nôtre Pere m'a écrit d'Almodovar, il se porte bien, mais il est nécessaire de prier Dieu qu'il n'aille point dans l'Andalouzie, parce que le dessein qu'il a de faire ce voyage n'est pas rompu. Il me dit qu'il souhaiteroit que j'allasse à Alve & à Salamanque avant que de me rendre à Avila, & j'ay écrit à Alve que j'y seray peut-être cet hiver, comme il pourra arriver. Je suis indubitablement

Servante de V. R.

TERESE DE JESUS.

## R E M A R Q U E S.

1. **C**ette Lettre s'adresse à la Mere Thomazine Baptiste Prieure du Convent de Burgos, Convent que nous pouvons avec justice appeller le cher Benjamin de nôtre Sainte, parce qu'il est tout ensemble le dernier & le plus douloureux fruit de sa celeste fecondité, qui luy a fait donner à Dieu tant d'Ames. Elle étoit à Palence lors qu'elle l'écrivit au retour de cette Fondation, par laquelle elle a conclu & couronné sa vie toute tissüe de prodiges qui attirerent l'admiration de tout le monde. Il paroît par le contenu de cette Lettre, que la Sainte partit de Burgos à la fin de Juillet, comme elle l'a dit dans la precedente.

2. Dans le second nombre la Ste. donne une forte preuve de son integrité inviolable à observer les points & les lois de la Religion. Nous avons dit dans les Remarques sur quelques autres Lettres que Monseigr. l'Archevêque de Burgos Don Christofle Vela n'avoit pas voulu consentir à la Fondation de ce Monastere, jusqu'à

ce que la Sainte eut une Maison propre, & un revenu fuffifant pour y faire fubfifter une Communauté. La bonne Catherine de Tolofe qui en étoit la Fondatrice, s'obligea à donner la rente, l'ôtant à fes Enfans pour pourvoir aux befoins des Epoufes de JESUS-CHRIST : Si l'on peut dire que c'eft fe priver du bien que de le donner à Dieu, puis que fa Divine Majefté étant infiniment liberale, c'eft donner à gros interêts que de consacrer fes biens à fon fervice. Mais la Sainte qui étoit fi accôûtumée de mettre toute fa confiance en Dieu, fit que fes Filles avec la permission du Pere Provincial renonçaffent pardevant Notaire à la rente que la Fondatrice leur avoit donnée : ce qui fut fait avec le dernier fecret, pour qu'il ne vint point à la connoiffance de l'Archevêque. Or comme tous les Bourgeois croïoient que le Monaftere étoit bien fondé avec rentes, ils n'y envoïent pas d'aumônes : d'où vient que les pauvres Religieufes fe virent tout d'un coup déftituées d'aumônes & de revenu, n'ayant pour tout vaillant que vingt maravedis, que la



S. TERESE DE JESUS. *Let.* 105. 431  
Sainte leur avoit laissez à son départ  
de Burgos.

3. Cecy vint enfin à la connoissance d'une tres-noble Dame, appelée Madame Catherine Manrique de St. Dominique, Sœur de l'Illustissime Seigneur Don Ange Manrique Evêque de Badajoz, laquelle dans la fleur de sa jeunesse, malgré les avantages de la nature & de la fortune, avoit renoncé au monde, & s'étant revêtue d'un habit grossier, s'appliquoit uniquement à secourir les pauvres & les misérables. Elle n'eut pas plutôt appris la nécessité de ces Religieuses, qu'elle se chargea de quêter pour elles, qui est ce que la Ste. improuve & condamne dans ce nombre. Conduite admirable de la Ste, qui dans un besoin aussi pressant que celui-là, ne voulut jamais consentir à ce que ses Filles fissent contre la Constitution, qui ne leur permet point de demander l'aumône que dans une extrême nécessité, mais elle leur ordonne de se fier à la Providence de Dieu, pendant qu'elles tâchent par le travail de leurs mains de trouver leur subsistance, à l'imitation de l'Apôtre Saint Paul; & quoy

432 LETTRES DE N. G. MERE  
que le befoin des Carmelites de Burgos fut fi grand , il ne parut pas à la Sainte fuffifant pour dispenser en la loy.

4. Dans le troifième nombre elle fait mention du Seigneur Don Pierre Manfo lors Chanoine Theological de Burgos , & depuis Evêque de Calahorra , qui étoit fon Confefleur , & du Licentié Antoine d'Aguiar , Medecin de la Ville de Burgos, defquels la Sainte parle affez fouvent dans l'Hiftoire qu'elle a écrite de cette Fondation, où elle témoigne avec fa reconnoiffance ordinaire combien elle eftimoit les faveurs & les charitables affiftances qu'elle en avoit reçûes.



LETTRE CVI.

*A la même Mere Thomasine - Baptiste,  
Prieure du Convent de Burgos. Seconde.*

J E S U S

I. **C**ommunique sa grace à V. R. qu'il vous conserve, & vous donne des forces proportionnées aux travaux qu'il vous fait souffrir. Je vous le dis, ma Mere, que Nôtre Seigneur vous traite comme forte; qu'il soit beni de tout. Je suis raisonnablement bien, & même mieux que je n'ay accoutumé: je ne pense pas que je feray icy long séjour, parce qu'à l'arrivée d'un Messager que j'attens, je partiray. Recommandez-moy à Dieu: j'ay un grand regret de m'éloigner de vôtre Maison, & particulièrement de V. Rev. Ne vous mettez pas en peine au sujet de Catherine de la Mere de Dieu, ce n'est qu'une tentation, dont elle sera délivrée. Ne luy permettez point d'écrire à personne. Si elle le vouloit faire à moy, ou à Anne, à la bonne heure, mais point à d'autre. Je me ré-

T

434 LETTRES DE N. G. MERE  
joûis que le Recteur soit allé chez vous,  
faites - luy bon accueil, confessez - vous  
quelques - fois à luy, & priez - le de vous  
faire la Predication.

2. Ne vous épouvantez point de ce  
qui arrive à Catherine de Tolose ; com-  
me elle est beaucoup exercée, elle a  
aussy grand besoin d'être consolée, &  
quoy qu'à l'heure qu'il est elle parle de  
la sorte, un autre jour ce ne sera plus  
cela ; elle n'en fera rien. Le Licentié \*  
m'oblige en toutes les manieres. Dieu ne  
permette pas que vous disiez aux Reli-  
gieuses ce que vous sçavez de mon Pere ;  
La Mere Soupprieure me dit qu'elle vou-  
droit sçavoir où il est. Saluez - la & tou-  
tes les Sœurs de ma part. J'ay du dé-  
plaisir de la maladie que souffre la Sœur  
Marie. Beni soit Dieu de ce que vous  
aviez cette autre pour vous aider. Fai-  
tes - moy sçavoir comme elle se porte. Je  
ne sçay pas si je pourray écrire au Licen-  
tié : comme je luy porte une si grande af-  
fection, je prendrois en cela mon diver-  
tissement. S'il y a occasion faites - luy un  
grand compliment de ma part, aussi-bien  
qu'au Docteur, § à qui vous direz que je  
luy fais sçavoir que je suis en mille ma-  
nieres exercée par des travaux, & qu'il  
me recommande à Dieu. J'assûre V. R.

\* Elle  
parle du  
Licentié  
Aguiar.

§ C'e-  
toit le  
Doct.  
Don  
Pierre  
Manso.

S. TERESE DE JESUS. *Let. 106. 435*  
qu'encore bien que Dieu me délivreroit  
de la peine que je sens de voir les Sœurs  
de chez vous infirmes, il ne m'en man-  
que point d'ailleurs. Lors que je pour-  
ray prendre un peu de loisir, j'écriray  
à quelques - unes. Prenez garde que je  
ne seray icy, à ce qu'il me semble, que  
jusqu'à la Fête de Nôtre Dame, & par  
consequent il faut que les Livres soient  
adressés à la Prieure de Palence à temps,  
pour qu'elle me les puisse envoyer. Dieu  
vous garde; je ne puis la faire plus lon-  
gue que pour vous recommander que vous  
ayez soin de ne point charger & presser  
les Novices à force d'Offices, jusqu'à ce  
que vous les connoissiez. C'est aujour-  
d'huy le vingt - septième d'Aoust.

*Servante de V. Rev.*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

I. LA Sainte écrivit cette Lettre  
seize jours après la prece-  
dente, lors qu'elle étoit déjà, à ce  
qu'il me semble, à Vailladolid. Tout  
ce qu'il y a à remarquer dans le  
premier nombre, est le soin amou-  
reux que la Sainte prenoit de la santé

de ses Filles & de leur avancement dans la vertu. Dans le second on voit sa gratitude envers ses Bienfaiteurs, & les grands travaux par lesquels Dieu alloit perfectionnant la Couronne qu'elle reçût ensuite trente-huit jours après. Enfin il faut faire une petite reflexion sur cet avis salutaire qu'elle donne à la fin de sa Lettre. *Ayez soin de ne point presser trop les Novices à force d'offices, jusqu'à ce que vous les connoissiez.* Ce conseil est d'une tres-grande utilité, & comme tel il a été fort recommandé par St. Isidore : *Primordia conversorum, dit-il, blandis resovenda sunt modis : ne si ab asperitate incipiant, exterriti ad priores lapsus recurrant.* Il faut au commencement gouverner les Novices avec douceur : de peur que l'extrême rigueur ne leur fasse perdre l'amour de la Religion. Or un grand nombre d'offices ou d'occupations, qui attirent naturellement beaucoup de soucis, est à peu près comme un monceau de bois, qui au lieu d'allumer le feu de la devotion, qui est encor petit dans le cœur des Novices, le suffoque & l'éteint entierement : la Sainte ajoute

D. Isidorus  
de summo bo-  
no.

S. TERESE DE JESUS. *Let. 107. 437*  
fort judicieusement : *Jusqu'à ce que*  
*vous les connoissiez.* Car encore bien  
que le commun Proverbe soit veri-  
table , qui dit : *Que l'office fait con-*  
*noître le Novice;* il n'est pourtant pas  
expedient de l'y emploier , qu'aprez  
que l'on a découvert à fond son na-  
turel , afin de ne luy pas assigner des  
occupations qui soient conformes à  
ses inclinations , mais celles qui doi-  
vent servir à l'exercer dans la vertu.

---

## LETTRE CVII.

*A la Sœur Eleonore de la Misericorde,*  
*Carmelite déchaussée du Convent de*  
*la tres - Sainte Trinité dans la Ville*  
*de Sorie.*

### J E S U S

I. **S**oit avec vôtre charité, ma Fille,  
qu'il vous conserve, & vous don-  
ne autant de santé que je vous en sou-  
hante : car j'ay eu bien de la peine d'ap-  
prendre que vous n'en aviez point. Fai-  
tes-moy la charité de vous bien traiter :  
& je me réjouis extrêmement de ce que

vous me dites que les Sœurs font sur ce chapitre : car si elles en usoient autrement , elles feroient tres - mal. Soyez également contente lors qu'on vous traitera bien , comme lors qu'on ne le fera point , puisque l'obeissance doit discerner si vous en avez besoin , & faire ensuite ce qui est requis. Plaise à Dieu , ma Fille , que le mal n'aille point plus avant. Donnez - moy avis , lors que vous en aurez la commodité , si vous vous portez mieux , parce qu'autrement j'en seray toujours en soucy.

2. Si je vous voyois je voudrois repeter plusieurs fois ce que je vous dis dans ma precedente : mais cette entrevüe ne pourra pas être si-tôt : parce que le Cardinal m'a écrit , & m'a fait donner la Patente, pour lors que le Roy viendra , & l'on dit déjà qu'il vient , mais quelque diligence qu'il fasse , ce ne sera qu'au mois de Septembre. Cependant que cela ne vous fasse point de peine , parce que j'auray autant de joye de vous voir , que vous de me voir. Puisque cela ne se peut à l'heure qu'il est, Dieu l'ordonnera par une autre voye. J'ay si peu de santé que je ne suis plus capable d'entreprendre aucun voyage ny pour aller chez vous , ny en aucun autre endroit , quoy que je sois



S. TERESE DE JESUS. *Let. 107. 439*  
*un peu mieux que ces jours passez. Dieu*  
*soit loüé. Comme j'ay pris quelques pillules,*  
*cette Lettre n'est point écrite de ma main :*  
*je n'ay point osé l'entreprendre. Dieu*  
*vous comble de ses graces, ma Fille, &*  
*ne m'oubliez point dans vos oraisons. Le*  
*septième de Juillet.*

*Servante de V. Charité*  
TERESE DE JESUS.

## REMARQUES.

1. **L**A Sainte a encore écrit à cette Religieuse la Lettre quarante - quatrième du premier Tome, où il est marqué qui elle étoit. La Sainte luy écrivit celle - cy de Burgos, la Sœur Eleonore étant encore Novice dans le Convent de Sorie.

2. La Lettre est fort caressante & fort discrete. Dans le 1. nombre la Sainte l'exhorte à l'indifference, à être également contente du bon ou du mauvais traitement, & de ne s'en pas faire accroire lors que l'on témoigne de prendre soin d'elle, non plus que de se rebuter si on la neglige, faisant ainsi un sacrifice de sa volonté pour se regler en tout par

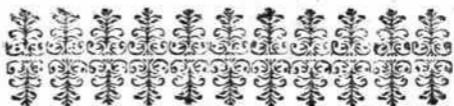
l'obeïſſance, & conduire la petite barque de ſon Ame par la vûe de ce Nort, afin de ne point échoïer parmy les écueils de cette miſerable vie, mais profiter de tout, des peines & des conſolations, des careſſes & des mortifications. Cet avis eſt d'une grande utilité pour faire un bon uſage des traitemens que l'on nous fait dans nos infirmités, & faire une maniere de mérite de ce qui eſt conforme à nôtre inclination naturelle : C'eſt en cecy que paroît la force de l'obeïſſance, qui ſçait convertir en la nourriture de l'Âme les ſoulagemens du corps, & pendant que celui - cy ſe choïe par obeïſſance, faire que celle - là s'engraiſſe par le ſacrifice de la propre volonté. Comme au contraire le feu de la propre volonté conſume tout le bien, & change en poiſon pour l'Âme les actes mêmes de vertu, qui la devroient nourrir.

3. J'apprehende fort, dit S. Bernard, que nôtre propre volonté ne diſſipe & ne perde toutes nos œuvres : parce que ſi nos jeûnes, nôtre ſilence, nos veilles, nos oraiſons, nos travaux, & toutes nos obſervances re-

S. TERESE DE JESUS. *Let.* 107. 441  
 gulieres font une fois teintes de cette  
 couleur de la propre volonté, elles  
 ne seront pas comptées au nombre  
 des vertus dans le jugement de l'E-  
 poux Divin, qui ne peut trouver du  
 goût dans les épines de nôtre propre  
 volonté, mais qui se plaît unique-  
 ment, & se repaît parmy les lys d'une  
 simple obeïssance. *Vereor ne & inter* S. Berns  
*nos aliqui sint, quorum non acceptet* Serm.  
*munera Sponsus, eò quòd non redolent* 71. in  
*lilia. Etenim si in die jejuniij mei inve-* Cant.  
*niatur voluntas mea, non tale jejunium*  
*elegit Sponsus, nec sapit illi jejunium*  
*meum, quòd non liliu obediencia, sed*  
*vitium propria voluntatis sapit & c.*

F I N.





# T A B L E

Des Lettres de nôtre glorieuse Mere Ste. TERESE DE JESUS, contenuës dans ce second Tome.

<b>L</b> Lettre premiere au tres-prudent Roy <i>Philippes II.</i>	Page 1
<b>II.</b> <i>A l'Illustrissime Seigneur Don Alvarez de Mendoza Evêque de Palence.</i>	6
<b>III.</b> <i>Au même.</i>	13
<b>IV.</b> <i>A l'Illustrissime Seigr. Don Alonso Velasquez Evêque d'Osme.</i>	19
<b>V.</b> <i>A l'Illustrissime Seigneur Don Pierre de Castro, qui fut depuis Evêque de Segovie, lors qu'il étoit Chanoine d'Avila.</i>	37
<b>VI.</b> <i>Au même.</i>	41
<b>VII.</b> <i>A l'Excellentissime Seigr. Don Fadrique Alvarez de Toledo, Duc de Huesca, qui fut depuis Duc d'Alve.</i>	47
<b>VIII.</b> <i>A l'Illustrissime Dame Mada-</i>	

T A B L E D E S L E T T R E S.

- me Marie de Mendoza & Sarmiento,*  
*qui a été Comtesse de Ribadavia.* 50  
 IX. *A la même.* 60  
 X. *A l'illustriſſime Dame, Madame*  
*Loüiſe de la Cerda, Dame de Ma-*  
*lagon.* 70

Lettres écrites à des Religieux, &  
 à quelques Hommes ſçavans.

- XI. *Au glorieux Pere St. Pierre d'Al-*  
*cantara, Pere & Fondateur des Dé-*  
*chauffez du glorieux Pere St. Fran-*  
*çois.* 79  
 XII. *A un des Confefſeurs de la Ste,*  
*à qui elle declare l'état de ſon A-*  
*me.* 112  
 XIII. *A un de ſes Confefſeurs, à qui*  
*elle communique une admirable Vi-*  
*ſion qu'elle avoit eüe de la tres-Ste.*  
*Trinité.* 130  
 XIV. *Au tres-Reverend Pere Maître*  
*Dominique Bagnez Confefſeur de la*  
*Sainte.* 140  
 XV. *Au tres-Reverend Pere Antoine*  
*de Segura, Gardien des Franciſcains*  
*Déchauffez du Convent de Cadahal-*  
*ſo,* 152  
 XVI. *Au tres-Rev. Pere Recteur de la*  
*Compagnie de JESUS à Avila.* 161

T A B L E

<i>XVII. Au tres-Rev. Pere Ordoghez de la Compagnie de JESUS.</i>	172
<i>XVIII. Au tres-Rev. Pere Nicolas de JESUS - MARIA, qui fut depuis premier General de l'Ordre des Dé- chaussez de Notre-Dame du Mont- Carmel.</i>	183
<i>XIX. Au Pere Jérôme Gratian de la Mere de Dieu.</i>	188
<i>XX. Au même.</i>	194
<i>XXI. Au même.</i>	201
<i>XXII. Au même.</i>	210
<i>XXIII. Au même.</i>	225
<i>XXIV. Au même.</i>	240
<i>XXV. Au même.</i>	245
<i>XXVI. Au même.</i>	259
<i>XXVII. Au même.</i>	265
<i>XXVIII. Au même.</i>	271
<i>XXIX. Au même.</i>	284
<i>XXX. Au même.</i>	291
<i>XXXI. Au même.</i>	297
<i>XXXII. Au même.</i>	304
<i>XXXIII. Au même.</i>	307
<i>XXXIV. Au même.</i>	317
<i>XXXV. Au même.</i>	321
<i>XXXVI. Au même.</i>	327
<i>XXXVII. Au même.</i>	337
<i>XXXVIII. Au même.</i>	343
<i>XXXIX. Au même.</i>	348
<i>XL. Au même.</i>	363

DES LETTRES.

<i>XL I. Au même.</i>	370
<i>XL II. Au même.</i>	379
<i>XL III. Au même.</i>	391
<i>XL IV. A un des Confesseurs de la Sainte.</i>	407
<i>XL V. Au Pere Jean de JESUS Carme Déchaussé à Pastrane.</i>	415
<i>XL VI. Au Pere Ambroise Marian de St. Benoît.</i>	423
<i>XL VII. Au même.</i>	432
<i>XL VIII. A une Religieuse d'un au- tre Ordre qui pretendoit de passer à la Reforme de la Sainte.</i>	435

SUITE DES LETTRES  
contenües dans cette 2.<sup>e</sup> Partie.

<b>L</b> <i>Ette quarante - neuvième à Mon- sieur Laurent de Zepede, frere de la Sainte.</i>	Page 3
<i>L. Au même.</i>	12
<i>LI A Madame Jeanne d'Abumade, Sœur de la Sainte.</i>	27
<i>LII. A la même.</i>	37
<i>LIII. A la même.</i>	43
<i>LIV. A Jean d'Ovaille, Beau-frere de la Sainte.</i>	50
<i>LV. A Don Laurent de Zepede Neveu de la Sainte.</i>	55
<i>LVI. A François de Salcede Gentil-</i>	

T A B L E

<i>homme d'Avila.</i>	68
LVII. <i>A Antoine Gaitan Gentil-homme d'Alve, à Salamanque.</i>	87
LVIII. <i>Au Licentié Martin Alphonse de Salinas, Chanoine de la Ste. Eglise de Palence.</i>	93
	<i>Au même.</i> 97
LIX. <i>Au Licentié Pegna, Chapellain de la Chapelle Royale à Toledé.</i>	104
LX. <i>Au même.</i>	110
LXI. <i>Au même.</i>	113
LXII. <i>Au même.</i>	120
LXIII. <i>Au Licentié Gaspar de Villeneuve Chapellain des Carmelites de Malagon.</i>	124
LXIV. <i>A Pierre de Casa de Monte, à Madrid.</i>	138
LXV. <i>A Diego Hortiz Bourgeois de Toledé.</i>	143
LXVI. <i>Au même.</i>	146
LXVII. <i>Au même.</i>	158
LXVIII. <i>A Alphonse Ramirez Bourgeois de Toledé.</i>	164
LXIX. <i>A l'Illustriſſime Dame, Madame Guiomar Pardo &amp; Tavera.</i>	176
LXX. <i>A Madame Agnes Nieto, à Madrid.</i>	180
LXXI. <i>A la même.</i>	186
LXXII. <i>A Catherine de Tolose, à Burgos.</i>	190
LXXIII. <i>A quelques Demoiselles qui</i>	



## DES LETTRES.

*demandoient l'habit dans la Reforme  
de N. Dame du Mont-Carmel. 196*

Lettres de la glorieuse Mere Ste.  
TERESE DE JESUS, écrites à ses  
Filles Carmelites déchauffées.

- LXXIV. A la Mere Prieure, & aux  
Religieuses du Convent de St. Joseph,  
à Avila. 201
- LXXV. A la Mere Prieure, & aux  
Religieuses du Convent de la tres-Ste.  
Trinité, à Sorie. 211
- LXXVI. A la Mere Marie-Baptiste,  
Prieure de Vailladolid. 220
- LXXVII. A la même. 225
- LXXVIII. A la Mere Anne de l'In-  
carnation, Cousine germaine de la Ste,  
& Prieure du Convent de Salaman-  
que. 235
- LXXIX. A la Mere Marie de Saint  
Joseph, Prieure du Convent de Se-  
ville. 239
- LXXX. A la même. 245
- LXXXI. A la même. 248
- LXXXII. A la même. 261
- LXXXIII. A la même. 266
- LXXXIV. A la même. 273
- LXXXV. A la même. 283
- LXXXVI. A la même. 288

T A B L E

<i>LXXXVII. A la même.</i>	301
<i>LXXXVIII. A la même.</i>	308
<i>LXXXIX. A la même.</i>	315
<i>XC. A la même.</i>	318
<i>XCI. A la même.</i>	322
<i>XCII. A la même.</i>	330
<i>XCIII. A la même.</i>	335
<i>XCIV. A la même.</i>	344
<i>XCV. A la même.</i>	360
<i>XCVI. A la même.</i>	371
<i>XCVII. A la même.</i>	377
<i>XCVIII. A la même.</i>	380
<i>XCIX. A la même.</i>	389
<i>C. A la même.</i>	394
<i>CI. A la même.</i>	412
<i>CII. A la même.</i>	414
<i>CIII. A la même.</i>	418
<i>CIV. A la même.</i>	421
<i>CV. A la Mere Thomafine - Baptifte, Prieure du Convent de Burgos.</i>	425
<i>CVI. A la même.</i>	433
<i>CVII. A la Sœur Eleonore de la Mi- sericorde, Carmelite déchauffée dans le Convent de la tres - Sainte Trinité à Sorie.</i>	437
<i>Digreffion, dans laquelle on explique un point que la Sainte touche dans ces Lettres: Scavoir fi dans les Reve- lations particulieres faites à des perfonnes privées il peut y avoir</i>	

DES LETTRES.

une évidence que ces revelations  
proviennent de Dieu; & d'où pro-  
cede cette évidence? Elle est à la  
fin de la premiere partie de ce second  
Tome. p. 439



L I S T E

*Des principaux Confesseurs de nôtre Ste,  
outre ceux qu'elle avoit dans son Or-  
dre, desquels il est fait mention dans  
ces Lettres, ou dans les Remarques.*

**D**on Alphonse Velasquez, Evêque  
d'Osme. Lettre 4. nombre 7.  
page 24. Et dans les Remarques  
de la même Let. n. 1. p. 28.

*Don Pierre de Castro, Evêque de Se-  
govie. Let. 5. page 37. Remar-  
ques sur la même Let. n. 1. p. 39.  
& Let. 6. p. 41.*

*Don François de Soto & Salazar, Evê-  
que de Salamanque. Remarq. sur  
la Let. 19. n. 3. p. 193.*

*Saint Pierre d'Alcantara. Rem. sur  
la Let. 11. n. 4. p. 127.*

LISTE DES CONFESS. DE LA STE.

*Le Pere Maître Dominique Bagnez de l'Ordre de St. Dominique. Rem. sur la Let. 14. n. 1. p. 144.*

*Le Pere Présenté Pierre Yvagnez, du même Ordre. Rem. sur la Let. 12. n. 1. p. 125.*

*Le Pere Maître Medina du même Ordre. Let. 4. n. 7. p. 25.*

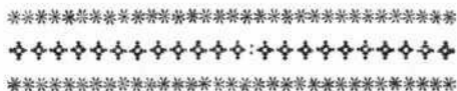
*Le Pere Alphonse de Segura de l'Ordre du Pere Seraphique St. François. Let. 15. & ses Remarq. n. 2. p. 156.*

*Le Rev. Pere Jean Alvarez de la Compagnie de JESUS, Let. 8. n. 1. p. 51.*

*Le Rev. Pere Jean Suarez de la même Compagnie. Rem. sur la Let. 9. n. 7. p. 70. Remar. sur la Let. 16. n. 2. p. 166.*

*Les R.R. P.P. Gonzalo d'Avila, & Gaspar de Salazar, tous deux de la même Comp. Rem. sur la Let. 16. n. 2. p. 166.*

*Le Pere Maître Ripalda, Docteur de Burgos. Let. 23. n. 5. p. 229.*



# T A B L E

## Des choses remarquables de la deuxième Partie.

A. ALVE, Ville de la Castille.

**C**ette Ville a l'honneur d'être la  
depositaire du Corps virginal & in-  
corrompu de nôtre Mere Ste. Terefe.  
Rem. sur la Let. 68. n. 3. Pag. 169

### A M I T I E'.

*L'amitié de Dieu est la seule veritable.*  
Let. 76. n. 2. p. 221

### A M O U R.

*L'amour rend malade un amant.* Rem.  
sur la Let. 79. n. 2. p. 244

*Il rend doux le joug de l'observance Re-  
guliere.* Là - même.

*Celuy qui a plus d'amour avertit & cor-  
rige plus frequemment la personne  
qu'il aime. C'etot la conduite de N.  
Mere Sainte Terefe.* Let. 95. n. 7.  
p. 365

### A P P A R I T I O N.

*Nôtre Mere Ste. Terefe apparut après*

## T A B L E

*sa mort à un Marchand travaillé d'une grosse maladie, pour l'avertir de se disposer à la mort.* Rem. sur la

Let. 64. n. 2. p. 141

*Nôtre sainte Mere a apparu à la Ven.*

*Mere Catherine de JESUS, pour pres-  
ser le Provincial de faire la Fonda-  
tion des Carmelites dechaussées à  
Madrid.* Remarq. sur la Let. 62.

n. 2. p. 123

*Elle se fit voir durant trois mois à toutes  
les Religieuses de ce Monastere, as-  
sistant à tous les actes de la Commu-  
nauté, comme si elle eût été vivante  
sur la terre.* Là - même.

### A U M Ô N E.

*Les Constitutions des Carmelites déchauf-  
sées ne permettent pas qu'elles deman-  
dent l'aumône, que dans une tres-  
grande necessité.* Let. 105. n. 2.

p. 426

### B. B I E N.

**L***es biens de cette miserable vie ne  
meritent ce nom, qu'autant qu'ils  
nous servent de moyens pour acquerir  
la vie éternelle.* Let. 70. n. 1. p. 181

*Les biens d'icy-bas perdent leur valeur  
à la vûe des éternels.* Remarq. sur la

Let 70. n. 2. p. 184

*Le trouble & l'inquietude accompagnent*

## DES MATIERES.

*toijours la possession des biens temporels.* Let. 74. n. 9. p. 204. &

*dans les Rem. n. 7.* p. 209

### C. CEPS.

**L**E temps viendra, où l'on ne voudra point changer les ceps pour toutes les chaînes d'or qu'il y a dans le monde. Let. 71. n. 2. p. 187

Les ceps & les chaînes de fer rendent bien-heureux celui qui les porte avec patience. Remarq. sur la Let. 71. n. 2. p. 188. & 189

### CHARITE'.

La charité sçait accorder admirablement la colere avec la Patience & l'Humilité, parce qu'elle ne s'attache point à la Personne, mais à la faute commise. Remarq. sur la Let. 63. n. 1. p. 128

La charité de N. M. S. Terefe a été tres-grande envers les malades: elle en donna un jour une preuve singuliere au sujet d'une Religieuse. Let. 86. n. 2. p. 289. Remarq. sur la même Let. n. 7. p. 300

Elle avoit coûtume d'avertir ses Filles, & particulièrement les Prieures d'avoir beaucoup de soin & d'amour pour celles, qui étoient infirmes. Let. 105. n. 1. p. 426.

# T A B L E

## C L Ô T U R E.

*Combien elle est étroite parmy les Carmelites déchaussées, afin qu'elles puissent mieux s'entretenir avec le Createur. Let. 75. par tout, & dans ses Rem. n. 1. p. 211. & 217*

*Cette Clôture est tres-conforme à la rigueur qu'exigent, tant le Concile de Trente, que les Brefs Apostoliques de Pie V. & de Gregoire XIII. Let. 100. n. 8. p. 401*

## C O M P L I M E N S.

*Les personnes Religieuses doivent les éviter dans les Lettres, & dans les occasions, où l'on ne fait que feliciter. Let. 95. n. 2. p. 361*

## C O N F I A N C E.

*Il ne faut pas la mettre dans les creatures, qui manquent au besoin, mais en Dieu seul qui est Tout-puissant. Let. 76. n. 2. p. 221. & dans les Rem. sur la même Let. n. 1. p. 223*

## C O N F E S S E U R.

*Dieu veuille nous délivrer d'un Confesseur de Religieuses, qui écoute les plaintes qu'elles font de la Superieure: parce que si Dieu n'y met remede, c'est un tres-mauvais principe pour perdre une Communauté. Rem. sur la Let. 63. n. 3. p. 129*



## DES MATIERES.

*Nôtre Ste. Mere a changé de sentiment sur la liberté qu'elle avoit voulu que ses Filles eussent de se confesser à ceux qui ne sont pas de l'Ordre. Là-même.*  
n. 7. p. 135

### COUTUME.

*Si en rompre ou abolir une bonne, est un peché mortel? Let. 100. n. 8. p. 401*

### D. DEMON.

**L**E Demon n'a pas épargné les Anges dans le Ciel pour les tenter, ny Adam dans le Paradis Terrestre, ny Judas dans le College Apostolique, ny le Fils de Dieu même dans le Desert. Rem. sur la Let. 63. n. 6.

p. 133

*L'envie qu'il porte aux Gens de bien, spécialement aux Communautés Religieuses est si grande, qu'il use de divers artifices pour les troubler. Là-même n. 4.*

p. 131

*Stratagemes qu'il a employés pour inquieter & perdre l'Ordre du Pere Seraphique St. François. Là-même n. 5.*

p. 132

*Il arrive quelques-fois qu'il prevaut contre des Commençans, & qui sont encore tendres dans la pratique des vertus : mais par un effet de la Provi-*

## T A B L E

*dence cela même tourne à son préjudice, & à l'avantage de ceux qu'il a ainsi tentés. Là-même n. 6. p. 133*

### D I E U.

*A la vûë de Dieu toutes les choses d'icy-bas paroissent viles, & tout ce qui est perissable opposé à l'éternel est de nulle valeur. Rem. sur la Let. 70. n. 2.*

*p. 184*

### D O C T R I N E E T E S P R I T.

*Celle de nôtre Mere Ste. Tereise a été admirée, examinée & approuvée par le Cardinal de Quiroga Inquisiteur general. Let. 50. n. 5. p. 17*

*La Sainte a fait paroître plus d'esprit & de science en des entretiens agreables, que d'autres ne font en des sujets bien serieux. Rem. sur la Let.*

*86. n. 3.*

*p. 296*

### E. E A U.

**L'***Eau benite a la vertu de chasser les demons : & comment il en faut user. Let. 50. n. 7. p. 19. Rem. sur la même Let. n. 4. p. 23*

### E N T E N D E M E N T.

*La privation d'Entendement & d'esprit est un mal incurable. Let. 93. n. 2.*

*p. 336*

*La raison qu'en donne St. Bernard. Remarques*

## DES MATIERES.

marques sur la même Let. n. 3.

p. 342

### EPOUX.

*Les Epoux donnoient autrefois à leurs Epouses des couronnes au jour de leurs Noces.* Rem. sur la Let. 72. n. 2.

p. 195

### ESPERANCE.

*Celui-là espere inutilement en Dieu, qui ne fait pas bon usage de sa grace.* Remarq. sur la Let. 98. n. 1. p. 387

### F. FAVEURS.

**C***Elles que N. Ste. Mere a faites à ses Bienfaiteurs ont été grandes, mais celle particulièrement qu'elle a accordée à un Marchand, qui l'avoit obligée par ses liberalitez.* Rem. sur la Let. 64. n. 2. p. 141

### FEMMES.

*Quelques-unes après avoir servi d'exemple de vertu dans le Monde aux Femmes mariées & aux Veuves, ont depuis été des modelles d'observance religieuse dans les Monasteres.* Rem. sur la Let. 61. n. 2. p. 118

### FRENESIE.

*Remedes fort propres pour la guerir.* Let. 94. n. 2. p. 346. Rem. sur la même Let. n. 4. p. 356

## T A B L E

*Ste. Eufrafie les emploïa avec succès pour la guerison d'une Religieuse qui étoit tout ensemble folle & possédée du demon. Là-même. p. 357*

*La folie arrive à quelques-uns manque de vertu, & par un excès de vanité, comme aux cinq Vierges de l'Evangile : à d'autres par un effet de la Providence pour leur faire exercer la vertu. Let. 94. n. 3. p. 347. & Rem. sur la même Let. n. 3. p. 355*

### G. G O U V E R N E M E N T.

**Q***uelque saint que soit le Gouvernement, & quoy qu'exercé sur des Hommes saints, il ne sçauroit être toujours à la satisfaction de tous. Remarq. sur la Let. 63. n. 2. p. 129*

### H. H O N N E U R.

**L'***Honneur fait comme l'ombre ; il suit celuy qui le fuit, & s'éloigne de celuy qui le poursuit. Rem. sur la Let. 77. n. 5. p. 233*

### H U M I L I T É.

*Paroître humble parmy les honneurs & les applaudissemens, est une vertu bien rare. Rem. sur la Let. 77. n. 5. p. 234*

# DES MATIERES.

I. N. Bienheureux Peré

JEAN DE LA CROIX.

**L'***Eloge que N. Ste. Mere Terese a fait à son honneur. Let. 56. p. 69. n. 2. & 5. p. 71. & dans les Rem. sur la même Let. n. 3. p. 74*

## INJURES.

*Lors que quelqu'un fond les injures, qui luy sont faites, dans la fournaise de la charité, elles deviennent douces, & se convertissent en bienfaits. Rem. sur la Let. 66. n. 4. p. 152*

*C'est un acte de magnanimité de dissimuler si bien les injures, qu'il semble qu'on ne les a point reçues. Là-même n. 3. p. 151*

*C'est aussi une propriété de cette généreuse vertu. Là-même.*

*Et le non plus ultra, ou la plus haute perfection de la charité. Là-même. détourner les yeux des affronts, & faire la sourde oreille aux outrages, est une maniere toute Divine de vaincre ses ennemis. Là-même n. 6. p. 156*

*C'est ce qui a été pratiqué par tous les Saints. Là-même n. 4. p. 152*

*N. Mere Ste. Terese rioit des affronts qu'on luy faisoit, & se fâchoit lors*

## T A B L E

*qu'on vouloit la défendre.* Let. 87.  
 n. 3. p. 303. Rem. sur la même  
 Let. n. 4. p. 307

### J U S T E.

*Les Justes moissonnent avec joye ce qu'ils  
 ont semé parmy les larmes & avec  
 peine.* Rem. sur la Let. 64. n. 3.  
 p. 142

### J U G E M E N T.

*Il ne faut pas regler nôtre jugement par  
 les seules apparences.* Rem. sur la  
 Let. 98. n. 2. & 3. pp. 387. & 388

## L. L E T T R E S.

**L** *Es Lettres de N. Mere Ste. Terefe  
 sont graves & fortes , comme  
 celles de l'Apôtre S. Paul.* Rem.  
 sur la Let. 65. n. 2. p. 146

*Elles sont douces , agreables , & ele-  
 gantes , comme celles de S. Gregoire  
 de Nazianze.* Rem. sur la Let.  
 86. n. 2. p 294

*Les petites plaisanteries qu'elle y mêle ,  
 vont droit au serieux de la vertu.*  
 Là-même n. 4. Et tendent au profit  
 spirituel de ses Filles. Là - même  
 n. 6. pp. 299. & 300

### L O Y.

*Quand c'est un peché mortel de trans-  
 gresser une loy , & quand ce ne l'est*

## DES MATIERES.

pas. Let. 100. n. 8. p. 401. Rem.  
sur la même Let. n. 7. p. 411

### M. MAÎTRE.

**D**ans les cas difficiles il ne suffit pas de chercher des Maîtres qui soient seulement spirituels, ou hommes de probité, mais qui soient encore de grande erudition. Let. 84. n. 3. p. 276

### MALADIES.

Les maladies du corps ne doivent pas être sollicitées avec des soins extraordinaires : mais il suffit d'appaiser les humeurs qui les causent. Let. 100. n. 3. p. 396

Il ne faut pas traiter les malades conformément à leur goût. Rem. sur la Let. 84. n. 2. p. 279

### MONASTERE.

Le demon enrage de voir que l'on fonde des Monasteres. Let. 58. n. 2. p. 94  
Il fait tous ses efforts pour en empêcher les Fondations. Là-même.

### MORTIFICATION.

Il se faut garder de l'excez dans la pratique des mortifications corporelles; la discretion doit les regler, afin qu'elles profitent à l'Ame. Let. 83. n. 3. p. 269

## T A B L E

### N. N E C E S S I T E'.

**I** *A necessité chasse la paresse, & oblige l'homme à travailler.* Rem. sur la Let. 77. n. 4. p. 232

### N O V I C E S.

*On doit gouverner les Novices avec douceur & amour, & non pas avec rigueur & severité.* Let. 106. n. 2. p. 435. Rem. sur la même Let. n. 1. p. 436.

### O. O B E Ï S S A N C E.

**Q** *Uelques petites que paroissent les fautes que l'on commet contre l'obeissance dans la Religion, elles doivent être reputées griéves.* Rem. sur la Let. 63. n. 8. p. 136

*Les manquemens d'obeissance sont comme autant de traits, qui donnent droit dans le cœur de la Religion: d'où vient que chaque faute est comme un coup mortel.* Là-même n. 9. p. 136

*Le Pere Seraphique St. François fit enterrer tout vif un Frere desobeissant, & ce qui en arriva.* Là-même.

### O R A I S O N.

*Cette Oraison est la meilleure, qui laisse dans l'Ame de meilleures dispositions, qui sont confirmées par les œuvres, &*



## DES MATIERES.

*qui font croître les vertus. Rem. sur la Let. 57. n. 3. p. 91*

*Le plus grand bien que produit l'Oraison. Let. 50. n. 4. p. 17*

### P. PAIN.

**I**L faut laisser la vie plutôt que le pain, parce qu'il est la nourriture des Pauvres. Comment cela se doit entendre. Rem. sur la Let. 61. n. 5. p. 119

### PAIX,

*La Paix a ses Martyrs, aussi-bien que le temps de la persecution. Rem. sur la Let. 83. n. 3. p. 272*

### PASTEUR.

*Le troupeau qui est conduit par un mercenaire, devient la proie du loup. Rem. sur la Let. 84. n. 2. p. 280*

### PATIENCE.

*Quoy que les Justes fassent paroître une grande patience parmy les peines & les travaux, ils semblent néanmoins en manquer à la vûë des offenses qui se commettent contre Dieu, ce qui procede de l'ardeur de leur zele. Lettre 63. n. 2. p. 125*

### PATRIE.

*Autant qu'il est doux à un homme de demeurer en sa Patrie, autant luy est-*

## T A B L E

*il amer d'en être chassé.* Rem. sur  
la Let. 67. n. 2. p. 162

### P A U V R E.

*Les Pauvres de JESUS-CHRIST  
sont des Martyrs.* Rem. sur la Let.  
60. n. 5. p. 120

### P R E L A T.

*Les Prelats qui tiennent icy-bas la place  
de Dieu, doivent toujours faire ce qui  
est plus convenable.* Let. 78. n. 1.  
p. 236

*Ils ne doivent pas gouverner par preju-  
gés, ny faire tout selon leur caprice.*  
Let. 83. n. 3. p. 269

*Ils sont obligés quelques-fois de condes-  
cendre à la foiblesse de leurs Sujets,  
s'ils ne veulent pas les perdre.* Rem.  
sur la Let. 91. n. 3. p. 329

### P R E ' T R E.

*Ceux qui ont une notable deformité, ne  
peuvent pas recevoir l'Ordre sacré du  
Sacerdoce.* Rem. sur la Let. 81.  
n. 4. p. 259

### P R O C E ' S.

*Il faut éviter les Procés autant qu'il est  
possible, & il vaut mieux souffrir  
quelque dommage, que d'en intenter  
aucun.* Let. 81. n. 3. p. 250

## DES MATIERES.

### R. RECONNOISSANCE.

**C**elle de Ste. Terefe parut envers  
une petite Esclave, qui l'avoit ser-  
vie , la recevant parmy ses Filles.  
Let. 91. n. 2. p. 323

Rem. sur la même Let. n. 2. & 3.  
pp. 327. & 328

Reconnoissance de nôtre Mere Ste. Te-  
rese envers ses Bienfaiteurs, particu-  
lièrement envers un Marchand , qui  
luy avoit fait du bien , & à sa Reli-  
gion. Rem. sur la Let. 64. n. 2.  
p. 141

### R E F O R M E.

Celle des Carmes & des Carmelites de-  
chaussées est tres-redevable au R. P.  
Garcie de Toledé, Religieux grave &  
fort vertueux de l'Ordre de St. Do-  
minique. Let. 100. n. 4. p. 398

### R E L I G I E U S E S.

Il faut preferer celles qui veulent être  
Religieuses dans des Convens pauvres,  
lors qu'elles ont des moyens pour les  
soulager dans le temporel : autrement  
c'est ajouter une nouvelle charge à ces  
Maisons. Let. 70. n. 1. p. 182

La raison en est donnée dans les Rem.  
sur la même Let. n. 3. p. 185

Les Religieuses doivent faire un sacri-

## T A B L E

*fice de leur volonté par l'obéissance.*  
 Let. 107. n. 1. & Rem. n. 2.  
 pp. 438. & 439.

*Elles doivent plutôt perdre la vie, que  
 l'amour de la pauvreté.* Rem. sur  
 la Let. 61. n. 5. p. 121

*Celles qui ont une difformité notable au  
 visage ne doivent pas être reçues dans  
 les Monasteres.* Let. 81. n. 4. p. 251

*La raison de cela se trouve dans les  
 Rem. sur la même Let. n. 4. p. 258*

*Il faut tenir la main à ce que les dots  
 des Religieuses ne soient pas dissipées.*  
 Là - même n. 2. p. 255

*Les Religieuses doivent être fort retenues  
 avec les Personnes externes, quelques  
 devotes qu'elles soient.* Let. 81. n. 6.  
 p. 252. Rem. sur la même Let.  
 n. 6. p. 260

## R E L I G I O N.

*Lors que la vocation à la Religion est  
 assurée, c'est un acte tres-heroique  
 de l'embrasser, quand même ce seroit  
 malgré les Parens, & qu'est-ce qui  
 est licite de faire contre eux, s'ils le  
 veulent empêcher?* Rem. sur la Let.  
 73. n. 2. p. 198

*Le délai, l'oraison, & la prudence qu'il  
 faut employer pour reconnoître si la vo-  
 cation vient de Dieu.* Let. 73. n. 1.  
 & 2. pp. 196. & 197. Rem. sur

## DES MATIERES.

la même Let. n. 2. p. 199.

### REVELATION.

*Il ne faut pas croire à toutes les Revelations, parce que le demon se transfigure quelques-fois en Ange de lumiere pour tromper. Let. 76. n. 3. p. 222. Rem. sur la même Let. n. 2. p. 224.*

*Moyens pour se garder des fausses Revelations. Là - même.*

*Les Revelations mises par écrit peuvent causer un grand dommage à la Religion. Let. 87. n. 2. p. 303.*

*Rem. sur la même Let. n. 3. p. 306.*

*L'Esprit de N. M. Ste. Terefe étoit de n'être pas amie de Revelations ny de Visions, mais de s'attacher au solide de la vertu. Let. 93. n. 3. p. 337.*

*Rem. sur la même Let. n. 4. p. 343.*

### RICHESSES.

*L'abondance des richesses est dangereuse, mais non la mediocrité, qui suffit pour passer la vie. Let. 77. n. 1. p. 226.*

*Rem. sur la même Let. n. 3. p. 231.*

*Ceux qui possèdent de grandes richesses, s'évanouissent facilement par l'orgueil: Voilà pourquoy ils ont besoin d'un grand secours de Dieu pour être humbles. Let. 87. n. 1. p. 302.*

*Les richesses temporelles sont un grand*

## T A B L E

*embarras à ceux qui cherchent les éternelles.* Rem. sur la Let. 87.

n. 2. p. 305

*Elles sont des épines, qui suffoquent la semence des vertus.* Là - même.

*Il n'est pas raisonnable d'employer les richesses en des superfluités, lors qu'il y a tant de pauvres, que l'on peut & que l'on doit secourir.* Let. 49. n. 4.

p. 6. Rem. sur la même Let.

n. 1. p. 8

### R O M E.

*Elle est honorée & estimée la première ville du Monde Chrétien, parce qu'elle possède les Corps des premiers Peres & Fondateurs de la Foy.* Rem. sur la Let. 68. n. 3. p. 169

### S. S A I N T S.

**P***lus les Saints avancent dans la vertu, plus ils desirent avec ardeur de profiter.* Rem. sur la Let. 94.

n. 2. p. 355

*Ce qui doit causer une grande douleur, est de voir que les Saints meurent, pendant que les pecheurs vivent.* Let.

95. n. 1. p. 360

### S A N T E'.

*La santé du corps ne doit pas être procurée avec empressement.* Rem. sur

## DES MATIERES.

la Let. 100. n. 5. p. 408

### SEIGNEURS.

*Le meilleur moyen de bien ménager les affaires auprès des grands Seigneurs, est de ne leur être pas importun. La raison de cela. Rem. sur la Let. 59. n. 1. p. 107*

### SERMONS.

*Les Sermons du R. P. Augustin Salucio de l'Ordre de St. Dominique, demandées par Ste. Terefe. Let. 94. n. 8. p. 352*

### SILENCE.

*Celuy qu'observent les Carmelites déchaussées est tres-rigoureux. Let. 100. n. 7. p. 400*

### T. TESTAMENT.

**O***N doit executer avec promptitude les Testamens, & dernieres volontés. C'est ainsi qu'en a usé Sainte Terefe. Rem. sur la Let. 98. n. 1. & p. 386. Let. 101. n. 1. p. 413.*

### TRAVAUX.

*Il est indubitable que Dieu se trouve particulièrement dans une Communauté qu'il exerce par les travaux & les souffrances. Rem. sur la Let. 69. n. 2. p. 179*

*Les travaux sont des faveurs que Dieu*

## T A B L E

- fait à ceux qu'il aime beaucoup.* Let. 71. n. 1. p. 186
- Il faut les desirer avec ardeur.* Let. 57. n. 2. p. 88
- Ils sont d'une grande utilité.* Let. 61. n. 3. p. 115. Let. 64. n. 1. p. 139. Let. 94 n. 1. p. 345
- Dieu les envoie à ceux qui l'aiment.* Let. 69. n. 1. p. 176
- Les travaux contribuent beaucoup à nous faire mépriser cette vie perissable, & à aspirer à l'éternelle.* Là-même & Let. 71. n. 1. p. 186
- Ils sont ordinairement comme les avant-courriers des approches de Dieu, comme au contraire les prosperitez nous marquent son éloignement.* Rem. sur la Let. 69. n. 2. p. 179
- Ils sont le plus pretieux joyau de l'Ame.* Rem. sur la Let. 71. n. 2. p. 187
- St. Paul plus heureux dans les travaux de la prison, que lors qu'il étoit ravi jusqu'au troisième Ciel.* Là - même p. 189
- Desirs de St. Terefe pour les travaux exprimés par ces paroles: Ou souffrir, ou mourir.* Rem. sur la Let. 86. n. 1. p. 294
- Elle aimoit les travaux par le motif de la conformité qu'ils nous donnent au*



## DES MATIERES.

- Fils de Dieu.* Let. 94. n. 3. p. 348.  
*La belle doctrine qu'elle donnoit à ce  
sujet.* Là-même.  
*Travail corporel enjoint aux Religieuses  
par Ste. Terefe.* Rem. sur la Let.  
77. n. 4. p. 232.

## V. VERTU.

- I**L faut qu'une Ame juste fort exposée  
aux yeux du monde ait grand égard à  
sa conduite dans les choses même de  
vertu. Let. 51. n. 6. p. 30.  
*La difficulté pour acquerir la vertu est  
grande, mais sa beauté est au-dessus  
de tout ce que les hommes peuvent  
s'imaginer.* Rem. sur la Let. 86.  
n. 1. p. 293  
*Les autres avantages de la vertu.* Là-  
même p. 294

## VISITEURS.

- N. Ste. Mere* marque la force qu'ont  
les ordonnances ou reglemens faits par  
les Visiteurs pour les Eglises & les  
Convens dans les visites qu'ils en font.  
Let. 66. n. 4. p. 149

## V OE U.

- Une personne qui a fait vœu d'entrer en  
Religion, si elle n'y est pas admise  
après en avoir fait les poursuites ne-  
cessaires, n'est pas obligée à faire*

# T A B L E D E S M A T.

*davantage. Let. 59. n. 1. sur la fin.*

*p. 105*

## V O I L E.

*Quelle retenüe les Carmelites doivent avoir à lever le voile, même à l'égard de leurs freres les Carmes déchaussés. Let. 100. n. 4. p. 398*

F I N.

---

## F A U T E S.

*Let. 50. n. 2. pag. 15. lig. 21. habilité, lisez : habileté.*

*Dans la même Let. n. 9. p. 20. lig. 18. habilité, lisez : habileté.*

*Let. 68. n. 5. p. 167. lig. 16. s'il plaît, lisez : s'il vous plaît.*

*Let. 79. Rem. n. 1. p. 242. lig. 11. adresses, lisez : adressées.*



E X T R A I T  
D U P R I V I L E G E D U R O Y .

**P** Ar Grace & Privilege du Roy  
donné le 13.<sup>me</sup> jour de May  
1698. signé par le Roy en son Con-  
seil , LE FEBVRE. Il est permis  
au P. PIERRE DE LA MERE DE  
DIEU Carme déchaussé , &c. de  
faire imprimer le *Second Tome des*  
*Lettres de Ste. TERESE DE JESUS,*  
&c. avec les *Remarques* du P. PIERRE  
DE L'ANNONCIATION Lecteur en  
Theologie &c. Et ce durant le temps  
& espace de huit années consecuti-  
ves à commencer depuis le jour que  
ledit Livre sera achevé d'imprimer :  
& défenses sont faites à toutes Per-  
sonnes d'imprimer , vendre & debi-  
ter ledit Livre sans la permission du-  
dit P. PIERRE DE LA MERE DE DIEU,  
ou de ceux qui auront droit de luy ,  
sur peine d'amende arbitraire , con-  
fiscation des Exemplaires contre-  
faits , & de tous dépens, dommages  
& interests : ainsi qu'il est porté plus  
amplement aux Lettres dudit Privi-  
lege.

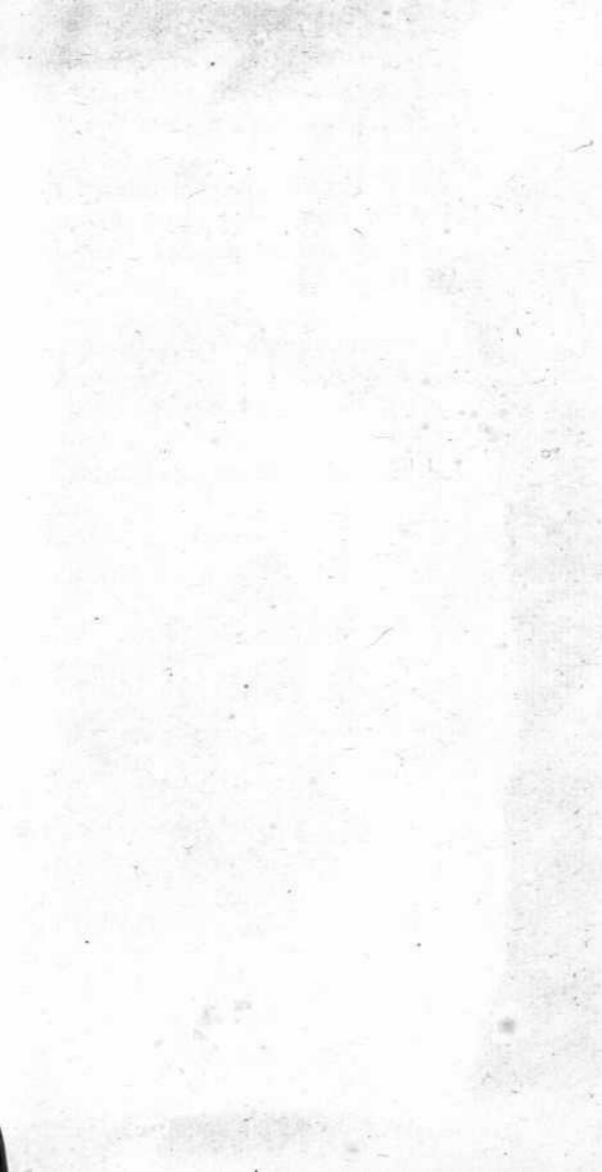
*Registré sur le Livre de la Commu-  
nauté conformément au Règlement. Le  
16. May. 1698. BALLARD, Syndic.*

Le P. PIERRE DE LA MERE DE  
DIEU a cédé pour cette fois son  
droit à FRANÇOIS FIEVET, Impri-  
meur Royal à Lille.

L'Impression du *Second Tome des  
Lettres de Ste. TERESE* a été achevé  
le 16. de Juin 1698.

Les Exemplaires ont été fournis.







# MARQUÉS DE SAN JUAN DE PIEDRAS ALBAS

BIBLIOGRAFÍA TERESIANA

## SECCIÓN II

Obras de Santa Teresa de Jesús. /

Número.....	1662	Precio de la obra.....	Plas.
Estante.....	12	Precio de adquisición.	»
Tabla.....	3	Valoración actual.....	»





1662

LETTER  
DE  
FEBR

